

Sigle :

ABP : Association de base des producteurs

ACDI : Agence canadienne de développement international

ACGP : Administration et contrôle des grands projets publics

AFAS : Association française pour l'avancement des sciences

AFP : Agence France presse

AMADER : Agence malienne de développement et d'électrification rurale

EPA : Agence américaine de protection de l'environnement

AISB : American international school of Bamako

AITEC : *l'Association internationale de techniciens, experts et chercheurs*

ARCSF : Association des ressortissants de la commune Sadiola en France

ARD : l'Agence régionale de développement

AID : Association internationale de développement

BAD : Banque africaine de développement

BID : Banque internationale de développement

BIRD : Banque internationale pour la reconstruction et le développement

BM : Banque mondiale

BNDA : Banque nationale de développement agricole

BRGM : Bureau de recherche géologique et minière

CAMIDE : Centre d'appui à la micro-finance et au développement

CIL : Carbon-in-Leach

CCFOM : Caisse centrale de coopération économique

CECI : Centre canadien d'étude et de coopération internationale

CEDEAO : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEE : Communauté économique européenne

CERP : Centre d'expansion rurale polyvalent

CFDT : Compagnie française pour le développement des fibres textiles

CGA : Cellule de gestion autonome

CICB : Centre international de conférence de Bamako

CNDD : Conseil national pour la démocratie et le développement

COGEMA : Compagnie générale des matières nucléaires

CGC : Compagnie guinéenne de coton

CIMM : Conseil international sur les minéraux et les métaux

CPDS : Comité préfectoral de développement de Siguiri

CRD : Commune rurale de développement

CRDI : Centre de recherche et de développement international

DAGRIS : Développement des agro-industries du sud

DMG : Direction des mines et de la géologie de Guinée

DNP : Direction nationale de la planification

DPS : Direction de la prévision et de la statistique

DRSP : Document de stratégie de réduction de la pauvreté

EDG : Electricité de Guinée

EIR : Extractive industry review

FAO : Food and agriculture organization

FDICS : Fondation pour le développement intégré de la commune de Sadiola

FDS : Fondation pour le développement du Sahel

FED : Fonds européen de développement

FIDES : Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outremer

FIDH : Fédération internationale des droits de l'homme

FMI : Fonds monétaire international

FNPC : Fédération nationale des producteurs de coton

GBM : Groupe de la Banque mondiale

GIE : Groupement d'intérêt économique

GIRARDEL : Groupe interdisciplinaire de recherche pour l'appui à la planification régionale et au développement local

GPC : Groupement des producteurs de coton

GRAMA : Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique

GRDR : Groupe de recherches et de réalisations pour le développement rural

ICS : Industries chimiques du Sénégal

IER : Institut d'économie rurale

IFC : International finance corporation

IPS : Inter press service

ITEI : Initiative de la transparence sur les industries extractives

MCEP : Mining certification evaluation project

MDL : Mineral deposit limited

MEG : Mineral economic group

MMCE : Ministère des mines, des carrières et de l'Énergie

NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONG : Organisations non gouvernementales

ONU : Organisation des nations unies

PADI : Plan d'action pour le développement intégré de Sadiola

PAS : Programme d'ajustement structurel

PCRD : Président de la communauté rurale de développement

PDS : Parti démocratique sénégalais

PER : Programme économie régionale

PIB : Produit intérieur brut

PNB : Produit national brut

PNUD : Programme des nations unies pour le développement

PRFCG : Programme de relance de la filière coton de Guinée

PROMISAM : Projet de mobilisation des initiatives en matière de sécurité alimentaire au Mali

PSM : Programme social minier

PWV : Prétoria-witwatersrand-vereeniging

PWYP : Publish what you pay

RDC : République Démocratique du Congo

RFA : République fédéral d'Allemagne

RNC : Ressource naturelle Canada

SAG : Société Anglogold ashanti de Guinée

SAP : Stratégie d'aide-pays

SBDT : Société des bauxites de Dabola Tougué

SEMOS : Société d'exploitation des mines d'or de Sadiola

SMC : Sabodala mining company

SMD : Société minière de Dinguiraye

SODEFITEX : Société de développement et des fibres textiles

SOGEMORK : Société des mines d'or de Kalana

SONAREM : Société nationale de recherche et d'exploitation minière

SONELEC : Société nationale d'électricité

UE : Union européenne

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

UGB : Université Gaston Berger

URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

USA : United states of America

ZIC : Zone d'intérêt cynégétique

Introduction

Contexte de la relance du secteur minier africain

Dans la recherche d'alternatives face à la crise des économies africaines des années 1980, les institutions financières internationales entreprennent des programmes de libéralisation et de privatisation de tous les secteurs-clés susceptibles de relancer les exportations des pays concernés. Parmi ceux-ci figure le secteur des ressources naturelles, notamment des mines. Il est présenté comme un moteur de croissance et de lutte contre la pauvreté par les institutions de Bretton Woods qui, entre 1980 et 1990 entre autre, ont développé des stratégies de réformes (révision des codes miniers, sécurisation des investissements, conditions de rentabilité élevée, etc.) afin d'assurer sa promotion auprès des investisseurs étrangers. Ainsi, alors que jusqu'à la fin des années 1970, les ressources minières jugées stratégiques étaient sous le contrôle exclusif des États, ces derniers vont se retrouver, dès le début des années 1980, dans l'obligation de libéraliser le secteur. La privatisation constitue une condition pour l'accès à l'aide au développement. Elle passe par des réformes de codes miniers, qui adaptent les lois d'investissement des États abritant les mines aux logiques libérales de la mondialisation (Campbell B., 2008). C'est dans ce sens que les trois pays concernés par cette étude (la république de Guinée, le Mali et le Sénégal) ont adopté de nouveaux codes, respectivement en 1995, en 1999, et en 2003. L'opportunité pour ces pays africains de profiter de leurs richesses minières est d'autant plus grande que le secteur jouit d'une forte attractivité. Celle-ci est en partie liée à la montée en puissance des économies chinoise et indienne (notamment depuis les années 1990). Ces différents facteurs (réformes des codes, attractivité du secteur) se sont traduits par l'arrivée d'entreprises minières d'origine occidentale.

Dans ce contexte de relance du secteur minier africain, deux principaux enjeux sont identifiables. L'un s'inscrit dans une perspective mondiale et correspond à une logique de continuité, en ce sens que la position de l'Afrique en tant que producteur de matières premières exportées sans transformation ne change pas. Ce besoin de satisfaire la demande mondiale explique notamment les efforts des institutions internationales pour dynamiser le secteur minier africain. Car il faut savoir que, malgré l'abondance de ses ressources, le poids de l'Afrique dans le marché mondial est resté longtemps faible. Ce n'est que dans les années 1970 que sa production a dépassé celle de l'Amérique latine et

du continent asiatique. L'une des raisons restait, certes, une prospection insuffisante. Mais le principal handicap de l'Afrique résidait dans sa faible attractivité pour les entreprises minières, qui jugeaient les lois contraignantes et la rentabilité peu élevée. Ces entreprises préféraient ainsi se retourner vers d'autres continents tels que l'Asie, l'Amérique latine, l'Amérique du nord et l'Océanie (avec l'Australie). Pendant ce temps, l'activité minière africaine, confiée à des sociétés parapubliques, essuyait des résultats médiocres : recul de la production, baisse des ventes, vieillissement et dégradation de l'outil de production, perte de rentabilité provoquant des déficits considérables, régression du secteur, etc. (Devey M., 1997). Selon une étude de la Banque mondiale (citée par ce même auteur), tandis que la valeur de la production et des exportations du secteur minier privé a augmenté de 350% en passant de 1,4 millions de dollars en 1960 à 4,8 millions de dollars en 1989, celle du secteur étatique n'avait progressé que de 36%, passant de 2,5 millions en 1960 à 3,4 millions en 1989.

L'autre enjeu répond aux préoccupations des États hôtes : la relance du secteur doit contribuer à réduire les difficultés des économies africaines, fortement affectées par la crise des années 1980. L'intérêt porté à ce secteur se mesure en effet à l'abondance d'une littérature, qui met en évidence le rôle des ressources naturelles, en particulier les mines, dans le développement.

Analyse conceptuelle

Les relations entre « ressources naturelles¹ », notamment minières, et « développement² » sont complexes. L'histoire économique d'une partie du monde

¹Raffestin (1980 : 205) définit une ressource comme étant le résultat d'un processus de production complexe, qui nécessite l'existence d'un acteur, d'une pratique et d'une matière. Au sens strict, les ressources naturelles sont constituées par celles du sous-sol (minéraux, minerais, combustibles, géothermie, eaux souterraines) ; du sol (qualité pour la culture, la construction, la circulation) ; des eaux courantes ou stagnantes selon leurs divers usages ; du reste de la biomasse ; des énergies solaire et éolienne. Parmi ces différentes ressources naturelles, certaines sont considérées comme « renouvelables ». Car elles sont en constante reproduction (par exemple l'énergie solaire). Certaines de ces ressources renouvelables sont épuisables lorsqu'on les soumet à un rythme d'exploitation disproportionné. C'est le cas par exemple de la biomasse. D'autres ressources sont « non renouvelables », c'est à dire en stock fini : matériaux et combustibles du sous-sol, et aussi certains sols et certaines formations végétales héritées (Brunet et al., 2006. 433-434). C'est dans la catégorie des ressources non renouvelables que se trouvent les ressources minérales, qui peuvent être divisée en cinq classes : les ressources minérales métalliques ou ressources minières (or, fer, argent, plomb, cuivre, zinc, etc.), les ressources minérales fossiles (pétrole, gaz, charbon, etc.), les matériaux de construction (sables, ciments, graviers, etc.), les minéraux industriels (silice, kaolin, gypse, talc, sel gemme, potasse, phosphates, sillimanite, etc.), les pierres précieuses (rubis, saphir, émeraude, tourmaline, etc.) (Varet J., 2007). Toutes ces différentes ressources (renouvelables ou non-

montre le rôle économique primordial qu'ont joué les matières premières en créant de grands courants d'échanges et en constituant le support des révolutions industrielles (Patriat L., 2000 : 531-543). Jusqu'avant la fin des années 1980, la littérature économique met en évidence ce processus qui permettrait à tout pays détenteur de ressources naturelles ou capable de s'en procurer d'atteindre le progrès économique. Dans les années 1950, par exemple, le géographe Norton Ginsburg (cité par Higgins B., 1968 : 222) soutient que : « la possession de ressources naturelles abondantes et diversifiées constitue un atout majeur pour tout pays s'engageant dans une période de croissance économique rapide ».

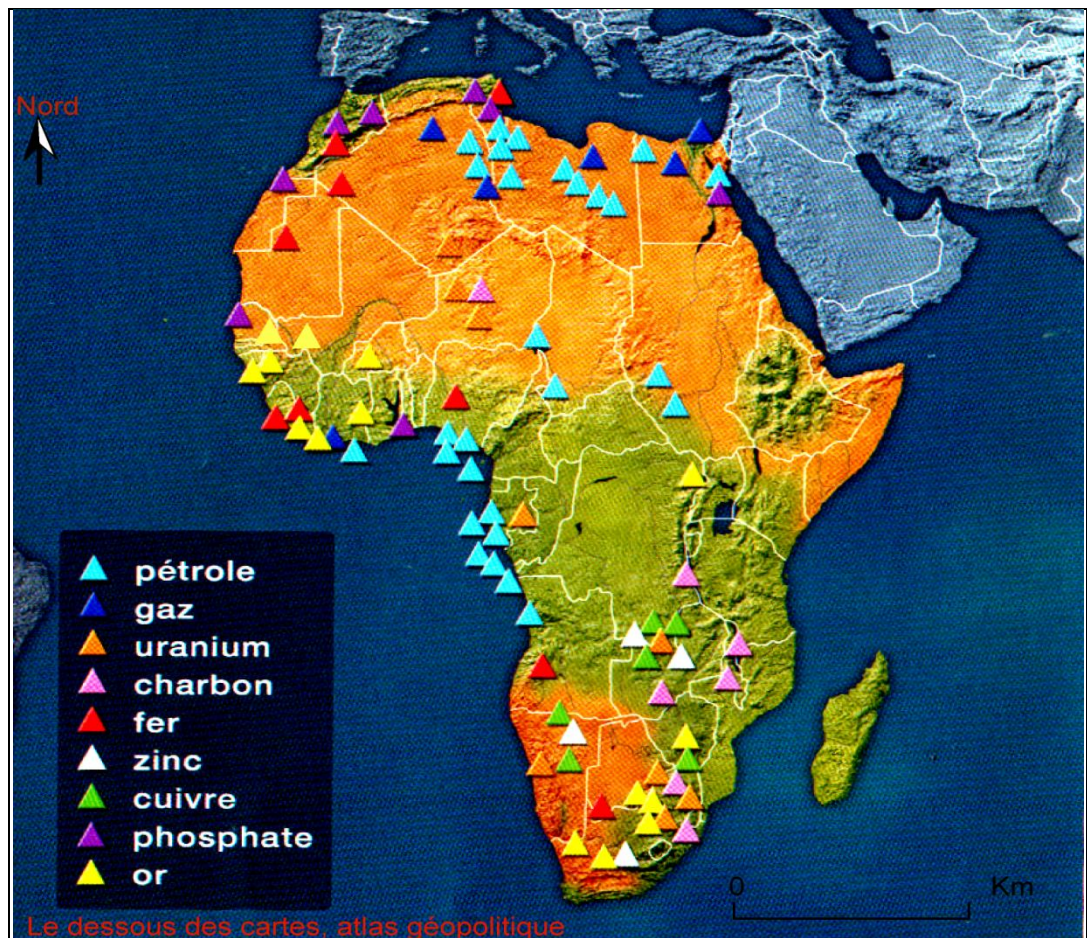
Des économistes de cette époque, dont notamment Rostow W (1960), suggèrent l'application de ces théories dans les pays en développement, car ils considèrent que la dotation en ressources naturelles reste le principal moyen pour les conduire vers le décollage, comme cela a été observé pour des pays comme la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Australie. Dans les années 1970-1980 aussi, les économistes néo-libéraux tels que Balassa B. (1980), Krueger A. (1980) et Drake P J. (1972) (cités par Rosser A., 2006 : 7) ont présenté des arguments similaires en insistant surtout sur les capacités des ressources naturelles à mettre en place les conditions d'émergence de marchés intérieurs pouvant stimuler le développement industriel. En effet, de grandes régions industrielles se sont développées près des bassins miniers de la Lorraine, de la Ruhr ou du Bihâr. En Afrique, les richesses naturelles ont donné naissance à de grandes régions urbaines et industrielles que sont le PWV (Prétoria-Witwatersrand-Vereeniging) ou la conurbation du Copperbelt (Zambie, République démocratique du Congo, Zimbabwe) (Guyot S., 2006 : 50-52).

Ces conceptions économiques suggèrent que l'abondance des ressources naturelles du continent africain devrait favoriser son décollage économique. Le continent noir est en effet riche en minerais de toute sorte (argent, diamant, or, platine, fer, titane, cuivre, zinc, étain, nickel, bauxite, manganèse, cobalt, uranium, cadmium, chrome, phosphate, marbre, zirconium, platinoïde, etc).

renouvelables) sont considérées comme des matières premières ou des énergies naturelles (Brunet et *al.*, op.cit).

²L'histoire du concept de développement revêt plusieurs significations. Mais aujourd'hui son usage fait généralement référence à « une amélioration des situations locales et régionales qui assure une certaine croissance quantitative et une amélioration qualitative, dans les domaines social et culturel [...] ». En revanche, la croissance repose purement sur l'accroissement quantitatif (économique, démographique etc.) (Brunet R. et *al.*, 2006 : 157).

Carte 1 : un continent riche en matières premières



Pour certaines de ces matières, l'Afrique détiendrait à elle seule une part importante des réserves mondiales. C'est le cas pour le platinoïde (77%), le phosphate (71%), le chrome (69%), le manganèse (64%), le zirconium (45%), le diamant (42%), et le cobalt (34%) (Devey M., 1997 : 2653-2676). Les pays les plus pourvus restent l'Afrique du sud, qui se démarque par son diamant et son or, le Congo, qui détient plusieurs types de métaux rares (uranium, cobalt, coltan, etc.), le Niger, troisième producteur mondial d'uranium, derrière le Canada et l'Australie, la république de Guinée, qui est la deuxième réserve mondiale de bauxite, et le Golfe de Guinée, connu pour son pétrole et son gaz. Les acteurs extérieurs ont conscience de cette abondance depuis longtemps. En effet, en décrivant (en 1892) l'immensité et la diversité des richesses minières dont bénéficie le Congo, le géologue belge Jules Cornet l'a qualifié de « scandale géologique », une expression qui pourrait étendre à d'autres États du continent.

Pourtant, l'histoire montre que près d'un siècle d'extraction dans certains de ces pays riches en ressources minières n'ont pas permis de réaliser ce qui a été observé

ailleurs en matière de développement, à l'exception de l'Afrique du sud et du Botswana. Au contraire, ces ressources ont contribué à affaiblir les États, à alimenter la corruption ainsi que des conflits (Pourtier R., 2006 : 215-230). L'essentiel des bénéfices de l'exploitation est drainé vers l'extérieur ou au mieux vers les capitales nationales pendant que les zones d'extraction minière ne perçoivent que de faibles effets. Les exemples les plus remarquables dans ce sens sont ceux du Libéria, de la Sierra Léone, du Nigéria, de l'Angola, de la Guinée, du Gabon et du Congo. Dans certaines situations aussi, les ressources africaines ne sont pas suffisamment valorisées à l'échelle des pays producteurs, ou ne sont tout simplement pas exploitables faute de marché de consommation solvable à proximité (Guyot S., 2006).

Ce constat d'échec est à l'origine des théories de la « malédiction des ressources naturelles » qui, à la fin des années 1990 et au début de l'année 2000, dominent les réflexions sur les relations entre « développement » et « richesses naturelles ». Beaucoup d'études soutiennent que l'abondance en ressources accroît les probabilités d'aboutir à des performances économiques faibles, ainsi qu'à l'instauration d'un climat politique contraire au développement (dépendance provoquée par la spécialisation économique, forte inflation à l'échelle des zones de production, faible démocratie, accaparement des bénéfices par quelques poignées de favorisés, création de groupes rivaux et guerres) (Auty R., 1993; Sachs J., Warner A., 2001; Ross M., 2001; Reed D., 2002). Leurs analyses n'épargnent pas non plus les aspects environnementaux de l'exploitation des richesses naturelles, particulièrement les mines. Car celle-ci est généralement associée à la dégradation des habitats naturels en raison des déversements de produits chimiques, d'altération des terres, de la pollution des lits de rivières, des émissions dans l'air, de l'usage des ressources en eau et en énergie, de différents risques liés à l'exposition des travailleurs à des produits dangereux, etc. (Boocock C N., 2002; Reed D., 2002). Sur le plan social, les projets d'extraction minière provoquent des expropriations de terres fertiles, des déplacements de populations, des migrations anarchiques vers les zones de travaux, l'accroissement des inégalités de revenus, des problèmes de santé publique, l'abandon d'activités agricoles, etc. (Pegg S., 2003 ; Guyot S., 2006).

Cette littérature est aujourd'hui dominante. L'idée que l'abondance des ressources naturelles constituent un facteur de fragilité est désormais largement acceptée par la majorité des chercheurs (Bannon I., Collier P., 2003 ; Sala-i-Martin X., Subramanian A.,

2003 ; Davis G A., et *al.*, 2003 ; Leite C., Weidmann J., 1999 ; Sarraf M., Jiwanji M., 2001; Isham J et *al.*, 2002; Eifert et *al.*, 2003 ; Gelb et Associates, 1988), ainsi que par de nombreuses ONG (Save the Children, 2003 ; Oxfam, 2002) (cités par Rosser A., 2006).

Par ailleurs, les faibles impacts positifs des expériences d'exploitation des ressources naturelles menées dans les pays africains remettent en question la construction théorique même du concept de développement, jusque là basé essentiellement sur le facteur croissance. Il se révèle en effet plus complexe, revêt une dimension multifactorielle, et ne peut-être uniquement le fait de l'accumulation économique. L'existence de ressources sans développement ainsi que d'une croissance sans développement sont désormais envisagées (Conte B., 2008 : 3). Si les ressources naturelles peuvent constituer un atout de taille pour le décollage économique, elles ne suffisent pas. D'ailleurs, des pays ont accédé au développement sans ressources (Suède, Japon, Ile Maurice). Il en découle que les effets que celles-ci peuvent construire est fonction de l'usage que l'on fait des bénéfices tirés de leur exploitation. Or, cet usage est fortement tributaire de l'environnement socio-politique, qui doit impliquer l'existence d'orientations capables de promouvoir le progrès économique et social avec les retombées de l'exploitation (Legouté J R., 2001 : 17-18). Toujours dans ce sens, Sen A. (1999 : 55) soutient que « le développement ne peut résulter d'une mécanique comportementale. Il a besoin d'être encadré par des normes éthiques, dont la considération des différents acteurs est un symbole ».

C'est dans cette nouvelle conception du développement qu'il convient de situer les réflexions qui tentent de proposer des moyens de sortir de la « malédiction des ressources ». Elles suggèrent de se pencher sur ses causes. Elles proposent aussi de mieux prendre en considération le poids des forces sociales et politiques des États hôtes dans l'élaboration des projets d'exploitation (Stevens P., 2003 : 8 ; Rosser A., 2006 : 7).

En 2004, une analyse réalisée par Collier P. et Hoeffler A. établit une corrélation entre une plus grande transparence et une baisse des conflits accompagnée de meilleures performances économiques. En 2003, à travers une étude transversale dans le cas du Nigéria, Sala-i-Martin X. et Subramanian A. montrent que l'inefficacité des résultats ne provient pas des ressources en soi mais d'autres variables telles que les institutions qui encadrent l'exploitation. Or, pour la plupart des pays riches en ressources naturelles, le principal problème réside dans l'absence de mesures pouvant favoriser la transparence

dans leur gestion. Plusieurs autres analyses (citées par FMI, 2005) confirment ce point de vue. Parmi elles figurent celle de Katz M et *al.* (2004), qui analysent les questions stratégiques et l'application générale du code de transparence des finances publiques aux pays riches en pétrole de l'Afrique subsaharienne. Birdsall N. et Subramanian A. (2004), à travers le cas de l'Irak, suggèrent une distribution directe d'un pourcentage des recettes pétrolières à la population. Leur étude souligne également que la communauté internationale doit mettre en place une politique globale visant à établir des normes de transparence et de gestion publique.

Mêmes si ces analyses et propositions, allant dans le sens d'une résolution de la « malédiction des ressources », se traduisent de façon incomplète dans les faits, elles semblent pour autant commencer à produire des effets sur les orientations économiques des institutions internationales. Car en 2005, un guide a été élaboré par le FMI. Il met en place un panorama de bonnes pratiques et de normes optimales admises dans le but d'une gestion transparente des revenus issus des ressources naturelles. Ce panorama s'adresse aux pays qui tirent des ressources une part consistante de leurs revenus, mais aussi aux institutions internationales ainsi qu'aux autres instances dont le rôle est d'apporter une assistance techniques. Il est le résultat de longues années d'étude d'expériences sur les relations entre abondance des ressources naturelles et développement.

Par ailleurs, à l'échelle des pays qui abritent les ressources naturelles, les institutions internationales (FMI, Banque mondiale) essaient de redéfinir les conditions de « gouvernance » qui doivent accompagner l'exploitation des ressources naturelles. Il est désormais question d'adopter des modèles politiques capables de créer plus que de la croissance, mais une amélioration des conditions de vie des populations, à travers une gestion efficace des retombées des projets. Cela nécessite une plus grande implication et mobilisation des populations riveraines des ressources dans la gestion des retombées minières ; une gestion pouvant contribuer à stimuler un développement à l'échelle régionale et locale.

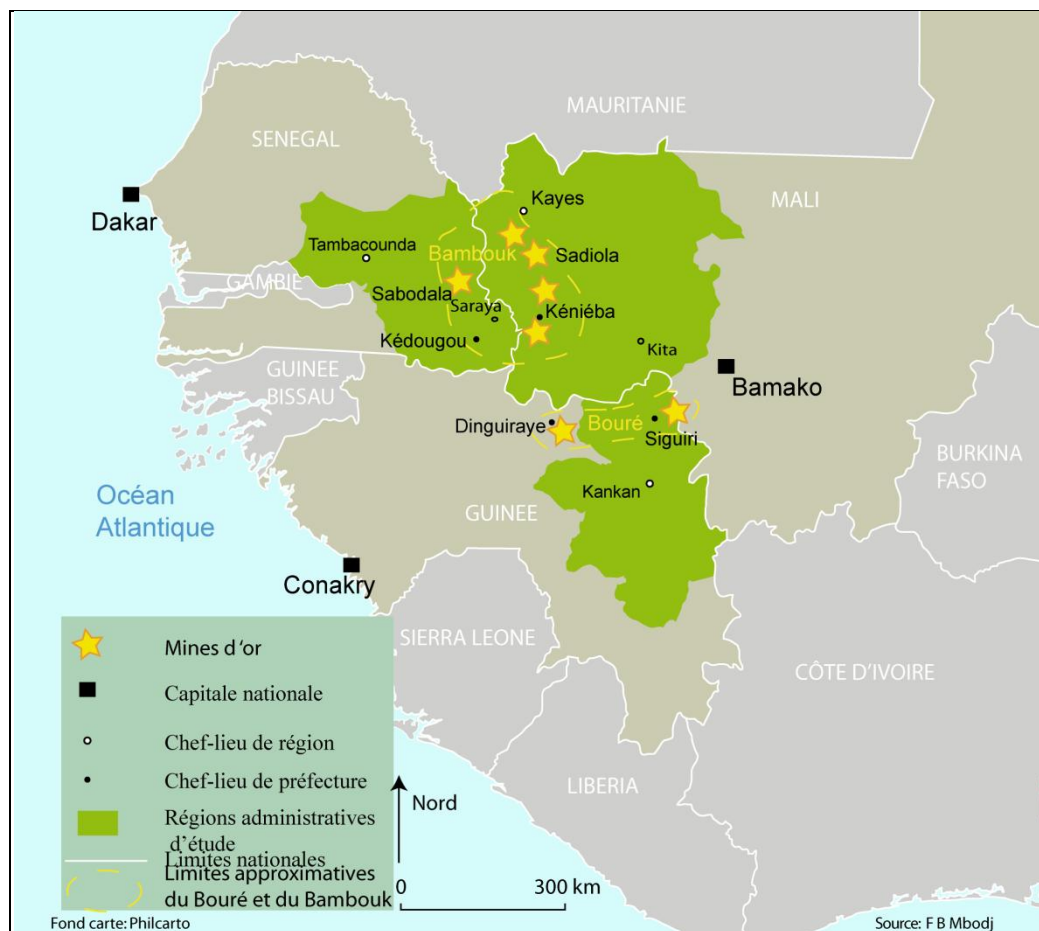
Cependant, plusieurs siècles d'expérience minière africaine marquée par des échecs invitent à s'interroger sur les réelles possibilités de réalisation de tels objectifs dans les régions minières concernées par cette étude.

Questionnements et hypothèses

Si les conditions de l'exploitation minière en Afrique se définissent et sont fortement influencées par les institutions financières internationales, la production quant à elle se déroule dans des zones géographiques situées aux marges des marges. Car d'abord, les pays auxquels elles appartiennent occupent une position marginale dans le jeu économique mondial et dépendent de manière structurelle des réseaux de circulation internationale, des capitaux et marchés des pays du nord (Debrie J., Steck B., 2001 : 31 ; OCDE, 2003 : 91-99). En effet, les économies des trois pays étudiés (Sénégal, Mali, Guinée) connaissent de grandes difficultés. Les anciens systèmes rentiers (agricoles) qui les structuraient depuis l'époque coloniale s'essoufflent ou sombrent dans une crise aux issues incertaines ; perturbant à l'occasion tous les dispositifs de régulations macro et micro économiques. Il s'ensuit un déficit des balances commerciales et un endettement massif des États. Au Sénégal, l'arachide vit une crise qui dure depuis plus de trente ans ; au Mali, le système coton tente de se sortir de la phase d'incertitude qu'il traverse, pendant qu'en Guinée la situation économique relève d'un marasme chronique. En 2000, le rapport du PNUD sur le développement humain classe le Mali au rang de 165^{ème} sur 174 pays tandis que la Guinée et le Sénégal occupent respectivement les 162^{ème} et 155^{ème} places.

Quant aux régions d'étude, elles se trouvent aux marges des dynamiques économiques qui se déroulent au sein de ces ensembles nationaux.

Carte 2 : Mines et régions aurifères étudiées



Il s'agit en effet des régions de Tambacounda (est du Sénégal), de Kayes (ouest du Mali) et Kankan (nord-est de la Guinée). À l'échelle de leurs territoires nationaux, ces régions forment des périphéries, très distantes de leurs capitales. L'éloignement ainsi que la mauvaise qualité des routes ont longtemps rendu difficile leur accès. Sur le plan économique, la pauvreté reste une de leurs caractéristiques. Car depuis l'époque coloniale, elles ont été faiblement prises en compte dans les programmes de développement et d'aménagement. Ceux-ci étaient généralement concentrés dans les capitales et certaines régions particulières (zones irrigables telles que la vallée du fleuve Sénégal ou cotonnières du Mali). Ce choix déséquilibré a eu par ailleurs des conséquences sur les densités de populations, qui sont parmi les plus faibles dans chacun des trois pays.

Pourtant, il n'en a pas toujours été ainsi. Cet enclavement géographique et économique est plutôt le résultat d'une « inversion de territoire » (voir Ninot O., 2003). Car ces régions abritent les anciennes provinces du Bouré et du Bambouk, connues depuis

le moyen âge pour leur richesse en or³. Ce produit, dont elles disposaient en quantité et en qualité considérable, a joué un rôle déterminant dans l'histoire politico-économique des grandes structures étatiques pré-coloniales, notamment les empires du Ghana, du Mali, et du Songhaï. Le métal jaune leur a conféré l'assise économique indispensable à leur expansion territoriale et politique. Grâce à leur puissance, ces régions ont occupé, pendant plusieurs siècles, la place de pôles régionaux dans les échanges commerciaux entre le Sahara et l'Afrique forestière. Ce n'est qu'à l'époque coloniale qu'elles ont perdu leur centralité au profit des régions côtières.

Aujourd'hui, ces régions entrent de nouveau dans une phase de grands bouleversements. Car, alors que le précieux métal a été toujours exploité de manière artisanale, des entreprises occidentales disposant d'importants moyens technologiques, humains et financiers, s'y installent depuis le début des années 1990. Depuis 1997, plusieurs sociétés se sont engagées pour une exploitation de type industriel des mines d'or de Sabodala (60 tonnes) au Sénégal ; de Loulo (20 tonnes), Yatéla (60 tonnes), Sadiola (plus de 150 tonnes), Tabakoto (20 tonnes) au Mali ; de Siguiri (250 tonnes) et Léro en Guinée. À côté de celles-ci, plusieurs dizaines d'autres s'investissent dans l'exploration.

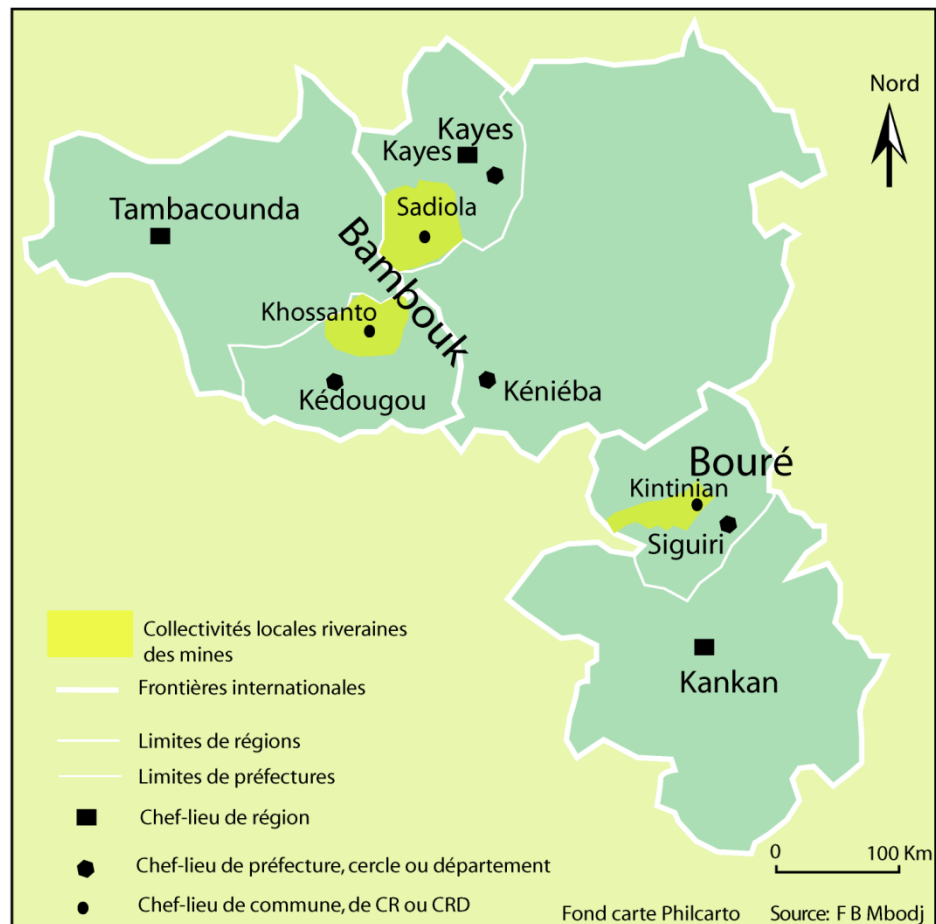
Parmi ces mines, nous en avons choisi trois. Il s'agit de celles de Sabodala, de Sadiola et de Siguiri. La mine de Sabodala est située dans la communauté rurale de Khossanto (Sénégal ; département de Kédougou⁴). Elle est exploitée par la SMC (Sabodala mining company), qui compte deux actionnaires : l'australien MDL (Mineral deposit limited, 90%) et l'État sénégalais (10%). La mine de Sadiola se trouve dans la commune rurale de Sadiola (Mali ; cercle de Kayes). Elle est exploitée par la SEMOS (Société d'exploitation des mines d'or de Sabodala) qui compte quatre actionnaires que sont : Anglogold (38%), Iamgold (38%), l'État malien (18%), et l'IFC

³ Le Bambouk ou bassin de la Falémé (affluent du fleuve Sénégal) se trouve à cheval entre le Mali et le Sénégal. Le Bouré ou bassin de Siguiri sur le Tinkisso (affluent du fleuve Niger) est localisé dans la préfecture de Siguiri et précisément dans la communauté rurale de Kintinian. En fait, le Bouré et le Bambouk sont deux régions aurifères bien distinctes, comme vous pouvez le voir sur la carte de présentation. Mais c'est par souci de commodité que dans le cadre de ce travail nous utilisons l'appellation « Bouré-Bambouk ».

⁴ Nous tenons à avertir le lecteur sur fait que le département de Kédougou est devenu une région depuis le mois d'août 2008. Mais puisque nous avons débuté nos recherches en 2007, nous avons fait le choix de conserver le découpage administratif qui prévalait à cette époque ; ce qui nous permettra d'aborder la question des recompositions territoriales sur fond de dynamisme minier dans un des points de la troisième partie de cette thèse. Le maintien de ce choix est également lié à des questions d'ordre pratique. Car jusqu'au moment de notre dernier séjour sur le terrain (mars 2008), la cartographie du nouveau découpage n'était pas encore disponible.

(6%) pour le compte de la Banque mondiale⁵. Quant à la mine de Siguiri⁶, elle est localisée dans la communauté rurale de développement de Kintinian (Guinée ; préfecture de Siguiri). Elle est exploitée par la SAG (Société Anglogold ashanti de Guinée) et compte deux actionnaires : Anglogold Ashanti (85%) et l'État guinéen (15%).

Carte 3 : Le cadre territorial des collectivités locales étudiées



On voit ainsi que nous sommes en présence de régions en marge qui accueillent des compagnies internationales. Celles-ci sont susceptibles d'occasionner des changements en termes de désenclavement et de dynamiques économiques pouvant conduire à une meilleure insertion de ces espaces dans leurs territoires nationaux ainsi que dans l'économie sous-régionale. Pour autant, les résultats désastreux de l'exploitation

⁵ La mine de Sadiola recèle une particularité. Car à 25 km d'elle se trouve une autre mine, celle de Yatela, appelée également « mine satellite » par les agents miniers. Elle est exploitée par les mêmes opérateurs qui interviennent à Sadiola, à l'exception de la SFI (40% pour Anglogold, 40% pour Iamgold et 20% pour l'État malien). Les fonds miniers qu'elle alloue aux communautés riveraines sont également gérés dans la même structure que celle qui administre les fonds de Sadiola.

⁶ Même si cette mine se trouve à Kintinian, aussi bien l'administration minière que les médias parlent toujours de la mine de Siguiri, le nom de la préfecture.

minière dans d'autres pays africains invitent à relativiser les espoirs portés au nouvel élan du secteur minier des pays étudiés. Ainsi, la question principale à laquelle nous souhaitons répondre ici est la suivante : quels sont les effets géographiques des mines étudiées sur leurs milieux d'accueil, à quelles échelles se manifestent-ils (villages riverains, collectivités locales d'accueil, et à d'autres échelles) ? Les mines sont-elles un facteur d'intégration des territoires de production ou de leur fragilisation ?

Cette question centrale est explicitée à travers les trois sous-questions suivantes :

1) Les mines constituent-elles des enclaves ou des facteurs de transformation de l'espace ? Quelles influences démographiques (migration, urbanisation, émergence de réseaux urbains régionaux, etc.) et économiques ? Les caractéristiques géographiques des régions étudiées (enclavement par rapport aux capitales nationales ; proximité entre les trois villes qui abritent les mines ; existence de potentiels d'échanges liés aux différentiels frontaliers) peuvent-elles avoir un effet amplificateur sur les impacts de l'exploitation minière ?

L'image associée à l'industrie minière est celle « d'enclaves », favorables à une exploitation expéditive au profit des entreprises et occasionnant des conséquences désastreuses pour les populations autochtones. Pourtant, elle peut être facteur de développement à l'échelle locale, à travers l'agrandissement du marché de consommation sous l'effet de la migration et de l'urbanisation, l'essor d'activités commerciales et agricoles, celle des services, etc. En vérité, les questions se posent moins en termes d'effets positifs ou négatifs, car l'industrie minière comporte nécessairement les deux, qu'en termes de domination de l'un ou l'autre aspect.

2) Les mines sont-elles un facteur de fragilisation ou de dynamisation des économies rurales (agriculture, orpillage) ? La concurrence pour la main-d'œuvre agricole est-elle compensée par les opportunités ouvertes au maraîchage et à l'arboriculture ? Du point de vue de l'orpillage, les effets de la perte des sites peuvent-ils être atténués par l'afflux de travailleurs attirés par les mines mais qui n'ont pu y être embauchés ?

Les effets d'un projet minier ne sont pas identiques selon que celui-ci se déroule dans une zone désertique ou dans une zone peuplée. Car dans ce second cas, il existe des

possibilités de superposition et de concurrence entre deux systèmes (celui des mines et celui construit au préalable par les autochtones). Dans le cas des zones étudiées, l'exploitation minière est intervenue dans un contexte de vulnérabilité, où la survie des populations ne tient qu'aux cultures vivrières, ainsi qu'aux apports monétaires de l'orpaillage et de l'émigration. Car les cultures commerciales qui, depuis longtemps, organisaient l'espace et les économies, sont en crise sous l'effet de différents facteurs endogènes et exogènes (dégradation des termes de l'échange, aléas climatiques, appareils para-publics inefficaces, etc.). Des interrogations se soulèvent quant aux opportunités ou à la menace que les mines représentent pour ce type d'économie agricole, mais aussi pour l'orpaillage, dont le rôle crucial s'est affirmé des siècles durant.

3) Quelle gouvernance locale autour des mines ? Les concertations aboutissent-elles à une gestion partagée des différents types de territoires en place (concessions minières, sites d'orpaillage, terroirs villageois, territoires des collectivités locales, aires protégées, etc.) ou à des conflits et à des exclusions ? Les rapports entre acteurs sont-ils caractérisés par une asymétrie favorable aux compagnies et à l'État face aux acteurs locaux (élus, société civile, autres...), ou bien le contexte de décentralisation et de réformes des acteurs permet-il des relations plus équilibrées ? Les types de gouvernance sont-ils influencés par l'expérience minière ou par les trajectoires politiques des pays respectifs ?

Le contexte socio-politique constitue un facteur déterminant des effets spatiaux et temporels des mines. Les exemples opposés de la république démocratique du Congo et du Botswana démontrent que c'est particulièrement l'environnement socio-politique qui permet une utilisation efficace ou non des retombées de l'exploitation minière. Or, dans les zones étudiées, celle-ci intervient dans un contexte de recomposition des modes de développement reposant sur la notion de gouvernance, qui implique la participation de plusieurs acteurs. Cette approche est véhiculée notamment par les réformes de décentralisation.

Alors que de telles conditions semblent être théoriquement favorables à une gestion efficace des retombées minières à l'échelle des zones de production, il convient de s'interroger sur leur influence réelle.

Au cours de ce travail, il s'agira d'éprouver la validité des hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 :

À travers les possibilités qu'elles occasionnent (en termes d'emplois, de mobilisation de flux démographiques, de développement de services, d'initiatives entrepreneuriales, d'activités commerciales, etc.), les activités minières contribuent à l'intégration économique et démographique des périphéries étudiées.

Hypothèse 2 :

Les dynamiques économiques induites par les mines sont amplifiées et ancrées par les conditions géographiques. Car l'éloignement des zones de production par rapport aux principaux pôles économiques de leurs pays respectifs, et l'existence de frontières nationales y favorisent leur concentration et stimulent la création de nouveaux centres économiques attractifs à différents niveaux.

Hypothèse 3 :

Les activités minières portent des effets ambivalents sur l'économie agricole. L'espoir suscité par l'accès aux emplois miniers forme un motif de négligence du travail de la terre de la part des paysans et les besoins en espaces des sociétés minières conduisent à de nombreuses pertes de capital foncier. Souvent, ce sont les terres les plus favorables à l'agriculture qui sont concernées. Pourtant l'exploitation de type industriel apparaît comme une opportunité pour le vivrier marchand et l'orpaillage. Elle favorise l'expansion d'autres types de cultures, notamment le maraîchage et l'arboriculture, qui répondent à une demande locale importante et génèrent de l'emploi. Elle exerce également une influence stimulante et indirecte sur l'orpaillage en permettant à celui-ci d'absorber le surplus de migrants qu'elle occasionne ; ce qui contribue à son intensification.

Hypothèse 4 :

Le dynamisme minier met en évidence les incohérences et ambiguïtés des réformes décentralisatrices. Car le déploiement des activités minières dans un contexte de décentralisation conduit à une fragmentation du territoire, à des modes de régulations clientélistes, à l'exclusion de certains groupes d'acteurs, à des conflits de territoires ainsi qu'à des stratégies de récupérations politiques par l'État et ses représentants locaux. Les

nouveaux apprentissages en termes de gouvernance locale créés par le cadre minier s'accompagnent de tensions et de confrontations. Celles-ci révèlent l'inégale capacité de résistance des populations riveraines et de la société civile, face aux stratégies de l'État pour capter les retombées de l'or et face à la puissance des entreprises.

La réalisation de ce travail a été guidée par un certain nombre de choix méthodologiques que nous développerons dans le point suivant.

Méthodologie

L'originalité de ce travail réside dans le fait qu'il constitue la première thèse de géographie portant sur l'exploitation des ressources aurifères dans cette partie de l'espace ouest-africain. Elle est à considérer aussi avec l'approche géographique privilégiée ; c'est-à-dire le choix de trois régions à cheval sur trois pays.

Nos recherches s'inscrivent dans la continuité de récents travaux qui ont été réalisés dans une partie des régions que nous avons choisies. Ils sont le fait de chercheurs géographes du CIRAD (Magrin G., Gautier D., 2006) et des membres du groupe GIRARDEL⁷ de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal (Greig I., 2005 ; Diallo L., 2006 ; Dia N., 2006). Mais il marque une certaine particularité par rapport à ces études qui, malgré la profondeur de leurs analyses sur les effets de l'exploitation minière dans les économies et sociétés rurales concernées, n'ont pas entrepris une approche régionale englobant trois pays. Un tel choix offre la possibilité d'une analyse régionale d'autant plus intéressante que derrière les fortes ressemblances (géographique, économique, culturelle, historique, etc.) qui caractérisent ces régions, se cachent des différences spécifiques au parcours politiques de chaque État.

Ces récents travaux sont également attribués à des consultants indépendants, au compte d'ONG (Keita S, 2001 par exemple) ou à des institutions telles que le GRAMA (Campbell B., 2004 ; Belem G., 2006 ; Hatcher P., 2004 ; Gosselin C., 2000, etc.). Leur approche n'est pas régionale et ne privilégie que les aspects juridiques, politiques et institutionnelles.

⁷ Groupe interdisciplinaire de recherche pour l'appui à la planification régionale et au développement local.

L'autre aspect qui marque l'originalité de ce travail est lié au fait qu'il porte sur un secteur qui constitue moins le terrain de prédilection des géographes (Pourtier, 2004, Magrin, 2005-2009 ; Deshaies, 2007 ; Donner, 2004, etc.) que celui des économistes, des politologues, des journalistes et des organisations non gouvernementales, qui mettent en avant surtout l'échelle nationale et les conflits. Or, notre étude tient, certes, compte de ces dimensions. Mais elle prend également en considération l'échelle locale dans les enjeux de gouvernance, ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'influer sur les effets miniers, à savoir la démographie, l'organisation du réseau routier, l'enclavement, l'existence de différentiels frontaliers, etc.

Le choix de ce sujet sur le secteur minier s'inscrit dans notre trajectoire personnelle. Car notre objectif étant de nous spécialiser sur les questions de développement et particulièrement sur les politiques de gestion des ressources naturelles dans les pays en développement, nous avons travaillé pendant deux années sur les enjeux de territoires liés à l'exploitation des ressources forestières dans le sud-ouest du Mali (Mbodj, 2005-2006). Suite à cela, nous avons jugé intéressant de nous orienter vers les questions minières, dans la mesure où cela nous permettrait de changer de thématique tout en continuant à interroger les relations territoires/gestion des ressources naturelles.

Notre choix porté sur les mines du Bouré-Bambouk et non sur les autres que comptent les trois pays est lié, d'une part, à l'originalité des régions géographiques qui les abritent. Celle-ci correspond en effet à leurs similitudes géographiques ainsi qu'à celle de leurs trajectoires économique et historique (centres commerciaux dynamiques à l'époque pré-coloniale ; enclavement et pauvreté depuis l'époque coloniale). D'autre part, il est lié à des raisons d'unité géologique et de pertinence géographique. Car c'est dans ces régions situées à l'est du Sénégal, à l'ouest du Mali et au nord-est de la Guinée que se trouvent l'essentiel des réserves aurifères des pays respectifs. En effet, le Bambouk abrite l'ensemble des gisements aurifères déjà mis en évidence au Sénégal, ainsi que quatre des sept mines d'or que compte le Mali. Quant à la Guinée, même si son sous-sol est doté en divers types de ressources minières, c'est le nord-est qui est caractérisé comme étant la région aurifère du pays ; plus particulièrement le Bouré, considéré comme le cœur de l'exploitation de l'or guinéen.

La proximité géographique des villes qui abritent les mines (Kédougou, Siguiri et Kayes), ainsi que l'existence de frontières nationales entre elles a été également un critère

de choix. Car elles permettent de se demander dans quelle mesure la concentration des activités minières dans des périphéries nationales, bénéficiant parallèlement d'une certaine ouverture transfrontalière, est susceptible d'influer sur les perspectives de création de nouveaux centres économiques dynamiques.

Quant au choix des collectivités, il est lié au fait que Sadiola est la mine la plus importante de la région de Kayes, et même la plus connue du Mali. Siguri est le centre de l'extraction aurifère de la Guinée. Quant à Sabodala, il reste pour l'instant le seul gisement dont l'exploitation industrielle a commencé au Sénégal.

Du point de vue méthodologique, ce travail comporte deux aspects que sont la recherche bibliographique et le travail de terrain. La recherche bibliographique a porté sur les lectures d'ouvrages et de documents apportant des informations historiques sur ces espaces. Il s'agit notamment de travaux de Kikerbo J. (1972), Bathily A. (1989), Girard J. (1992), Guillard X. (1987), Keita R N. (1972), etc. Ils ont permis de resituer l'exploitation minière dans son contexte historique mais aussi de définir son rôle dans l'histoire économique et politique des régions étudiées. Les lectures ont été complétées par des sources diverses (articles scientifiques ; ouvrages sur les pays et régions étudiées, sur les rentes agricoles, sur les concepts de développement et de ressources naturelles ; rapports d'institutions, etc.). Tous ces types de références bibliographiques nous ont servi de support dans le cadre de l'analyse des articulations entre ressources naturelles, croissance et développement. Elles ont également été indispensables pour l'étude des trajectoires économiques des régions étudiées, de la configuration des systèmes rentiers, de leur rôle dans l'histoire socio-économique des trois pays et régions étudiées, de la fragilité qui les caractérisait, etc. Les publications du GRAMA ont été nécessaires à la compréhension du secteur minier, africain en particulier. Ce groupe de recherche a le plus travaillé dans ce domaine selon l'approche d'économie politique, dans le but de responsabiliser les entreprises canadiennes à l'étranger et d'alimenter la réflexion des décideurs publics. La lecture des codes miniers des trois pays nous a permis d'analyser les conditions réglementaires qui justifient l'attractivité du secteur minier. Elle nous a également permis de comprendre la place qui y est réservée pour l'exploitation de type artisanal.

Pour ce qui est du travail de terrain, deux séjours de terrain ont été réalisés entre janvier 2008 et février 2009. Ces séjours ont duré respectivement un peu plus de trois mois (du 24 janvier au 1^{er} mai 2008) et deux mois et demi (du 12 décembre 2008 au 27

février 2009), durant lesquels nous avons surtout privilégié les enquêtes qualitatives qui se prêtaient plus aux conditions de notre cadre géographique. Différents guides d'entretien ont été établis en fonction des acteurs concernés par les activités minières de type industriel et artisanal. Les entrevues réalisées avec les responsables des entreprises, les préfets, les sous-préfets, les maires, les chefs de villages, les responsables d'ONG et les associations de jeunes et de femmes, nous ont permis de comprendre toutes les questions relatives à la gouvernance minière : le volume des revenus miniers et leurs modes de partages, le niveau d'implication de chaque catégorie d'acteurs, la nature des rapports entre les principaux acteurs concernés par les fonds sociaux miniers, etc. Elles nous ont également permis d'analyser l'évolution des processus de mise en place des structures de gestion des retombées minières ou de la main-d'œuvre, ainsi que tous les problèmes qui en découlent. Les entretiens avec les paysans, les maraîchers, les orpailleurs, les chefs de *dioura*⁸ et les chefs de village nous ont servis pour l'analyse des impacts de l'activité minière industrielle sur les économies agricoles et l'orpaillage. Quant à ceux effectués auprès de quelques employés qualifiés et non qualifiés des mines, ils nous ont éclairé sur le niveau des salaires, mais aussi sur les domaines et modes d'investissement qu'ils privilégient avec l'argent gagné à la mine.

Une étude quantitative a été envisagée au cours du deuxième terrain, afin de déterminer, à l'image de l'étude de Dia N. (2006), l'évolution des superficies cultivées ainsi que les quantités de céréales et de cultures de rente produites avant, au début, et pendant la phase actuelle de l'exploitation moderne. L'objectif aurait consisté à mesurer, de manière plus ou moins exacte, les impacts de l'activité minière sur l'économie agricole. Mais ce projet a été finalement écarté. Car si dans le cadre du Sénégal il existe, à l'échelle départementale et communale, des structures d'encadrements susceptibles de fournir des statistiques sur les années précédentes, en ce qui concerne le cercle de Kayes et la préfecture de Siguiri, cette opportunité n'existe pas. En outre, l'ancienneté relative de l'exploitation dans ces régions (12 à 13 ans) s'oppose à la reconstitution de telles dynamiques, car les paysans ne pourraient se rappeler des données si anciennes sur les superficies et les récoltes.

Cette thèse, comme toute autre, a rencontré des difficultés. En effet, si l'approche régionale est intéressante, elle présente par ailleurs son lot de contraintes. Car autant le

⁸ *Dioura* signifie site d'orpaillage.

terrain à parcourir est vaste, autant le sont les angles thématiques (aménagement du territoire, frontières, trajectoires économiques, environnement, etc.) sous lesquels les transformations socio-économiques liées à l'exploitation minière peuvent être abordées. Ce qui n'a pas facilité la phase de précision du sujet et a limité la profondeur de l'analyse de certains thèmes, aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif. C'est le cas par exemple pour l'agriculture. Nous pensons que des recherches plus élaborées pourraient combler les limites de notre travail dans ce sens. À cette question de cadrage géographique et thématique s'ajoutent d'autres difficultés liées aux manques de données, notamment au Mali et en Guinée, ainsi qu'à une très faible ouverture à la communication de certaines entreprises minières. Notre position particulière était pour quelque chose dans ce dernier aspect. Elle est en effet spécifique dans plusieurs sens, car nous sommes une femme, effectuant de la recherche dans un milieu contrôlé par des hommes. Certains d'entre eux n'hésitent pas à mettre des barrières, à douter de notre statut d'étudiante malgré la présentation de notre carte universitaire et nos lettres de recommandation, et à exprimer ouvertement des préjugés selon lesquels, par exemple, les ONG passent par les jeunes femmes pour obtenir des informations auprès des entreprises. Nos liens avec des institutions françaises renforcent davantage leurs craintes.

De plus, quand certains responsables miniers acceptent un entretien, ils tentent souvent d'orienter la discussion dans le sens de ce qui peut renforcer leur réputation de compagnie responsable. Cela nécessite à chaque fois de subtiles gymnastiques de recadrage. Nous sommes également une étrangère dans les deux pays (Mali et Guinée) et ne parlons pas la langue des communautés riveraines (le Malinké, parlé aussi dans la région minière du Sénégal). Cette situation pose un double problème. Car s'il est très fréquent de voir des étudiants ou chercheurs du Nord mener des travaux de recherche dans les pays du Sud, les mobilités sud-sud sont exceptionnelles. Ainsi, les populations enquêtées, en dehors de la partie sénégalaise, ne comprennent pas souvent la raison du choix porté sur leur pays.

Le deuxième problème lié à notre statut d'étranger est la gestion de la traduction. Le choix du traducteur est déterminant pour le bon déroulement des enquêtes. Le plus souvent, les personnes qui nous accueillent ont déjà choisi un interprète pour nous, généralement un membre de la famille. Or, pour ne pas compromettre nos recherches, il nous faut une personne à la fois neutre par rapport aux tensions politiques qui existeraient,

socialement charismatique et capable de faciliter l'ouverture de certaines portes. Ces caractéristiques se sont révélées parfois très utiles. Car dans ces régions minières, les autorités coutumières peuvent se refuser à des entretiens. Elles ont le sentiment que ceux qui ont été accordés depuis plus de dix ans n'ont pas conduit à l'amélioration de leurs conditions de vie. En guise d'exemple, le chef de village de Sadiola ainsi que celui de Farabakouta nous ont clairement dit que si ce n'était pas le respect qu'ils doivent à notre accompagnateur et à sa famille, ils ne répondraient pas à nos questions. Car depuis l'ouverture de la mine, ils ont fourni des informations à des journalistes, en espérant que cela servirait à leur cause, en vain.

Cette thèse s'articule autour de trois parties. La première fait état des richesses minières des régions d'étude, tout en montrant leur place dans l'ancrage historique des rapports économiques actuels entre le Nord et le Sud. Elle met par ailleurs en évidence le caractère ancien du projet d'exploitation industrielle des mines du Bouré-Bambouk, ainsi que les bouleversements que celle-ci induit, notamment sur l'exploitation de type artisanale.

La deuxième partie offre d'abord une contextualisation des situations économiques nationales et régionales, caractérisées respectivement par une crise liée à l'essoufflement des modèles de traite et une marginalisation structurelle. Elle met ensuite en évidence les mutations économiques et spatiales induites par les activités minières. Cette partie se termine par une analyse des interactions entre l'exploitation minière et les activités qui constituent les bases des économies de ces régions, à savoir l'agriculture et l'orpaillage.

La troisième partie examine la place des contextes politiques nationaux dans l'utilisation des retombées de l'exploitation, l'évolution de l'environnement social et la configuration des rapports de force. Elle analyse également le rôle des dynamiques minières dans les apprentissages en matière de gouvernance locale.

Première partie :

**L'or du Bouré-Bambouk dans le système mondial : une
mise en perspective**

Les conditions géologiques de l'Afrique de l'Ouest ont favorisé un potentiel minier riche et diversifié au Sénégal, au Mali et en Guinée. Parmi différents types de minerais figure l'or. Celui des anciennes provinces du Bouré et du Bambouk a fait l'objet de convoitise depuis l'époque pré-coloniale jusqu'à celle de la globalisation contemporaine. Au-delà de la fascination que ce minerai exerce, il a joué un rôle déterminant dans l'histoire économique-politique d'une partie de l'Afrique de l'Ouest et du Nord (entre le VII^e et le XIV^e siècle), et imprégné les structures économiques et sociales des régions de production. Il a également constitué un outil de leur mise en relation avec le reste du monde, notamment arabo-musulman.

Ce rôle historique de l'or lui a valu de continuer à susciter une passion traversant les siècles. Il est devenu un enjeu pour les puissances occidentales, puis pour les nouveaux États africains. Alors qu'il s'agissait à l'époque précoloniale de se limiter au contrôle du commerce du produit et de celui des routes qu'il empruntait, l'objectif est finalement devenu une exploitation de type industriel. Mais un tel projet a dû attendre le XX^e siècle pour voir réunies les circonstances de sa réalisation. En effet, à la fin des années 1980, les conditions, socio-politiques, financières, techniques, institutionnelles et juridiques (internationale et nationale) se sont prêtées à sa mise en œuvre. Elles ont permis à des dizaines d'entreprises minières de s'installer dans des espaces qui ont une longue tradition aurifère, et de perpétuer ainsi la principale relation que ceux-ci entretenaient avec le système économique mondial, celle de pourvoyeur de ressources minières.

L'arrivée de l'industrie minière s'accompagne de bouleversements majeurs dans la zone aurifère. Car le système minier moderne accorde une importance capitale à l'organisation et à la maîtrise territoriale, à la différence de l'orpaillage, caractérisé par une grande mobilité.

Le chapitre 1 de cette première partie se propose de situer le cadre géologique et de faire état des ressources dont disposent les pays et régions étudiés. L'importance de cette ressource dans l'identité des populations, dans leur histoire politique et économique, ainsi que dans celle de toute la région ouest-africaine sera également évoquée. Le chapitre 2 est consacré aux différentes étapes de l'histoire des projets d'exploitation de type industriel des ressources aurifères du Bouré-Bambouk, ainsi que des conditions récentes

qui ont permis leur concrétisation. Quant au chapitre 3, il décrit les bouleversements qui interviennent dans l'espace aurifère et la manière dont les mines s'insèrent dans leur milieu d'accueil.

Chapitre 1 L'exploitation aurifère : un ancrage dans les structures économiques et sociopolitiques du Bouré-Bambouk

L'image de l'Afrique est associée à celle d'un continent richement et diversement pourvu en ressources minières. Les régions étudiées font partie de celles qui en sont les mieux dotées, notamment en or. Ce minerai, tout en suscitant des légendes qui dépassent les frontières des zones de production, a permis l'émergence puis l'expansion de systèmes économiques et politiques d'une portée historique et inter-régionale.

En effet, la dimension mythique du métal jaune est liée, certes, aux croyances locales des zones de production, mais aussi au mystère qui entourait ses origines. Celles-ci étaient méconnues autant par ceux qui achetaient le produit que par les éminents auteurs arabes qui y ont consacré des récits. Si, aujourd'hui encore, la controverse subsiste quant au poids de l'or du Bouré-Bambouk dans le volume d'or mondial extrait, l'importance de sa place dans le système transsaharien est irréfutable. Ceci est également valable en ce qui concerne la puissance des institutions étatiques pré-coloniales, dont le pouvoir reposait sur l'or.

I-Un continent et des régions richement dotés en ressources minières

Si la volonté actuelle des États de favoriser l'expansion du secteur minier est identique dans les trois pays, ni les dotations en ressources, ni le poids de celles-ci dans les économies nationales ne le sont. En Guinée, l'économie de l'or mobilise, certes, des populations nombreuses et les réserves sont importantes. Il constitue également une ressource cruciale dans les zones de production. Pourtant, le pays peut par ailleurs miser sur d'autres ressources extractives prisées à l'échelle internationale. C'est le cas par exemple de la bauxite et du fer. Au Mali, le métal jaune prédomine. Il est devenu récemment vital pour l'économie du pays, qui ne compte plus aussi largement que par le passé sur le coton. En revanche, au Sénégal, le secteur minier occupe une position discrète dans l'économie, surtout si on ne considère que l'or du sud-est.

1) La Guinée : un scandale géologique

1-1 Aperçu géologique de la Guinée

L'étude de Soumah I (2007 : 21-24) rappelle que la géologie guinéenne est caractérisée par une prédominance des roches précambriennes et du Paléozoïque réparties

sur le bouclier guinéo-libérien. Au centre, le massif du Fouta Djallon, constitué de schistes du silurien et de grès de l'ordovicien, a connu durant le tertiaire une arrivée massive de dolérites, roche mère des gigantesques dépôts de latérite bauxitique. Au nord-est prédomine le birrimien, connu pour son potentiel en or. Au nord et sud-est, apparaît une large zone cristalline au sein de laquelle les itabirites ont donné naissance à d'importantes concentrations de minerai de fer. Vers la côte et au nord-ouest se sont développés les schistes qui constituent le réservoir des meilleures bauxites du monde.

En effet, une stratification simplifiée distingue différentes formations que sont : « l'archéen » ou « libérien » (Soumah, 2007). D'âge compris entre 2700 et 3000 MA, ces formations sont parfaitement plissées et métamorphosées. Regroupant les séries de Kassila (Forécariah), de Kambui (Dabola) et de Simandou (Nimba), elles ont donné naissance aux gisements de fer du Nimba et Simandou ainsi qu'aux zones radioactives de Kissidougou, Beyla et Kérouané ; le « protérozoïque inférieur » ou « birrimien » est composé de formations volcano-sédimentaires moins métamorphosées que les archéennes. Ayant environ 2000 MA, elles sont à l'origine des gisements primaires aurifères de la Guinée. On y identifie les séries de Marampa (Forécariah, Kindia), Bassaris (Youkounkoun) et Bassin de Siguiri (Kankan) ; le « protérozoïque supérieur », daté d'entre 1650 et 1200 MA, est composé de séries (Youkounkoun et de Madina Kouta (Mali)) qui reposent sur le socle archéen ou birrimien. C'est dans ces formations que l'on trouve d'importants indices d'uranium ; le « paléozoïque » ou « primaire » comporte d'importantes intrusions basiques liées à une phase tectonique intense. Elle correspond aux séries de Pita et de Téliélé ; le « mésozoïque » et le « cénozoïque » sont constitués de formations géologiques récentes à l'origine des diamants kimberlitiques. La bauxite et le fer de Kaloum ont également été formés à cette époque.

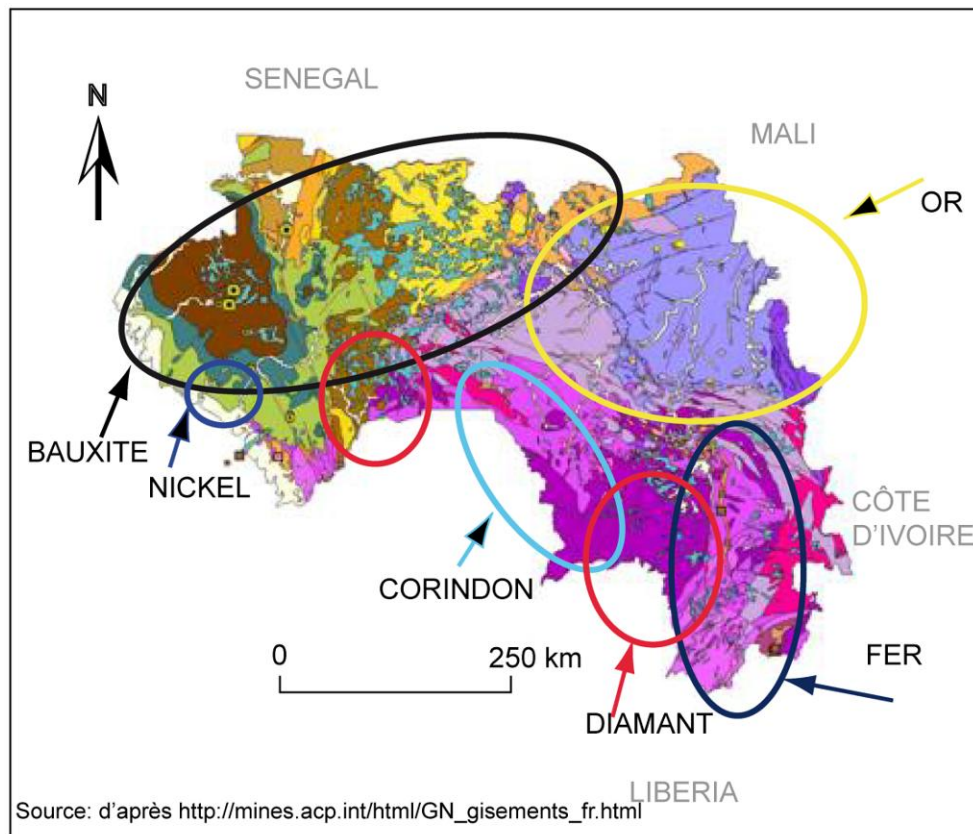
Ces différentes formations géologiques sont déterminantes dans la position qu'occupe la Guinée en termes de potentiel minier.

1-2 La bauxite : poumon du secteur minier guinéen

La Guinée, à l'instar du Congo, fait partie des États africains que l'on pourrait qualifier de « scandales géologiques ». Car autant son économie brille par ses faibles performances, autant son sous-sol s'avère être l'un des plus pourvus en richesses minières de diverses natures. Plus de 200 sociétés et projets miniers sont actifs sur son territoire en

2005. Parmi elles, on en compte 20 pour la bauxite, 14 pour le fer, 88 pour l'or, 71 pour le diamant, 3 pour l'uranium, 3 pour le calcaire, 1 pour le nickel. Les principales sociétés du monde minier sont présentes en Guinée (BHP Billiton, Rio Tinto, Alcoa, RusAl, Companhia Vale Rio Doce (CVRD), AngloGold, etc.) (Samb S., 2007).

Carte 4 : potentiels miniers de la Guinée.



Cette carte révèle, d'une part, que la quasi-totalité du sous-sol guinéen recèle des ressources minières et, d'autre part, que l'emplacement géographique de celles-ci dessine une spécialisation à caractère régional. Car si le nord-est du pays est caractérisé par son potentiel aurifère, le sud est essentiellement riche en fer et en diamant. Le centre-ouest est la région de la bauxite. Celle-ci est sans aucun doute le poumon du secteur minier guinéen. Une étude de la Banque mondiale (2007 : 23) montre que le pays dispose de près de 27 milliards de tonnes de réserves prouvées. La CBG (Compagnie des bauxites de Guinée) exporte à elle seule plus de 13 millions de tonnes de bauxite par an.

C'est également le secteur le plus attractif du champ minier. Les géants de l'aluminium s'y bousculent. BHP Billiton dispose de 7 permis de recherches dans la région de Boffa et Boké. CVRD, du Brésil, a acquis une vingtaine de permis dans la zone

nord et centre de la Guinée. Mitsubishi du Japon dispose de 24 permis de recherche dans les régions de Boké, Gaoual, Lélouma, Pita et Dalaba. OSWAL Chemicals de l'Inde a des permis dans les régions de Boffa, Fria et Dubréka. Enfin Chalco occupe les régions de Kindia, Mamou, Dalaba et Pita (Samb S, 2007).

La diversité géologique guinéenne place également ce pays parmi les plus riches du monde en fer.

1-3 L'une des plus importantes réserves mondiales de fer

En dehors de la bauxite, le sous-sol guinéen renferme d'importants gisements de fer. Sur les 150 milliards de tonnes de réserves mondiales prouvées, la Guinée possède, à elle seule, près de 10 milliards de tonnes, soit environ 6,6%. Parmi les gisements les plus considérables et les plus connus du pays figurent ceux des Monts Nimba et de Simandou. Les réserves des Monts Nimba ont été estimées à plus de 1 milliard de tonnes, essentiellement constituées d'hématites. Leur exploitation a été envisagée en 1973 par la société Mifergui mais n'a pu avoir lieu. Elle est actuellement assurée par Euronimba, détenue par BHP Billiton, grâce à une convention signée en 2003. Celui-ci est l'un des premiers groupes miniers au monde. Quant aux gisements du Simandou, ils sont exploités par le groupe Rio Tinto. Il a signé, fin 2002, une convention avec le gouvernement guinéen, et se fixe comme objectif principal d'exploiter 40 millions de tonnes par an (Banque mondiale, 2007). En effet, ces deux grands projets d'exploitation de fer sont à l'origine du fameux projet de chemin de fer « trans-guinéen ». Long de 1000 km, il nécessite de lourds investissements (2 milliards de dollars) et devrait permettre l'acheminement du minerai de la Guinée forestière à l'océan atlantique. Le trans-guinéen devrait également permettre l'évacuation de la bauxite exploitée par la SBDT (Société des Bauxites de Dabola Tougué), localisée au centre du pays (Soumah I., 2007 : 237-238).

Si l'importance de la bauxite et du fer dans la géologie guinéenne n'a été mise en évidence qu'au XX^e siècle, celui de l'or remonte à plusieurs siècles et son exploitation s'inscrit dans une ancienne tradition professionnelle.

1-4 L'or du Bouré

Le métal jaune est très abondant dans le sous-sol guinéen. Le centre historique et géographique de son exploitation correspond depuis plusieurs siècles au nord-est du pays. Il s'agit précisément de l'ancienne province aurifère du Bouré, située au nord-ouest de la ville de Siguiri. Les travaux de recherches du géologue Goloubinow R (1936 : 112-115) montrent que les réserves prouvées au cours des années 1930 pouvaient déjà être considérées comme significatives, si l'on prend en considération le caractère rudimentaire des moyens déployés par les populations riveraines des ressources aurifères, la faible profondeur des puits (4 à 17 mètres), ainsi que les importantes quantités d'or perdues (10 à 30%) lors des opérations de lavage. À cette période, ces populations n'exploitaient que des alluvions de cours d'eau (petits ou moyens) ainsi que des éluvions, mais rarement des alluvions de grandes rivières et exceptionnellement des filons de quartz⁹. Pourtant, Siguiri seul, chef-lieu de cercle à cette époque, abritait entre 10 000 et 15 000 orpailleurs ; un chiffre qui ne prend pas en compte les quelques 40 000 migrants venant d'autres régions du pays et du Mali voisin. Leur objectif était de mobiliser l'argent de l'impôt ou de différents autres besoins. Selon les statistiques de l'administration française locale ainsi que des services douaniers (citées par Goloubinow), l'exportation concernant le seul cercle de Siguiri s'est chiffrée à près de 2 tonnes en 1934, tandis que la production du pays s'élève à un peu plus de 2 tonnes.

Tableau 1 : production d'or du cercle de Siguiri (1917-1934)

| Années..... | Quantité (kg) | Années..... | Quantité (kg) | Années..... | Quantité (kg) |
|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|
| 1917..... | 530 | 1923..... | 625 | 1929..... | 83 |
| 1918..... | 373 | 1924..... | 216 | 1930..... | 35 |
| 1919..... | 241 | 1925..... | 194 | 1931..... | 956 |
| 1920..... | 46 | 1926..... | 164 | 1932..... | 1.287 |
| 1921..... | 260 | 1927..... | 191 | 1933..... | 1.474 |
| 1922..... | 328 | 1928..... | 16 | 1934..... | 1.932 |

Source : enquêtes Goloubinow R, 1936.

⁹ Les alluvions sont des témoins d'un réseau hydrographique disparu ou modifié. Très souvent, elles subsistent sous forme de terrasses latérisées. On peut en observer d'anciennes qui sont complètement desséchées et d'autres qui ne se dessèchent jamais car régulièrement recouvertes par les eaux de la saison pluvieuse. Il s'agit des alluvions récentes, qui occupent les fonds des vallées étroites, larges de 50 à 500 mètres. Les éluvions sont la conséquence de l'altération de la roche-mère où l'or, dit primaire, est emprisonné. Mais contrairement aux alluvions, les éluvions restent en place. Ces types de gisements sont dominants à Siguiri (Goloubiniow, 1936 : 121-128).

Tableau 2 : production d'or de la Guinée française (1932-1934)

| Années..... | Quantité (kg) |
|-------------|---------------|
| 1932..... | 1.387 |
| 1933..... | 1.678 |
| 1934..... | 2.192 |

Source : enquêtes Goloubinow, 1936.

Ce potentiel aurifère important trouve son origine dans la géologie de la région. Goloubinow R (1936) montre que les gisements sont localisés dans des « roches sédimentaires métamorphiques » ou des régions de « roches volcaniques anciennes ». Or, ces différentes roches sont favorables à la minéralisation de l'or. La présence de tourmalinites constitue également un indice favorable. Le nord-est de Siguiri est considéré comme étant la partie la plus riche en or filonien localisé dans les roches de type quartzite. Par ailleurs, l'or des gîtes secondaires (alluvions, éluvions) est un produit de l'érosion d'un « système filonien aurifère » contenu dans les roches métamorphiques et basiques de la région (Béavogui F., 1999).

En effet, sur l'ensemble du territoire guinéen, on distingue quatre zones aurifères, essentiellement localisées dans le nord-est. La principale correspond au bassin du haut Niger (Siguiri-Mandiana, Dinguiraye, Niandan Banié). La quasi-totalité de la production du pays en est issue. La plupart des gisements qu'on y trouve ont des teneurs élevées allant de 5 à 10g/tonne. La deuxième zone est celle de Nzérékoré (Gama, Yomou et Karama), où les teneurs varient entre 1 et 4 g/tonne. La troisième zone correspond à Mamou-Faranah, située entre les cours d'eau Kaba et Mongo. Les teneurs varient de 0,42 à 3,8 g/tonne. Enfin la quatrième zone est celle de Kindia, le long du cours d'eau Méyenkené et de la Kibesso, près du village Boko. D'autres indices ont été identifiés à Labé, Koudara et Gaoual (Goloubinow R., 1936).

Par ailleurs, à côté des différentes ressources minières citées ci-dessus (bauxite, fer, or), le sous-sol guinéen recèle également d'autres types de minerais : matériaux de construction (granite), pierres ornementales, pierres gemmes, calcaire, terre rare, minéraux lourds, métaux de base (cuivre, plomb, zinc), mais aussi de diamants.

Alors que le contexte géologique guinéen se distingue par la diversité des ressources minières, celui du Mali et de la partie orientale du Sénégal dessine plutôt une prédominance de l'or.

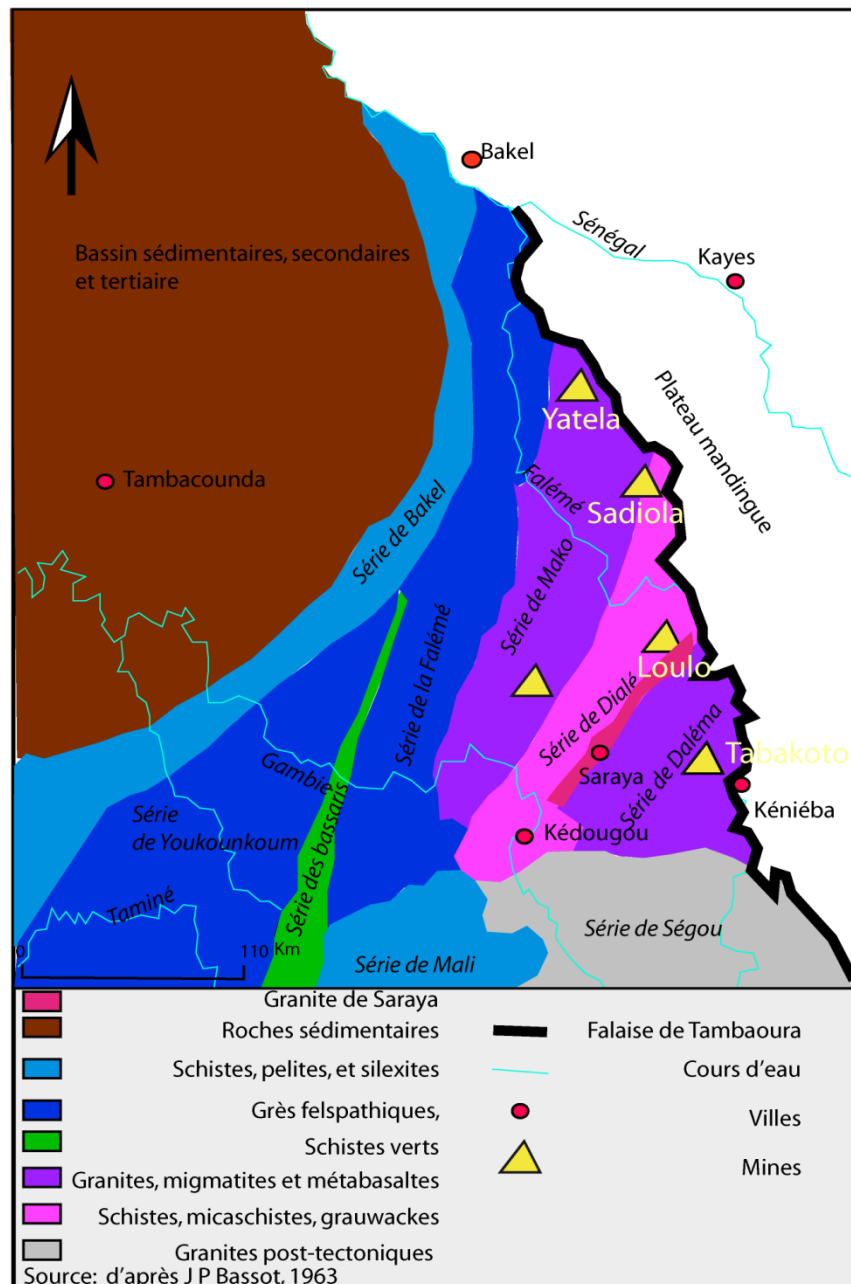
2) L'or du Bambouk : entre Sénégal et Mali

2-1 Structure géologique du Bambouk

L'emplacement des mines d'or de l'est du Sénégal et de l'ouest du Mali correspond à celui de l'antique province aurifère du Bambouk, qui est à cheval sur les deux pays. Sa richesse minière est liée sa structure géomorphologique. Celle-ci est essentiellement constituée de roches anciennes et fait partie de la région africaine nommée « l'Afrique des vieilles-plates-formes ». Cette région est caractérisée par des formations sédimentaires très anciennes, traversées de roches volcaniques, plissées, métamorphisées et injectées de roches granitiques (Michel P., 1973 : 61).

Le Bambouk appartient précisément à la boutonnière de Kédougou-Kéniéba (respectivement au Sénégal et au Mali). Celle-ci est située entre la falaise de Tambaoura (bordant le plateau manding) à l'est, le bassin sédimentaire à l'ouest et la terminaison des monts Fouta-Djalou au sud (Michel P., 1973 : 88). Elle est un ensemble granitisé présentant des affinités avec le système birrimien du Ghana et apparaissant sous forme de triangle traversé par le fleuve Gambie et la Falémé (Bassot J P., 1966 : 25). L'injection de venues granitiques constitue le principal facteur responsable de la minéralisation de l'or et d'autres types de minerais (Bassot J P., 1966 : 32 et Michel P, 1973 : 76). C'est dans ces formations de l'antécambrien moyen ou birrimien, constituées de « roches métamorphiques d'origine sédimentaire et volcanique » et des « massifs granitiques », que l'on identifie d'importants filons de quartz indiquant le grand potentiel aurifère de cette région birrimienne du socle précambrien (Michel P., 1973 : 62). Elle est essentiellement subdivisée en trois séries.

Carte 5 : géologie et mines d'or du Bambouk



La série de Mako est une bande orientée Nord-Nord-est. Elle s'étend jusqu'à la falaise de Tambaoura en territoire malien. Elle est plus largement granitisée et le métamorphisme y est plus intense (Bassot J P., 1966 : 23). Le gisement de Sadiola, au Mali, se localise dans sa partie nord. La teneur en or de cette série se situe entre 3 et 5 grammes par tonne de minerais en moyenne.

La deuxième série correspond à celle de Dialé, localisée entre celle de Mako et la bordure occidentale du granite de Saraya. Enfin, à l'est du granite de Saraya se situe la

série de Daléma. C'est dans cet espace transfrontalier que l'on identifie la quasi-totalité des gisements aurifères sénégalais (Sabodala, ainsi qu'un nouveau gisement d'1,4 millions d'once mis en évidence par la canadienne Oromin en 2008) et maliens (Yatéla, Sadiola, Loulo, et Tabakoto).

Même si l'or est important dans le Bambouk, les richesses minières du Mali et du Sénégal ne s'y limitent pas.

2-2 L'existence d'autres ressources minières

Les potentialités minières du Sénégal et du Mali s'étendent à d'autres types de minerais, dont certains sont exploités tandis que d'autres sont en attente. Le Sénégal est l'un des pays les plus pourvus en phosphate. Essentiellement localisée dans la partie ouest du pays (Thiès, Rufisque, Bargny, Kaolack), cette ressource constitue l'une des bases de l'économie sénégalaise. Les réserves des ICS (Industries chimiques du Sénégal), localisées à Tivaouane, sont estimées à 40 millions de tonnes. La production annuelle moyenne est de 1,5 millions de tonnes. Celle-ci est essentiellement exportée vers l'Asie et le Moyen-orient. (Magrin G., 2006 : 7 ; source internet¹⁰).

D'un point de vue quantitatif, c'est surtout le fer de la Falémé¹¹ qui constitue la principale ressource minière du Sénégal. Estimées à environ 750 millions de tonnes, les principaux gisements se trouvent à Kodi-Kourou, Kourou Diakhouma et Kharakhena (Ndiaye F D., 2007 : 75). Leur exploitation a été envisagée par le géant mondial de la sidérurgie, Arcelor Mittal¹², qui prévoyait d'investir 1,61 milliard d'euros. Il était également prévu la construction d'un port minéralier à Bargny, une localité située à une trentaine de kilomètres de Dakar, ainsi que la rénovation (ou construction) de 750 km de chemin de fer reliant la mine au port. L'intérêt médiatico-politique porté à ce projet d'exploitation est à considérer avec le volume financier qu'il mobilise mais aussi par son histoire mouvementée. Envisagé depuis près de 50 ans, au lendemain des indépendances en 1960, il a été à plusieurs reprises annoncé puis différé en raison des investissements lourds qu'il nécessitait. Le premier président du Sénégal, Léopold Senghor (1960-1980),

¹⁰ « Sénégal : énergies, mines et industries ». <http://www.senegal-online.com/francais/economie/industrie.htm>. (Consulté en juillet 2010).

¹¹ La Falémé est un affluent du fleuve Sénégal qui a donné son nom à la zone du sud-est du Sénégal qui abrite le gisement de fer.

¹² Cette entreprise est née de la fusion, en 2006, du groupe européen Arcelor et de l'Indien Mittal Steel.

avait notamment dans les années 1970 prévu d'exploiter le minerai avec l'Iran, mais sans succès (Bâ, M R., 2009).

Les espoirs et déceptions que ce projet a suscités sur un demi-siècle lui ont valu différentes appellations par la presse sénégalaise : « serpent de mer », « fer invisible du Sénégal oriental », etc. Le géant mondial de l'acier s'était engagé afin de faire du Sénégal sa base de l'exploitation du fer en Afrique de l'ouest. Une concession d'une durée de 25 ans lui a été accordée. Seulement, la crise financière de 2008 a conduit à la baisse du prix du fer et à la suspension de ce projet d'exploitation de fer jusqu'à nouvel ordre.

Ailleurs dans le Sénégal, des indices de cuivre (dans le département de Bakel) et de diamant (département de Kédougou, au bord de la Falémé) ont été identifiés. Quant au Mali, il dispose également d'autres types de ressources minières comme l'uranium. Estimés à 5000 tonnes, les gisements se localisent dans la zone de Falea, qui couvre 150 km² du bassin sédimentaire de Falea-nord Guinée, ainsi que dans la région de Kidal (nord-est du Mali) (CICB¹³, 2009). Le projet Kidal couvre la province géologique cristalline connue sous le nom d'Adrar des Iforas. Un autre gisement a été identifié dans la région de Gao, avec un potentiel de 200 tonnes. En ce qui concerne les réserves de fer, elles sont estimées à 1360 millions de tonnes réparties dans l'ouest du Mali (Djidian-Kéniéba, diamou, et Bale à Kita). Quant aux réserves de bauxite, elles s'élèvent à 1200 millions de tonnes et sont essentiellement localisées dans l'ouest du pays (Kita, Kéniéba et Bafing-Makana). À ces types de minerais, il faut ajouter la présence d'importants gisements de calcium, de marbre, de gypse, de phosphate, de plomb, de zinc, de manganèse, de pétrole, etc. (CICB, 2009).

Parmi ces différentes ressources, jamais un minerai n'a exercé autant de fascination que l'or. Il a ainsi fait l'objet de légendes et de récits extraordinaires. Au-delà de l'aspect mythique, les ressources aurifères du Bouré-Bambouk ont donné naissance à des structures politiques et économiques d'une dimension historique.

¹³ Centre international de conférence de Bamako.

II-L'or du Bouré-Bambouk : des mythes aux structures politico-économiques

Les différentes propriétés de l'or (inaltérabilité, brillance, souplesse, etc.) ont suscité une grande fascination à son égard, aussi bien en Afrique, en Asie, en Europe, qu'en Amérique. Différentes sociétés lui ont attribué des origines fantastiques. Elles l'associaient à la propriété des dieux ou des esprits. Ainsi, ce minerai a inspiré convoitise, respect et crainte. L'or du Bouré-Bambouk a, quant à lui, nourri maints écrits (arabes et européens) et légendes extraordinaires. Il a également conservé durant des siècles ses réelles origines, et laissé beaucoup d'incertitudes quant aux quantités réellement produites.

Mais au-delà de son aspect extraordinaire, l'or du Bouré-Bambouk a fait émerger un système commercial florissant entre le Maghreb et l'Afrique de l'ouest. Celui-ci a donné naissance à des villes et routes stratégiques. En d'autres termes, le métal jaune a configuré la géographie de cet espace et son système économique. Le poids de l'or dans le commerce transsaharien a créé les conditions de naissance de structures étatiques d'une puissance et dimension qui n'avaient encore jamais été observées dans la région ouest-africaine. Leur construction et destruction se sont succédées sur des siècles, autour du contrôle des routes de l'or, ainsi que des villes stratégiques qui les jalonnaient.

1) L'or exerce une fascination mondiale

Si différentes représentations de peuples du monde sur le précieux métal recèlent quelques différences, elles s'accordent sur sa dimension supraterrrestre. Car selon Pernot F (2004 : 6) les anciens Egyptiens l'appellent « la chair du soleil », les Incas, « la sueur du soleil », les Perses « la semence des dieux », les philosophes Indous « la lumière minérale », les Chinois la « concrétisation du Yang » (le principe solaire et masculin), tandis que les philosophes occidentaux le considèrent comme étant « l'image de la lumière solaire et de l'intelligence divine de l'univers ». C'est ce rapport mythique qui justifie le fait que depuis plus de six mille ans, l'homme défie les forces hostiles, et parfois même les lois sociales et morales afin d'acquérir l'or. En 1511, le roi Ferdinand d'Espagne écrit à ses hommes en Amérique du sud « *trouvez de l'or, humainement si vous le pouvez, mais quoi qu'il en coûte trouvez-en* » (Green T., 1969). En effet, les plus brillantes civilisations de l'antiquité (Égypte et Rome) ont, en partie, bâti leur puissance sur l'or. Cela a impliqué, dans certains cas, d'imposer à leurs sujets des conditions de travail

épouvantables, conduisant parfois à leur mort comme le notait l'historien Diodorus (cité par Green T., 1969). Les critiques du professeur Robert Triffin en 1962 (université de Yale) sur le gaspillage que représente l'extraction de l'or et le pouvoir ridicule de ce métal ne change rien à sa domination. En effet, Triffin considère qu'il n'existe pas d'absurdité humaine plus grande que celle qui consiste à déployer tous les moyens nécessaires pour faire sortir l'or des différentes parties du globe, puis immédiatement après de creuser des trous sous terre pour l'enfouir et le protéger. En plus, ce minerai ne dispose pas de valeur intrinsèque. Pourtant, l'histoire enseigne que si ce que John Maynard Keynes (1924) appelle une « relique barbare » continue de gagner le cœur des hommes, c'est parce que ses différents usages lui confèrent une dimension sécurisante (moyen universel d'échange, paiement de dette, refuge contre les crises et les guerres). Celle-ci est par exemple très significative dans le rapport des Indous à l'or. Car dans ce pays, des considérations religieuses, morales, et aussi économiques alimentent la nécessité de conserver de l'or, quelles que soient les conditions sociales (riches ou pauvres). Il a ainsi une influence marquante dans le quotidien des Indiens, qui y voient un secours pendant les temps difficiles.

Par ailleurs, l'or constitue un élément déterminant dans le sort d'un État en période de guerre. En 1936, l'Italie lance un appel à toutes les femmes afin qu'elles envoient leurs alliances au gouvernement dans le but de payer la guerre d'Abyssinie (Green T., 1969).

Toutefois, tout concourt à démontrer que les raisons de la passion pour l'or dépassent les motivations spécifiquement économiques évoquées ci-dessus. Elles sont à considérer avec les origines mythiques qu'on lui attribue. D'anciens mythes et légendes romaines le définissent comme le fils de Zeus, raison pour laquelle on le donnait en offrande aux dieux. Green T mentionne également que pendant longtemps (de la période précédant la naissance de Jésus Christ jusqu'au XVII^e siècle), les alchimistes ont concouru, en vain, pour la découverte de formules magiques permettant de fabriquer de l'or. D'ailleurs, à l'apogée de la science alchimique, même des rois et des papes s'y sont exercés. Parmi eux figurent les noms d'Héraklius Ier de Byzance, Jacques IV d'Ecosse et l'empereur Rudolf II de Prague, Charles II d'Angleterre, etc.

Alors que ces peuples, qui en sont passionnés au point de penser à sa fabrication, n'en disposent pas, les provinces du Bouré-Bamkouk en disposent en quantités

importantes, et aussi en qualité. Pendant plusieurs siècles, leur or a structuré les constructions identitaires et légendaires de leurs populations. Le mystère qui entourait son origine a également alimenté des récits arabo-européens pour le moins fantastiques.

2) Place de l'or du Bouré-Bambouk dans les légendes locales et les écrits arabo-européens

Les croyances légendaires dont l'or africain a fait l'objet durant des siècles traduisent à la fois le grand mythe qui l'entourait mais aussi la fascination qu'il exerçait. Fascination, car autant les Romains l'attribuaient aux dieux, autant les peuples africains le considéraient comme étant la propriété des esprits ou des djinns. Dans ce sens, Devisse J (1993 : 344) considère que les représentations africaines changent en fonction des régions et des cultures mais se rejoignent toutes dans leur foi en l'origine mythique de l'or. Par exemple, dans les régions aurifères de l'Ethiopie, il évoque des fourmis géantes qui défendent l'accès aux mines d'or et les protègent de la cupidité. Dans le Lobi (en Côte d'Ivoire et Burkina Faso), ce sont plutôt des abeilles qui jouent ce rôle. Durant des siècles, ces croyances sont entretenues sur l'or. Celui-ci est considéré comme une matière vivante, capable de se déplacer dans le sol quand on le recherche, dangereuse et qu'il faut tuer avant de l'utiliser (Devisse J., 1993). Ainsi, était-il systématiquement associé au pouvoir, à la force bénéfique et maléfique, ainsi qu'au respect.

En ce qui concerne précisément le cas de nos régions d'étude, différentes légendes soninké mentionnent que l'or de l'empire du Ghana¹⁴ proviendrait d'un serpent sacré du nom de *Bida*. Il vivait dans la grotte de Koumbi et exigeait que l'on sacrifie tous les ans une jeune fille pubère. Une année, le sacrifice tombe sur la fiancée d'un jeune Soninké, Sya Yattabaré. Celui-ci décide alors de trancher les sept têtes du serpent. Chacune d'entre elles est tombée en dévoilant de l'or à sept endroits différents de l'empire : le Bouré, le Bambouk, le pays Lobi, celui de la Falémé, le Galam, le Bondoukou, et l'Ashanti. Depuis, le culte du serpent *Bida* est institué. Une autre légende soninké ajoute qu'à la fin de la célébration du culte, des grains d'or tombèrent avec la première pluie à l'intention des aristocrates de l'empire (Pernot F., 2004 : 48 ; source internet)¹⁵.

¹⁴ L'empire du Ghana est une institution étatique pré-coloniale. Fondée au IV^e siècle avant J-C, elle atteint son apogée au X^e siècle.

¹⁵ Le Mali des grands empires. http://marena.tringa.free.fr/hist_emp.htm. (Consulté en septembre 2008).

Certes, cette histoire ne porte qu'une valeur légendaire. Pourtant, elle évoque l'existence irréfutable des différentes zones minières citées ci-dessus. Le précieux métal occupait également une place de choix dans les représentations identitaires des peuples et des structures étatiques qui le détenaient. Car certains n'hésitent pas à s'identifier à lui. Parmi eux, le souverain de l'empire du Ghana qui était également appelé « Kaya-Magan » ; ce qui signifie le « roi de l'or » ou encore le « maître de l'or » (Kizerbo J., 1972 :107). Les Wago¹⁶ de l'ancien Wagadu se comparaient eux aussi à l'or. Car, disaient-ils : « un Wagué ne ment pas, il ne renie pas quelles que soient les circonstances. La parole du Wagué est inaltérable comme l'or » (Bathily A., 1989 : 179).

Par ailleurs, d'autres légendes mettent en évidence l'importance de l'or dans la configuration des structures socio-politiques de certains villages du Bouré-Bambouk. Celles-ci sont des formes d'organisations collectivement respectées depuis des siècles. Elles sont observables encore aujourd'hui dans le Bélédougou, ancienne province sous l'empire du Mali, qui correspond au territoire de l'actuelle communauté rurale de Khossanto (Sénégal). Dans cette contrée, les habitants qui portent le nom de Cissokho jouissent d'un statut particulier, car leur ancêtre aurait délivré la population d'un personnage légendaire qui exerçait un pouvoir exclusif sur l'or et sur eux-mêmes. Il s'agit en effet de « Taubry », un ancien esclave des Soumaré (les fondateurs du Bélédougou). En devenant maître, « Taubry » aurait réussi à inverser les rôles. Ainsi, il aurait creusé un puits dans un village du nom de Mamakhono, et obligerait ses anciens maîtres à y déposer régulièrement des quantités d'or importantes. Si ceux-ci se trouveraient dans l'impossibilité de satisfaire sa demande, son châtiment s'abattait sur eux jusqu'au jour où les Soumaré sollicitèrent le soutien des guerriers Cissokho du Mali. Lorsque l'armée de ces derniers a vaincu Taubry, un pacte fut signé entre les Soumaré et les Cissokho. Tout ce qui concerne le pouvoir politique ou l'administration des sites d'exploitation de l'or est attribué aux Cissokho. Quant aux affaires religieuses, elles sont déléguées aux Soumaré. Ce pacte continue encore aujourd'hui d'exister (Diallo L., 2006 : 27-28 ; Dia N., 2006).

Pour autant, le mythe de l'or du Bouré-Bambouk ne se lisait pas uniquement dans les légendes ouest-africaines, mais aussi à travers les écrits des éminents auteurs, notamment arabes. Certains de leurs témoignages (cités par Girard J, 1992 : 166-167) sont pour le moins sensationnels. Ibn Faqih (X^e siècle), parle de « (...) plantations d'or dans le

¹⁶ Il existe trois grands groupes de Soninké : les Wago qui peuplaient le Wagadu, les Karo, le Karta, et les Gaja (ou Gaajo), le Gajaaga (Bathily, 1989 : 35).

sable ». D'après le Massalik « [...] il y a des plantes aurigènes, on creuse des trous à leurs pieds et l'on trouve des racines d'or [...]. L'or commence à pousser au mois d'août, à l'époque où le Sénégal commence à s'élever et à grossir [...] ». Quant à El-Bekri, il parle de blocs d'or qui servaient à attacher les chevaux des princes Sarakholé de l'empire du Ghana.

Le caractère fantastique de tels récits est à considérer avec le mystère qui entourait les sources d'approvisionnement de l'or. Les auteurs arabes médiévaux ignoraient l'emplacement précis des *placers*, tenus secrets par les *Jula*¹⁷. Ils ne citaient que la province du Bambouk qui, selon Idrissi, était connue pour la quantité et la qualité de son or (Girard J., 1992 : 166).

Le fameux pèlerinage de Kanku Moussa (1307-1332) à la Mecque en 1324 n'a pas aidé à atténuer l'impression de richesses inépuisables que l'on nourrissait sur les mines de cette région ouest-africaine. Car lors de son passage au Caire et à d'autres lieux saints, il aurait distribué au moins une tonne d'or. L'effet sur l'économie fut énorme pendant plusieurs décennies en raison des déséquilibres provoqués entre l'or et l'argent au Caire. Ses effets psychologiques aussi ne sont pas négligeables ; même jusqu'en occident, comme le mentionne Devisse J (1993 : 344) : « quinze ans après l'évènement et durablement, cartes et portulans occidentaux représentent déjà le roi du Mali (*rex Melli*) or en main ». Si ce roi est décrit ainsi, c'est parce qu'on raconte qu'il aurait dit au Caire « je suis l'or ! » ; une expression que la société « I am gold » a repris dès l'instant qu'elle a découvert le gisement de Sadiola en 1992¹⁸.

Entre la richesse connue de la région en ressources aurifères et les récits fantastiques, il n'est pas évident de faire la part des choses sur la réalité. En revanche, ce qui est sûr, c'est que le métal jaune a joué un rôle déterminant dans un système d'échange

¹⁷ Les *Jula* sont des commerçants. Du point de vue ethnique, ils appartiennent à la famille Mandinka (Malinké et Bambara). Aujourd'hui, le *Jula* est considéré comme une ethnie alors qu'à la base, il ne s'agissait que d'un groupe socio-professionnel. On les retrouve dans différents pays de l'Afrique de l'ouest notamment la Côte d'Ivoire et le Burkina (voir Labazée P., Grégoire E., 1993).

¹⁸ Rappelons que cette société a vu le jour au Mali en 1990 sous le statut de junior (société d'exploration). Depuis qu'elle a découvert le gisement de Sadiola en 1992, elle est devenue une société d'exploitation et s'est construite un vaste territoire, avec une production annuelle d'un million d'once autour de 6 mines, en exploitation sur trois continents : Afrique de l'ouest avec le Mali et le Ghana ; Amérique du sud avec le Brésil, le Mexique, l'Equador ; et Amérique du Nord avec le Canada (entretien avec Mme Guillen G, directrice de l'environnement de Iamgold, Sadiola janvier 2009).

économique d'une grande dimension, autant d'un point de vue géographique qu'historique.

3) Un rôle structurant dans le commerce nord/sud ancien

Si l'exploitation du métal jaune du Bouré-Bambouk a duré plusieurs siècles, sa valeur n'a été réellement découverte que dans le contexte du système transsaharien. Il est apparu comme un élément structurant dans les relations commerciales et parfois politiques entre les institutions étatiques ouest-africaines et maghrébines.

En effet, la naissance du commerce transsaharien est située au I^{er} siècle avant J-C. Mais son âge d'or est atteint entre le VIII^e siècle et le XV^e siècle. Sa dimension internationale, économique et historique est étroitement liée au concours de trois principaux facteurs que sont la maîtrise du désert par l'utilisation généralisée du dromadaire, un animal que Pernot F (2004 : 80) appelle « le vaisseau du désert » et qui est le seul capable de le traverser ; l'existence de grands commerçants arabo-berbères capables de satisfaire la demande du Maghreb et de l'ensemble du monde arabo-musulman en produits africains ; et celle de voies de communications terrestres (routes, pistes, palmeraies pour l'accueil des caravanes en escales) et fluviales, notamment le fleuve Sénégal, qui a joué un rôle déterminant. Keita R N., (1972 : 4) situe le centre de cette économie d'échanges au haut Sénégal (sous les empires du Ghana et du Mali), où convergeaient toutes les voies de transport citées ci-dessus.

La structure des régimes politiques arabes a également joué un rôle important dans le bouleversement opéré par leur entrée dans ce système commercial. Car, de nature guerrière, elle reposait sur la conquête et l'acquisition de nouveaux territoires qui leur permettait d'étendre leur marché commercial et leur pouvoir politique. Elle provoqua, en conséquence, la stimulation du commerce transsaharien à travers l'augmentation de la demande (Bathily A., 1989). Cet auteur précise que, même si on parle souvent du « commerce arabe au Soudan » et que l'arrivée de ces derniers est loin d'être négligeable dans les transformations économiques, sociales et politiques induites par les échanges transsahariens, ceux-ci n'étaient pas uniquement conduits par des Arabes. Ils étaient également le fait de Berbères, de Juifs et de quelques Chrétiens d'Afrique du nord.

Si les différents facteurs cités ci-dessus ont joué un rôle important dans le dynamisme de l'économie transsaharienne, les mines du Bouré-Bambouk en constituaient

un moteur essentiel. Car l'or qui en provenait était le principal produit recherché par les Arabes. Les témoignages de plusieurs auteurs (Maçoudi, Ibn Khaldoun, Al-Idrisi, etc. cités par Girard J et Cuoq J M., 1975) confirment la place de choix qu'il occupait dans ce commerce. Par exemple, Maçoudi rapporte que :

« [...] l'or est le principal produit des pays noirs. Il est acheté par les habitants de Ouargla, par ceux du Maghreb extrême (Maroc) où cet or est porté dans les hôtels des monnaies [...] ». (cité par Girard J., 1992 : 165)

Ce produit a été en effet à l'origine de l'émergence de grandes villes, prospères et actives, en raison de leurs positions stratégiques sur les routes de l'or.

Carte 6 : les routes de l'or sous l'empire du Ghana (IV^e-XII^e siècle)



L'exemple le plus marquant est celui de la capitale du Ghana (Koumbi Saleh) qui, dès le VII^e siècle, devint le point de rencontre des caravanes de dromadaires venues du

nord, des convois d'ânes venus du sud (la grande forêt africaine), des bœufs porteurs, et des embarcations reliant le bas et le haut du fleuve. Le principal axe du commerce transsaharien partait de Sidjilmassa et Marrakech (au Maroc) pour aboutir à Koumbi Saleh (capital de l'empire du Ghana). À partir de là divergeaient diverses pistes vers le fleuve Sénégal, le Bambouk et le haut haut-Niger (Bouré), le moyen Niger (Djenné), ainsi que la boucle du Niger (Keita R N., 1972 : 4-6).

En dehors de la disponibilité des produits recherchés, l'un des piliers sur lequel s'appuie ce commerce est l'existence d'un réseau de courtiers et d'interprètes locaux permettant aux marchands de faire leurs négoce (Bathily A., 1989).

En contrepartie de la poudre d'or perçue, les maghrébins fournissent du sel ainsi que d'autres produits (cheval, perles, poteries, blé et orge, tissus, dattes, et divers produits en provenance des ateliers de Venise, de Byzance et du proche orient) (Keita R N., 1972 : 6). Dans son dictionnaire de la géographie (*Mudjam al-Buldan*) Yakut (cité par Cuoq J M., 1975 : 182-183) mentionne la nature des produits apportés par les commerçants du nord :

« Un des pays des Sudan est appelé Bilad al-Tibre (le pays de l'or), pour l'or qu'on y trouve. Il se situe au sud du Maghreb. Les marchands, pour s'y rendre, partent du Sidjilmasa jusqu'à la ville appelée Ghana sur les frontières du Sudan. Ils y portent du sel, des morceaux de bois de pin, qui est du genre du pin à goudron de bois, mais d'une odeur agréable, plus propre à la fabrication des aromates qu'à faire de la résine de pin. Ils portent aussi des perles de verre, des bracelets et des bagues en cuivre. Ils en chargent de nombreux chameaux assez forts pour porter un tel poids [...] ».

Précisons que même si le Ghana se situait au cœur de la route de l'or, selon différents auteurs arabes et européens (Delafosse M ; El Bekri ; Ibn Hawqal ; Mauny R ; Monteil C) (cités par Keita R N., 1972 : 6-7), d'autres villes constituaient également d'importants points de rencontre des commerçants. Parmi elles figure celle de Silla, que Al-Bekri situe sur le fleuve Sénégal et qui dépendait de la capitale du Tékrou (royaume vassal de l'empire du Ghana, puis du Mali) ; ainsi que Berissa, autre important centre du commerce de l'or, peuplé de marchands ambulants ; que Garantel, située entre le Ghana et le fleuve Sénégal, sur la route qui mène vers le Bambouk ; que Gadiaro, située au nord-

est de l'actuelle ville de Kayes ; que Diara, capitale de l'ancien royaume Diawara ; que Ghiarou où, selon El Bekri, se trouvait un important marché de l'or.

À partir du XIII^e siècle, quelques modifications sont intervenues dans l'organisation des axes commerciaux. Car le Ghana est pris par Soundiata Keita, fondateur de l'empire du Mali. L'axe Sidjilmassa-Oualata et Tombouctou remplace celui de Tafilalet, qui menait vers le Ghana. Ces recompositions renseignent par ailleurs sur la place du métal jaune dans les processus de construction et de destruction des différentes institutions étatiques ouest-africaines pré-coloniales, qui ont forgé l'histoire politique de cette région.

4) Or et institutions étatiques ouest-africaines

De l'empire du Ghana à celui de Songhaï, en passant par le légendaire empire du Mali, différentes institutions étatiques se sont succédées dans l'espace ouest-africain. L'enjeu majeur de leurs conquêtes résidait dans le contrôle des gisements aurifères. Car le commerce de l'or fournit prospérité et pouvoir politico-territorial. D'ailleurs, les capitales des empires étaient toujours situées soit au cœur ou à proximité des mines du Bouré-Bambouk, soit sur les routes par lesquelles le précieux métal était acheminé vers les contrées maghrébines. Ceci est l'explication majeure des changements d'itinéraires effectués par les caravaniers au fil des siècles. Car, comme nous le montrerons ci-dessous, les axes centraux du commerce transsaharien sont fonction de la capitale de l'institution étatique en place.

Certains écrits d'auteurs arabes (cités par Kizerbo J., 1972 : 107), notamment ceux de Ibn Hawkal (qui a effectué un voyage de Bagdad à Aoudaghost en 970), El Bakri, et plus tard les *Tarikh-el-Fettach* et *Tarikh-es-Soudan* de Mahmoud Kati et Abderrahman saadi (XVI^e et XVII^e siècle) considèrent l'empire du Ghana comme le premier État noir établi sur le haut-Sénégal-Niger. Selon le *Tarikh-es-Soudan*, il a été fondé au IV^e siècle avant J-C par des berbères qui se seraient métissés jusqu'à donner une dynastie noire ; celle des Cissé. L'empire s'étendait du Tagant au haut-Niger, et du Sénégal à Tombouctou. Il avait sous sa domination différents royaumes noirs : le Tékrou, le Sosso au sud ; les pays du delta central du Niger à l'est ; ainsi que des principautés berbères comme celles de Oualata et Awdaghoste (Kizerbo J., 1972). Sa puissance reposait

essentiellement sur l'or du Wagadu-Bida¹⁹. Ce minerai lui a permis de construire une économie suffisamment élaborée et d'atteindre son apogée entre les IX^e et X^e siècle après J-C sous le règne de « Kaya Maghan Cissé ». Celui-ci s'empare du pouvoir et chasse les berbères de la province de l'Aouker. Puis en suivant le Niger, il gagne le Sénégal et se rend maître du Tekroun (Girard J., 1992 : 166).

Cette conquête avait comme principale motivation le contrôle des voies de communication par où l'or soudanais est transporté. Ainsi, sous cet empire, le grand axe commercial part de Sidjilmassa et Marrakech afin d'aboutir à la cité terminale (Koumbi Saleh, la capitale du Ghana), qui s'approprie la totalité des transactions et s'enrichit en conséquence. Tous les axes menant au sud des fleuves frontières (haut Sénégal et au haut Niger) ont été verrouillés ; ce qui empêchait aux marchands du nord d'aller plus loin. Lorsqu'au X^e siècle, le Ghana atteint l'apogée de sa puissance, il s'empare de la riche et stratégique ville berbère d'Aoudaghoste, située également sur la route de l'or (Girard J., 1992 : 166-167).

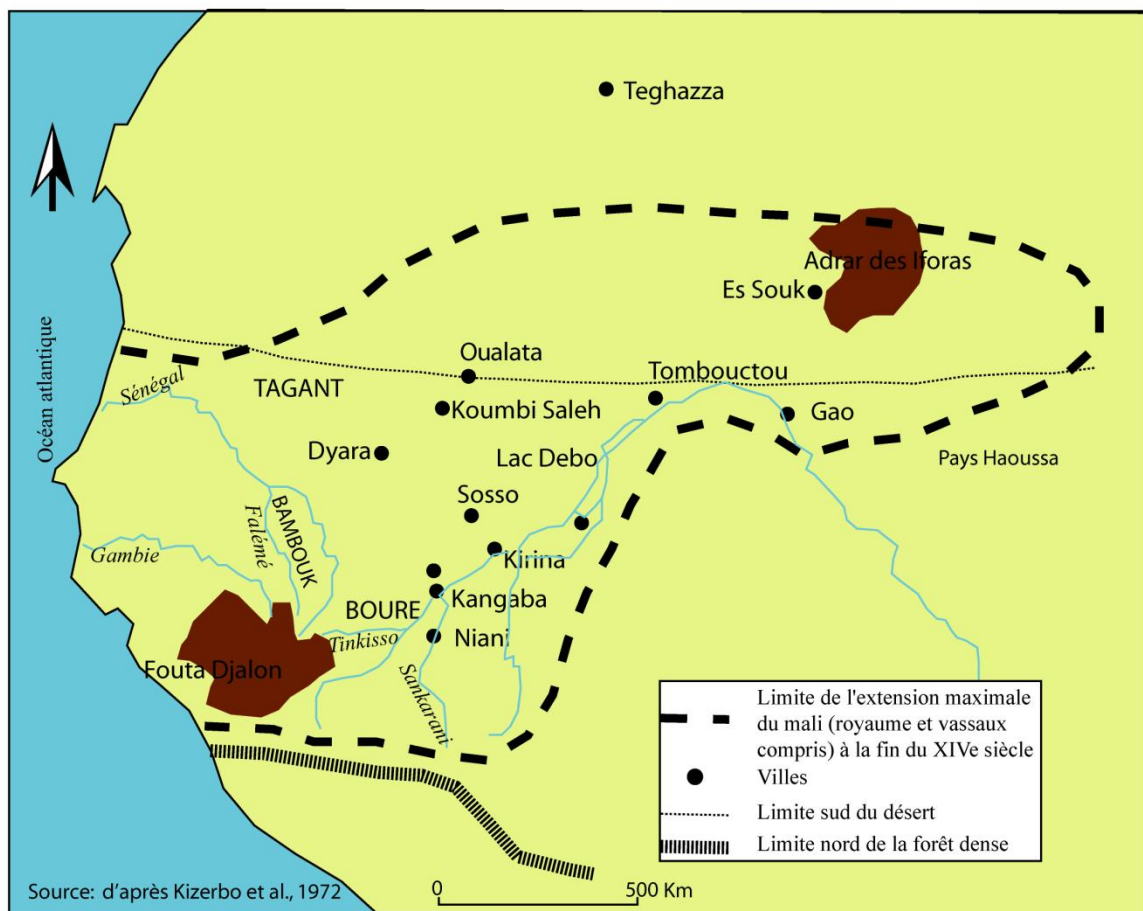
Pourtant, malgré sa prospérité fondée sur l'or et la puissance de son armée, l'empire tombe en 1076 sous l'invasion des Almoravides. Ceux-ci reprennent la ville d'Aoudaghoste et commencent l'islamisation de l'Afrique de l'ouest. Parallèlement, ce pouvoir berbère contrôle le commerce tout au long de l'itinéraire Soudan-Maghreb-Espagne (Girard J., 1992). À l'est de Ghana, dans la vallée du Niger, le roi Soumangourou Kanté (1200-1235), qui régnait sur le royaume Sosso de Kaniaga (fondé depuis le VIII^e siècle), profite de son éloignement des atteintes des Berbères pour mettre à sac l'ancienne capitale du Ghana, Koumbih Saleh, en 1203. Le Ghana, dans un processus lent, finit par péricliter jusqu'au rang de marché régional au profit de Oualata, devenue nouveau terminus commercial de la route de l'or. Ce déclin provoqua l'affaiblissement de ses liens séculaires avec le Bouré, le Galam et le Bambouk (Kizerbo J., 1972 : 117-118 ; Girard J., 1992 : 167-168).

C'est également pendant cette période, caractérisée par de fortes perturbations, que les Songhaï, venus de l'est, fondent un empire dont la capitale est Gao. Au XIII^e siècle, cet empire finit par être absorbé par celui du Mali, qui assure alors le contrôle des

¹⁹ Le Wagadu ou « pays des troupeaux » est également l'autre appellation de l'empire du Ghana. Quant à Bida, c'est le nom du serpent déjà évoqué dans les pages précédentes et qui serait à l'origine des richesses aurifères.

gisements aurifères. Son fondateur, Soundiata Keita (1190-1255), impose son autorité et installe sa capitale à Niani, près des mines d'or du Bouré, situées à cheval entre le Niger et son affluent le Sankarani. D'autres conquêtes, orientées vers l'ouest, lui permettent d'annexer la deuxième plus grande région aurifère de la zone, à savoir le Bambouk. Puis, les opérations sont poussées jusque dans le Boundou, le Bas Sénégal et la basse Gambie, étendant ainsi la souveraineté du Mali sur les provinces extrême-occidentales de l'ancien empire du Ghana (Kizerbo J., 1972 : 133). Le Mali reprit ainsi le contrôle de la circulation de toute la production aurifère du Bambouk, du Galam, du Bouré et du Bitou. L'empire monopolise les échanges d'or du Mali avec la ville de Oualata devenue, après la chute de Ghana, le centre des relations commerciales avec le Maghreb.

Carte 7 : l'empire du Mali et ses royaumes vassaux au XIV^e siècle



Grâce à son emprise sur la circulation de l'or, l'empire du Mali atteint son apogée au milieu du XIV^e siècle. Connu par toute l'Afrique, le monde arabe et l'Europe, il regroupa l'essentiel des territoires situés entre le Sahara et la région forestière, d'une part, et, d'autre part, entre l'atlantique et la boucle du Niger. À l'instar des institutions

étatiques précédentes, l'or a joué un rôle déterminant dans son expansion économique et politique. Car le commerce de ce métal permit aux Mansa (les rois du Mali) de disposer d'une importante cavalerie achetée en Afrique du nord, ce qui facilita leurs conquêtes territoriales. L'histoire la plus marquante qui témoigne de la place de l'or dans l'empire du Mali correspond au voyage, déjà évoqué, de Kankou Moussa à la Mecque. Car au-delà de son retentissement, lié à la générosité du Mansa, ce voyage aura par ailleurs permis de renforcer les relations internationales de l'empire, notamment avec l'Égypte, alors première puissance commerciale de l'Islam (Girard J., 1992 : 169).

« Mansa Moussa avait fait connaître le nom du Mali dans tout le monde arabe, depuis l'Andalousie jusqu'au Khorassan, et les cartes européennes, comme la carte du monde d'Angelo Dulcert (1339), montrent une route traversant l'Atlas et le désert pour aboutir chez le roi : « rex Melli ». De même l'atlas catalan d'Abraham Cresques, dressé pour le roi de France, Charles V le sage, porte très nettement le nom de la capitale : « Ciutat de Melli ». Et l'auteur du *Tarkh es sudan* déclarait : nous avons entendu dire par la masse de nos contemporains qu'il y a au monde quatre sultans, non compris le sultan suprême (empereur de Constantinople) à savoir le sultan de Bagdad, le sultan du Caire, le sultan du Bornou et le sultan du Mali » (Kizerbo J., 1972 : 136).

Le Mansa Moussa contrôla la cité Songhaï de Gao et développa Tombouctou, débouché saharien de la production des gisements aurifères du Bito (Girard J., 1992 : 169). Toutefois, à la fin de son règne, ses différents successeurs, dont Maghan, Mari Djata et Moussa II, ne réussirent pas à préserver un ensemble géographique aussi vaste que celui qu'il avait créé. Bien que salutaires, les efforts d'un de ses successeurs, Mansa Souleyman (1341-1360), suffirent pas à éviter le déclin de l'empire du Mali. Car à sa mort en 1360, celui-ci se trouva affaibli par une succession de luttes qui entraînèrent sa décadence. Au début du XV^e siècle, l'empire Songhaï réduit celui du Mali à sa petite chefferie d'origine. À la fin du XV^e siècle il atteint son apogée grâce à Askia Mouhamed, fondateur de la dynastie des Askia. Cet empire, considéré comme la dernière et l'une des plus puissantes organisations étatiques du sudan occidental, s'étendait des environs du Lac Tchad à l'Est à l'océan Atlantique à l'ouest, de Teghaza en plein Sahara au Nord à la forêt dense au sud. Comme celles qui ont précédé, sa richesse reposait également sur les gisements d'or et de sel de Teghaza ; produits prisés dans le cadre du commerce

transsaharien. Cela a entraîné le développement de plusieurs cités prospères (Kizerbo J., 1972 : 136 ; source internet²⁰).

Ainsi, l'or a démontré son poids dans ce système d'échanges économiques à l'origine de l'émergence des puissances politiques. La disparition de celles-ci n'a pas entamé sa convoitise. Mais cette fois, de grands moyens sont envisagés, dans une perspective d'exploitation de type industriel.

²⁰ « Le Mali des grands empires ». http://marena.tringa.free.fr/hist_emp.htm. (Consulté en septembre 2008).

Chapitre 2 L'exploitation industrielle de l'or du Bouré-Bambouk : l'aboutissement récent d'un vieux rêve

Les ressources minières revêtent une dimension stratégique. L'exploitation moderne des mines d'or du Bouré-Bambouk a été ainsi sérieusement envisagée depuis le début de la colonisation. Les puissances occidentales se sont d'abord lancées dans l'occupation de ces zones, puis dans des projets d'extraction de grande ampleur. Ceux-ci ont d'ailleurs marqué le début d'un changement radical dans le rapport à la ressource qui, des siècles durant, n'était associé à aucune idée d'appropriation. Les résultats décevants rencontrés dans la moitié du XX^e siècle n'ont pourtant pas entamé la volonté des élites africaines post-coloniales de compter ces ressources aurifères parmi les piliers de leurs économies naissantes. Leurs projets d'exploitation ont été élaborés sur fond de rivalités diplomatiques et de concurrence entre blocs de l'Est et de l'Ouest. Il faudra attendre la fin du XX^e pour voir émerger les circonstances favorables à l'extraction de l'or de ces régions.

Ce chapitre a d'abord pour objectif de décrire le projet d'exploitation de type industriel entamé depuis la colonisation et poursuivi après les indépendances. Puis, il s'agira d'analyser les conditions qui permettent aujourd'hui l'exploitation industrielle de l'or du Bouré-Bambouk (besoin de substitution face à l'épuisement des principales réserves aurifères mondiales ; contextes géopolitiques ouest-africain et international favorables ; technologies disponibles ; conditions financières propices à l'exploration de nouveaux gisements ; cadre institutionnel et juridique incitatif).

I-Premières tentatives d'exploitation de type moderne

Plus qu'un symbole de richesse, le métal jaune est également un moyen pour un État ou un empire financier de sécuriser son économie et d'asseoir sa suprématie par rapport à d'autres puissances. Il s'agit alors, comme pour le pétrole, d'une ressource stratégique de nature à susciter une compétition. En effet, à l'époque coloniale, l'or du Bouré-Bambouk a fait l'objet de plusieurs missions d'explorations et de tentatives d'exploitation moderne par certaines puissances européennes. Elles ont été généralement soldées par des résultats insignifiants. Cela n'a pas pourtant pas découragé les élites africaines, qui ont tenté, avec vigueur, ce que leurs prédécesseurs n'ont pas réussi, en vain.

1) Importance stratégique du métal jaune dans l'économie mondiale

Depuis le XIX^e siècle l'or joue un rôle crucial dans le système monétaire mondial. Dans les sociétés et les économies du Bouré-Bambouk, son but ornemental était significatif. Le métal était transformé en bijoux, en lingots ou sous forme de fils retors. Certains, comme Ben Hsain M R (1987 : 28), considèrent que dans ces sociétés africaines, l'or n'avait qu'une valeur décorative. Pourtant, derrière ces modes de transformation se cachent des stratégies de thésaurisation ; c'est d'ailleurs le cas dans différentes autres sociétés du monde. En outre, les pages précédentes ont montré le rôle central de l'or dans les échanges économiques du système transsaharien. La place qu'on lui attribuait dans ces négoce était, en effet, à considérer avec la facilité de son usage. Car, contrairement aux autres métaux tels que le fer, qui nécessitent un traitement plus complexe (fusion, fabrication de barres, etc.), l'or peut être directement utilisé sous sa forme minérale : poudre, paillettes ou pépites (Bathily A., 1989).

Pour autant, même s'il servait de mesure de valeur dans ces régions, sa dimension monétaire ne s'est jamais manifestée sous forme de pièces frappées, comme ce fut le cas en pays ashanti où, grâce au développement des échanges, un système monétaire bien élaboré a été mis en place entre le XV^e et le XIX^e siècle (Bathily A., 1989 : 179). Ce fut également le cas en Afrique du nord, où les Almoravides ont fabriqué, grâce à l'or de la région ouest-africain, une monnaie de bon aloi, qui a duré de 450 à 1058 et a marqué l'histoire monétaire médiévale. Elle a été produite par différents ateliers de frappe dont ceux des villes Aghmat (près de Marrakech), Beni Tawda (dans la région de Fas-el-Bali, près de Fes), Salé, Marrakech, Miknasa, Nul (au sud de l'oued Noun), El Walga etc. (Ben Hsain M R., 1987 : 43-44). Toujours selon cet auteur, les points de frappe allaient au-delà de l'Afrique du nord, et concernaient aussi l'Espagne du sud (Seville, Grenade, Mériya, Valencia, Malaga etc.). Ils ont permis la fabrication de dinars, permettant à cette dynastie de conquérir une partie du globe. Ailleurs dans le monde, Pernot F (2004 : 195) montre que, bien avant la naissance des institutions politiques nord-africaines, Crésus, roi de Lydie (actuelle Turquie de l'ouest), est considéré comme étant à l'initiative de la première pièce d'or du monde en 550 avant Jésus christ.

Malgré ces différents cas cités, l'étalon-argent dominait dans les systèmes commerciaux, que ce soit pour acheter une artillerie, mettre sur pied de puissantes armées, ou négocier des alliances (Pernot F., 2004 : 198). Il faudra attendre le XIX^e siècle

pour voir des mutations majeures s'opérer. Celles-ci sont surtout le fait de l'augmentation de la production et de la circulation de l'or en provenance du Brésil au XVIII^e siècle, puis de la Russie, de la Californie, de l'Australie et de l'Afrique du sud ; une situation qui s'est traduite par la démonétisation de l'argent et le choix de l'or comme premier étalon de valeur. Malgré quelques réticences, plusieurs pays européens et asiatiques s'alignent sur cette option entre 1717 et 1914. Parmi eux figurent la Grande Bretagne, l'Inde, les États-Unis, etc. À partir de 1914, les économistes en appellent à son usage généralisé comme étant l'unique remède contre le malaise du système économique mondial. En permettant sa libre importation et exportation, l'étalon assurerait le règlement des déficits des balances de paiement (Green T., 1969).

Toutefois, les deux guerres mondiales ont changé la donne concernant cette position de l'étalon-or dans le système monétaire international. En effet, alors qu'au début de la Première Guerre, 59 pays y sont rattachés, à la fin ils l'ont tous quitté. Car les États-Unis ont arrêté leur exportation pendant cette période avant de la reprendre en 1919. La Deuxième Guerre mondiale fait à nouveau chuter les productions d'or en monopolisant toutes les ressources humaines et matérielles. Malgré cela, l'étalon avait occupé toujours une place importante aux côtés du dollar. Car celui-ci était convertible en or, entre banques centrales, à un prix fixe de 35 dollars l'once garanti sur le marché libre par les interventions du pool de l'or (pays les plus riches) ²¹. Le FMI, qui était chargé de la stabilité monétaire internationale, imposa à chaque banque centrale d'avoir un certain pourcentage d'or et de devises étrangères en réserves (Chaize T., 2004).

Mais reconnaissant que la quantité d'or disponible n'était pas suffisante pour échanger celle de dollars dans le monde, le président Richard Nixon prend, le 15 août 1971, la décision de suspendre la convertibilité du dollar en or et demande au conseil du FMI une réforme de l'ensemble du système. Ce choix a été précipité par la situation de déficit des États-Unis qui les oblige à rembourser en or les dollars, provoquant en même temps une hémorragie de leurs réserves. Or, une telle dynamique aurait nécessité une plus grande rigueur budgétaire. La démonétisation de l'or a permis aux États-Unis de garder un déficit de façon régulière. Depuis, l'étalon ne joue plus qu'un rôle mineur dans le système monétaire international ; surtout depuis que le nouveau, mis en place le 1^{er} avril

²¹Les pays qui constituent le *pool* sont les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne, la France, l'Italie, la Belgique, les Pays Bas et la Suisse.

1978, repose sur le principe de changes flottants. L'or n'est plus qu'une partie des réserves des banques centrales, aux côtés des devises (Chaize T., 2004).

En dépit de ces évolutions, le monde continue encore de s'intéresser à ce produit et son cours connaît par moment des hausses spectaculaires. Car d'abord, il s'agit d'une matière première comme une autre, dont le prix n'est que le résultat de l'offre et de la demande. Or, l'offre est restreinte car elle provient de quelques principaux producteurs dans le monde. De plus, dans l'esprit de beaucoup de gens et même des spécialistes des systèmes bancaires, l'or a une valeur refuge au même titre que les œuvres d'art ou la terre.

La crise financière de 2008 a rappelé de manière spectaculaire sa valeur refuge. En France par exemple, des centaines de familles, en situation de précarité, ont pu satisfaire des besoins élémentaires grâce à la vente de leurs bijoux auprès d'acheteurs particuliers. L'or sert également d'instrument de protection pendant les crises marquées par de fortes fluctuations des devises. Par exemple, lorsque le dollar et l'euro ne sont plus stables, l'or sert de valeur refuge afin d'éviter le risque de perte du pouvoir d'achat de la monnaie. Le même réflexe est suscité en cas de flambée des cours du pétrole ou de périodes incertaines comme en 2001, lorsque la situation géopolitique mondiale se dégrade avec les attentats du 11 septembre ; ou en 2008, lorsque la crise immobilière des États-Unis se transforme en crise financière et économique, faisant monter le cours de l'or à un niveau jamais observé (voir II suivant). C'est donc la restriction de l'offre associée à la valeur refuge de l'or qui expliquent les amples variations des prix pouvant chuter ou augmenter de moitié ou triple sur une période relativement courte.

On voit donc qu'autant le pétrole fait fonctionner les économies modernes, autant l'or sécurise celles-ci. Le métal jaune est synonyme de valeur en soi. Même s'il ne sert à rien, on appelle le pétrole « l'or noir », le coton l'« or blanc », et l'eau l'« or bleu ». C'est ce symbole de richesse et de sécurité qui justifie la convoitise historique dont il a fait l'objet (aussi bien dans les puissances que dans les pays considérés comme pauvres). D'où une certaine dynamique pour une exploitation industrielle.

2) La course des puissances pour le contrôle des gisements africains

Comme partout ailleurs dans le monde où le métal jaune a été découvert, la course pour le contrôle des gisements a revêtu la forme d'une compétition entre puissances occidentales. Les mines africaines n'y ont pas échappé. D'ailleurs, si l'on analyse le cas de la province aurifère du Bambouk, tout semble justifier que la recherche de l'or fut la principale source de motivation de sa conquête coloniale par des Portugais, des Anglais, et des Français, obsédés par l'image de « pays de l'or » qu'ils attribuaient à cette partie de l'Afrique occidentale.

En effet, les Portugais sont les premiers occidentaux à s'aventurer dans l'exploration des mines d'or africaines. Avant même la fin du commerce transsaharien, dans la fin du XV^e siècle, ils ont réussi à explorer la Falémé ainsi que le Sanou Kholé (rivière de l'or en Bambara) qu'ils ont dénommé « Ryo douro » (Saint-Martin Y-J., 1989 : 372). Il faudra attendre la fin du XVII^e et le XVIII^e siècle pour voir Français et Anglais se livrer à une concurrence acharnée. Dans cette course, ces derniers seront de loin les mieux positionnés. Car non seulement ils ont très tôt pris conscience de la dimension stratégique des ressources aurifères du continent africain, mais ils disposent des moyens nécessaires pour avoir déjà tiré des bénéfices importants de l'extraction du diamant en Afrique du sud (Labarthe G., 2007 : 109).

Certes, les Français ont identifié l'importance des gisements du Bambouk dès 1698 (Furon R., 1961 : 69). Dès les premières années d'occupation militaire, en 1887, la production française débute dans des pays comme la Côte d'Ivoire. En Guinée, les autorités coloniales commencent à distribuer des permis de recherche dès 1901 (Lenormand J., 1951 : 129). Toutefois, la France n'a pas su construire une réelle politique minière soutenue par des investissements de grande envergure. Pourtant, les tentatives de mise en valeur des gisements du Bambouk montrent que la passion et l'espoir étaient au rendez vous. Les études exploratoires le confirment. D'ailleurs, celles-ci, même si elles ne sont pas spécifiques à l'or, ont été à l'origine du qualificatif « pays de l'or » mentionné ci-dessus. Car des rapports étaient régulièrement envoyés par les explorateurs et administrateurs qui n'hésitaient pas à vanter les immenses richesses des territoires qu'ils explorent ou administrent, ainsi que la facilité de l'exploitation des mines.

« Là, en prenant de la terre mêlée de roche qu'on ne fait que tremper et remuer un instant dans une gamelle, en jetant ensuite par inclinaison l'eau, la terre et les roches de la gamelle. Il reste au fond une quantité prodigieuse de paillettes et de grains d'or fort pur. J'en ramassais dans la gamelle plusieurs morceaux qui pouvaient peser 4 à 5 grains. Je ne crois qu'on puisse trouver rien de plus riche, ni de si aisé à travailler que cette mine » (David P., 1744 cité par Saint-Martin Y-J., 1989 : 373).

Toujours dans ce sens, Bathily A (1989 : 284) nous rapporte que pour convaincre la direction de la Compagnie du Sénégal basée à Paris, le Conseil supérieur du Sénégal envoie aux ministères plusieurs mémoires sur les mines d'or. Dans certains de ces documents, on peut lire :

« La connaissance parfaite des mines du pays de Bambouk et de Tambaoura [...] et leurs exploitations seraient un Pérou pour la Monarchie française ».

Mettre la main sur cet or était ainsi synonyme de la résolution de tous les problèmes, notamment des budgets des ministres, mais aussi de récompense à tous les sacrifices en hommes et en argent réalisés jusque là (Saint-Martin Y J., 1989). L'or semblait même structurer les politiques d'annexion territoriale de la métropole, ou en tout cas celles des régions qui abritent les mines. Par exemple, en ce qui concerne le haut Sénégal, trois stratégies politiques furent discutées pour une mise en valeur maximale des mines d'or du Bambouk (Bathily A., 1989 : 285-287). La première consiste en une occupation militaire à l'image des colonies d'Amérique. La deuxième privilégie une occupation plutôt pacifique tandis que la troisième, totalement différente, interdit toute intervention dans le circuit de production mais propose le commerce de l'or au profit des Français.

Parmi les précurseurs de l'exploitation moderne des mines de cette région ouest-africaine figure André Brüe²². Dès 1723, avec la collaboration de Charpentier et Levens, deux agents de la Compagnie, il met en place un ambitieux programme d'occupation des

²² Il est né en 1654 et mort en 1738. Directeur général de la Compagnie du Sénégal (1697-1702 et 1714-1720), il créa le fort Saint-Joseph (1698) sur le Sénégal (près de Bakel) et conclut un traité de commerce (1717) avec l'émir de Brakna, qui l'autorisa à construire un fort à Portendick (Mauritanie).

*placers*²³ du Galam et du Bambouk (Saint-Martin Y-J., 1989 : 372 ; Bathily A., 1989 : 285). Mais son retour précipité obligea la compagnie française à renoncer à l'opération. Celle-ci sera poursuivie en 1731 grâce à un budget de 2 millions de livre, et d'un ingénieur (Pelays) pour effectuer une mission de reconnaissance. Le rapport favorable qu'il déposa à Paris un an après lui vaut de retourner au Sénégal accompagné de mineurs recrutés en France mais aussi de soldats devant assurer sa sécurité ainsi que d'ouvriers locaux. L'expédition réussit à occuper les *placers* de Farabana, correspondant alors à la partie du Bambouk la plus riche en or. Pourtant, le projet s'effondre en raison des problèmes de santé de Pelays puis de son assassinat en 1732 (Saint-Martin Y-J., 1989 : 372 ; Bathily A., 1989 : 284). L'échec de cette mission fait par ailleurs tomber le projet d'occupation militaire.

Pourtant, ces contraintes n'affectent pas la détermination de la France pour contrôler les mines du Bambouk, même si l'on constate désormais un changement de stratégie. Car le voyage de Pierre David²⁴, effectué quelques années plus tard, revêt une dimension plutôt diplomatique, visant à obtenir l'accord des populations indigènes pour l'installation d'une équipe de mineurs français. Cet objectif fut atteint mais le projet fut suspendu en raison de la mutation de Pierre David dans les îles de France ainsi que de la crise provoquée par la guerre de Succession d'Autriche (1739-1748). C'est aussi pendant cette période que les doutes, émis quelques années plus tôt par certains administrateurs français, commencent à être pris en compte. En effet, Charpentier, directeur du fort de Saint-Louis en 1725, considérait l'occupation des mines comme une menace pour la sécurité et la paix « [...] Il ne faut pas croire que l'on puisse s'emparer des mines et avoir la paix » dit-il (cité par Bathily A., 1898 : 285). Toujours selon lui, cette entreprise représente un investissement humain lourd et risqué, en ce sens que les populations indigènes, dont l'exploitation des gisements depuis des siècles constitue l'unique complément de subsistance, y seront opposées. Par ailleurs, d'autres, comme Jean Baptiste Durand, directeur de la Compagnie, exprimaient leur préférence pour le seul contrôle du commerce, moins coûteux et moins risqué que l'exploitation:

²³ En géologie, le placer est un gîte détritique de minéraux lourds ou précieux. On distingue les placers éluviaux, alluviaux et fossiles. En anthropologie, ce terme se réfère à une zone délimitée du placer organisée socialement et spatialement par des équipes d'orpailleurs (Panella C., 2007 : 1).

²⁴ Pierre David fut lui aussi directeur de la Compagnie et fondateur du fort de Podor. Son voyage dans le Bambouk en 1744 a donné lieu à « *Journal d'un voyage au Bambouk en 1744* ».

« [...] Etablissons modestement un comptoir à Galam ; rétablissons les forts Saint-Joseph sur le Sénégal, et Saint-Pierre sur la rivière Falémé : nous sommes désirés dans ces contrées, et nous y serons reçus à bras ouverts. Là, nous commercerons paisiblement avec les habitants du pays, et nous ferons sur eux des bénéfices immenses ; nous fonderons des colonies puissantes, et dont les forces réunies nous rendrons à jamais possesseurs de cette partie de l'Afrique [...]. Dans cette position, nous profiterons des moindres circonstances et de toutes celles qui se présenteront pour pousser nos établissements plus loin, et perfectionner l'exploitation des mines d'or. Je ne tenterais pas de les enlever aux propriétaires ni de priver ceux-ci de l'exploitation. Je me bornerais à la diriger et cela par deux considérations bien puissantes : la première, je ne voudrais nulle part donner l'exemple de l'injustice et la seconde, nos bénéfices seraient plus considérables en recevant cet or par des échanges que si nous étions chargés des frais d'exploitation [...] » (Durant J B., 1802 : 296).

Quoi qu'il en soit, les différentes tentatives se soldent par un échec. Des auteurs tels que Curtin P (1873) l'expliquent par la faible rentabilité des mines du Bambouk ; avis qui reste difficilement vérifiable en raison de la faible disponibilité des statistiques qui permettraient de quantifier les volumes commercialisés. En revanche, d'autres comme Bathily A (1989 : 288) attribuent cet échec à des circonstances climatiques et socio-politiques hostiles (maladies, manque de politique cohérente, résistance des populations, etc.).

Dans tous les cas, l'analyse de la Compagnie n'est pas sans fondement. Car des rapports montrent qu'ils se plaignaient des faibles quantités d'or traitées, ou en tout cas de celles qui arrivaient dans les caisses à Saint-Louis. Ils se plaignaient aussi de la lourdeur des charges en personnel et en infrastructures. Des administrateurs comme André Brüe soupçonnaient les employés de la compagnie de malversations. Il écrivait en 1718 :

« [...] La Compagnie a aujourd'hui une juste raison de soupçonner de prévarication ses employés. Il lui donnera dans cette rencontre des marques de fidélité et de celle de son attachement pour lui en procurant des envois considérables et empêcher ceux qui auraient envie de prévariquer en se servant des moyens compris dans l'instruction du Sieur Collé » (André Brüe, cité par Bathily A., 1989 : 290).

Ces échecs n'ont pas empêché à Faidherbe de méditer sur la question du Bambouk et d'envisager sa poursuite. En 1855, il confirme la richesse du haut Sénégal en or en ces termes:

« C'est [...] d'après l'expérience que j'ai acquise dans l'expédition de Medine et d'après les connaissances que j'ai prise des affaires du haut pays que je vous déclare que l'occupation du Bambouk et l'exploitation directe des mines de ce pays par nous est chose non seulement possible mais facile quand vous jugerez à propos de nous l'ordonner. Après la campagne du printemps après le mois de mai ou juin si vous vouliez m'autoriser à aller passer quelques mois en France, la question du Bambouk pourrait alors être décidée » (Saint-Martin, Y-J., 1989 : 377).

Faidherbe réussit à obtenir une autorisation de principe exprimée par la dépêche ministérielle du 22 janvier 1856. L'initiative de recouvrir le Bambouk lui revient et il finit par y étendre le protectorat français. Mais les résultats furent décourageants (Saint-Martin, Y-J., 1989 : 378).

Beaucoup plus tard, la Première Guerre mondiale cause la ruine des compagnies minières françaises. Pour autant, les projets de mise en valeur des gisements reprennent en 1920. La métropole souhaite développer une prospection systématique de toutes ses colonies africaines. Il s'agit de « l'exploration géologique dans les pays neufs » (AFAS²⁵, cité par Labarthe G., 2007 : 111-112). Mais entre 1920 et 1930, les résultats sont encore décevants, tandis que la production des pays anglo-saxons (Afrique du sud, Canada, Australie, États-Unis) augmente rapidement. Par exemple, pour l'année 1932, le ministère des colonies enregistre les productions suivantes : 1368kg pour la Guinée française, 10 kg pour la Côte d'Ivoire, 669 kg pour l'actuel Mali, 478 kg pour l'Afrique équatoriale française, et 301 kg pour Madagascar. Pendant ce temps, la production des anglo-saxons avoisine les 26 tonnes (Labordère M., 1934 : 22). Du côté français, l'essentiel des compagnies ont périclité en raison de l'absence de vision stratégique de la part de l'empire colonial, de manque de capitaux des compagnies privées, de main-d'œuvre, des problèmes d'acheminement des dragues et machines jusqu'aux lieux d'extraction, etc. (Labarthe G., 2007 : 113).

²⁵ L'association française pour l'avancement des sciences.

Dans les années 1940, la Métropole souhaite relancer le développement des activités extractives. Après la Seconde Guerre mondiale, la recherche et les reconnaissances de gros gisements se poursuivent par le Service des mines, remplacé par le Bureau minier international en 1947. Malgré ces efforts, la production française est restée peu élevée (Labarthe G., 2007 : 115-116). Si l'on prend en guise d'exemple le cas du Mali, une vingtaine de sociétés se sont livrées, à l'époque coloniale, à des travaux de prospection et d'exploitation. Parmi elles, la Compagnie des mines de Falémé-Gambie, qui se distingue par son activité continue sur une durée de 38 ans (entre 1912 et 1950). Pourtant, la production coloniale n'a pas dépassé 10 tonnes entre 1900 et 1960, dont 7,5 par dragage et 2,5 tonnes par orpillage (Keita S., 2001 : 6). La production aurifère de la Guinée quant à elle n'était que de 4 tonnes en 1939, de 1,5 tonnes en 1949 et de 4 tonnes en 1958 (Furon R., 1961).

Malgré l'échec de ces différentes tentatives, les nouveaux États africains s'engagent à faire des ressources aurifères un des piliers de leur développement. Les initiatives des trois pays concernés par cette étude prennent la forme d'un monopole étatique sur la ressource, marqué par des collaborations bi et multilatérales, avec des partenaires européens et des institutions financières internationales. Dans certains cas comme celui du Mali, elles expriment également une volonté affichée de rompre avec l'ancien colonisateur (la France). Ainsi, les premières années d'élaboration des projets d'exploitation et d'exploration se déroulent sur fond de concurrence, d'une part, entre francophones et anglosaxons, et d'autre part, entre les blocs Est et Ouest, respectivement l'Union soviétique et les autres pays occidentaux.

3) L'effort initial des États malien, guinéen et sénégalais

Dès le lendemain des indépendances, les États naissants du Mali, de la Guinée et du Sénégal ont déployé d'importants efforts afin de lancer l'exploitation moderne des ressources aurifères dont ils disposent. Au cours des années 1960-1970, le monopole de l'État malien s'exerce sur les mines et leur exploitation. Les entreprises privées en sont totalement exclues. Au niveau international, le Mali s'allie avec l'ex-URSS au détriment de l'appui français, aussi bien en ce qui concerne ses différentes politiques de développement que pour le secteur minier en particulier. C'est dans ce cadre que la société nationale de recherche et d'exploitation minière (SONAREM) a été créée, dans le but de mettre en évidence les ressources minières du pays et d'assurer l'expansion de

l'exploitation moderne. Pour cela, l'État reçoit l'aide technique et financière de l'ex-URSS ; une aide qui s'inscrit dans la logique générale de l'adoption du modèle socialiste. C'est dans ce contexte que les indices de Kalana ont été découverts en 1963. S'ensuit immédiatement l'élaboration d'un nouveau code minier servant de référence juridique à la promotion du secteur minier (Campbell B et *al.*, 2007 : 37).

Toutefois, même si un changement de régime conduisant le Mali vers l'économie libérale s'est opéré en 1968, avec l'arrivée de Moussa Traoré au pouvoir, ce n'est qu'au cours des années 1970, dans un contexte de sécheresse, que le secteur minier est défini dans les plans de développement maliens comme un domaine fondamental. Jusque là, les efforts étaient principalement orientés vers le secteur primaire (l'agriculture). Les changements débutent par la définition d'une législation minière plus incitative et plus favorable à l'investissement étranger (MMEE, 1998). Un code minier est ainsi adopté et sert de cadre réglementaire jusqu'à celui de 1991. Cette période 1970-90 correspond également à l'ouverture du Mali à d'autres pays et institutions internationales (Belgique, Japon, PNUD, Union européenne) ainsi qu'au retour de la France dans le jeu minier malien. Ainsi, les projets Syndicat or et Syndicat diamant sont partiellement financés par le BRGM (Bureau de recherche géologique et minière) et la Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA), deux sociétés publiques françaises. Ils seront à l'origine de la découverte de plusieurs indices tels que celui de Loulo (au cours des années 1980), dont l'exploitation commence en 2004. Le projet or-Bagoé, financé par le PNUD, permet de découvrir l'indice de Syama. Quant au projet Mali-ouest, financé par le PNUD et le gouvernement malien, il met en évidence l'indice de Sadiola (Campbell B et *al.*, 2007 : 53-55).

La première mine exploitée industriellement est celle de Kalana. Elle est le fait de SOGEMORK (société des mines d'or de Kalana), en 1985. Toutefois, alors que la production prévue était de 2 tonnes d'or par an, celle réalisée n'a été finalement que de 300 kg annuel entre 1984 et 1990. En 1991, l'arrêt du soutien financier soviétique ajouté aux difficultés de gestion et d'exploitation précipite sa fermeture (*L'Essor*, 2004).

En Guinée, des tentatives ont été entreprises dès les années 1960-1970. Elles aussi sont guidées par le modèle socialiste. Car, pendant cette période, le président a fait appel à l'aide soviétique pour la formation de son personnel dans les domaines géologique et minier, mais aussi pour la couverture de la partie ouest du territoire en cartes géologiques.

Cette phase sera suivie d'une prospection généralisée des différentes zones minières du pays. Le gouvernement s'engage pour le développement des gisements déjà connus, grâce à l'association de différentes industries étrangères (soviétiques, américaines, suédoises, etc.). À la différence du Mali, les projets d'exploitation n'étaient couverts que par des conventions particulières. Aucune législation minière n'était disponible. Dans ces conditions, l'exploitation n'a pas profité au développement du pays (Huijbregts C., et Palut J P., 2005 : 34-35).

Pourtant, alors même que le régime dictatorial était encore en place, la situation connaît une nouvelle évolution. En effet, dès 1980, la libéralisation commence grâce à l'adoption d'un premier code d'investissement. En 1983, un plan minéral est élaboré par le BRGM et financé par la BM et le FMI. Des titres miniers de grande taille sont octroyés à des sociétés mixtes. En 1984, l'arrivée au pouvoir de Lansana Conté et l'appui des institutions financières internationales (FMI et BM) conduisent à l'adoption d'un premier code minier suivi de décrets d'application en 1986. Dans les années suivantes, l'activité minière ne se limite plus à la bauxite et au diamant, mais se diversifie. En 1988, le gisement aurifère de Koron (Siguiri) est exploité par la Société aurifère de Guinée (SAG²⁶), dont le principal partenaire étranger était l'Union Minière (Belgique). Le secteur minier guinéen bénéficie aussi de nouvelles aides bilatérales (France, Japon, Suisse, RFA) et multilatérales. S'ensuit également une politique de participation active à la commercialisation des produits miniers, afin de contrôler et d'augmenter les recettes tirées des activités extractives. Une « Direction Générale de la Planification et du Marketing Minier » est créée en 1987, dans le but notamment d'élaborer la politique et la stratégie minière de la Guinée et de faire des études de marché (Huijbregts C., et Palut J P., 2005).

Au Sénégal, du lendemain des indépendances jusqu'au début des années 1990, le secteur minier a fait l'objet d'importantes recherches. Le domaine de prédilection des différents travaux effectués est celui de l'or. Le service national de la géologie se charge dès 1960 de poursuivre les travaux initiés sous la colonisation. Plusieurs missions de prospection minière ont été réalisées dans le Sénégal oriental grâce aux collaborations entre le gouvernement sénégalais et d'autres pays occidentaux. Parmi ces missions il y a celles de l'ONU (1963-1968), du PNUD (1963-1964), et de la collaboration sénégal-

²⁶ La société conserve toujours le même sigle mais celui-ci signifie désormais Société Anglogold Ashanti de Guinée.

soviétique (1971-1973). L'ensemble de ces investigations ont abouti à la découverte des indices de l'actuel gisement aurifère de Sabodala. Elles seront suivies d'une étude plus détaillée engagée par le BRGM français de 1975 à 1983, puis de 1991 à 1992 (Diallo L., 2006 : 23).

Parallèlement à ces recherches, plusieurs sociétés d'exploration privées dans le secteur de l'or se sont implantées dans le sud-est du Sénégal depuis le début des années 1980. Parmi elles figurent Anmercosa (Afrique du sud), Ashanti goldfields (Ghana) et Samax (Angleterre) (Greig I, 2006 : 16).

Pour autant, l'engouement observé dans ces trois pays n'est pas arrivé à bout des contraintes de l'exploitation moderne qui remontent au XVII^e siècle. L'expansion des activités aurifères n'intervient qu'au début des années 1990, grâce au concours de diverses circonstances favorables à l'investissement de capitaux étrangers.

II-Un contexte récent favorable à l'arrivée des entreprises minières dans le Bouré-Bambouk

Un projet minier n'est pas exclusivement défini par l'existence de ressources ainsi que la qualité du gisement, même si ces facteurs sont cruciaux. Il dépend également d'autres facteurs, dont les plus importants restent les conditions géographiques, géopolitiques, économiques (nationales et internationales), etc (voir Raffestin C., 1980). L'aboutissement des projets d'exploitation industrielle des mines du Bouré-Bambouk est en effet le fait de la rencontre de plusieurs éléments. Car, à la nécessité de pallier la réduction considérable de la production sud-africaine a correspondu un contexte géopolitique ouest-africain marqué par la stabilité. Cela a constitué un facteur déterminant dans le choix des entreprises sud-africaines et occidentales vers cette destination. Le contexte international y était propice, car l'émergence de certaines puissances asiatiques (Chine et Inde) a contribué à la hausse des cours de l'or. À cela s'est ajouté la découverte ou la généralisation de techniques d'extraction plus performantes, et l'expansion des projets d'exploration menés par des *juniors*²⁷ (canadiennes entre autres). Les réformes minières incitées par la Banque mondiale, dans un souci de redressement des situations économiques des États de l'Afrique sub-saharienne, ont été également d'une importance capitale. C'est en effet dans le cadre du prolongement des PAS (Programmes

²⁷ Les *juniors* sont des sociétés qui entreprennent des activités d'exploration ou de développement de sites miniers.

d'ajustement structurel) que s'inscrivent, depuis plus d'une vingtaine d'années, plusieurs générations de réformes minières dans la plupart des pays africains. Elles visent l'instauration de mesures incitatives susceptibles de rendre le secteur plus attractif aux investissements de capitaux étrangers. Les effets escomptés ont été immédiats. Car les réformes ont été suivies par l'arrivée d'entreprises de nationalités différentes (australiennes, sud-africaines, nord-américaines, etc.).

1) Un phénomène loin d'être spécifique à l'or de cette région

Le XIX^e siècle a été celui des phénomènes de ruée vers l'or, qui ont influé sur le destin de certains espaces. Des régions connaissent des afflux de populations et des villes voient le jour. La particularité des ruées de cette époque réside essentiellement dans l'immensité des quantités d'or qu'elles ont permis de produire. Car, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, en un siècle, plus d'or fut extrait que durant les cinq mille ans qui l'ont précédé. Alors que cent ans après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb les réserves mondiales représentaient 750 tonnes, elles ont atteint 10 000 tonnes au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle (Green T., 1969 : 27).

Si les ruées de la Californie et de l'Australie présentent quelques traits communs, celles de l'Afrique du sud et de la Russie sont totalement différentes. En effet, la singularité du cas californien se trouve dans son extension aux particuliers mais aussi à toutes nationalités autres qu'américaines. Tout le monde avait le droit d'exploiter la ressource. Parmi les mineurs, se trouvaient des Français, des Indiens, des Anglais, des Écossais, des Chinois, etc. En une année, la Californie a accueilli 100 000 personnes. En 1852, sa population a presque doublé (250 000 habitants dont 25 000 Français, 30 000 Indiens et près de 20 000 Chinois) (Faure J F., 2009).

« La Californie, à l'inverse de la Russie, organisa les districts miniers en véritables démocraties dans lesquelles chaque mineur, quelle que soit son origine, avait son mot à dire et le droit de vote » (Green T., 1969 : 30).

En effet, la découverte de l'or californien dans l'écluse du moulin de John Sutter, au confluent des rivières American et Sacramento, est attribuée à un charpentier, James Marschall. Quelques temps après, les mineurs se répandent au nord et au sud de la rivière

Sacramento, avant de revenir aux gisements aurifères des montagnes. Très vite, la nouvelle se répandit largement.

« Toute la région, de San Francisco à Los Angeles, de la mer au pied de la Sierra Nevada, retentit ce cri : de l'or ! De l'or ! écrivait le *San Francisco Californian* en mai 1848 ; la moitié des champs restent à planter, les maisons à construire, tout est abandonné, sauf les fabriques de pelles et de pioches » (Green T., 1969 : 31).

Les premiers arrivants pouvaient gagner entre 300 et 500 dollars par semaine ; ce qui était une fortune si l'on considère que le salaire d'un ouvrier dans l'industrie était de 10 dollars par semaine à cette époque (Faure J F., 2009).

En ce qui concerne la production, elle a atteint 2 500 000 onces en 1851 et 3 millions d'onces, soit 93 tonnes en 1853. L'hôtel des Monnaies, des États-Unis, a alors battu une monnaie avec l'or californien. De l'autre côté de l'Atlantique, les réserves d'or de la Banque d'Angleterre passèrent de 12 800 livres en 1848 à 20 millions de livres en 1852. Quant aux réserves de la Banque de France, elles passent de 3 500 000 livres en 1848 à 23 500 000 livres quatre années plus tard (Green T., 1969 : 35).

Ce que l'on peut qualifier d'« âge d'or du XIX^e siècle » n'est pas uniquement le fait de la Californie. La Russie y a joué un rôle historique. Seulement, si dans le premier cas, la recherche de l'or impliquait tout individu et toutes nationalités, en Russie, seule une poignée de particuliers en ont profité. Toujours selon Green T (1969 : 29-30), les gisements étaient exploités par la Couronne ou par quelques propriétaires terriens qui devaient payer des taxes sur les quantités extraites. Le Tsar Alexandre I^{er}, encouragé par son ministre des finances Kankrin, créa une commission composée par des chefs de régions chargés de la prospection de l'or et d'établir des lois réglementant l'exploitation des filons. De nouveaux champs aurifères sont également mis en évidence au nord et au sud d'Ekaterinbourg. C'est ainsi que cette ville deviendra le centre de l'administration des gisements aurifères. La réussite de ces exploitations conduit d'autres expéditions plus loin vers l'est, dans les montagnes d'Altaï et le long des affluents supérieurs de la rivière Yeniseï. En 1842, une grande partie des gisements était exploitée et produisait 350 000 onces d'or. En considérant la production des propriétaires terriens, la Russie fournissait les trois cinquième de la production mondiale en 1847. L'exploitation de nouveaux

territoires situés sur la rivière Lena à l'est du lac Baïkal et sur la rivière Amour ont permis à la production russe de passer de 1 400 000 onces en 1880 à presque 2 millions d'onces en 1914.

Ailleurs dans le monde, en Australie, Edward Hommond Hargraves découvre de l'or à la fin de l'année 1850 dans un affluent de la rivière Macquarie, dans le New South Wales. Six mois après la mise en évidence de ce gisement, le métal jaune fut découvert à Ballarat à 60 milles de Melbourne ; puis la même année à Bendigo Creek (Faure J F., 2009). C'est le début d'une ruée vers l'or qui ressemble à celle de Californie. Car chaque homme capable de soulever une pelle est parti pour les gisements. Mais la découverte de l'or australien a plus d'impact sur l'Angleterre que l'or californien, en ce sens que 80% de la production arriva sur le marché londonien. En 1852, le New South Wales produisait 850 000 onces. La même année, 370 000 émigrés débarquent en Australie. C'est ainsi que cette colonie, qui ne comptait qu'une poignée de fermiers, verra toute son économie se transformer.

Toutefois, autant pour l'Australie que pour la Californie, la ruée fut de courte durée. Car l'or qui se trouve dans les alluvions et qui est facilement accessible fut rapidement extrait. Vers 1855, seuls ceux qui disposent des meilleurs équipements sont en mesure de continuer. Ainsi, il n'existait plus de mineurs isolés. Mais des groupes qui mettent en commun leurs moyens (Faure J F., 2009).

Quant à la ruée vers l'or sud-africain, commencée en 1886 grâce à la découverte d'un manœuvre du nom de George Harrison, elle n'a pas pris les mêmes caractéristiques que ce qui a été déjà observé en Californie ou en Australie. L'élément de différenciation correspond à la nature du minerai, qui pose la question même de son exploitation. Car les gisements sont immenses mais assez profonds. Ils se situent parfois à 500 pieds sous terre. Ils sont aussi de faible teneur et les poussières d'or sont trop fines pour pouvoir être mises en valeur avec les méthodes utilisées jusqu'alors (Chaize T., 2009). Pour les exploiter, il fallait disposer d'importants capitaux ainsi que de moyens techniques adaptés. Avant leur découverte, les diamants de Kimberley ont été mis en évidence depuis 1867. Les diamantaires qui ont participé à leur exploitation ont pu drainer les capitaux nécessaires pour participer à l'extraction de l'or. Parmi eux figurent Cecil Rhodes, Charles Rudd, Herman Eckstein, etc. Le premier comptoir est fondé par ce dernier en 1887 ; il lui donne le nom de « Corner house », puis celui de « Rand mines ». Se créeront

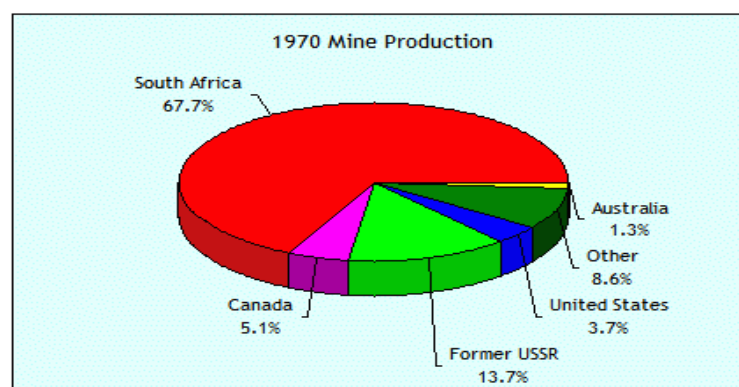
ensuite ceux de Cecile Rhodes et Charles Rudd, « Gold fields of South Africa » ; et des frères Barnato, « Johannesburg Consolidated Investment Company ». George et Leopold Albu fondent la « General Mining and Finance Corporation ». Un cinquième comptoir, l'« Union Corporation », est mis en place en 1893 par Adolphe Goerz (Green T., 1969 : 39-41).

Quant à la ruée vers l'or ouest-africain, elle est suscitée par divers facteurs dont la géologie et la stabilité socio-politique.

2) Epuisement des réserves sud africaines et conditions favorables en Afrique de l'ouest

La production mondiale d'or de ces 50 dernières années, estimée à 125 000 tonnes, est essentiellement le fait de quelques pays dont particulièrement trois grands producteurs que sont l'Afrique du sud, les États-Unis et l'Australie. Or, aujourd'hui, leurs réserves sont en cours d'épuisement. L'Afrique du Sud est restée, depuis la découverte des premières mines en 1886, le principal producteur d'or du monde. En un siècle, plus de 45.000 tonnes d'or ont été extraites de ses gisements situés dans une zone de 100 kilomètres de diamètre autour de Johannesburg. Seulement, les mines restantes sont très profondes (environ 5.000 m). L'extraction coûte cher et demande plusieurs années de chantier. Ces nouvelles contraintes ont des répercussions sur la production. Celle-ci est passée de 1 000 tonnes par an dans les années 1970 à 400 tonnes en 2000 (Hocquard C., 2003 : 2 ; CGO, 2009²⁸).

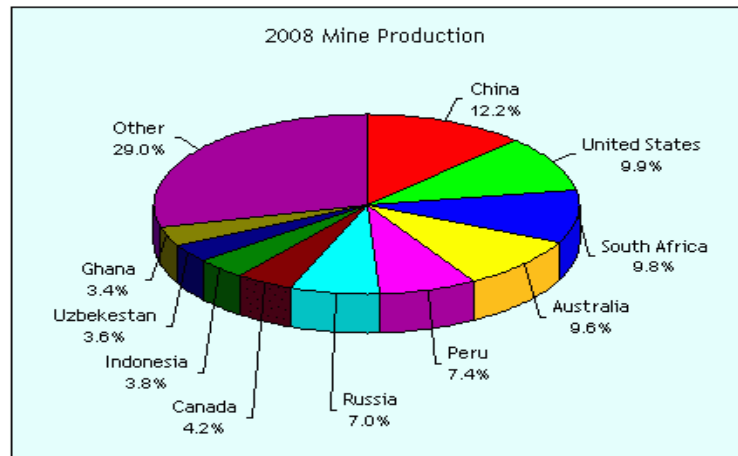
Figure 1 : production aurifère mondiale en 1970.



Source : Goldsheetlinks mining directory, 2009.

²⁸ La CGO est la Compagnie générale de l'or. Basée à Paris depuis plus de dix ans, elle est spécialisée dans l'achat et la vente de lingots, de pièces cotées et d'objet en or et en argent.

Figure 2 : production aurifère mondiale en 2008.



Source : Goldsheetlinks mining directory, 2009.

La production sud-africaine a été ainsi ramenée au niveau de 1953 et n'a pas cessé de baisser pour atteindre un peu moins de 10% de la production mondiale en 2008 contre près de 70% en 1970 et 26% en 1990. À cette détérioration des conditions d'extraction, il faut ajouter d'autres contraintes. Car plus du tiers des employés des mines sud-africaines est séropositif, et les grands groupes miniers se voient contraints de prendre en charge les coûts de traitements. Cette situation influe sur le coût de production, alors que la productivité est déjà affectée par l'absentéisme (Hocquard C., 2003 : 7). Ainsi, à la fin des années 1990, l'essentiel des sociétés minières, autrefois basées en Afrique du sud, se tournent vers d'autres régions du monde, dont notamment l'Afrique de l'Ouest. Rappelons qu'avant 1994, AngloGold et Randgold étaient les seules sur cette partie du continent (depuis 1992) à la recherche de gisements rentables. AngloGold (filiale d'Anglo-Américan Corporation) est le leader mondial du secteur aurifère. Randgold (sud-africaine) était, dans les années 1950, la plus importante industrie aurifère au monde. Elle avait son premier bureau à Ouagadougou (Labarthe G., 2007 : 51).

Au-delà des facteurs géologiques (épuiement réserves sud-africaines et abondance des ressources ouest-africaines), les facteurs socio-politiques ont également été prépondérants.

« Avec le changement de régime, l'accès à des gisements hors des frontières devient plus facile²⁹ [...]. Direction, l'Afrique de l'ouest. Les pays de la région ont profondément évolué. Ils sont désormais prêts à faciliter l'accès à leurs richesses minérales pour asseoir leur croissance » (Sandouly P., 1997 : 36-37).

L'évolution à laquelle Sandouly fait référence correspond, en partie, à la stabilité sociale connue par une partie des pays ouest africains au cours des années 1990. Elle est à considérer avec le vent de démocratisation qui y a soufflé sous les encouragements de la Banque mondiale et du FMI. Or, cette stabilité socio-politique est d'autant plus indispensable que l'exploitation minière nécessite des investissements si importants qu'une fois lancés, il serait hors de question de les interrompre (Patriat L., 2000 : 531-541). À côté des sociétés sud-africaines, les entreprises nord américaines sont également devenues plus présentes.

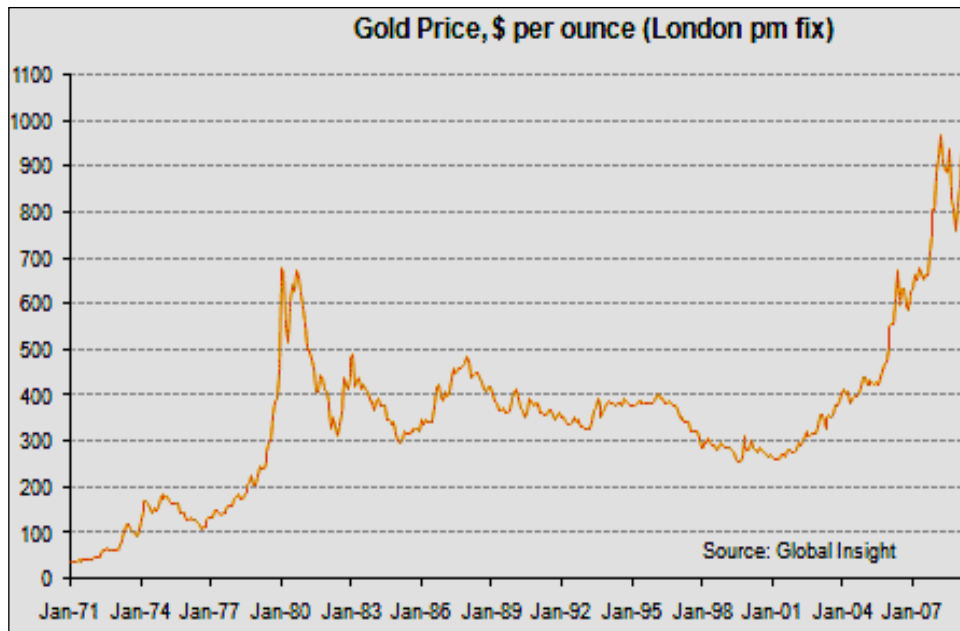
Ces différents facteurs incitatifs, ajoutés aux évolutions favorables des cours de l'or ainsi qu'à la mise en évidence de nouvelles techniques d'extraction, font que les gisements africains se présentent, pour les entreprises modernes, comme parmi les plus rentables au monde.

3) Evolution des cours et techniques d'extraction rentables

Le cours de l'or apparaît comme un des facteurs de taille de la ruée vers l'Afrique de l'ouest. Car, après une période de baisse, ramenant le prix de l'once à moins de 50 dollars au début des années 1970, l'or a retrouvé un prix élevé en 1980 (700 dollars l'once). Certes, le prix de l'once est redescendu jusqu'à moins 300 dollars au moment où les entreprises rentrent en activité (à la fin des années 1990). Mais, depuis 2001, il ne cesse de grimper pour frôler la barre des 1000 dollars en 2007. En mars 2008, il la dépasse (AFP, 2008).

²⁹Ce changement de régime correspond à la fin de l'apartheid et à l'accession de Mandéla à la tête de l'État sud-africain (en avril 1994). A l'époque de l'apartheid, un embargo de l'ONU et de l'OUA pesait sur les entreprises sud-africaines. Aucun pays membre de l'OUA n'avait le droit de faire affaires avec elles. Or, avec la fin de ce système, elles peuvent ainsi bénéficier du soutien des Institutions financières internationales qui ne risquent pas trop de se faire critiquer par l'opinion internationale.

Figure 3 : évolution du prix de l'once d'or



Source : Global Insight, 2009.

Par ailleurs, la découverte de nouvelles techniques d'extraction permet une récupération maximale de l'or existant dans le minerai, à un coût plus rentable. Il s'agit de l'exploitation à ciel ouvert et de l'utilisation du cyanure. Une étude du FIDH (2007) montre que si l'on raisonne en termes de volume de minerai de réserve, l'Amérique reste le champion. Car avec 7,7 milliards de tonnes de minerai en réserve, elle arrive loin devant l'Afrique et ses réserves estimées à 889 millions de tonnes. À titre de comparaison, l'Asie et l'Australie affichent respectivement des réserves de 1,7 milliard et 2,8 milliards de tonnes. Mais l'or africain a deux particularités qui le rendent particulièrement attractif. D'abord, depuis 2004, l'extraction du minerai se fait à ciel ouvert dans 80 % des cas, alors qu'en Amérique latine elle est, à l'inverse, majoritairement souterraine. En Afrique, les exploitations souterraines ou mixtes ont presque totalement disparu alors qu'elles étaient majoritaires en 1984 (respectivement 55 % et 40 %). Ces nouvelles orientations permettent aux coûts d'extraction d'être les plus bas de la planète (voir encadré ci-dessous concernant l'exemple du Mali) ; une aubaine pour les investisseurs. Le minerai africain est également le plus riche du monde, avec une teneur moyenne en or de 3,1 grammes/tonne contre 0,81 g/t en Amérique latine (FIDH, 2007 : 14).

L'or malien le moins cher d'Afrique

Parce qu'elles sont à ciel ouvert et que les salaires sont faibles [...], les mines maliennes sont très compétitives. Les comptes mondiaux d'Anglogold Ashanti, opérateur des deux principales mines maliennes, Sadiola et Morila, le prouvent³⁰. Car les "cash cost"³¹ de l'or au Mali s'élèvent à 220 dollars l'once en 2005 ; c'est 80 dollars de moins qu'en Tanzanie ou en Guinée ; c'est 100 dollars de moins qu'en Namibie et 110 dollars qu'au Ghana voisin. Lorsqu'en Afrique du Sud, majoritaire dans le portefeuille d'activités du géant de l'or, produire une once d'or coûte 315 dollars [...]. En effet, en Afrique du Sud, les salaires représentent la moitié des coûts de production. En août 2005, pour la première fois depuis 18 ans, une grève éclate et mobilise 130.000 salariés qui revendiquent des hausses de salaires³². Les coûts maliens apparaissent donc comme les plus bas d'Afrique. Et avec Morila, le pays s'offre la mine la plus compétitive (191 dollars l'once en 2005) [...], même si les coûts ont augmenté de 44% en 2006 pour atteindre 275 dollar l'once. Ce tour de force tient à la teneur en or exceptionnelle du minerai extrait. Dans sa plaquette de présentation, les opérateurs détaillent certains postes : extraire une tonne de minerai y coûte 1,27 dollar, traiter cette tonne 7,28 dollars, auxquels s'ajoutent les coûts administratifs (3,75 dollars par tonne) et les taxes et redevances (23,8 dollars par once). Au total, le coût opérationnel est de 95 dollars l'once. Avec un cours de l'or en hausse et des coûts maintenus à de faibles niveaux, les marges réalisées sur l'or malien ne cessent de croître : 108 dollars l'once en 2003, 230 dollars en 2004 et 245 dollars en 2005³³.

Source : FIDH, 2007 : 33

Par ailleurs, l'extraction s'effectue avec du cyanure. Ce produit a été découvert à la fin du XIX^e siècle et a été perçu comme une révolution. Car avant, les premiers chercheurs d'or du *Far West* utilisaient une simple houe et un récipient métallique appelé la « batée » (Chaize T, 2009). Selon ce même auteur, à l'image de la méthode des orpailleurs africains, le sable est lavé dans un récipient avec un mouvement circulaire pour que les sédiments les plus légers partent dans l'eau de la rivière. Seuls restent le

³⁰ Rapport annuel, 2005. www.anglogold.com

³¹ Les "Cash costs", sont les coûts de production au niveau du lieu de production, par unité de production. Cela inclut l'ensemble des opérations qui ont lieu sur le site d'extraction : transport, raffinerie, coûts administratifs et royalties.

³² « Les compagnies aurifères affichent des trimestriels mitigés », *Les Echos*, 29 octobre 2005.

³³ "Quatrième revue de l'accord de trois ans au titre de la FRPC", FMI, Michael Nowak, Mark Plant, FMI, 29 juin 2006.

sable et l'or. Cette technique rudimentaire a été perfectionnée avec une sorte de longue caisse en bois dans laquelle l'eau s'écoule. Des piquets sont placés pour retenir les particules les plus lourdes, c'est le *long Tom*. L'opération suivante est le *Sluice* où des couvertures en laine sont placées sur le fond du canal en bois afin d'arrêter les particules d'or les plus fines. À ce stade, le mercure est utilisé pour que la poussière d'or s'amalgame autour de lui. Seulement, en 1887 Robert William Forrest et John Macarthur trouvent une solution aux problèmes d'extraction de l'or en déposant un brevet pour un procédé au cyanure, selon lequel le minerai est d'abord réduit en poudre et envoyé dans un réservoir avec une faible teneur en cyanure de potassium. La solution dissout l'or mais pas le minerai. Ensuite, on ajoute de la poussière de zinc et l'or précipite. Cette méthode permet de traiter un minerai à faible teneur et de récupérer 96% du métal précieux. Elle est appelée le procédé Macarthur-Forrest et a été à l'origine de l'exploitation des énormes gisements à faible teneur d'Afrique du sud (Chaize T., 2009).

On comprend donc qu'elle n'est pas une méthode récente. Mais sa particularité dans le contexte ouest-africain est à considérer avec le caractère peu contraignant des règles de contrôle, qui contraste avec la situation des États industrialisés. Car, certes, ce produit a considérablement contribué à révolutionner l'exploitation aurifère en permettant une extraction maximale de l'or. C'est ainsi que les États-unis ont pu multiplier leur production par 10, passant de 31 à 295 tonnes entre 1980 et 1990 (Labarthe G., 2007 : 54). Pour autant, son utilisation a renforcé la vigilance des autorités de Washington, qui ont dû multiplier les mesures de vérification. Dans ce contexte, les sociétés nord-américaines se sont orientées vers des régions telles que l'Amérique Latine et l'Afrique, où le contrôle est peu rigoureux, voire inexistant.

De plus, parmi les facteurs majeurs de la ruée vers l'or ouest-africain figure la montée en puissance des sociétés d'exploration appelées *juniors*.

4) L'avènement des *juniors* canadiennes

Les *juniors* sont des sociétés qui entreprennent des activités d'exploration ou de développement de sites miniers. Leur essor est étroitement lié au contexte des années 1990, caractérisé par une libéralisation financière qui facilite de l'accès au financement par actions, ainsi qu'à la hausse des prix des matières premières à l'échelle mondiale. Contrairement aux grandes sociétés d'exploitation appelées *majors* ou *séniors*, les *juniors*

ne disposent pas de revenus issus de leurs activités productives en cours leur permettant de budgétiser et de planifier leurs opérations sur le long terme. Celles-ci sont principalement financées par l'émission d'actions (Keita F M., 2006 : 10-11).

Aussi, l'une de leurs principales caractéristiques est leurs stratégies face aux risques : elles vont là où les *séniors* ne vont pas et couvrent des zones qui n'ont jamais été explorées. En fonction des choix qu'elles font dans ce sens, elles peuvent être classées en trois catégories (Scott W., 2005). La première est constituée par les « *juniors non productrices* ». Leur objectif se limite à la découverte du minerai et aux analyses de faisabilité. Elles ne s'intéressent pas à d'éventuelles possibilités d'exploitation, mais plutôt de vendre des gisements qu'elles auront trouvés. Il arrive aussi qu'elles s'associent à une grande société d'exploitation qui assure la majorité des opérations d'exploration et de développement. Ainsi, en cas de découverte d'un gisement, celle-ci peut disposer d'une grande partie des droits de propriétés (jusqu'à 80%). La réputation de ce type de *junior* est bâtie sur l'expérience de ses géologues et ingénieurs, dont le succès assure l'accès aux financements. La deuxième catégorie est formée par les « *juniors productrices* ». Contrairement aux premières, leur objectif est d'exploiter le gisement qu'elles auront trouvé. Pour cette raison, elles s'associent avec une autre société à qui elles seront prêtes à céder jusqu'à 50% des droits de propriétés. Elles continueront toujours à faire de l'exploration. La troisième catégorie est ce que l'on appelle les « *juniors éphémères* ». Elles profitent de la hausse des prix des métaux précieux afin d'investir en bourse et de profiter ainsi des bénéfices que leur apportera la bulle spéculative. Leur objectif est donc le profit à court terme, tandis que la valeur productive de l'entreprise importe peu. Les investissements en capital, en concessions minières et en équipement ne sont là que pour inciter les investisseurs. Ce type d'entreprise dépense donc plus en marketing qu'en exploration effective. Toutefois, même si la découverte d'un gisement n'est qu'un objectif secondaire, il arrive qu'elle soit une réussite et confère à l'entreprise une position honorable. Il convient de préciser que les *séniors* aussi font de l'exploration. Mais celle-ci se limite aux alentours du gisement qu'elles exploitent. Dans le monde, 45% des explorations sont aujourd'hui assurés par les juniors (Scott W., 2005).

Malgré le concours de tous ces facteurs ainsi que leur rôle dans la stimulation du secteur minier, l'expansion de ce dernier nécessite absolument d'importants capitaux et technologies que les gouvernements africains ne sont pas en mesure de mobiliser. La mise

en valeur des ressources doit alors passer par l'intervention des investissements étrangers. Or, seules des réformes (réglementaires, institutionnelles et fiscales) incitatives peuvent les drainer dans cette partie du monde.

5) Les projets de réformes minières de la Banque mondiale

5-1 Causes lointaines des réformes : les politiques d'ajustement structurels

5-1-1 L'héritage colonial n'est plus viable

Si les réformes minières se sont intensifiées au milieu des années 1990, leurs origines remontent aux années 1980. Elles s'inscrivent dans la logique des Programmes d'ajustement structurels auxquels l'essentiel des États de l'Afrique subsaharienne ont été soumis et qui répondaient à une préoccupation de redressement de leurs économies dans le but d'aboutir à de meilleures performances. Une analyse synthétique de Duruflé G (1988 : 5-18) indique que l'origine de ces ajustements est à chercher dans les orientations économiques que les États africains ont héritées du système colonial, et qui se sont révélées peu efficaces ou du moins qui n'étaient plus adaptées au contexte des années 1970. En effet, l'un des traits majeurs des orientations en question reposait sur une économie de « traite », essentiellement structurée autour des matières premières destinées à l'exportation. Si l'on prend en guise d'exemple les colonies françaises, elles bénéficiaient depuis le lendemain de la Deuxième Guerre mondiale d'un double dispositif d'investissement et de protection. Celui-ci se faisait dans le cadre des plans de développement et des instruments d'aide que furent la FIDES (Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outremer) et la CCFOM (Caisse centrale de coopération économique). Leur objectif était d'orienter vers les colonies des capitaux métropolitains tout en garantissant aux exportations coloniales des prix stabilisés et supérieurs aux cours mondiaux. Ce mécanisme de régulation des échanges entre la métropole et ses colonies s'est très rapidement traduit par un développement remarquable de l'économie de traite. Mais à la suite de la conférence de Yaoundé (en 1965), et de l'entrée de la France dans le marché commun, le système de protection et de surprix fut démantelé. L'élaboration de projets de développement, financés par le FED (Fonds européen de développement) et qui avait comme principal objectif de permettre aux États africains de faire face aux nouvelles règles du marché mondial, n'ont pas suffi pour pallier les perturbations que ces derniers connaîtront.

Ainsi, à la fin des années 1960, ce modèle de traite commence à se désintégrer. Car, alors que la croissance agricole souffre, les importations ne cessent d'augmenter sous l'effet de l'urbanisation. Le déséquilibre s'installe entre les charges de l'État et le taux de croissance de l'économie. Il s'exprime, d'une part, par des prélèvements toujours plus importants sur les revenus agricoles (précipitant davantage sa désorganisation), et, d'autre part, par une sollicitation croissante des finances extérieures (Duruflé G., 1988 : 5-18). Le cercle vicieux ne tarde pas à s'installer, puis d'être amplifié par un climat mondial peu favorable.

5-1-2 Rôle de l'environnement mondial dans l'instauration d'une économie d'endettement

Le contexte économique mondial des années 1970 déclenche la crise à travers l'installation d'une économie d'endettement, un phénomène apparu durant la période 1974-1979 et qui est le résultat de deux situations. D'une part, l'augmentation des cours mondiaux des matières premières après les indépendances a conduit beaucoup de pays africains à entreprendre des investissements massifs, grâce aux revenus des exportations. Par exemple, en Côte d'Ivoire, les dépenses d'investissement sont passées de 10% du PIB entre 1965-1970 à 23% en 1978. Toutefois, l'essentiel de ces investissements se sont révélés peu rentables. D'autre part, la nécessité pour les pays industrialisés de recycler les pétrodollars et de rétablir leurs balances commerciales déséquilibrées par la crise pétrolière ont poussé les banques à multiplier l'octroi de crédits avec des taux d'intérêts très élevés ou flottants. Ceux-ci ont surtout servi à financer des projets qui, pour l'essentiel, ont contribué à renforcer les dysfonctionnements déjà observés (FAO, 1994 : 18).

Les conséquences ont été désastreuses. Car, tandis que les prix des importations augmentent, ceux des matières premières (hors pétrole) baissent dans les années 70-80. Les perspectives de développement sont compromises. Dans le même temps, les États africains ont encore plus que jamais besoin de ces crédits afin d'arriver à bout des déficits existants. L'économie d'endettement s'installe et la position extérieure de l'Afrique se dégrade. Pendant que le volume des exportations diminue, le déficit de la balance stagne à un niveau élevé. En ce qui concerne spécifiquement l'Afrique au sud du Sahara, la dette est passée de 6 milliards de dollars en 1970 à 50 milliards en 1981 et 125 milliards en 1989, soit 110% du PNB (contre 26% en 1981) (FAO, 1994 : 19). Ce poids de la dette

compromet toute perspective de rétablissement des conditions de la croissance et installe une situation économique interne à la limite de la catastrophe.

5-1-3 Une situation économique interne dégradée

Pendant que les principaux indicateurs macro-économiques se dégradent, les conditions socio-économiques deviennent préoccupantes. Deux tiers de la population rurale et un tiers de la population urbaine de la région demeure en-dessous du seuil absolu de pauvreté. Le rythme d'accroissement de la population est supérieur à l'évolution du PIB, respectivement 3,2% contre 0,8%. Le taux de mortalité infantile est de 104 pour mille, supérieur à ce qui est observé dans les autres pays en voie de développement (71 pour mille). Quant aux services sociaux de base, l'éducation en particulier, ils ont vu les dépenses qui leur ont été affectées se réduire considérablement (FAO, 1994 : 1). Par ailleurs, l'aide alimentaire voit son rôle s'accroître tout en exerçant une forte concurrence sur la production interne. Car des améliorations de productivité sans précédents ont entraîné un excédent de production dans les pays gros producteurs (États-Unis, CEE). La nécessité de trouver de nouveaux débouchés sur le marché mondial s'impose. Les pays déficitaires constituent une cible pour écouler les excédents (céréales et produits animaux). Pour y accéder, des stratégies sont mises en place. La plus agressive reste les subventions. Cette situation aura de réelles conséquences sur l'agriculture africaine. Car, puisque les pays déficitaires ne sont pas en mesure de financer les importations commerciales, l'aide alimentaire devient un substitut partiel. En même temps, la production interne est concurrencée car ses prix sont plus élevés que ceux sur le marché mondial. Le système d'intervention technique et financière, géré par des sociétés parapubliques qui devait assurer la fonction d'encadrement du monde rural, s'est également soldé par un échec (FAO, 1994 : 1-13).

Afin d'arriver à bout de cette situation préoccupante, les institutions du Bretton Woods portent leurs choix sur les réajustements structurels considérés comme l'unique issue.

5-1-4 L'ajustement structurel comme solution unique

Au début des années 1980, 35 pays de l'Afrique subsaharienne ont mis en application 162 Programmes d'ajustement structurel avec le concours de la Banque mondiale et du FMI (Ben Hammouda H., 1999 : 53). Ceux-ci ont pour objectif de corriger

les déséquilibres macro-économiques afin d'assurer les bases d'une croissance stable à moyen terme. Ils se caractérisent par des restrictions financières extrêmement contraignantes, conditions pour l'accès aux prêts d'ajustement.

Ces programmes de sortie de crise se structurent essentiellement autour des recommandations suivantes : réduction du rôle de l'Etat et en conséquence des dépenses publiques ; privatisation du secteur public, ce qui marque le début de la libéralisation interne et la fin de l'État interventionniste des années 1960-1970 ; l'ouverture au marché mondial. Des ressources sont allouées aux secteurs ouverts à la concurrence internationale au détriment de ceux qui ne le sont pas (Duruflé G., 1988 : 15).

C'est dans ce contexte de régulation des économies africaines, traduisant la fin d'un modèle de développement et la naissance d'un autre qui se démarque surtout par l'ouverture des marchés à la concurrence, qu'il faut situer la libéralisation du secteur minier à travers différentes générations de réformes.

5-2 Différentes générations de réformes minières : continuité des PAS

5-2-1 Premières générations de réformes en Afrique

Jusqu'à la fin des années 1970, le secteur minier restait fortement marqué par les politiques de nationalisation. Car il s'agissait pour les États de contrôler les richesses stratégiques pour leurs nations. Or, depuis les années 1980, la Banque mondiale les incite à une privatisation accélérée du secteur. Trois générations de réformes minières ont vu le jour et concernent différents pays africains. La première génération, datant des années 1980, s'est traduite par un processus de libéralisation rapide du secteur et un retrait massif de l'État dans les activités extractives. Un grand nombre d'entreprises publiques intervenant dans le secteur minier ont été privatisées afin de réduire le déficit budgétaire.

L'exemple le plus marquant fut le Ghana, l'un des principaux pays africains fournisseurs d'or, de manganèse, de diamant, de bauxite, etc. Ses dispositions fiscales étaient parmi les plus libérales en dehors de celles de la Papouasie Nouvelle Guinée (Campbell B et *al.*, 2004). Au-delà des pressions extérieures, à l'échelle nationale, les réformes s'inscrivent dans le cadre du Programme de relance de l'économie qui vise une stimulation généralisée. Grâce aux efforts déployés, le secteur minier en est devenu un des piliers. Entre le milieu des années 1980 et 1992, la contribution du secteur minier au

revenu national à l'exportation est passée de moins de 20 % du total des revenus d'exportations à 40 %. Elle est ainsi devenue la principale source brute de devises. Les réformes ont également permis une augmentation du nombre de mines et une nette accélération des investissements de capitaux étrangers³⁴.

Toutefois, dans d'autres domaines tels que l'environnement et le développement social, elles ont été à l'origine de la baisse des normes, notamment en ce qui concerne le respect des droits des couches les plus vulnérables. L'absence de fonds mis à leur disposition ainsi que l'insuffisance d'emplois locaux se traduisent par un coût social généralement négatif (Akabzaa T., 2004 : 28-34). La réduction brutale et considérable de la participation de l'État dans la production a eu comme effet de limiter au strict minimum ses marges de manœuvre. Dans certains cas comme pour la société Ashanti Goldfield, elle est passée de 55% à 19% entre 1993 et 1998 (Campbell B et *al.*, 2004 : 13).

C'est ainsi qu'au cours des années 1990, une deuxième génération de réformes est entamée par la Banque Mondiale, en prenant en considération les difficultés de la décennie précédente. Cette deuxième phase entreprend de re-réglementer le secteur minier afin de compenser le retrait massif de l'État et d'augmenter sa capacité de régulation. L'objectif est d'attirer les investisseurs tout en réduisant les risques associés à leurs impacts. Elle vise également l'amélioration de la gestion des ressources naturelles non renouvelables. Car :

«... bien que les réformes entreprises au cours des années 80 aient effectivement ouvert la voie à la libéralisation économique, et soient même allées très loin dans ce sens, la manière dont elles ont été conceptualisées, notamment en ce qui concerne la redéfinition du rôle de l'État, s'est avérée tout à fait inappropriée pour pallier les effets bien

³⁴ Les réformes progressives du code minier du pays ont abouti à une réduction du niveau d'imposition des bénéficiaires des sociétés et à la mise en place de dispositions financières visant à réduire les prélèvements acquittés par les exploitants miniers. Par exemple, l'impôt sur le revenu des sociétés, qui se situait dans une fourchette de 50 % à 55 %, en 1975, a été réduit à 45 %, en 1986, puis à 35 % en 1994. L'amortissement fiscal initialement autorisé pour permettre aux investisseurs de recouvrer leurs dépenses a été amélioré, passant de 20 % pour la première année d'exploitation et 15 % pour les années suivantes en 1975, à 75 % pour la première année et 50 % pour les années suivantes, en 1986. Le taux de redevances, qui était de 6 % de la valeur totale des minerais en 1975, a été abaissé à 3 %, en 1987. D'autres droits, tels que ceux visant les ressources minières (5 %), les importations (entre 5 % et 35 %) et la taxe sur les opérations de change (entre 33 % et 75 %), qui étaient perçus avant les réformes et contribuaient de manière significative aux recettes de l'État, ont été supprimés (Akabzaa T., 2004).

connus de la libéralisation, tels que la désindustrialisation, le chômage qui accentue les inégalités sociales ou la dégradation de l'environnement » (Campbell B et *al.*, 2004 : 15).

Pourtant, malgré les différents efforts déployés dans le cadre de l'élaboration de cette deuxième génération de réformes, le cas de la Guinée montre à nouveau que celles-ci se sont faites essentiellement au bénéfice du secteur privé. En fait, le modèle de libéralisation sur lequel s'appuient les réformes est considéré comme un facteur qui, grâce à la concurrence qu'il va installer, conduira systématiquement les entreprises à l'adoption de comportements plus responsables sur le plan environnemental. Ainsi, la nécessité de prise en compte des impacts environnementaux de l'exploitation minière par les sociétés minières n'est pas formulée sous forme de contraintes mais plutôt en termes d'incitations (Campbell B et *al.*, 2004 : 34-42).

À la fin des années 1990, une troisième génération de codes miniers se met alors en place. Elle invite les États à abandonner leur rôle de propriétaires-opérateurs miniers pour celui de régulateurs-administrateurs (Van Der Veen P., cité par Hatcher P., 2004 : 49). C'est dans cette troisième génération de pays réformateurs que figurent le Madagascar, la Tanzanie, le Sénégal, le Mali, etc. Pour autant, tout en formulant, en termes clairs, les obligations environnementales et sociales des entreprises, leurs réformes restent, comme celles qui les ont précédées, assez attractives.

5-2-2 Réformes dans deux « pays émergents du secteur minier » : le Sénégal et le Mali

Rappelons que l'entrée du Sénégal et du Mali dans une phase d'exploitation de type industriel se situe dans un contexte marqué par la compétition entre nouveaux pays du secteur minier, et par la hausse des cours des matières premières attribué à une forte demande de la Chine et de l'Inde. Afin d'attirer les investissements, le Sénégal et le Mali se sont engagés dans un processus de réformes de leurs codes miniers.

Au Sénégal, alors que depuis la loi n° 88-06 du 26 août 1988, le code n'a pas subi de modifications, une nouvelle politique minière a été adoptée en 2003. Elle s'inscrit dans une logique d'allègement des procédures administratives et de sécurisation des investissements. L'objectif est de favoriser le drainage des flux de capitaux étrangers et de permettre la mise en valeur des ressources minières dont dispose le pays.

Les innovations de ce nouveau code portent plusieurs avantages, dont des exonérations (fiscales et douanières) pendant une période de 7 ans pour les concessionnaires et de 15 ans pour les projets de grande ampleur qui nécessitent des investissements lourds. L'objectif est de leur permettre de démarrer l'exploitation dans de meilleures conditions. L'ajustement des redevances est prévu à un niveau qui sera fonction de l'évolution des activités extractives. Au niveau administratif, la délivrance des actes de prospections minières ne nécessite plus l'avis du Conseil Général des Mines. La décision vient, par arrêté, du ministre des mines après avis des autres ministres impliqués alors qu'avant, un décret présidentiel était nécessaire. Les actes relevant de substances concessibles exigeant des titres miniers d'exploitation sont toujours délivrés par décret. Les délais de signature des conventions minières et des autorisations d'exploitation de carrières sont réduits. Le remplacement de la convention de recherche par la convention minière permet de simplifier les procédures et de passer de l'exploration à l'exploitation. Concernant la gestion des problèmes environnementaux dans le long terme, les concessionnaires doivent ouvrir un compte judiciaire dans une banque sénégalaise afin de créer un fonds de restauration des sites miniers (code minier du Sénégal, 2003).

Au Mali, l'État a procédé depuis 1991 à la réécriture de son code minier. Celle-ci a induit une libéralisation significative du cadre juridique à travers l'offre d'avantages fiscaux et douaniers. Seulement, plusieurs contraintes pour le développement du secteur ont été constatées par les institutions financières internationales. Parmi elles figure l'inadéquation du code minier et du système fiscal et douanier (Belem G., 2006 : 2). Une nouvelle politique minière, s'inspirant de l'exemple du Ghana, a été proposée en 1999 et s'était fixée comme principal objectif de faire du Mali un des pôles majeurs du commerce de l'or du continent africain, mais aussi de permettre à ce produit d'occuper une place de choix dans l'économie du pays (Hatcher P., 2004 : 49 ; Gosselin C., Touré B., 2000 : 27-28). Le code devait être élaboré dans le sens de rendre le prix de l'exploitation de l'or malien l'un des plus bas au monde.

Ainsi, malgré la nécessité pour ce pays de renflouer ses caisses, notamment depuis que le coton connaît de grandes difficultés, l'État a multiplié les exonérations fiscales pour attirer les compagnies minières. Les principaux avantages du nouveau code concernent une réduction de la participation de l'État au capital, ainsi que celle des taxes

et amortissements³⁵. En effet, les redevances minières versées à l'État sont constituées de la taxe spéciale et de la taxe sur certains produits. La suppression de cette dernière taxe de moitié par le code de 1999 a eu pour effet de réduire considérablement le niveau de redevance, qui passe de 6% à 3%. Les entreprises minières sont en outre exonérées de taxes durant les cinq premières années de production, ce qui leur permet d'accélérer l'amortissement de leurs facteurs de production (Belem G., 2006).

À ces facteurs économiques incitatifs s'ajoute la promotion de nouvelles orientations contenues dans le document de la politique minière et dont les principales sont la clarté, la transparence, la participation de l'État, la stabilité des régimes fiscaux et douaniers, l'équité, l'incitation aux réinvestissements, la protection de l'environnement, la compétitivité, l'emploi, etc. (Hatcher P., 2004 : 49).

Ces réformes se traduisent par l'arrivée d'entreprises d'origine sud-africaines et occidentales. Elles apportent les moyens nécessaires au développement de l'exploitation moderne des ressources aurifères.

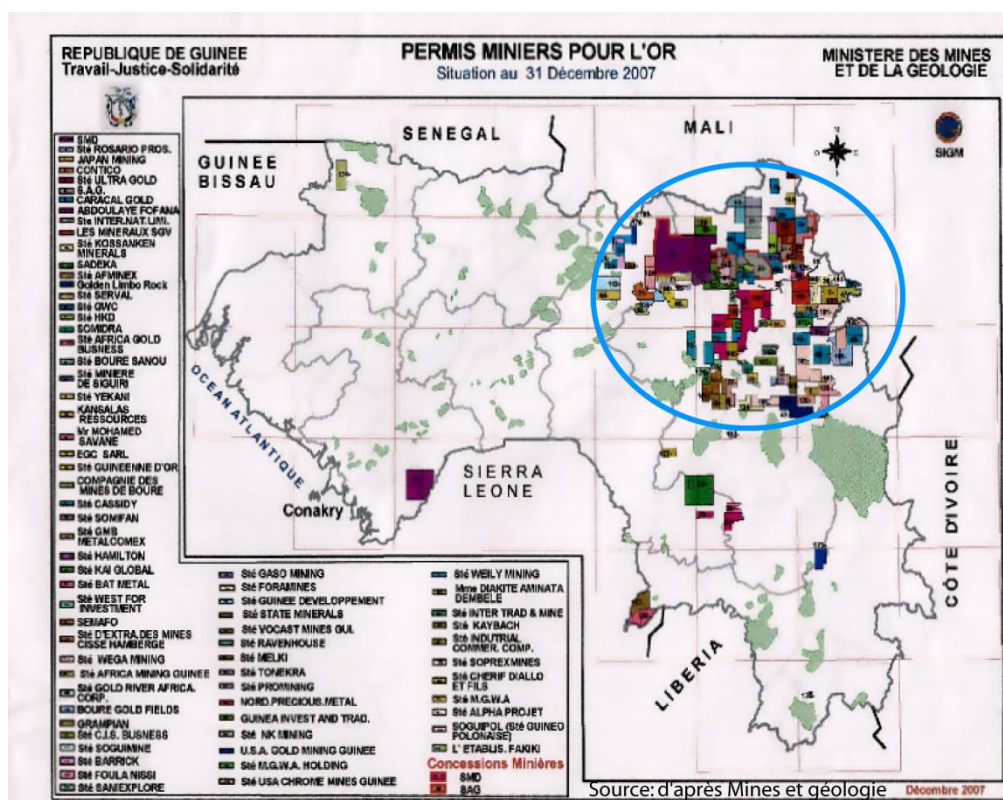
5-3 Le succès des réformes : l'installation des entreprises minières

Les réformes minières entreprises par la Guinée, le Mali et le Sénégal ont contribué à attirer les investissements et l'implantation d'entreprises minières étrangères. En Guinée, dès la première année d'adoption du nouveau code minier, le secteur aurifère connaît des changements significatifs autant en termes d'intensification de la production que de recomposition des entreprises elles-mêmes. Cela reflète l'intérêt porté aux mines en jeu. Rappelons d'abord que la production aurifère est principalement assurée par deux grandes sociétés minières que sont la SAG (Société Ashanti Goldfield) à Siguiri et la SMD (Société Minière de Dinguiraye). La SAG s'est installée à Siguiri depuis 1995 et s'appelait Société Aurifère de Guinée. Mais en 1996, le groupe Ashanti rachète les parts australiennes et devient l'actionnaire majoritaire. Elle garde l'appellation SAG. Après environ sept années d'intenses activités d'exploitation, la Société Ashanti Goldfields fusionne en avril 2004 avec AngloGold, géant du secteur aurifère. De cette union est née la Société AngloGold Ashanti de Guinée ; une nouvelle société qui connaît aujourd'hui une importante expansion. La part de l'État dans les actions est de 15%.

³⁵ La part de l'État dans le capital de l'entreprise minière est au minimum de 10% avec le code de 1999 contre 15% pour celui de 1991.

Quant à la Société minière de Dinguiraye, elle est gérée à 85% par Kenor asa (société norvégienne) et par le gouvernement guinéen (15%). Elle exploite depuis 1995 une concession de 1500 km² sur le site de Léro. À environ 8km de Léro, un second projet (Fayalala) fait l'objet d'une étude de certification des ressources et de faisabilité très avancée. À côté de ces grandes sociétés existent d'autres exploitations minières à petite échelle. La carte d'attribution des permis miniers montre qu'elles occupent la quasi-totalité de la région aurifère de la haute Guinée.

Carte 8 : permis miniers pour l'or



Au Sénégal, Sabodala mining company (SMC), filiale sénégalaise de la société australienne MDL (Mineral deposit limited), s'installe dans le pays dès 2003, l'année d'adoption du code. L'exploitation de la mine de Sabodala commence en 2008 avec une production estimée à 4 tonnes par an. D'autres sociétés mènent également des explorations dans la région du Sénégal oriental. Il s'agit d'Oromin (Canada), qui dispose d'un permis de 230 km² autour du périmètre de MDL ; d'Agem, filiale sénégalaise d'Iamgold (Canada) ; d'Axmin (Canada) ; et de Randgold (Afrique du sud) (Greig I., 2006).

Au Mali, pays qui dispose d'un potentiel minier de loin plus important que celui du Sénégal (environ 500 tonnes), plusieurs mines sont déjà exploitées par les sociétés minières. Sadiola, avec un potentiel de 160 tonnes, est mise en valeur par AngloGold Ltd (Afrique du sud, 38%), Iamgold Corporation (38%), l'État malien (18%) et une filiale de la Banque mondiale, la SFI (6%). AngloGold Ltd (Afrique du sud) et Iamgold Corporation (Joint-venture canadienne) partagent avec l'État malien l'exploitation de la mine de Yatéla, dont la taille est estimée à 60 tonnes. À Loulo, la Randgold Resources Ltd et la Normandy mining limited ont commencé l'exploitation de la mine en 2005. Quant à Morila, ouverte récemment (en 2000), elle est l'une des plus importantes mines du Mali (170 tonnes) et précisément du sud du pays. Découverte par Randgold resources, elle est gérée par la Morila-SA, qui regroupe trois actionnaires (Anglogold Ashanti, 40% ; Randgold, 40% ; État malien, 20%). Cette mine est également à l'origine de la création de 1500 emplois (Tejedor M E., 2005).

Syama, située elle aussi dans le sud du Mali, a été la première grande mine exploitée durant la période de boom que connaît le secteur aurifère malien. Elle assure une production de 6,5 tonnes par an (Oxfam america, FDS, 2004 : 15-16). La mine de Tabakoto, propriété de Nevsun (Canada), a commencé sa production en 2006. Les prévisions sont de 3,15 tonnes d'or par an (Magrin G., et Gautier D., 2006 : 3).

À côté de ces différentes compagnies en exploitation, figurent plusieurs dizaines d'autres en exploration. À la fin de l'année 2003, on pouvait compter 550 propriétés minières situées dans 36 pays du continent africain et appartenant à des sociétés cotées en bourse, notamment des canadiennes. Celles-ci détiennent des intérêts dans près de 90 concessions en Afrique du Sud, près de 50 concessions en Tanzanie, plus de 40 concessions au Burkina Faso, au Ghana et au Mali, et plus de 20 concessions au Botswana, en Guinée et en Zambie (Campbell B., 2005 : 3). Le Canada est le pays qui compte le plus grand nombre de sociétés d'exploration minérale en Afrique et dans le reste du monde. Sur les 117 recensées sur le continent, près de la moitié lui appartient (Lemieux A., 2003).

Tableau 3 : nombre de sociétés menant des activités d'exploration en Afrique, par pays d'origine (2003)

| Origine géographique | Nombre |
|-----------------------------|---------------|
| Sociétés australiennes | 34 |
| Sociétés canadiennes | 53 |
| Sociétés européennes | 12 |
| Sociétés américaines | 3 |
| Autres | 3 |
| Sociétés africaines | 12 |

Source : Ressources Naturelles du Canada (cité par Campbell, 2005 : 4).

En termes financiers, le marché de l'exploration minérale des grandes sociétés en Afrique se chiffrait à 448 millions de dollars en 2003, ce qui constitue plus de 18 % du marché mondial des grandes sociétés évalué à 2,4 milliards de dollars (Campbell B, 2005 : 4)³⁶. Entre 2001 et 2005, les investissements miniers canadiens en Afrique sont passés de 2,8 à 5,9 milliards de dollars canadiens, soit un accroissement de plus de 50%. Par ailleurs, sur le plan des projections, l'on s'attend à vivre une explosion des investissements miniers canadiens en Afrique (RNC³⁷ 2006, cité par Belem G., 2006 : 1).

Tableau 4 : budgets d'exploration en Afrique, par pays d'origine (2003)

| Origine géographique | % |
|-----------------------------|----------|
| Sociétés australiennes | 15,0 |
| Sociétés canadiennes | 17,6 |
| Sociétés européennes | 14,4 |
| Sociétés américaines | 5,1 |
| Autres | 3,4 |
| Sociétés africaines | 44,5 |

Source : RNC, cité par Campbell, 2005.

Le Mali et la Guinée font partie des 11 pays où se concentrent 75% des investissements étrangers du Canada dans le domaine minier (Lemieux A., 2004).

³⁶ Ces chiffres n'incluent pas les petites sociétés.

³⁷ Ressources Naturelles Canada.

Parmi ces dizaines d'entreprises, notre étude s'intéresse aux opérations de trois d'entre elles : la SAG (Guinée), la SEMOS (Mali) et la SMC (Sénégal).

5-4 Description des entreprises et mines étudiées

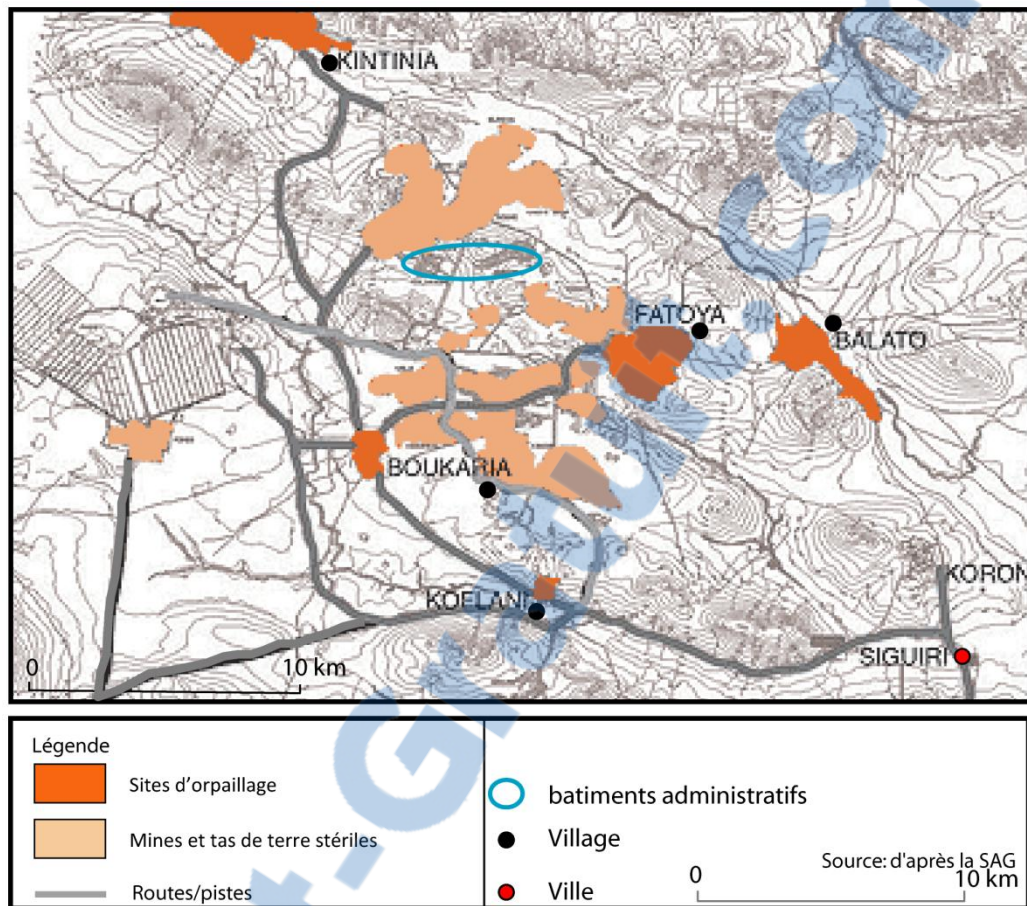
La SAG s'est installée à Siguiri depuis 1996. Sa concession minière couvre une superficie de 1494 km², répartie en plus de 4 blocs. La taille réelle du gisement est évaluée pour le moment par la SAG à environ 30 millions d'onces. La même incertitude concerne la durée de vie de la mine estimée, pour le moment jusqu'en 2032. La production annuelle de la mine varie en fonction des cours du marché. Elle se situe régulièrement entre 10 et 12 tonnes. Par exemple, en 2008, la SAG a produit 401 000 onces, soit environ 12 tonnes.

Siguiri est une mine à ciel ouvert, comme Sadiola et Sabodala. Elle est constituée de plusieurs trous ou puits à grande échelle : un trou principal et les autres, qu'on appelle « mines satellites ». Les différents trous sont séparés les uns les autres de quelques kilomètres. Mais ils sont tous exploités en même temps, sauf en cas de baisse de la demande sur le marché mondial. Ils sont disséminés au sein des sites d'orpaillage du Bouré. Rappelons que celui-ci constitue un fragment du « bassin de Siguiri », une zone essentiellement aurifère.

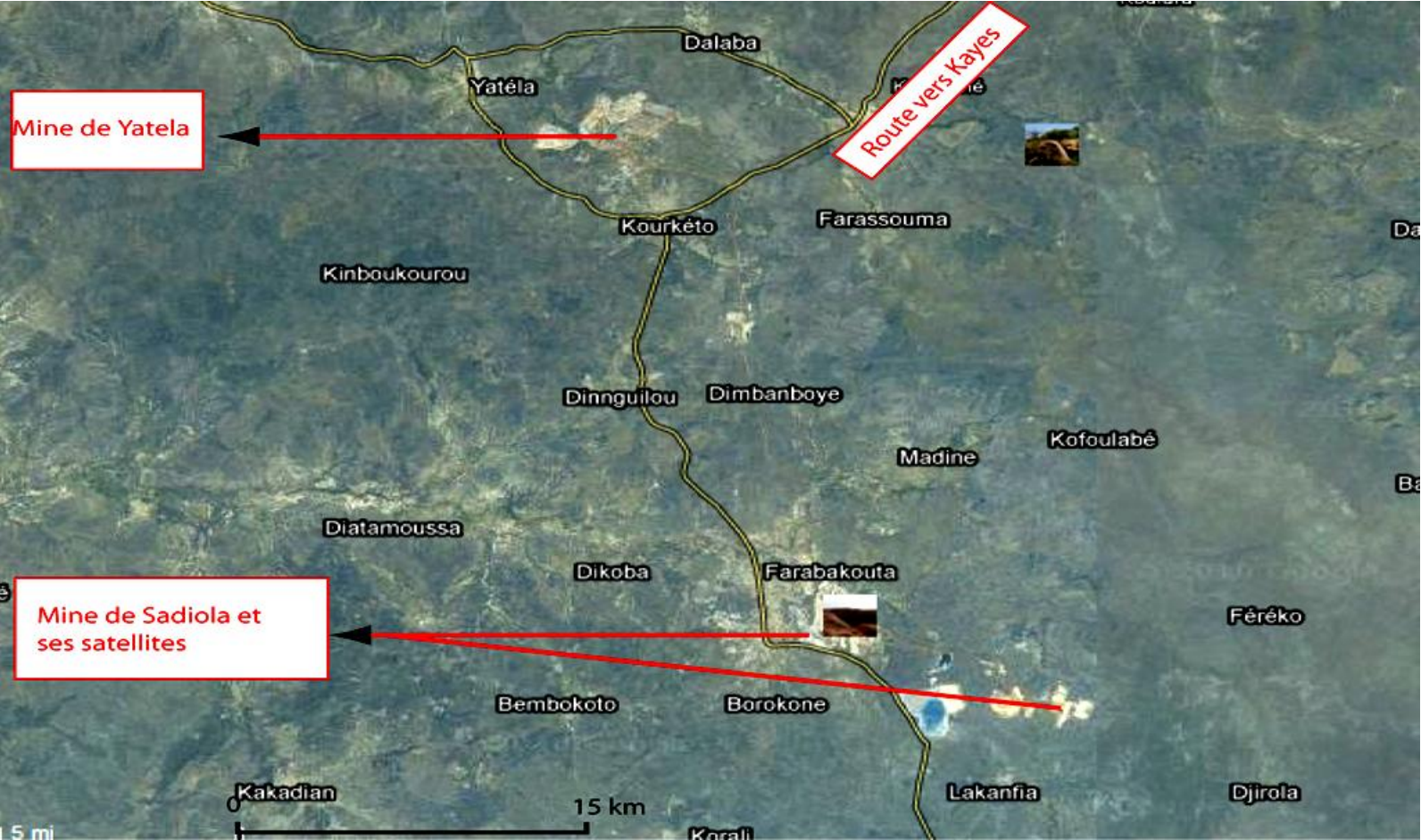
Le Bouré est une zone relativement basse (300 m) qui compte une population de 40 000 personnes³⁸ répartie sur 12 villages (Kintinian, Boukaria, Balato, Fatoya, Kofilani, Samany, Kourouni, Kamatiguiya, Setiguiya, Kourouda, Lenkekoe et Fenserekolen - tous dans la sous-préfecture de Kintinian) (Béavogui F., 2000 : 5). En avril 2008, la SAG employait plus de 3000 personnes.

³⁸ Le Bouré est l'endroit le plus peuplé de la Haute Guinée, en raison de ses gisements aurifères.

Carte 9 : répartition des sites d'exploitation de la SAG et des orpailleurs du Bouré.



Carte 10 : vue satellitaire des mines de Sadiola et de Yatela



Source : Google earth, juillet 2010.

La mine de Sadiola se situe à 77 km au sud de la capitale régionale (Kayes). Elle a nécessité un investissement global de 280 millions de dollars US (dont 5 millions investis dans les travaux du site, 113 millions dans la construction de l'usine, 37 millions dans les infrastructures, 23 millions dans les besoins en eau et 102 millions dans les autres investissements annexes). La part de la Banque mondiale dans ces financements, à travers sa filiale (la SFI), s'élève à 64,8 millions de dollars US (Journal Sud Quotidien, 2008³⁹). Avec un permis de 303 km², l'exploitation du gisement de Sadiola a lieu dans cinq puits à ciel ouvert. L'un des puits les plus importants est profond de 200 m et long d'1 km (Anglogold Sadiola, 2007). La production annuelle moyenne de Sadiola est d'environ 13 tonnes par an.

La mine de Yatela a été établie peu après Sadiola (en 2000) avec un coût d'investissement de 73 millions de dollars. Elle est située à 25 kilomètres au nord de Sadiola (et environ 50 km au sud-ouest de Kayes). Etant exploitée par les mêmes opérateurs que ceux de Sadiola (à l'exception de la SFI), elle bénéficie de synergies et d'économies d'échelle à travers l'utilisation de certaines infrastructures de Sadiola (Anglogold Sadiola, 2007 : 1). En janvier 2008, les deux mines employaient près de 3000 personnes (dont 128 expatriés).

À la différence de Siguiri et de Sadiola, Sabodala compte une seule mine, dont la taille est estimée à 600 m de long et 300m de large, avec une profondeur de 300 m. Le site, situé à environ 650 km à l'est de Dakar, couvre une superficie de 20 Km². Son usine de traitement est implantée sur une superficie de 75 ha (300m sur 250 m). Elle abritera toutes les installations, à l'exception du bassin de décantation de 246 ha qui sert à collecter les eaux usées issues du traitement du minerai (Tropica, 2006 : 5-9).

Le projet minier de Sabodala est abrité par un relief qui contraste avec le modelé relativement plat et peu élevé du reste du Sénégal où les altitudes dépassent rarement 50 m au niveau des plateaux, des plaines et des vallées alluviales. En effet, dans le département qui abrite la mine, le relief est dominé par des plateaux de grès s'élevant jusqu'à 400 m. Ceux-ci forment en fait les premiers contreforts du Fouta Djallon, entrecoupés de vallées. La géomorphologie du département dessine des plateaux, des

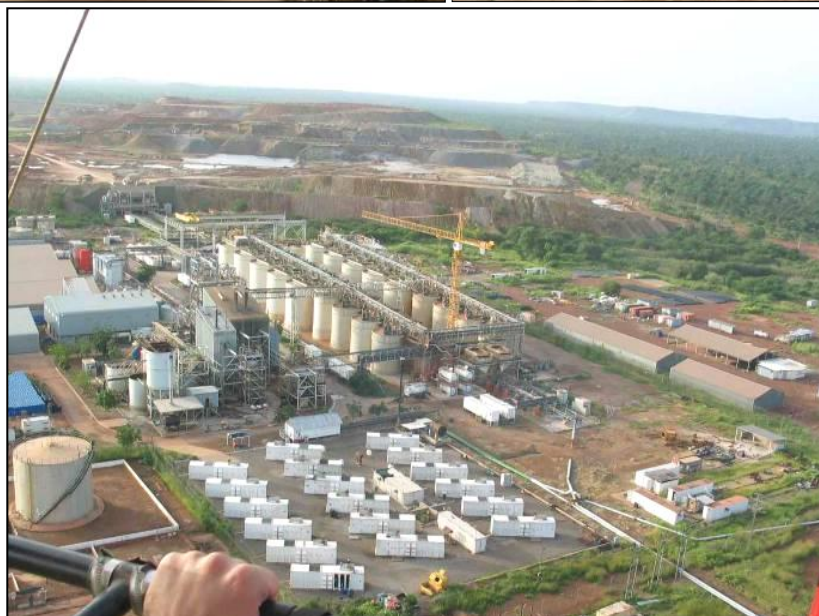
³⁹ « Spécial industries extractives avec Panos Afrique de l'Ouest ». http://www.ouestaf.com/Special-Industries-Extractives-avec-Panos_r62.html (Consulté en août 2010).

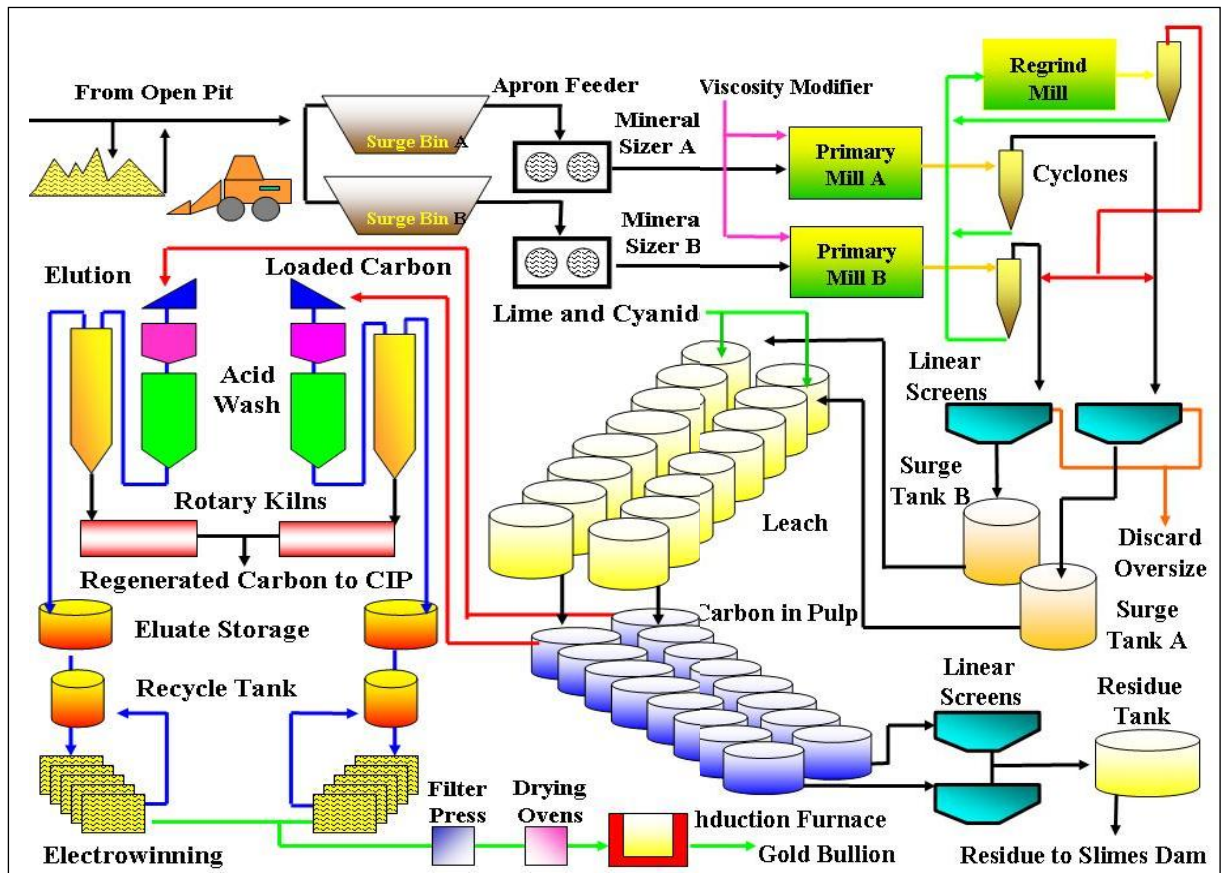
glacis et des cuirasses démantelées sur des roches du primaire. Elle est également maquée par des zones montagneuses et des dépressions (Tropica, 2006 : 31).

Pour chacune des trois mines citées ci-dessus, l'exploitation des différents puits nécessite une technologie assez puissante. Celle-ci s'intègre dans un système de traitement très moderne : tapis roulant pour transporter le minerai vers l'usine ; camions transportant le minerai des puits proches de l'usine⁴⁰ ; usage d'explosifs ; pelles mécaniques ; aires de stockage du minerais ; bassin de rétention des eaux cyanurées ; laboratoires ; magasins de stockage des produits chimiques ; systèmes de canalisation permettant de relier l'usine de traitement aux réservoirs d'eau ; ateliers de menuiseries métalliques, de chaudronnerie ; parcs de générateurs d'électricité, etc.). Tout ce système assure un traitement rapide du minerai. En effet, entre l'approvisionnement en minerai et la sortie des lingots d'or, un temps de traitement de 22 heures est requis (Tropica, 2006 : 5-14), alors que pour l'orpaillage, l'extraction de l'or nécessite plusieurs jours.

⁴⁰ Les camions des mines ont une capacité de chargement de 100 tonnes de minerais. Précisons que les tapis roulant n'existent pour l'instant qu'à Siguiri. A Sabodala et à Sadiola, le minerai est transporté exclusivement par des camions.

Photo 1 : grandes étapes du processus d'extraction et de traitement industriel de l'or





Clichés : Semos, 2008 et F B Mboj, 2008.

Ces clichés donnent un aperçu du processus qui conduit de l'extraction du minerai à la production du lingot dans le cadre de l'exploitation de type industriel (depuis le puits jusqu'à la sortie du lingot, en passant par le tapis roulant et l'usine de traitement). Comme mentionné ci-dessus, l'essentiel de la méthode de traitement se résume en deux grandes étapes : la communiton (concassage, broyage et tamisage) ; et le procédé d'extraction chimique de lixiviation par le cyanure dans des cuves ou Carbon-In-Leach (CIL) (Tropica, 2006).

L'arrivée de ces entreprises bouleverse l'environnement minier du Bouré-Bambouk qui, des siècles durant, était contrôlé par les orpailleurs. La présence des compagnies minières introduit des différences marquées en termes de moyens de production, de rapport à l'espace, de contrôle territorial et de planification de l'activité.

Chapitre 3 : Recomposition de l'espace aurifère⁴¹

L'insertion des entreprises minières dans leurs milieux d'accueil s'accompagne de bouleversements majeurs. Car il existe des différences énormes entre l'exploitation industrielle et « traditionnelle », que ce soit du point de vue du rapport à la ressource, aux capacités de planification, d'organisation de l'espace, aux stratégies d'investissement, aux ressources financières mobilisées, aux techniques déployées, etc. En d'autres termes, ces deux types d'exploitation n'ont ni les mêmes moyens, ni les mêmes rapports à l'espace. Ceux déployés par les entreprises leur ont permis d'imposer rapidement leur puissance, aussi bien face à l'orpaillage que face à l'environnement d'accueil dans son ensemble (espaces et sociétés).

En effet, à l'époque des institutions étatiques pré-coloniales, le métal jaune était extrait de manière artisanale. Personne ne disposait de la prérogative de revendiquer une appropriation exclusive, ni sur le minerai, ni sur les zones de production. Cette relation à la ressource et aux espaces aurifères a été conservée jusqu'ici par les orpailleurs. En revanche, l'exploitation de type industrielle intègre par essence l'appropriation temporaire des zones aurifères et la construction de territoires à l'image d'archipels coupés de leur milieu d'accueil et parfaitement connectés au monde moderne. Cela se traduit par une différence notable entre le système minier et les autres formes d'utilisation de l'espace et des ressources auxquels il se juxtapose ou se superpose, notamment l'orpaillage.

Ce troisième chapitre tente d'abord de décrire l'activité d'orpaillage (son organisation sociale, ses modes opératoires, les difficultés auxquelles elle fait face et la vulnérabilité qui la caractérise devant l'exploitation industrielle). Il analysera ensuite l'insertion des mines dans leurs milieux d'accueil et leurs rapports à l'espace et au territoire.

I-L'orpaillage : une activité ancienne devenue vulnérable

Malgré son ancienneté, l'activité d'orpaillage apparaît désormais comme très vulnérable devant les capacités d'organisation des entreprises industrielles, plus propices à une emprise territoriale forte. Car, certes, elle est parfaitement organisée, d'un point de vue social, et obéit à certaines règles favorables à un déroulement peu conflictuel, malgré

⁴¹ Nous entendons par espace aurifère l'environnement physique dans lequel se déroule l'exploitation de l'or.

l'apparent désordre qui marque les sites d'exploitation. Mais son mode de production souffre d'un manque de moyens financiers et techniques. À ces difficultés s'ajoutent des modes opératoires peu favorables à la maîtrise des territoires sur lesquels se déroule l'activité.

1) Une pratique bien organisée

Alors que de l'extérieur elle donne l'image d'une activité désorganisée, l'orpaillage est aussi bien structurée que les configurations sociales des villages et familles qui l'exercent. Car ce mode d'extraction séculaire repose sur une réglementation cohérente. L'accès aux sites d'exploitation est accordé à tous à conditions de respecter l'éthique sociale qui les régit, sous peine d'essuyer des sanctions telles que l'exclusion définitive du *placer* ou, dans les cas les moins graves, de payer une amende⁴². Un fouilleur paresseux (*fukari* en langue Bambara), tricheur (*namarrafo*) ou voleur (*nzon*) n'est pas censé intégrer un *placer* (Panella C., 2007 : 355-356).

L'activité est rythmée par les saisons. Elle est pratiquée surtout en saison sèche, tandis que la saison des pluies est réservée à l'agriculture. Ce calendrier permet d'assurer la sécurité alimentaire de la communauté. Même si entre le Sénégal, le Mali et la Guinée il existe des différences dans les règles de l'exploitation artisanale, elles ne sont pas d'une grande importance. Car l'activité repose d'une manière générale sur une certaine hiérarchie des acteurs en fonction de leur statut. En effet, au Sénégal, précisément dans la communauté rurale de Khossanto, c'est le chef de village qui donne l'autorisation d'ouvrir un site. Mais son fonctionnement est confié à un chef de *placer* (*diouratigui*) connu pour son expérience en matière d'exploitation aurifère. En vérité, l'appartenance ethnique influe sur ce choix. Car il porte toujours sur les Cissokho, qui incarnent à la fois le pouvoir politique et celui de l'exploitation de l'or. Donc, le chef n'est pas systématiquement celui qui a découvert la mine ; ce qui, en revanche, est le cas au Mali. Dans ce pays, l'autorisation d'ouverture du site est donnée non pas par le chef de village mais par le propriétaire du terrain. Tout nouveau orpailleur qui souhaite exploiter devra solliciter l'aval du chef de village et du *diouratigui* (Kébé I., 1999 : 33 ; Panella C., 2007 : 354). C'est à dernier qu'il incombe de consulter les marabouts et féticheurs pour

⁴² Par exemple, la fuite d'un orpailleur d'un site ou son éloignement sans autorisation sont comptés parmi les fautes graves.

régler la question des sacrifices à faire visant à satisfaire les esprits⁴³. Aussi, afin d'éviter des conflits, le *diouratigui* est la seule autorité habilitée à indiquer l'emplacement d'un nouveau puits. Il est assisté dans sa mission par un groupe d'orpailleurs qui assurent le respect des règles du site (règlement des conflits, délimitation des galeries, définition des amendes à payer, application de la réglementation traditionnelle⁴⁴, l'arbitrage des rapports avec l'administration publique, etc.). Ils forment en fait la police des mines (*tomboulma* en langue Malinké). La police d'un *dioura* peut compter jusqu'à 30 *tomboulmas* en fonction des sites. Leur choix est déterminé par leur expérience dans l'orpaillage, leur impartialité, leur intégrité, etc. (Kébé I., 1999 : 36).

Précisons qu'en Guinée, les règles de l'orpaillage ont légèrement changé depuis 1992 ; elles apportent plus de bénéfices aux villages. Car le *damantigui* (l'équivalent du *diouratigui*), désigné parmi les membres de la famille fondatrice du village, est secondé par un comité d'orpaillage du village. Celui-ci est responsable de la délimitation du site en unités de surfaces, attribuées après paiement d'un droit d'exploitation de 25 000 FG, soit environ 5 dollars. Quant aux acheteurs d'or, le comité exige qu'ils paient 3 000 FG par semaine. La même taxe est demandée pour les commerçants de produits alimentaires et autres articles qui exercent autour du site. À l'échelle villageoise, ces prélèvements ont permis la réalisation d'infrastructures (par exemple, l'adduction d'eau de Kintinian, le lycée de Fatoya, etc.).

Parallèlement à cette organisation institutionnelle autour du *diouratigui*, du *tomboulma* et du comité d'orpaillage villageois pour le cas des sites étudiés en Guinée, l'activité d'orpaillage est également parfaitement construite à l'échelle des puits, où elle implique d'autres groupes d'acteurs. Chaque puits est dirigé par un chef appelé *datigo*, autour de qui peuvent se structurer quatre types d'exploitation : celle dite familiale ; celle impliquant des personnes non liées par les liens de parenté ; celle dite associative ; et enfin celle qui se fait sous forme de prestation de services. Il convient de préciser que dans chacun des cas, des commerçants peuvent être plus ou moins impliqués.

⁴³ Voir Panella C, (2007 : 354) concernant la diversité des sacrifices en fonction des pays : coq blanc à crête rouge pour le Sénégal ; animal roux (coq, bouc, taureau) pour la Guinée ; mouton, poulets en Côte d'Ivoire. Ces sacrifices sont censés assurer aux orpailleurs la protection contre les mauvais esprits.

⁴⁴ La réglementation traditionnelle interdit d'avoir, sur les sites d'exploitation, des rapports sexuels, de voler, d'emmener des chiens et de travailler le lundi. Car cela peut provoquer la colère des esprits.

Lorsque l'orpaillage se pratique au niveau familial, les revenus qui en sont issus reviennent au chef de famille, qui se charge de leur gestion au bénéfice de tous les autres membres. Quand elle implique un groupe de personnes non liées par les attaches familiales, les gains sont partagés à la fin de la journée entre les membres. L'activité peut également être le fait d'associations ou de coopératives. Cette forme d'exploitation, apparue à la fin des années 1990, peut mobiliser jusqu'à 50 personnes qui joignent leur force pour exploiter un site. Les bénéfices de leurs efforts physiques sont souvent essentiellement réinvestis dans des projets communs ou des initiatives leur permettant d'accéder à la création d'une petite entreprise minière. Enfin, l'orpaillage peut également se pratiquer sous forme de prestation de service. Si tel est le cas, il s'organise autour du propriétaire de la mine, qui prend en charge toutes les dépenses liées aux besoins (alimentaires et matériels) de l'exploitation, et de ses travailleurs (Keita S., 2001 : 16 ; Panella C., 2007 : 355).

Quel que soit le type d'exploitation concerné, l'équipe responsable d'un puits est divisée en groupes de creuseurs, de tireurs et de laveurs. Les creuseurs se chargent de creuser les trous. Ils sont constitués d'éléments expérimentés ; un atout indispensable pour le forage des galeries. Les tireurs s'occupent de faire remonter le minerai du fond du puits, de le transporter sur le site de traitement et de le broyer. Ils sont généralement composés de vieux, de femmes et de jeunes peu expérimentés. Quant aux laveurs, ce sont souvent des femmes. Elles sont rémunérées en nature (minerai). Elles reçoivent unealebasse pour trois calebasses de minerai traitées (Diallo L., 2006 : 43 ; Panella C., 2007 : 357).

En ce qui concerne le partage des bénéfices de l'exploitation, il est également différent selon les régions et les choix des équipes. Dans certains cas, c'est le minerai qui est directement partagé entre les acteurs concernés. Dans d'autres, le partage ne se fait qu'après la vente de l'or. Donc ce sont des revenus monétaires qui sont distribués. Mais dans tous les cas, le partage suit la hiérarchie qui caractérise l'organisation sociale de l'activité elle-même (voir exemple ci-dessous).

Tableau 5 : le partage des minerais pour chaque puits à Sabodala

| Acteurs | Nombre de tas |
|-----------------|-----------------|
| Chef de village | 1 |
| Chef de dioura | 1 |
| Propriétaire | 3 |
| Chef d'équipe | 2 |
| Mineurs | 1 par personne |
| Policiers | 1 par personnes |
| Gardiens | 1 à partager |
| Boiseur | 1 |
| Forgeron | 1 |

Source : enquête Diallo L, 2006 : 44.

Si les règles sociales et éthiques qui encadrent l'extraction de l'or permettent de relativiser l'image anarchique que renvoient les sites, la production quant à elle souffre d'insuffisance de moyens.

2) Une activité importante mais handicapée par des moyens faibles

L'orpaillage souffre de manque crucial de moyens techniques. Les orpailleurs investissent très rarement dans du matériel lourd et continuent de faire usage de méthodes peu rentables. L'étude de Keita S (2001) montre que les outils utilisés sont rudimentaires (pelles, pics, pioches, seaux,alebasses, pièces métalliques diverses, bouteilles de gaz sciées, etc). Ils ne peuvent permettre d'accéder qu'à un type de minerai peu profond. Il s'agit des gîtes détritiques de type alluvionnaire ou éluvionnaire, mais également des gîtes primaires (latérite, saprolite, zone oxydée). Pour les gisements filoniens, la technique consiste à creuser des puits verticaux aboutissant à une forme de ligne. L'accès au filon se fait ensuite par un système de galeries latérales parfois longues de plusieurs centaines de mètres. Dans ces mines, des techniques de boisement et de soutènement sont utilisées afin de limiter les éboulements. Pour des *placers* relativement pauvres, cette méthode permet d'obtenir des teneurs tout à fait intéressantes. À l'exception de l'usage de motopompes qui doivent tirer l'eau des puits, les sites mécanisés, c'est-à-dire disposant de concasseurs et broyeurs, restent encore rares. Le broyage manuel du minerai quartzeux reste la

technique prédominante. Il correspond à la partie la plus difficile du traitement. Le quartz aurifère est concassé puis pilonné à la barre d'acier.

Photo 2 : découverte d'un nouveau *dioura*⁴⁵



Cette photo montre un site d'orpaillage (situé entre les villages de Sabodala et Bambaraya au Sénégal) qui venait juste d'être découvert au moment de notre visite en 2008. Cette ligne de puits devra ensuite évoluer en système de galerie. La profondeur des puits est d'environ 20 m, sachant que certains peuvent aller jusqu'à 40 ou 60 mètres.

Photo 3 : orpailleurs travaillant dans un puits boisé à Sabodala

Cette photo montre la technique de boisage, qui sert à consolider le puits afin d'éviter son effondrement. Elle sert également d'escalier aux travailleurs. Elle a été développée en Guinée avant d'être importée au Sénégal et au Mali.



Photo 4 : quartz aurifère

Les morceaux de quartz issus du filon seront répartis en tas correspondant aux nombres de personnes qui forment l'équipe de mineurs, ainsi qu'aux autorités coutumières impliquées dans l'exploitation artisanale. Si le partage se fait par tirage au sort, le nombre de parts obtenues est fonction de la position qu'on occupe dans la hiérarchie. Par exemple, chaque trou exploité, le propriétaire du *dioura* perçoit



trois tas de pierres ; deux pour le chef de trou ; et un pour l'équipe des orpailleurs qui y travaille.

⁴⁵ Certaines photos présentent des anomalies au niveau de la date. Celle qui s'y affiche n'est pas exacte. C'est lié à un problème de réglage.

Photo 5 : transformation du quartz en poudre



Les morceaux de quartz seront ensuite broyés avec des bars de fer ; ce qui donnera une poudre qui sera tamisée puis lavée afin d'extraire l'or.

Source : clichés 2-4-5 Mbodj F, 2008 ; cliché 3 Dia N, 2006.

En revanche, les machines de broyage permettent de gagner beaucoup de temps, en ce sens qu'elles peuvent broyer 200 kg de minerai par heure, tandis que le résultat de l'exercice manuel ne permet pas de dépasser 50 kg par homme et par jour. Le broyage à la machine fait également sortir mieux l'or et limite les pertes qui, avec le broyage manuel, s'estiment entre 10 et 30% selon le type de minerai (Keita S., 2001 : 18-21).

Ainsi, les orpailleurs peinent à assurer une extraction maximale de l'or. Ils doivent également faire face au problème de l'eau, qui pose à nouveau la question de l'équipement moderne. Car dans le cas notamment des exploitations filoniennes, les puits atteignent la nappe phréatique. Or, tous les chantiers ne disposent pas de pompes. La location de pompes s'impose ou le séchage manuel des puits ; ce qui représente une perte de temps importante et réduit en conséquence la productivité.

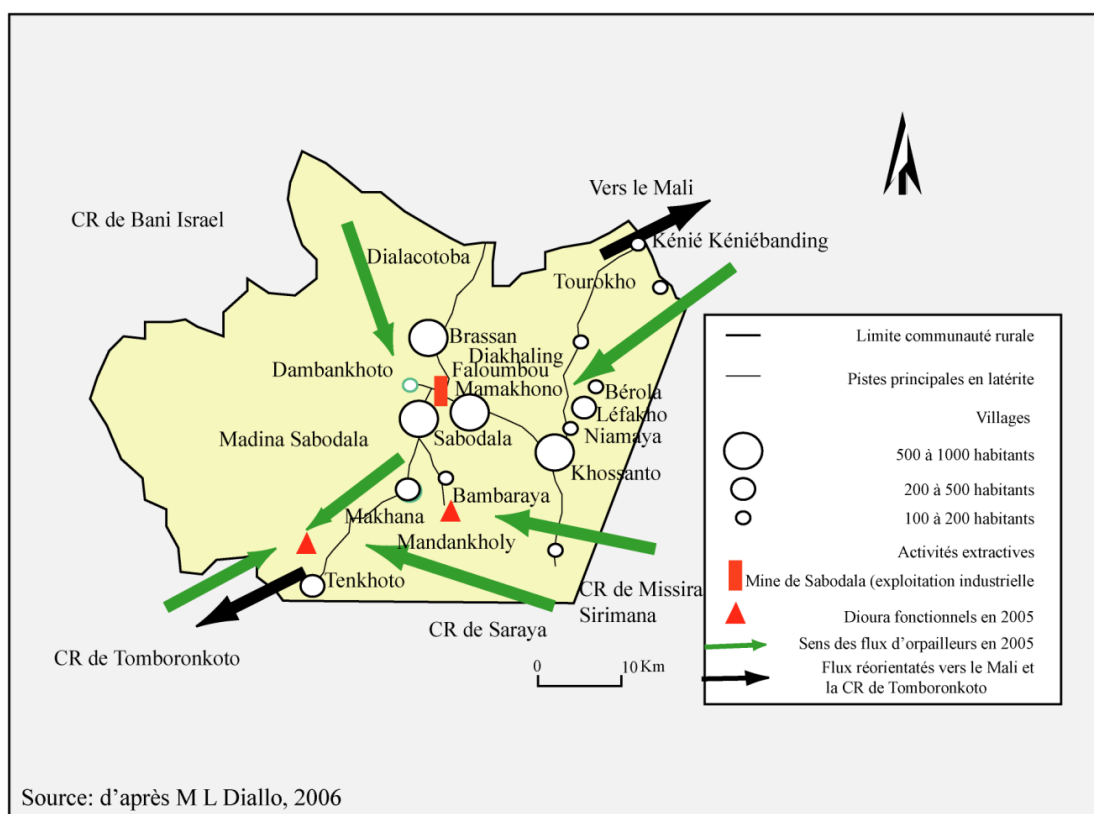
Une des stratégies d'accroissement des rendements de l'orpaillage repose sur l'extension des espaces à exploiter. Les orpailleurs misent sur la sélection de sites à fortes teneurs ainsi qu'une extraction expéditive, quitte à laisser une empreinte environnementale assez marquée qui ne correspond pas à un réel contrôle des territoires.

3) Empreinte environnementale forte, emprise territoriale faible

L'expression « ruée vers l'or » est appropriée pour décrire les mouvements d'attraction et de répulsion qui caractérisent les sites d'orpaillage du Bouré-Bambouk. Les modes opératoires des orpailleurs expriment le caractère aléatoire de leur calendrier ainsi que la brièveté des cycles (entre le moment où le site est découvert et celui où il est délaissé). Une étude réalisée dans la communauté rurale de Khossanto (Diallo L., 2006 :

35-37) en identifie trois. Le premier moment du cycle correspond à la découverte du métal précieux sur un site. Au cours de cette étape, le nombre d'orpailleurs est généralement limité aux habitants du village dans lequel il se trouve, et l'extraction ne porte presque pas d'enjeux conflictuels. Puis, sous l'effet de la rumeur, dépassant les frontières villageoises, communales et même nationales, les flux d'arrivée s'amplifient. Ils se traduisent par une croissance anarchique et fulgurante de la population qui, en une semaine, peut passer de 10 à plus de 1000 personnes (Boulet J., 2001 : 129). Le second cycle l'exploitation est très intense et plus organisée, selon les règles évoquées dans les pages précédentes. Le nombre de puits d'orpaillage augmente considérablement et les nouveaux arrivants créent des habitats précaires, ne servant que de dortoirs en marge du village d'accueil. Enfin, la troisième phase correspond à un abandon progressif du site au profit d'un nouveau vers lequel les chercheurs du précieux métal se tournent.

Carte 11 : mobilité des orpailleurs entre 2005 et 2006 dans la CR de Khossanto



C'est donc cette pratique expéditive qui justifie la forte mobilité des orpailleurs, qui se déplacent d'un *placer* à un autre et même d'un pays à un autre. En guise d'exemple, la même étude (Diallo) montre qu'en 2004, le site de Tenkhoto (du même nom que le village de Tenkhoto), était le plus convoité de toute la zone minière.

Or, l'ouverture du *dioura* de Bambaraya⁴⁶ vers la fin de l'année 2004 et le début de l'année 2005 modifie l'orientation des flux. Par ailleurs, de la fin de l'année 2005 jusqu'en mars 2006, les départs changent de direction à l'avantage d'autres sites ; celui de Bantako, situé dans la communauté rurale de Tomboronkoto, et de Diankounté, à environ 30 km au sud de Sadiola (au Mali). Ces deux sites étaient les plus fréquentés pendant cette période. Ainsi, les *placers* de Tenkhoto et de Bambaraya sont presque complètement abandonnés, malgré une exploitation intensive très récente.

Cette spécificité de l'orpaillage va bientôt faire face à un nouveau mode d'extraction d'une autre dimension. Conduit par des facteurs essentiellement externes et privilégiant une approche territoriale différente, il impose rapidement sa domination sur l'orpaillage mais aussi sur l'ensemble de son environnement d'accueil (les villages situés dans son périmètre d'action).

II-Du monde au local : l'insertion des mines dans leur milieu d'accueil

Symbolisée par la suppression des barrières géographiques, la mondialisation facilite à des sociétés modernes, maîtres des capitaux et technologies, l'accès à des ressources situées dans des régions isolées. Leur mode d'extraction ainsi que leur rapport à l'espace s'oppose totalement à ceux qui ont préexisté durant plusieurs siècles. En effet, le système qu'elles élaborent est économiquement plus rentable pour elles et offre des conditions technologiques, organisationnelles et un contrôle territorial plus performants.

1) Des entreprises minières dans des régions en marge : des figures de la mondialisation

Il convient de rappeler que l'implantation des entreprises minières dans les régions que nous étudions est à considérer dans le contexte plus général de la mondialisation. Celle-ci se décline à travers trois aspects que sont l'implantation des entreprises à l'étranger, la globalisation de l'économie, et l'internationalisation des flux financiers et commerciaux qui unifient la planète⁴⁷. On parle ainsi d'émergence d'empires

⁴⁶ Bambaraya est un village situé à environ 12 km au sud de Sabodala.

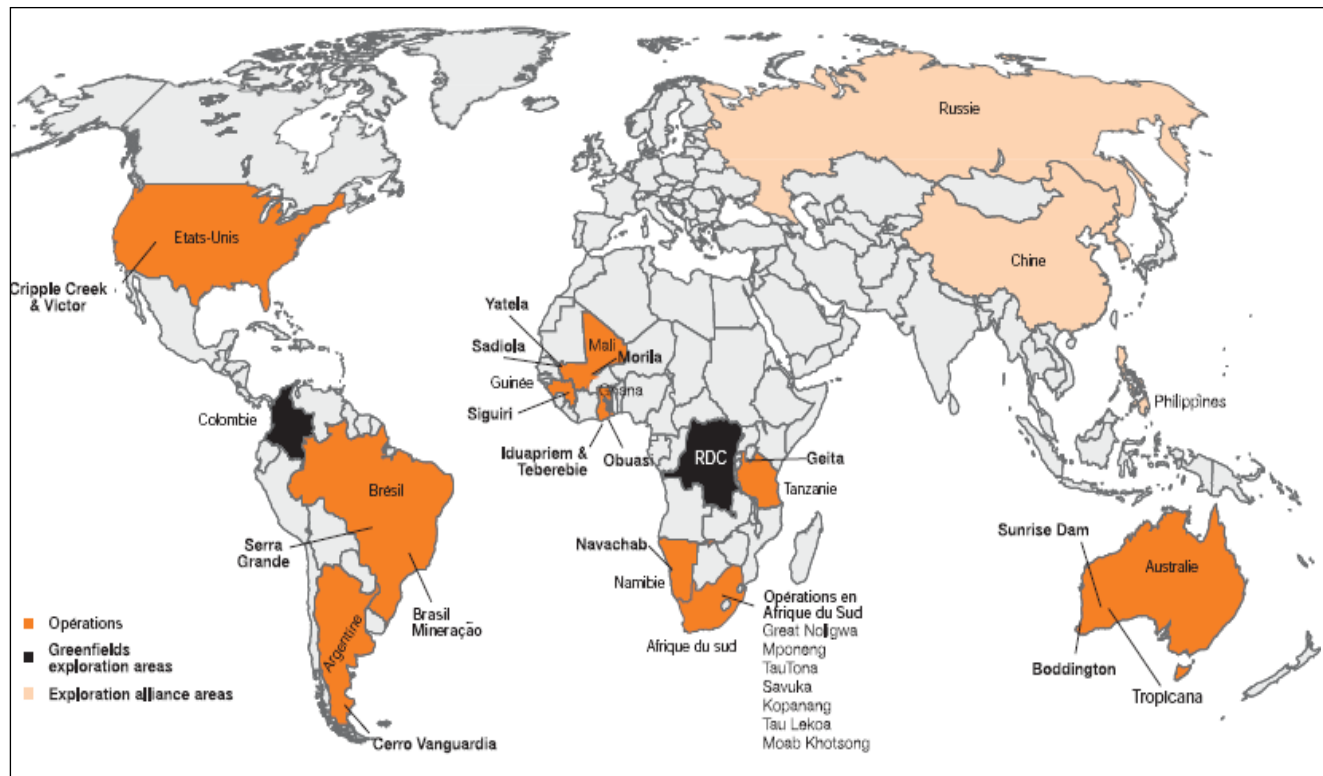
⁴⁷ La mondialisation des flux financiers n'est pas uniquement le fait des entreprises et multinationales. Elle est par ailleurs assurée par le groupe de la Banque mondiale. La contribution du fonds monétaire international dans la mondialisation des entreprises et de leurs flux financiers n'est pas non plus négligeable, en ce sens que le FMI octroie des crédits aux pays en difficulté. Lorsque ces derniers n'arrivent plus à rembourser, elle rallonge le crédit par la vente aux sociétés transnationales (Ziegler J., 2002).

économiques, défiant toutes frontières nationales et régionales pour s'installer partout dans le monde. En 2002, l'OMC répertorie 60 000 transnationales et 500 compagnies qui dominent le commerce mondial (Ziegler J., 2002).

Leur puissance est par ailleurs soutenue par une spécialisation géographique, avec d'un côté ceux qui détiennent les ressources naturelles et de l'autre ceux qui sont en mesure de mobiliser les moyens technologiques et financiers nécessaires à leur exploitation. En effet, les États des pays industrialisés voient dans l'implantation de leurs entreprises à l'étranger l'occasion d'accéder à des matières premières indispensables à leur expansion économique, tandis que ceux du Sud se battent eux aussi pour recevoir les investissements. La puissance des entreprises est d'autant plus importante qu'elles correspondent souvent à des compagnies ayant capitalisé une longue expérience en matière d'exploitation. Elles sont pour la plus part originaires de pays possédant une tradition minière comme le Canada, l'Afrique du sud, les États-Unis et l'Australie. Elles sont également souvent présentes dans plusieurs pays et continents, ce qui témoigne de la globalisation de leurs opérations.

Pour ne citer que quelques exemples, AngloGold est l'un des principaux producteurs d'or au monde.

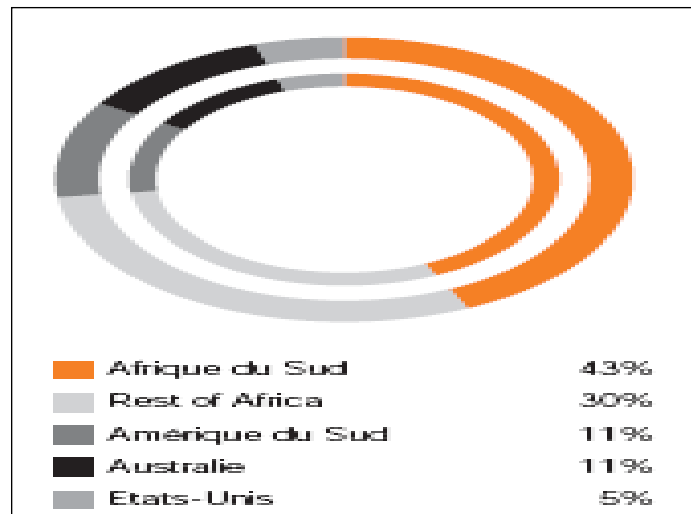
Carte 12 : pays concernés par les activités (exploration et exploitation) d'Anglogold



Source : Anglogold Morila, 2007.

Le groupe, qui a son siège social à Johannesburg, possède 20 opérations et un certain nombre de programmes d'exploration tant dans des régions établies que dans de nouvelles régions de production d'or du monde. En 2007, Anglogold a assuré 7% de la production mondiale, ce qui fait d'elle le troisième plus grand producteur du monde. Le gros de sa production vient de l'Afrique du sud (43%). Les contributions d'autres pays sont: l'Australie (11%), le Ghana (10%), le Mali (8%), le Brésil (7%), la Tanzanie (6%), les États-Unis (5%), la Guinée (5%), l'Argentine (4%) et la Namibie (1%). Le programme d'exploration global d'Anglogold continue de s'intensifier en Colombie, en République Démocratique du Congo (RDC), en Australie, en Russie, en Chine et aux Philippines. Au 31 décembre 2007, le groupe employait près de 62000 personnes, y compris des sous-traitants. Il est coté dans les Bourses de Johannesburg, de New York, de Londres, d'Australie, du Ghana, etc. (Anglogold Morila, 2007 : 2).

Figure 4 : production d'or par région de la société AngloGold



Source : AngloGold Morila, 2007.

Iamgold (Canada) détient 100% de la mine de Mupane au Botswana, 38% de Sadiola, 40% de Yatela, 18,9% des mines de Tarkwa et Damang au Ghana. À cela s'ajoute des travaux d'exploration en Amérique latine. Randgold (Afrique du sud) détient des droits de prospection de 17 500 km² répartis sur les territoires du Burkina faso, du Mali (Morila et Loulo), du Sénégal, de la Tanzanie et du Gabon. La société Axmin (Canada) exploite de l'or en Centre-Afrique, au Mali, en Sierra Léone, au Burkina Faso et Ghana. Oromin (Canada) a des activités d'exploration plus diversifiées encore (pétrole et gaz naturel en Argentine, divers types de minerais au Bresil). La société australienne (MDL) a des activités d'extraction au Sénégal et en Inde (Labarthe G., 2007 : 51 ; Greig I., 2006 : 24).

Lorsque ces compagnies s'installent dans ces régions, leur insertion territoriale se fait sous forme d'enclaves en rupture quasi totale avec leur environnement d'accueil, mais parfaitement connectées aux pays d'où proviennent les moyens financiers et technologiques.

2) Construction des territoires miniers

L'une des caractéristiques des entreprises minières réside dans leurs capacités à exercer un réel contrôle sur leurs zones d'opération. Elles l'organisent conformément à l'image et aux besoins de leurs activités. Tout est pensé de sorte à faciliter l'extraction du minerai.

Carte 13 : vue satellite de l'organisation des territoires miniers dans la commune de Sadiola.



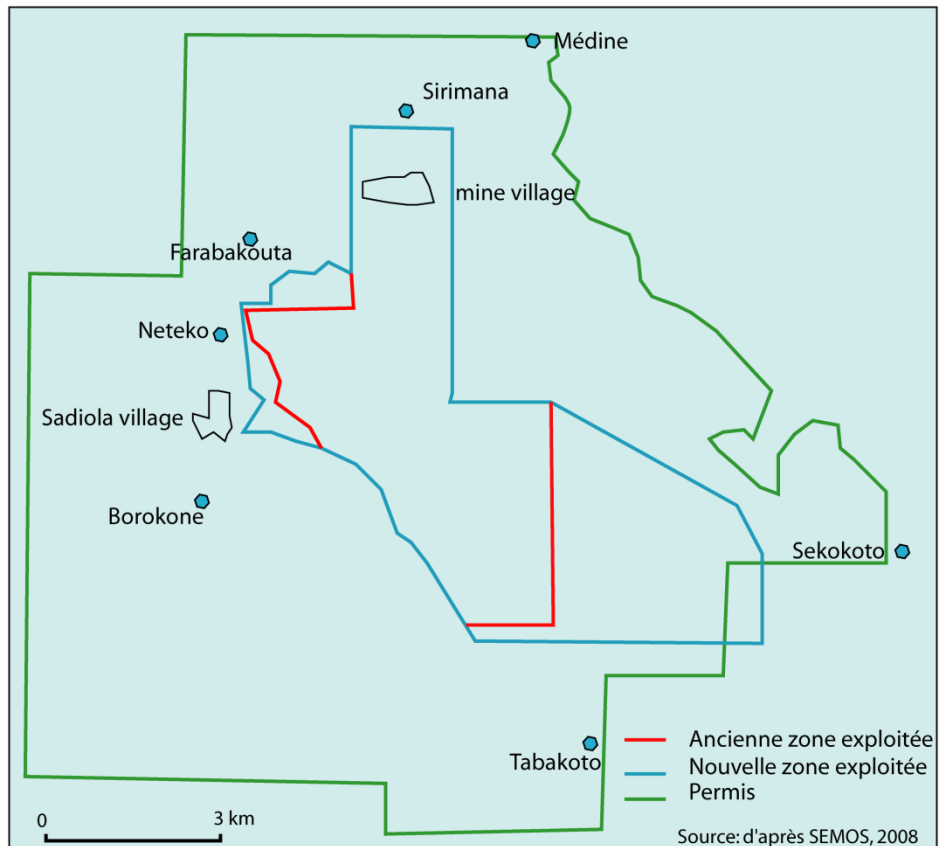
Source : image google earth, juillet 2010.

En vérité, ces différences d'emprises territoriales entre orpailleurs et compagnies minières sont à chercher dans les stratégies de production. Les orpailleurs optent pour une exploitation extensive (nécessitant peu de moyens, peu de dépenses et allant peu en profondeur) tandis que les sociétés portent leur choix sur l'intensification (allant très en profondeur, déployant de puissants moyens, et s'étalant sur plusieurs années). Ces choix sont totalement opposés et conformes aux moyens de chacun de ces acteurs.

Le rapport à l'espace de ces deux acteurs ainsi que leurs modes opératoires ressemblent au premier abord à ceux observés entre éleveurs et agriculteurs. Les premiers sont convaincus de leurs droits légitimes sur les territoires de pâturage, en ce sens que ceux-ci sont conçus de manière cohérente dans leur logique professionnelle. En revanche, les agriculteurs réussissent à marquer physiquement leurs territoires. Ainsi, il leur est beaucoup plus facile de faire valoir leurs droits dessus. Les stratégies d'appropriation territoriale des sociétés s'inscrivent dans cette conception du sédentaire et se matérialisent par la construction d'enclaves dans lesquelles elles peuvent exercer leurs droits⁴⁸. En effet, leurs territoires sont parfaitement identifiables et mesurables, en ce sens qu'ils sont matérialisés par des permis d'exploitation légalement octroyés par l'État hôte. Les entreprises disposent d'un droit exclusif de type moderne sur ce territoire. Ainsi, elles peuvent décider de reloger des villages en fonction des filons révélés par les activités d'exploration.

⁴⁸ Il convient de relativiser cette notion de sédentarité dans le cas des territoires miniers. Car, même si l'entreprise peut occuper et aménager une zone pendant des dizaines d'années, elle finit un jour par partir lorsque la ressource finit.

Carte 14 : position de certains villages de la commune de Sadiola par rapport au permis et aux activités minières



En effet, l'expression d'« enclaves minières » convient parfaitement à la description du processus d'insertion des compagnies de l'or dans leur environnement d'accueil. Car malgré leur emplacement dans des marges, elles forment des archipels parfaitement connectés au reste du monde et aux nouvelles technologies. « *Les exploitations constituent souvent de véritables petites villes* » (Patriat L., 2000 : 532). Leurs territoires abritent à la fois les sites miniers, l'arsenal technologique et matériel nécessaires, les logements, les équipements sociaux, etc. Par exemple, au Mali (Sadiola et Yatela), à côté des villages riverains des mines d'or, caractérisés par l'enclavement et une certaine pauvreté, des « cités minières » ou « villages miniers » sortent de terre. Dans la commune de Sadiola, deux villages de ce genre ont été construits par la SEMOS. Celui de Sadiola se situe à environ 10 km de Sadiola village et à 6 km de la mine, tandis que celui de Yatela est à environ 20 km de Sadiola. Ces cités sont dotées d'infrastructures diverses : routes goudronnées, supermarchés, écoles privées américaines, écoles publiques⁴⁹,

⁴⁹ Le monde de la mine est très hiérarchisé, et ces hiérarchies se traduisent dans l'espace et les infrastructures. Au sein du village minier de Sadiola, il existe deux types d'établissement scolaire. L'école

cliniques modernes, complexes appelés « sahel club », piscines, restaurants, bars équipés d'écrans géants et billards, terrains de squash, de tennis et de volley, de basket et de football, etc. Ces différentes infrastructures sont destinées au bien-être des employés de l'entreprise. Elles constituent surtout un moyen d'encouragement du personnel expatrié sur les conditions de travail.

Pendant que les habitants des villages environnant tels que ceux de Sadiola ne bénéficient d'électricité que pendant quelques heures par jour, ceux des cités minières en disposent gratuitement et en permanence.

Par ailleurs, si l'enclavement est l'une des principales caractéristiques des zones aurifères du Sénégal, du Mali, et de la Guinée, les responsables miniers, eux, n'en sont pas concernés. Car ils disposent des moyens de transport modernes leur permettant de joindre plus rapidement les capitales nationales et internationales. Par exemple, pour la distance Kédougou-Sabodala (environ 123 km), un voyageur doit mettre presque 4 heures avec les transports en commun, alors que les responsables des sociétés minières peuvent joindre Dakar à Sabodala (plus de 700 Km) en 45 minutes de vol.

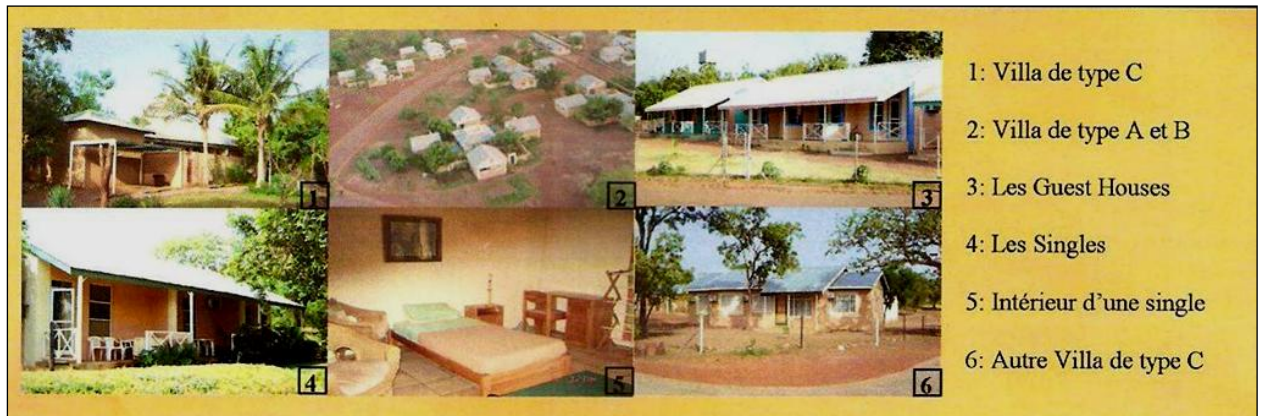
américaine est privée. Elle appartient à l' AISB (American international school of Bamako). Elle est installée à Bamako depuis 1977 et à Sadiola depuis 1999. Quant à l'école publique, elle appartient au gouvernement malien. C'est dans cet établissement que se rend la majorité des enfants des employés nationaux des entreprises minières.

Photo 6 : villages miniers de Sadiola et de Yatela



La cité minière de Sadiola a été bâtie pendant la période de construction de l'usine de traitement. Elle accueille une partie des travailleurs de la mine avec leurs familles, tandis que le reste des employés de la société loge à Sadiola village. Quant au village minier de Yatela, il se trouve à 20 km de celui de Sadiola. Son fonctionnement est presque identique à celui-ci et il possède les mêmes infrastructures.

Photo 7 : types de villas dans les villages miniers de Sadiola et Yatela



Dans les villages miniers de Sadiola et Yatela, il existe différents types de logements répartis selon le statut du résident. Les villas de types A, B, et C sont destinées au personnel de la mine et principalement aux cadres résidant avec leurs familles. Il existe aussi des maisons appelées « single » pour ceux qui ont un statut de célibataire. Quant aux cabines dites « Guest house », elles sont réservées aux consultants de court passage. D'un certain confort, elles leur permettent de travailler dans de meilleures conditions. Par ailleurs, à côté de ces cités, il existe d'autres petites, abritant les logements de fonction des enseignants et des douaniers.

Photo 8 : piscine du Sahel club, supermarché et école maternelle du village minier de Sadiola



Ces photos montrent une piscine réservée aux cadres de la SEMOS ainsi qu'à leurs familles. C'est valable aussi pour le super marché. Mais ce sont essentiellement les expatriés qui y font leurs courses. Les femmes des cadres nationaux s'approvisionnent à Sadiola où les prix sont moins élevés. Quant à l'école privée américaine, elle aussi, est en grande partie fréquentée par les expatriés occidentaux.

Ces différents types d'équipements, publiés dans le Sadiola news, constituent par ailleurs une stratégie de séduction des potentiels employés occidentaux qui, rassurés sur les conditions de vie, n'hésitent pas à s'expatrier dans ces zones reculées.

Conclusion de la première partie

Cette première partie montre que les potentialités aurifères du Bouré-Bambouk ont constitué un facteur structurant dans l'histoire des constructions sociales et économique-politiques des régions en question. Elles ont permis l'élaboration d'un système d'échange de longue durée (le commerce transsaharien). Elles ont également joué un rôle crucial dans le rayonnement des institutions politiques ouest-africaines pré-coloniales.

Dans le contexte actuel, l'extraction des ressources aurifères revêt une ampleur jamais encore observée. Elle est en effet rendue possible par l'évolution des conditions (macro-économiques, institutionnelles, juridiques, politiques) nationales et internationales. Si celles-ci font que l'exploitation des gisements du Bouré-Bambouk est l'une des plus avantageuses au monde pour les entreprises, qu'en est-il pour les régions d'accueil qui, au moment de l'implantation des compagnies, connaissent des contextes économiques assez vulnérables ?

DEUXIEME PARTIE

Activités minières et dynamiques d'intégration (économique et territoriale) du Bouré-Bambouk

L'exploitation industrielle des ressources aurifères du Sénégal, du Mali et de la Guinée est intervenue dans un contexte géo-économique particulier. Car les régions dans lesquelles elles se déroulent se distinguent par leur enclavement et souffrent d'une pauvreté chronique. Elles restent, depuis des siècles, mal rattachées aux ensembles nationaux dont elles dépendent. Elles n'ont pas bénéficié des projets d'aménagement et des politiques de développement nationales, qui ont privilégiées les régions capitales et certaines zones à fort potentiel agricole (vallées irrigables comme celles du fleuve Sénégal et du Niger ; bassin arachidier, etc.). Leur réseau routier est dégradé et ne fait pas partie des priorités.

De tels déséquilibres s'inscrivent dans l'histoire macro-économique des États, amorcée par les logiques économiques coloniales, puis perpétuée en contexte post-colonial. Dans tous les cas, il a eu des répercussions considérables sur les densités de populations, qui sont les plus faibles des trois pays.

Certes, à un moment de leur histoire, des initiatives agricoles ont été entreprises par les États. Grâce à leur dimension intégrée et à un encadrement pertinent, elles ont connu un certain succès et ont joué un rôle important dans les économies rurales. Mais ce succès sera fragile et ne résistera pas à la crise des années 1980-90.

C'est dans ce contexte affaibli que s'implantent les mines industrielles. Cette installation s'accompagne ainsi d'enjeux considérables. Elle invite à s'interroger sur l'avenir des régions d'accueil. Car, certes, l'or est au cœur du système mondial. Cette matière première est stratégique, symbole de richesse et elle procure une grande rentabilité. Pour autant, elle ne produit presque pas de valeur ajoutée. Sa commercialisation mondiale n'est pas précédée d'une transformation dans les pays et régions producteurs ; elle n'y exerce aucun effet d'entraînement sur le reste de l'économie. Cet état de fait amène à questionner ses réelles possibilités d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines et à interroger le sens des transformations des espaces miniers par rapport aux enjeux du développement.

Cette deuxième partie comporte deux chapitres. Le premier sera consacré à la présentation du contexte géographique et économique difficile qui a précédé l'arrivée des entreprises. Il permettra de mieux comprendre l'enjeu de l'exploitation industrielle actuelle à l'échelle des zones de production et pour les habitants. Le deuxième chapitre a

pour objectif de décrire et d'analyser l'influence directe et indirecte des mines sur les territoires d'accueil (contributions financières des entreprises au développement à l'échelle locale, expansion d'activités annexes induites par la présence minière, etc.). Il vise aussi à analyser les transformations spatio-économiques que peut produire la rencontre entre les effets indirects des mines et les facteurs géographiques des milieux d'accueil (enclavement et existence de frontières internationales). Il sera question de voir si cette conjonction peut contribuer à réorganiser les espaces d'accueil, dans le sens de leur intégration économique et géographique à leurs territoires nationaux, et ou dans une perspective transfrontalière.

Chapitre 1 Contexte d'accueil des mines : marginalité (géographique et démographique) et fragilité économique

Les opérations minières sont intervenues dans un contexte marqué par l'enclavement et la pauvreté. Si les difficultés des économies nationales des trois pays étudiés remontent aux débuts des années 1970, la position de périphérie de nos régions aurifères remonte à la fin des institutions étatiques pré-coloniales, notamment les empires du Mali et du Ghana. Depuis, elles apparaissent comme des espaces de marge (faible dotation en infrastructures routières, en infrastructures socio-économiques de base ; faibles densités de populations, etc.).

Cette marginalité ancienne au sein de leurs pays respectifs est amplifiée par la crise qui affecte leurs systèmes agricoles. Ceux-ci étaient organisés autour de cultures de rentes, qui avaient fini par représenter les principales sources de revenus des paysans ; du moins dans les cas du Sénégal et du Mali. Toutefois, ces cultures ont été frappées par la crise des années 1980-90 d'autant plus qu'elles prenaient place dans des régions périphériques où les coûts de production étaient particulièrement élevés. Elles ont ainsi mis les systèmes économiques ruraux dans de grandes difficultés. Les bouleversements sont d'autant plus conséquents qu'il n'existe pas d'autres secteurs pouvant assurer la relève.

Dans ce chapitre, nous commencerons par présenter le contexte géographique et économique peu favorable des zones aurifères ; tout en montrant le rôle que les stratégies macro-économiques nationales y ont joué (à l'époque coloniale et après les indépendances). Puis nous décrirons l'importance de l'agriculture dans les territoires d'accueil et la réussite des premières politiques de développement mises en œuvre ; ce qui permettra de mieux comprendre l'ampleur des effets de la crise sur les économies locales.

I-Enclavement et pauvreté des zones minières

Même si la notion d'enclavement revêt plusieurs significations, l'absence de réseaux de communications ainsi qu'un peuplement faible constituent ses principales expressions. Il se mesure également par l'opérationnalité d'un territoire donné. Dans le cadre des régions étudiées, l'analyse de l'enclavement à travers ses deux dimensions montre qu'il est à la fois géographique et produit. Géographique, car à l'échelle de leurs territoires nationaux respectifs, ces régions se trouvent dans une situation périphérique, en raison de l'éloignement par rapport aux centres nationaux. Par ailleurs, cet enclavement est aussi produit pour avoir été le résultat de choix d'aménagement du territoire déséquilibrés, opérés durant l'époque coloniale et poursuivis après les indépendances. Ces choix renforcent l'enclavement physique et démographique, faute d'investissements suffisants en infrastructures routières de qualité, susceptibles de faciliter les mobilités, l'activité économique interne, et l'intégration aux autres pôles.

1) Enclavement géographique et démographique

Les mines étudiées se situent dans des régions qui ont des positions géographiques particulières, en ce sens qu'elles forment des carrefours par leur ouverture à différentes frontières nationales. Mais à l'échelle de leurs territoires nationaux respectifs, elles se trouvent dans une situation périphérique, très éloignée de leurs capitales nationales.

Par exemple, la ville de Siguiri est à 794 km de Conakry ; celle de Kédougou à 720 km de Dakar, alors que Kayes et Bamako sont séparées par 598 km. Ces régions sont difficilement accessibles depuis les centres nationaux en raison de l'éloignement et de la mauvaise qualité des routes. Leur marginalité s'exprime également dans leur démographie et leur faible dotation en infrastructures socio-économiques.

La région de Tambacounda, connue également sous le nom de Sénégal oriental, recouvre l'essentiel des hautes vallées du Sénégal et de la Gambie. Autant que la région de Kayes, elle a connu une histoire économique mouvementée. Car après avoir occupé une position privilégiée à l'époque précoloniale dans les relations commerciales entre les puissances du nord (royaumes peuls, toucouleurs et maures) et du sud (royaumes peuls, dioulas et bambaras), elle a été rattachée à Dakar dans le contexte de la colonisation. Ce rattachement s'est accompagné d'une réorientation des flux commerciaux vers l'ouest

du pays, précisément vers le bassin arachidier (qui correspond au centre-ouest), Dakar, Saint-Louis et Kaolack.

« L'essor de l'économie arachidière [...] transforma ce qui était une ancienne zone carrefour en espace mort marginal. La migration du bassin vers l'est [...] a cependant progressivement rapproché la région du cœur du système agricole dominant. Mais ce rapprochement tardif n'a pas permis à la région de véritable décollage économique ni de complète sortie de sa marginalité » (Ninot O., 2003 : 145).

Un tel processus est à l'origine de la marginalité géographique du Sénégal oriental. L'enclavement du Sénégal oriental est d'autant plus marqué que, plus on s'éloigne de la capitale vers l'est du pays, plus la densité du réseau routier diminue. Ainsi, cette région est la moins dotée en infrastructures routières. La principale voie de communication par laquelle on y accède n'a été revêtue que depuis 1980 (Greig I., 2006 : 8). Avec 6,7 km de routes classées pour 100 km², elle a la deuxième plus faible densité routière du pays (après celle de Louga). Si l'on ne retient que les routes revêtues, avec 1,2 km pour 100 km² (moyenne nationale 2,2 km), elle reste la région la plus dépourvue (Ninot O., 2003 : 157). Certes, elle est traversée par le chemin de fer Dakar-Niger⁵⁰. Mais ce moyen de transport, vétuste et caractérisé par de nombreux accidents, est essentiellement destiné à la circulation des marchandises (voir Chaléard et *al.*, 2006 à propos du chemin de fer en Afrique). Tandis que les routes qui existent sont mal entretenues, les axes secondaires sont peu nombreux. Pour autant, à l'échelle de la région, ce sont eux qui sont majoritairement empruntés, alors qu'ils ne sont que des pistes latéritiques inutilisables pendant la saison des pluies. Cette situation isole ainsi des milliers de villages et hameaux. Si la région de Tambacounda compte trois aéroports (Tambacounda, Bakel et Kédougou), ceux-ci ne bénéficient pas de lignes régulières. Elle accuse le même retard en ce qui concerne l'évolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Greig I., 2006 : 9).

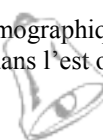
Sur le plan démographique, certes, un important accroissement de la population a été observé entre 1961 (160 000 habitants) et 2000 (500 000 habitants) (DPS 1988, Sall,

⁵⁰ Ce chemin de fer relie Dakar-Bamako.

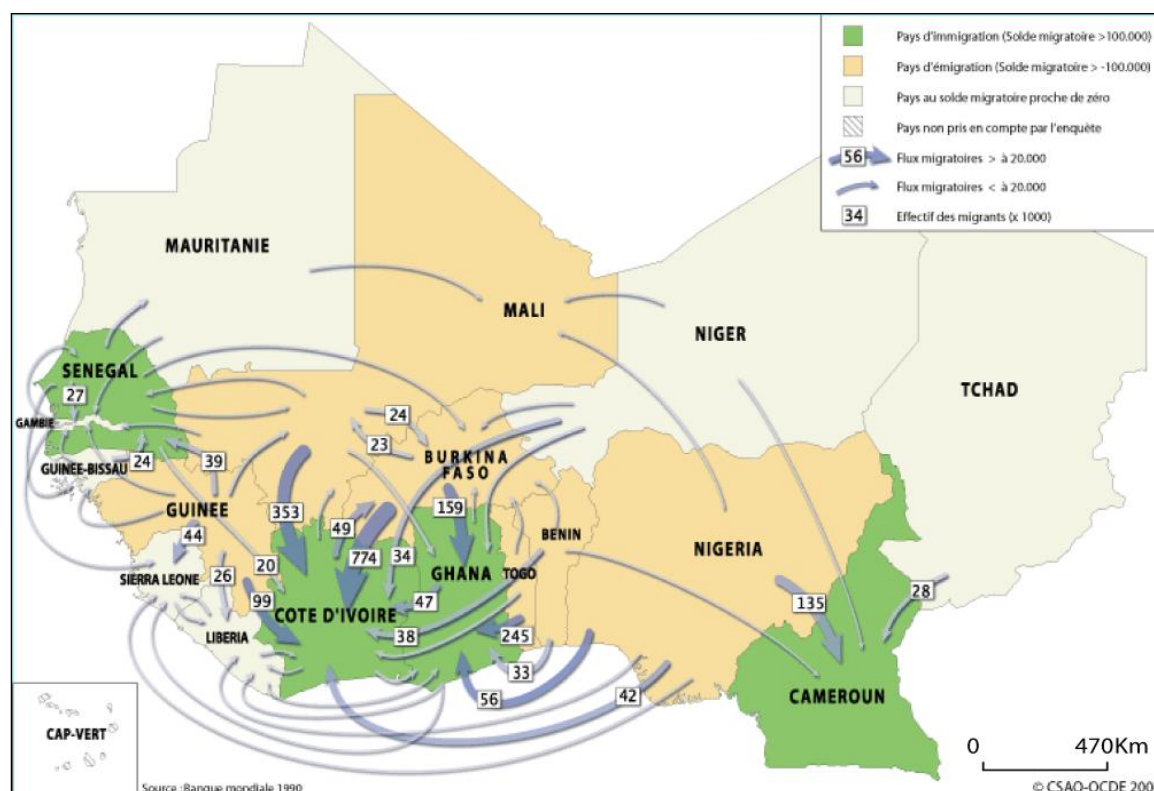
2000, cités par Ninot O., 2003 : 145). Une telle tendance a été également observée en ce qui concerne le taux de croissance annuel, estimé à 2,4%. Pour autant, une grande partie de la région reste inhabitée, alors même que la disponibilité en terres cultivables est l'une des plus importantes du pays. Selon la DPS (Direction de la prévision et de la statistique), seuls 3,7% des 2,2 millions d'hectares de terres cultivables, dont 400 000 hectares de terres arables et 150 000 hectares irrigables, sont exploitées en 2000 (Ninot O., 2003 : 147). Alors qu'elle couvre 59 602 km², soit 30% du territoire national, la région de Tambacounda ne regroupe pas 5% de la population sénégalaise. C'est ainsi que la densité moyenne n'est que de 10 habitants au Km² contre 100 pour l'ouest du pays en 2000. Avec la seule grande ville qu'elle compte (Tambacounda elle-même) ainsi que les deux chefs-lieux de département (Kédougou et Bakel), son taux d'urbanisation n'atteint pas 17% en 1997 (Greig I., 2006 : 6 ; Ninot O., 2003 : 145 ; Atlas du Sénégal, 2000 : 30).

La particularité de la région de Tambacounda réside dans son caractère à la fois attractif pour les paysans du centre à la recherche de terres⁵¹, et répulsif pour les jeunes tentés par l'immigration. Elle est tantôt le *push* tantôt le *pull* de dynamiques migratoires contradictoires. Elle a été davantage un espace de transition pour les migrants maliens et guinéens à destination du bassin arachidier qu'une région d'immigration (Ninot O., 2003 : 147). Ceci est valable aussi pour la région de Kayes. Elle aussi, après avoir été durant l'époque coloniale un relais important entre le Soudan nigérien (vallée du fleuve Niger) et le littoral atlantique sénégalais, a souffert d'un enclavement généralisé. Cette situation est essentiellement attribuée au choix d'implanter la capitale nationale à Bamako.

⁵¹ Les paysans du centre sont ceux du bassin arachidier. Les fortes pressions démographiques qui s'exercent sur cette zone agricole les poussent à chercher de nouvelles terres plus fertiles dans l'est ou dans le sud, connues sous le nom de « terres neuves » (Rocheteau, 1979).



Carte 15 : principales migrations régionales (1976-1980)



En effet, la ville de Kayes était, jusqu'à un passé récent, difficilement accessible autrement que par voie ferrée. Jusqu'en 2002, les 500 km de pistes qui la séparent de Bamako étaient dans un état déplorable. Il en était de même pour l'axe qui va vers la frontière sénégalaise. La gêne était considérable pour les chauffeurs, notamment les Sénégalais, qui l'empruntaient. Seule la voie ferrée, pourtant ancienne et occasionnant chaque année de nombreux accidents, permettait des liaisons régulières d'une part avec le reste du pays et d'autre part avec le Sénégal. Elle était ainsi le moteur du trafic national de passagers et de marchandises, entre Kayes et la capitale malienne, et surtout d'un trafic international de plusieurs centaines de milliers de tonnes, par trains directs, entre Dakar et Bamako (Lombard J., 2002 : 276-279).

Il était également difficile de circuler à l'intérieur même de la région ; ce qui complique notamment l'approvisionnement en produits de première nécessité. En 1997, la région de Kayes possède un réseau routier de 3299 km, dont la grande majorité est en mauvais état. Seuls 62 km sont goudronnés ; 258 km revêtus ; 346 km en pistes améliorées ; et 2633 en pistes saisonnières (praticables en saison sèche seulement). Sur les 1098 km de route nationale, seuls 12 km étaient revêtus. La route non classée qui

compte le plus de kilométrage goudronné est celle qui relie Kayes à la cimenterie de Diamou (45 km). Quant au fleuve Sénégal, il constitue une voie de navigation peu importante, en ce sens que depuis les sécheresses des années 1970-1980, il n'est navigable que quatre mois sur l'année (de juillet à octobre). En plus, seules les embarcations locales sont en mesure de l'utiliser. La faiblesse des infrastructures de communication se traduit par un faible contrôle économique de Kayes sur sa région au profit de Bamako. Par exemple Kita, la deuxième ville de la région, avec une population de 52 700 habitants, dépend de plus en plus de la capitale Bamako, à laquelle elle est reliée par une route ainsi que par le chemin de fer (Dulau C., 2001 : 35-36).

Sur le plan démographique, Kayes fait partie des régions du Mali où les densités de population sont les plus faibles en dehors de celles du nord du pays, constituées à 60% de désert (Tombouctou, Gao, Kidal). En 1996, les densités étaient en moyenne de 14 habitants au km². Dans certaines localités comme Sadiola, elles n'étaient que de 4 habitants au km². La région de Kayes est assez faiblement urbanisée. Sa population urbaine est d'environ 21%. Les différentes villes qui la composent sont des centres administratifs ou des marchés régionaux situés aux points de convergence du chemin de fer et du fleuve Sénégal. Le long de celui-ci, les axes Kolimbine-Terekolé et Diéma-Nioro sont les zones de forte concentration de population. L'axe Kayes - Yélimane - Nioro abrite 40 % de la population de la région pour 15 % du territoire (Atlas du Mali, 2001 : 68).

Cette situation éclaire la tradition de migration que connaît cette région. D'une part, elle trouve son origine dans le déclin amorcé par le changement de capitale en 1960. D'autre part, par des conditions climatiques qui n'étaient plus très favorables à l'agriculture à partir des années 1970. En effet, si le Mali fait partie des pays de l'Afrique subsaharienne les plus touchés par l'émigration, la région de Kayes constitue le principal pôle de départ vers d'autres pays africains (Gabon, Congo, Ghana, Nigeria, Angola, Afrique du sud, etc.), mais aussi européens, particulièrement la France. Celle-ci reste la première destination des candidats au départ. On estime que deux familles sur trois ont un de leurs membres émigrés dans le reste de l'Afrique ou en Europe. L'émigration affecte 40 % de la population et concerne les hommes âgés de 20 à 30 ans ainsi que les femmes de 15 à 25 ans (Gubert F., 1999 ; Togola I., 2009 : 5).

La Haute Guinée doit son nom à sa position éloignée de la côte, correspondant à la partie orientale nord de la Guinée. Jusqu'au début des années 2000, l'enclavement restait son principal problème. Elle présente également des densités de population plutôt faibles ; en moyenne 14 habitants au km². Mais les disparités sont importantes selon que l'on soit dans les vallées, près des zones urbaines ou minières, dans lesquelles elles peuvent se situer entre 45 et 400 habitants au km². En effet, les densités décroissent autour d'un ensemble central qui comprend les anciennes villes (Kankan, Siguiiri, Dinguiraye et Kouroussa) et les nouvelles concentrations (Soromaya et Kéniéran) (Béavogui F., 2000 : 1-2 ; Devey M., 2009 : 49). Le faible peuplement de la haute Guinée correspond également à un retournement spatial. Car avant la période coloniale, elle était la seule région du pays à avoir connu une vie urbaine, notamment autour de Kankan, Siguiiri et Kouroussa, qui regroupaient une population nombreuse. Elle est ensuite devenue une zone de départ fournissant de la main-d'œuvre aux grandes villes ouest-africaines et aux plantations de café et cacao de la Côte d'Ivoire. Ces flux migratoires se sont amplifiés lorsque le secteur privé et le commerce ont été interdits par la Première République. Cela a poussé les commerçants malinkés à quitter la région pour s'installer en Côte d'Ivoire, au Mali, en Sierra Leone et au Liberia. Malgré l'assouplissement du régime en 1984, la majorité de ces migrants a fini par s'installer dans ces pays d'accueil (Devey M., 2009).

L'enclavement géographique et démographique de ces différentes régions du Sénégal, du Mali et de la Guinée a des répercussions considérables sur leur situation économique. Celle-ci est marquée par un niveau d'équipement en infrastructures économiques de base ainsi qu'un pouvoir d'achat plutôt faibles. L'enclavement n'en est pas le seul facteur. Il est également le résultat de choix d'aménagement déséquilibrés.

2) La pauvreté comme héritage

La pauvreté qui caractérise les régions étudiées se mesure notamment à travers le niveau d'équipements en infrastructures de diverses natures. Car celui-ci est un indicateur éloquent des conditions de vie des populations concernées. En effet, dans la région de Tambacounda, la situation sanitaire est très mauvaise par rapport à la moyenne nationale. La mortalité infanto-juvénile est estimée à 182 pour mille contre 145,3 pour le reste du Sénégal. En 1996, la région comptait en tout 195 postes de santé de proximité (cases et postes de santé), soit 1 poste pour 305 km², contre 1 pour 91 km² en moyenne dans le reste du pays. Toujours pendant cette période, le personnel médical était de 132 individus,

soit une personne pour 3700 habitants, contre une personne pour 2300 en moyenne pour le reste du Sénégal. En 1998, on y comptait 1 hôpital, 2 cliniques, 71 postes de santé et 164 cases de santé (selon la DPS, Ba S G., 1998 et PNUD, 2001 cités par Ninot O., 2003 : 158).

Concernant l'éducation, les résultats scolaires sont plutôt médiocres. La région compte 1 lycée, 8 collèges et 406 écoles élémentaires. Le taux brut de scolarisation avoisinait les 35% en 1997, contre 55% pour la moyenne nationale. Il existe certes des projets ambitieux pouvant permettre l'amélioration de la situation, mais ils sont confrontés aux contraintes de rentabilité imposés par les bailleurs de fonds et sur la base desquelles ils décident leurs financements. Car la construction des puits, des écoles ou des pistes doit respectivement être définie par les ratios par unités de surface, par le nombre d'élèves, par un certain niveau d'utilisation ainsi que par un nombre minimum de personnes desservies. Or, dans la région de Tambacounda, la faiblesse des densités de population et la dispersion de l'habitat rendant difficile la réunion de ces différentes conditions. De plus, jusqu'en 2000, l'électricité n'était toujours pas raccordée au réseau national. Tambacounda n'était alimentée que par deux groupes électrogènes de la Senelec⁵² aux capacités insuffisantes, ce qui se traduisait par de nombreux délestages (Ninot O., 2003 : 158).

Un autre indicateur important de la pauvreté reste le pouvoir d'achat des populations. Elle est faible dans toute la région et particulièrement dans le département de Kédougou. En août 1999, un dossier du journal *Quotidien* annonce que 80% de sa population peut être considérée comme pauvres. Selon un rapport du PNUD (2001), les dépenses de consommation par an et par habitant sont estimées à 111 600 FCFA dans la région, contre 135 500 pour la moyenne nationale. Quant aux dépenses de santé, elles y étaient évaluées à 1,8 milliards de FCFA, tandis qu'elles s'élèvent à 52,3 milliards à l'échelle du pays (Ninot O., 2003 : 159).

En ce qui concerne la région de Kayes, la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est estimée à 53%. Cette situation serait encore plus grave dans certaines conditions. Car une simulation de l'arrêt des transferts financiers issus de l'émigration internationale met en évidence un accroissement du nombre des pauvres de l'ordre de 7

⁵² Société nationale d'électricité du Sénégal.

% . L'émigration est à l'origine de l'entrée d'importantes sommes d'argent⁵³. Ces transferts sont estimés entre 20 et 40 milliards de FCFA par an, dont 30 à 50 % sont destinés à la consommation des ménages et le reste utilisé pour les investissements familiaux : habitat, thésaurisation à travers le cheptel, financements communautaires, via les associations de migrants et associations villageoises. On voit donc que si l'économie de Kayes tient le coup, tant bien que mal, c'est grâce à l'émigration. Toutefois, même si les transferts cités ci-dessus permettent de satisfaire l'essentiel des besoins de subsistance et pallient la crise de l'économie agricole, ils n'arrivent pas à bout de la pauvreté que connaît la région. Par exemple, en 1996, pour les 4 cercles que celle-ci compte, on ne recense qu'un hôpital régional ainsi qu'une polyclinique privée à Kayes. À cela s'ajoute un hôpital rattaché au centre de santé du cercle de Nioro (Alvernhe J., 1996). Une étude de Diarra S et Cissé P (2003 : 204-226) place la région de Kayes parmi les quatre plus pauvres.

Dans le domaine de l'éducation, la direction de la population et des statistiques attribue la faiblesse du niveau d'éducation de la région à une couverture géographique insuffisante en infrastructures éducationnelles. En 1996, un cinquième seulement des localités est doté d'une école primaire et 29% d'un centre d'alphabétisation. En effet, s'il y a un cycle primaire pour 700 enfants (de la tranche d'âge située entre 7-12 ans) dans le cercle de Kayes, on n'en compte qu'un pour 1500 enfants dans les 3 cercles couverts par l'inspection de l'enseignement fondamental de Nioro ; à savoir Nioro, Yélimané et Niéma. À ces déficits s'ajoutent les problèmes liés à l'enclavement des localités. Près de la moitié des enfants âgés de 7 à 12 ans (47 %) vont à une école primaire située à plus de 30 minutes de leur demeure. Le taux d'alphabétisation des adultes est estimé à 13%, soit 1,3 fois moins que la moyenne nationale qui est de 16 % (Alvernhe J., 1996).

En Haute Guinée, la situation est encore plus dégradée. Car, alors que la situation économique du pays est assez médiocre, la Haute Guinée se trouve quant à elle au bas de l'échelle du classement national. Cette situation est le résultat d'une longue politique centrée sur la capitale nationale. La Guinée comporte deux grandes poches de pauvreté que sont la Haute et la Moyenne Guinée. La pauvreté absolue y affecte respectivement

⁵³ L'importance des migrations dans la région de Kayes s'inscrit dans une tradition qui s'est finalement affirmée comme une spécialisation et un comportement identitaire. Elle est surtout le fait des Soninké, qui l'organise essentiellement vers la France (Quiminal C., 1991 ; Gubert F., 1999, cités par Diarra S., 2003).

62% et 50,6% de la population totale pendant que 25,1 % et 14,1% sont considérés comme extrêmement pauvres (Loquai C et *al.*, 2001 : 29).

Tableau 6 : IDH de la Guinée et ceux d'autres régions de la Guinée.

| REGIONS | IDH | CLASSEMENT |
|--------------------------|------------|-------------------|
| Conakry | 0,307 | 1 |
| Zone urbaine | 0,433 | 2 |
| Guinée | 0,296 | 3 |
| Guinée forestière | 0,286 | 4 |
| Basse Guinée | 0,274 | 5 |
| Moyenne Guinée | 0,246 | 6 |
| Zone rurale | 0,217 | 7 |
| Haute Guinée | 0,192 | 8 |

Source : MPC (Ministère du plan et de la coopération), 1998.

C'est en effet dans ce contexte géographique, démographique et économique peu favorable à la vie des populations des zones aurifères que les entreprises minières ont été accueillies. Leur arrivée a également correspondu à une phase de crise des économies agricoles qui, pourtant, constituaient la base de survie des paysans.

II-La fragilisation de l'agriculture commerciale

Si l'agriculture vivrière reste l'une des bases des économies de nos régions d'étude, elle était tout de même limitée à sa dimension de sécurité alimentaire, tout en structurant l'organisation socio-spatiale des villages concernés. Quant aux cultures commerciales (coton pour le Sénégal oriental et la haute Guinée, arachide pour la région de Kayes), elles s'inscrivaient dans des projets de développement des États. Ainsi, plus que des sources de revenus pour les paysans, leur introduction, encouragée par des conditions agronomiques favorables, répondait à deux préoccupations majeures. Il s'agissait, d'une part, d'apporter des solutions aux déséquilibres structurels des territoires nationaux. D'autre part, l'engagement des États dans ces zones périphériques était déterminé par la nécessité de pallier l'essoufflement des modèles de rentes qui soutenaient les économies nationales (coton pour le Mali, arachide pour le Sénégal). Les institutions d'encadrement mises en place dans ce cadre jouent le rôle d'appui technique mais aussi d'intégration de programmes de développement local et régional.

Cependant, après être devenues les socles de l'ensemble de l'ère rurale, la crise des cultures commerciales affecte en retour le système économique dans sa totalité.

1) Place de l'agriculture dans l'identité malinké

Bien avant la naissance d'une quelconque politique agricole moderne, les Malinké entretenaient une relation forte avec l'agriculture. Celle-ci occupait une position centrale dans leur identité professionnelle et déterminait l'organisation spatiale des villages. Avant l'émergence des grands empires du Manding, la riziculture était pratiquée dans les plaines enrichies par les limons du confluent du Niger et du Bani. Elle se faisait également sur les plateaux (Kizerbo J., Niane D T., 1991, cités par Béavogui F., 2004 : 44-45). Mais c'est l'avènement de certaines institutions politiques précoloniales, notamment les empires du Mali (apogée entre XIII^e-XV^e siècle) et de Samori (1830-1900), qui a été déterminant dans la consolidation de cette relation. Car il est accompagné d'une hiérarchisation sociale qui profite au travail de la terre. Cette hiérarchisation est d'ailleurs observable dans la quasi-totalité des sociétés sahéliennes, parmi lesquelles les wolofs (voir Diop A B., 2000). En effet, l'échelle sociale est composée de nobles, de guerriers, de religieux, d'hommes libres et d'esclaves qui fournissaient l'essentiel de la main-d'œuvre agricole.

« Les serfs étaient attachés à la glèbe. Ils appartenaient en propre à l'empereur. Du temps du Mali Koï (roi du Mali en Songhay), ces tribus étaient astreintes à une prestation annuelle de quarante coudées de terre à mettre en valeur par couple [...]. Ces gens n'étaient astreints à aucune redevance en nature [...] » (Kizerbo J. et Niane D T., 1991, cités par Béavogui F., 2004 : 44).

Les hommes libres aussi se devaient, vis-à-vis du roi et de son empire, de participer à l'expansion de l'économie agricole. Pour cela, chaque groupe de cent personnes (hommes et femmes) devait assurer la mise en culture de 200 coudées, soit 2 coudées par individu. Dans le cas où la récolte se révélait infructueuse, ils en étaient rendus responsables par le roi à qui ils devaient verser des impôts en guise de compensation (Béavogui F., 2004 : 45).

Les souverains faisaient de l'agriculture une de leur priorité, au même titre que l'exploitation et le commerce de l'or. Car elle était source de sécurité alimentaire mais aussi représentait une des principales sources de revenus de l'empire. C'est ainsi que la

tradition rapporte que Soundiata Keita (qui a régné de 1230-1255) se préoccupa beaucoup des questions liées à la terre et qu'il serait à l'origine de l'introduction, ou en tout cas du développement, de différentes espèces de cultures et d'activités que sont le coton, l'arachide, les papayes et l'élevage (Kizerbo J., 1972 : 133-134). Samori a également joué un rôle essentiel dans l'histoire agricole du Manding, grâce à ses paysans-soldats, dont les activités se sont parfaitement adaptées aux saisons. La période des pluies était consacrée aux cultures tandis que la saison sèche servait pour la conquête de nouvelles terres vers le Nord-est. Sur les plateaux, Samori a instauré une agriculture de type abattis brûlis sur forêts, rythmée par de très longues jachères (plus de 20 ans) et des rotations entre le riz, le fonio, l'igname et le sorgho (Béavogui F., 2004 : 45).

L'importance de l'agriculture dans l'identité malinké se lit aussi à travers l'organisation des structures familiales et de l'espace. En effet, trois types de champs sont identifiés par Keita I (1999) et Boulet J (2001), cités par Diallo L., 2006 : 29-30. Il s'agit des *sangsang*, des *sangsoutoung* et des *kénadiawo*. Les premiers types, encore appelés champs de clôture, sont proches des habitations et destinés à la culture du maïs. Leur fertilisation est faite grâce au fumier du bétail. Le deuxième type correspond aux champs relativement proches et appartenant aux femmes qui y cultivent du riz, du fonio et de l'arachide. Le troisième type est composé des champs éloignés réservés à la culture du coton, du mil et de l'arachide. Cette disposition des espaces de production est permise par l'importante disponibilité en terres. Elle correspond aussi à une réponse à une main-d'œuvre insuffisante. Car l'existence de parcelles de culture à proximité des habitations permet aux femmes de contribuer à la production tout en assumant les autres tâches qui leur incombent.

Les activités agricoles sont également structurantes dans la définition des rôles au sein de la sphère familiale. À la tête de chaque exploitation figure un chef de famille. Il administre les cultures vivrières et décide de l'usage des revenus issus de la production. Ceux-ci serviront pour le paiement de la dote des jeunes de la famille qui souhaitent se marier, à la construction ou la réhabilitation d'habitations, à l'achat de matériels agricoles, à celui de moyens de transport comme les vélos ou les charrettes, etc. (Boulet, 2001).

L'attachement à la terre des Malinké sera davantage conforté par l'introduction de nouvelles cultures commerciales. En dehors des apports de revenus monétaires qu'elles garantissent, elles sont des facteurs de sécurité alimentaire. Car elles sont également

favorables à l'accroissement des surfaces et de la production vivrière. Même si leur introduction dans les périphéries nationales étudiées a été tantôt celle d'une acceptation rapide, tantôt marquée par la contrainte, elles ont fini par créer les mêmes effets en termes d'instauration d'un rapport de dépendance chez les paysans.

2) Un lien avec l'agriculture renforcé par des choix politiques

2-1 L'arachide à Kayes : une stratégie d'appropriation politico-spatiale

Au cours des années 1950, l'administration coloniale fait de la région de Kayes une des zones pionnière de la culture de l'arachide en Afrique de l'Ouest. Jusqu'avant la Seconde Guerre mondiale, elle n'était qu'un réservoir de main-d'œuvre au service des paysans sénégalais, précisément ceux du bassin arachidier. En 1943, dans le cadre de « l'effort de guerre⁵⁴ », l'administration s'engage dans une « bataille de l'arachide » afin de fournir les contingents exigés par la métropole. Le gouverneur général de l'AOF demande aux administrateurs de la Guinée et du Soudan de procéder au recrutement de la main-d'œuvre et de son acheminement vers le Sénégal. Dès lors, celle-ci est désignée d'office et enrôlée de force. Le recrutement est brutal. Pour échapper à l'embrigadement, certains n'hésitent pas à se réfugier en brousse (Keita R N., 1972 : 122-125).

Au lendemain de la guerre, les conditions initiales du recrutement sont certes révisées. Le travail forcé est supprimé dans les colonies françaises grâce à la promulgation de la loi n°46 645 du 11 avril 1946. L'administration s'engage à garantir un transport gratuit. La distribution de tissus au départ, ainsi que celle des avances de vivres est assurée. L'administration promet un traitement plus humain des candidats au départ, à travers la réduction du nombre de jours de travail dûs au *Diatigui*⁵⁵, et un contrôle des conditions de travail par les agents de cercle chargés de la protection de la main-d'œuvre agricole, etc. Pour autant, ces efforts n'ont pas suffi à mobiliser les *navétanes*⁵⁶ vers le bassin arachidier. Car c'est sans compter sur les souvenirs douloureux que ces paysans de Kayes ont emporté de leurs séjours au Sénégal. Plusieurs prélèvements ont été faits sur les salaires. À cela s'ajoutent des avances à taux usuraires, une nourriture insuffisante, ainsi que de nombreuses exactions commises sur eux. En 1946, seuls 12 000 *navétanes* ont accepté de s'y rendre contre 35 000 en 1945. La situation s'est encore aggravée en 1952,

⁵⁴ La notion désigne la mobilisation de toutes les colonies à participer au conflit qui touche la France.

⁵⁵ *Diatigui* signifie « celui qui accueille l'hôte » en langue manding.

⁵⁶ En langue wolof ce mot désigne des migrants saisonniers, qui viennent ou qui partent pendant la saison des pluies, *nawet* en wolof.

où ils n'étaient que 8500. Ce découragement des Soudanais est d'autant plus inquiétant pour les autorités coloniales qu'il est intervenu dans un contexte de pénurie mondiale de matières grasses. Il convient également de préciser que si l'importance des facteurs cités ci-dessus est indéniable, les évolutions politico-sociales qu'a connues le Soudan à cette époque ont aussi compté. La création du Rassemblement Démocratique Africain en 1946, à travers sa section locale (l'Union Soudanaise) a eu une influence considérable sur les changements de mentalités des Soudanais, notamment en ce qui concerne la prise de conscience de la défense de leurs intérêts (Keita R N., 1972 : 135-160).

Toujours selon cet auteur, la solution consiste alors à leur offrir les moyens de cultiver de l'arachide chez eux. C'est ainsi que Kayes est choisie comme zone pionnière de la production arachidière. À l'instar du cas du Sénégal oriental, des densités de populations faibles offrent des terres disponibles. La région est désormais concernée par la politique arachidière de l'administration coloniale. Celle-ci accorde la priorité à l'exportation en France de la production des territoires de la colonie. Un tarif préférentiel leur est accordé. Un encadrement technique est également déployé à travers le centre agronomique de Bambey (au Sénégal) chargé de mettre l'accent sur la recherche de nouvelles variétés aux rendements plus élevés en huile. La multiplication et la vulgarisation des semences sélectionnées sont confiées à des sociétés de prévoyance, dont le rôle consiste à constituer des stocks de semences et de vivres, afin de faire face aux périodes de semis et de soudure (août, septembre). Les engrais minéraux, la charrue ainsi que la culture attelée sont introduits. Les techniciens du service de l'agriculture suivent toutes les phases de la campagne agricole, afin d'être en mesure de transmettre des estimations plus ou moins exactes sur la production prévisible (Keita R N., 1972 : 135-160). La chambre de commerce de Kayes se charge d'éclairer les commerçants exportateurs et d'enregistrer les quantités qu'ils sont susceptibles d'acheter. Avant l'ouverture de la traite, des dispositions sont prises pour débloquer les crédits nécessaires au financement de la campagne. La culture de l'arachide se développe tout le long du rail mais également dans tout le cercle de Kayes, par où la production est acheminée (par camions et animaux). En 1949, selon les statistiques de la chambre de commerce, l'ensemble du Soudan a exporté 37 000 tonnes d'arachide, dont plus de 16 000 pour la région de Kayes. En 1955, le seul cercle de Kayes a commercialisé 11 200 tonnes d'arachide (coque). Elle a rapporté 170 000 000 FCFA, soit 80% des apports d'argent liquide. Le record de la production est atteint lors de la campagne 1957-58 : 98 000

tonnes commercialisées. Les superficies cultivées continuent d'augmenter. En 1956, elles étaient de 5,2 habitants au km² pour le cercle de Kayes, 3,3 pour celui de Kita, 4,0 pour Bafoulabé et 4,8 pour le cercle de Nioro. L'éloignement entre les villages permet l'usage de nombreuses terres sans que cela n'affecte la durée des jachères. Ainsi, la culture arachidière, la principale source de revenus, sans que les cultures vivrières ne soient compromises. Le cercle de Kayes constitue une exception de ce point de vue. Il doit importer des céréales depuis d'autres régions du pays. En 1959, la valeur de la production s'estime ainsi :

Tableau 7 : valeur de la production arachidière de la région de Kayes en 1959.

| Valeur monétaire (fcfa) | Régions |
|-------------------------|-----------|
| 240 000 000 | Kayes |
| 180 000 000 | Bafoulabe |
| 240 000 000 | Kita |
| 130 000 000 | Nioro |

Source : S.E.R.E.S.A : étude sur l'économie agricole du Soudan (1959), rapport général.

Si l'articulation de l'économie de Kayes à l'arachide remonte à l'époque coloniale, celle des économies du Sénégal oriental et de la Haute Guinée au coton date respectivement des années 1970 et 1980. Cette culture a fini par jouer un rôle crucial dans ces régions.

2-2 Le coton dans l'est du Sénégal et de la Guinée : un outil d'aménagement du territoire

L'apparition du coton dans le Sénégal oriental au début des années 1970 est étroitement liée à l'histoire de l'économie arachidière. Celle-ci, pendant longtemps concentrée dans la partie centre-ouest du pays (Bassin arachidier), a favorisé un déséquilibre spatial opposant un Sénégal intégré à l'économie moderne, correspondant à la partie citée ci-dessus et un Sénégal périphérique, économiquement marginalisé et oublié (Ninot O., 2003). Afin de réduire la dépendance du pays vis-à-vis de l'arachide, qui rencontrait de plus en plus de difficultés (problème d'écoulement, épuisement des sols, etc.), le coton fut introduit au Sénégal oriental en 1974. L'environnement physique et humain était favorable à cette entreprise. Car nous sommes en présence de zones qui bénéficient de précipitations relativement abondantes. La moyenne des précipitations est

de 1300 mm. Celles-ci tombent de juin à octobre (avec un maximum en juillet-août). La saison sèche dure de novembre à mai. D'un point de vue pédologique, la région bénéficie également d'une certaine diversité favorable à une large gamme de cultures. Ayant un fort taux en argile favorable à la rétention de l'eau sur une longue période ainsi qu'un pH quasi-neutre, les vertisols des sols typiques des bas fonds sont essentiellement destinés à la riziculture. Il existe également les sols intrazonaux (vertisols, sols hydromorphes) et les sols squelettiques sur cuirasses qui prédominent sur les plateaux cuirassés. Les sols tropicaux ferrugineux lessivés, grâce à leur texture fine, sont favorables au développement des racines des plantes. Les sols ferrugineux correspondent au domaine de prédilection du coton (Ségalen P., 1995 : 172). Les densités de populations étaient également faibles à cette époque (environ 5 habitants au km²). La région est alors loin de connaître une saturation foncière comme c'était alors le cas du bassin arachidier (Faye A., Lericollais A., Sissoko M M., 1999 : 314). Les périodes de jachère pouvant ainsi aller de 7 à 10 ans.

Contrairement aux cas malien et tchadien où le coton a été imposé aux paysans, au Sénégal oriental, ces derniers y ont adhéré volontairement (Magrin G., Ninot O., 2005 : 22). Car, d'une part, son introduction a été réalisée après les indépendances. D'autre part, elle s'est parfaitement insérée au calendrier cultural préexistant et n'exerce pas une concurrence sur les cultures vivrières. Elle leur est plutôt complémentaire. Ainsi, le coton devient bénéfique aux rendements des céréales grâce à l'arrière-effet des engrais fertilisants. Les paysans disposent ainsi à la fois de réserves alimentaires suffisantes et de revenus financiers (Dia N., 2006 : 28-31).

Au delà de ces différents facteurs, la force de l'économie cotonnière tenait aux mesures institutionnelles favorables mises en place. Car le système d'encadrement administré par la SODEFITEX (Société de développement et des fibres textiles) assurait du soutien technique et matériel à tous les paysans qui s'investissaient dans cette culture. Elle s'engageait à leur distribuer les intrants, ainsi que les pesticides et insecticides nécessaires au bon développement de la spéculation (Dia N., 2006 : 32).

En Haute Guinée, à la différence du Sénégal, la réussite de la culture cotonnière est récente. Pratiquée pendant la période coloniale, elle fut abandonnée et elle continuait d'être associée à la brutalité et à la contrainte coloniale. Au lendemain des indépendances, elle est réintroduite à plusieurs reprises mais avec un faible succès. Ce n'est qu'au cours

des années 1980 que la production a augmenté de manière exponentielle grâce au projet de développement rural de la haute Guinée et au projet de développement rural de Gaoul-Koundara (moyenne Guinée, proche du Sénégal). Tous les deux étaient sous l'administration de la CFDT (Compagnie française pour le développement des fibres textiles) et portaient des enjeux de développement non seulement local mais aussi régional⁵⁷. Le coton était perçu comme le principal moteur de l'expansion économique de la Haute Guinée. Grâce à l'application de politiques de prix incitatifs, ces projets intégrés ont fait passer les rendements de 700 à 1200 kg par hectare en l'espace de 6 ans (entre 1986-1992). Quant aux superficies totales cultivées, elles sont passées de 1 000 à 14 000 hectares (Gérardeau E., et Kourouma M., 1998).

Par ailleurs, ces programmes ne se limitaient pas uniquement au coton. Ils étaient multisectoriels, s'investissaient dans la construction d'infrastructures de développement (pistes, routes, ponts) et contribuaient à la diffusion de matériels agricoles, d'intrants, etc. Des appuis techniques étaient également apportés pour l'augmentation des productions vivrières. À tout cela s'ajoute l'encadrement professionnel en milieu rural, qui se caractérisait par l'organisation des paysans en groupements de producteurs (Gérardeau E., et Kourouma M., 1998).

Toutefois, qu'il s'agisse de la région de Kayes, de celle du Sénégal oriental ou de la Haute Guinée, ces succès agraires seront respectivement victimes de perturbations d'origines internes et externes qui les font sombrer dans une réelle crise.

3) Le succès des systèmes agricoles fait place à une profonde crise

3-1 Des difficultés anciennes pour la région de Kayes

L'effondrement de la filière arachidière de la région de Kayes trouve ses racines dans la rupture des relations entre Dakar et Bamako (en 1960). Celle-ci s'est manifestée par des conséquences importantes dans tout le reste du Mali. Mais c'est la vie économique de la région de Kayes qui s'est trouvée perturbée le plus. Car c'est toute sa structure qui s'en est trouvée modifiée.

⁵⁷ Partout en Afrique francophone prévaut le modèle CFDT, à travers des sociétés nationales comme la Sodefitex. Ces sociétés ont en commun le crédit intrant, le monopole d'achat, des prix garantis et l'encadrement des paysans sous différentes formes.

Tout commence avec l'éclatement de la Fédération du Mali formée par le Sénégal et le Soudan à indépendance, en août 1960 (voir Colin R., 2007). Dès lors, la circulation sur le chemin de fer Dakar-Niger est interrompue à la Falémé dans les deux sens, alors qu'il a toujours formé l'artère vitale de la région de Kayes. Il drainait toute la production soudanaise (arachide et autres produits) vers le port de Dakar tout en assurant son ravitaillement depuis le sens inverse ; soit respectivement 86 000 tonnes (des 170 000 tonnes exportées) et 130 000 tonnes (des 170 000 tonnes importées) en 1959 (Keita R N., 1972 : 215). Le choix porté à cette époque sur une nouvelle voie (Bamako-port d'Abidjan) de ravitaillement et d'évacuation de l'importante production arachidière n'a pas suffi à mettre un terme à l'asphyxie économique. Car les commerçants étrangers, inquiets de la situation socio-politique du pays, ont commencé à fermer magasins, boutiques et comptoirs dès 1959. La fermeture du chemin de fer Dakar-Niger précipite leur départ de Kayes vers Bamako, la Mauritanie et le Sénégal. À la fin de l'année 1961, Kayes ne comptait plus que 123 étrangers dont des Français, des Marocains et des Mauritanais. La conséquence immédiate de l'arrêt des activités des commerces est la réduction du marché du travail. Une bonne partie de la population urbaine se retrouve brutalement au chômage. Les populations rurales aussi éprouvent des difficultés à trouver des débouchés en raison de la crise des transports. C'est le début d'un mouvement de migration massive qui videra les villages et villes de leurs jeunes (Keita R N., 1972 : 76-82). À la recherche de travail, ces derniers se rendent à Bamako ou dans d'autres pays déjà cités. Or, certes, la migration peut avoir pour effet de soulager la pauvreté des régions de départ. Mais lorsque cette migration touche les bras valides, ce qui est le cas pour la région de Kayes, elle peut affecter l'évolution de la production. C'est ce qu'a démontré l'étude de Gubert F (1999, cité par Keita S., Hertritch V., 2003 : 221), qui montre que, dans les familles avec émigrés, la production agricole est de 25% inférieure à celle des familles sans émigrés (respectivement 337 kg/tête contre 436 kg/tête).

La culture arachidière, qui était la plus importante source de revenus des populations, ne bénéficie plus des mêmes avantages en termes de prix. La baisse de la rémunération incite les producteurs à la délaisser au profit de l'émigration. Cela se traduit par une diminution considérable de la production et des quantités écoulées dans la région. En guise d'exemple, pour le cercle de Kayes, l'évolution des quantités commercialisées est déclinée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : évolution des quantités d'arachide commercialisées dans le cercle de Kayes.

| Années | Quantités en tonnes (coque) |
|---------------|------------------------------------|
| 1958-59 | 9 000 |
| 1959-60 | 5 900 |
| 1960-61 | 4 200 |
| 1961-62 | 3 100 |
| 1962-63 | 1 500 |
| 1963-64 | 3 500 |
| 1964-65 | 600 |
| 1965-66 | 400 |
| 1966-67 | 2 000 |
| 1967-68 | 1 064 |
| 1968-69 | 1113 |
| 1969-70 | 2621 |

Source : Annuaire statistique du Mali (1967), Renseignements du gouvernorat (1967-1970).

Depuis cette période de fortes perturbations, la région ne survit que grâce aux apports monétaires de l'émigration.

Au Sénégal oriental, la crise des cultures commerciales est plutôt récente et due à des facteurs externes.

3-2 La fin de l'encadrement rapproché à Tambacounda

La logique de production qui prévalait dans le Sénégal oriental jusqu'ici ne correspond plus aux nouvelles exigences des bailleurs de fonds, qui réclament le retrait progressif de l'État. Les coton culteurs bénéficiaient d'un appui important de la part de l'État. La zone d'exploitation que couvre la SODEFITEX était divisée en secteurs. À la tête de chaque secteur se trouvait un chef, qui assurait la distribution d'intrants ainsi que le suivi technique nécessaire. Car la période (1984-86) coïncide avec un déficit de 4 milliards de FCFA que la SODEFITEX accuse et qu'il faut diminuer grâce à l'appui de la CFDT. À partir de ce moment, les subventions sont supprimées, les intrants deviennent payants à une période où les cours mondiaux du coton baissent, les crédits ne sont plus

individualisés mais gérés à l'échelle villageoise par les associations : ABP (association de base des producteurs) et GPC (groupement des producteurs de coton) (Dia N., 2006 : 35). En effet, s'inspirant de l'exemple malien, la SODEFITEX met en place les associations villageoises en 1980 (Diop B., 1987 : 18). À chaque village correspond une ABP. Ces groupements participent à la gestion du crédit et à la commercialisation du produit.

Les associations ne tardent pas à se transformer en GIE dès 1986, grâce à la loi 84-37 du 11 mai 1984. Elles peuvent désormais bénéficier des crédits octroyés par les banques via le principe de « caution solidaire » (Ba C O., Ndiaye O., Sonko M L., 2002 : 257). L'ABP doit se charger de récupérer le crédit contracté pour l'acquisition de matériels agricoles. Les dettes non payées par certains paysans sont systématiquement déduites de l'argent de la commercialisation de la production cotonnière de l'ensemble du village, même si le concerné n'est pas un producteur de coton (précisons que l'ABP ne regroupe pas uniquement des coton culteurs). Or, les conditions sociales n'autorisent pas l'usage de certains moyens de pression. Ce système a ainsi découragé les bons cultivateurs. En 1996, il est supprimé sous les protestations des paysans. Le crédit redevient individuel et se retrouve sous la responsabilité de la SODEFITEX. Deux années plus tard (1998), les ABP sont remplacées par les GPC, qui ne regroupent que les coton culteurs. C'est dans ce contexte aussi qu'est née la FNPC (Fédération nationale des producteurs de coton). Seulement, ces initiatives seront peu utiles dans la mesure où cette période coïncide avec une nouvelle crise de la culture cotonnière, qui précipite la ré-application de la caution solidaire (Dia N., 2006 : 37).

La crise résulte du concours de plusieurs contraintes. Car en 1999, le coton est gravement affecté par un parasite nommé *Bémisia*, ou mouche blanche. Elle a provoqué une chute considérable de la production. À ce handicap s'ajoute une baisse inédite des prix mondiaux. Celui du kilogramme était de 42 cents/livre en 2001 contre 94 cents / livre en 1998, soit une baisse de plus de 44 % en trois ans (Estur G., 2006 : 15). Afin d'échapper à sa situation de quasi-faillite, la SODEFITEX lance un plan de redressement en 2000. Celui-ci s'appuie sur deux principes que sont la qualité et la solvabilité des GPC. La caution solidaire s'applique également désormais dans sa totalité, c'est-à-dire avec plus de rigueur en matière de dette. Le principe de caution solidaire a des impacts

considérables sur la question des crédits à moyen terme⁵⁸. Car, contrairement aux crédits à court terme dont la garantie se limite aux GPC des villages, ils sont cautionnés par un des GPC des villages du secteur cotonnier. Ainsi, les autres GPC ne peuvent disposer de leur argent que lorsque la totalité de la dette est payée. L'une des répercussions immédiates de cette situation est la baisse du niveau d'équipement en matériels agricoles dans la zone (Dia N., 2006 : 37-38).

Par ailleurs, les nouvelles exigences de qualité constituent à la fois des réponses mais aussi des facteurs d'accentuation de la crise cotonnière. Car les critères de qualité consistent en un classement du coton en trois choix (par ordre de qualité). Le premier correspond à un coton blanc débarrassé de toute pureté. Le deuxième porte sur un coton contenant quelques feuilles ou tacheté en raison d'une longue exposition au soleil. Quant au troisième choix, il provient du triage entre les deux premiers. Si cette hiérarchie existait depuis l'introduction du coton (au début des années 1970), elle n'était guère appliquée. Elle le sera au cours des années 2000-2003, notamment avec l'intégration de la Sodefitex dans le groupe DAGRIS (Développement des agro-industries du sud). L'objectif de ces critères répond à des normes de compétitivité à l'échelle mondiale. Celles-ci obligent les petits coton culteurs sénégalais à faire face aux géants américains, chinois ou brésiliens (Terziguel P., 1995 : 156). Pour cela, la SODEFITEX et la FNPC ont signé la charte de la qualité où les producteurs s'engagent à produire du coton de qualité. Mais ceux-ci n'accueillent pas à bras ouverts ces nouvelles règles. Car l'étude de Dia N (2006 : 40) montre que ce classement qui implique un prix différentiel, entraîne une baisse des revenus, ainsi que le non respect de certaines prescriptions phytosanitaires. En effet, en 2005, le prix du premier choix était de 195 FCFA/kg, 180FCFA pour le deuxième et 125 F pour le troisième. La taille moyenne des superficies cotonnières par exploitation étant de 2 hectares, les revenus par hectare d'une exploitation ayant du coton de premier choix n'est que de 150 000F ; 100 000 F pour le deuxième choix et 70 000F pour le troisième.

De ces montants obtenus au bout de 6 mois de travail, il faut déduire le prix du transport par charrette jusqu'au lieu de commercialisation situé en général à 4 ou 5 km. En ce qui concerne le salariat agricole, l'enquête de ce même auteur montre qu'en 2006

⁵⁸ Ce type de crédit s'échelonne sur 4 ans et est destiné à l'achat des matériels agricoles. Quant aux crédits à court terme, ils sont alloués pour l'achat des engrais, herbicides, semences et insecticides de chaque campagne.

seuls 5% des exploitations en bénéficient. Car le salaire annuel des ouvriers est de 100 000F soit environ 8400 F par mois (moins de 13 euros). En dehors de ces facteurs dissuasifs, s'ajoutent les normes liées aux produits phytosanitaires, toujours dans le cadre du respect de la charte de qualité. En effet, depuis 1999, les coton culteurs utilisaient le *callusifan* pour lutter contre certains parasites, dont la mouche blanche. Ils le trouvaient efficace. Mais, en raison de sa toxicité (elle tue tous les insectes et crée des problèmes dermatologiques chez les humains), cet insecticide est interdit par l'OMS. En 2003, il est remplacé par un autre (le conquest). Mais les coton culteurs ne l'apprécient pas autant. Car ils trouvent son prix plus élevé que le *callusifan*, tandis que ses effets ne sont pas aussi rapides. Les doses de pesticides préconisées par la Sodefitec posent aussi des problèmes. Car elles doivent être respectées pour éviter l'envahissement des parcelles par certaines herbes parasites, conduisant au classement de la production en deuxième ou troisième choix. Or, le constat est que certains coton culteurs vendent une partie du volume reçu pendant les périodes de soudure. L'utilisation de ces différents produits phytosanitaires est également confrontée à une autre difficulté qui est la « commande ferme ». Elle consiste pour chaque GPC à recenser, dès le mois de février-avril, les intentions de culture (les superficies). C'est sur cette base que les quantités d'intrants ainsi que les volumes de pesticides sont calculés. Aucune souplesse, permettant la diminution des volumes en cas de désistements, n'est conservée. Pourtant, cela permettrait d'éviter des excédents de produits et des dettes supplémentaires portées sous la responsabilité du GPC.

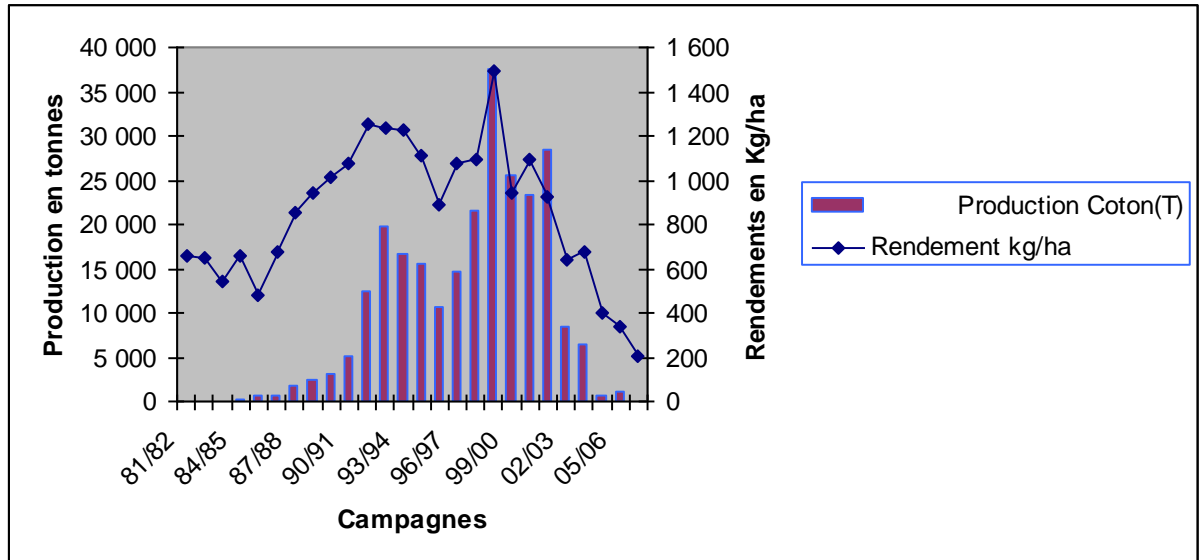
Afin de faire face à la situation, les coton culteurs adoptent différentes stratégies. Certains optent pour la réduction des superficies, tandis que d'autres abandonnent totalement la culture du coton pour chercher du travail auprès des sociétés minières. Ainsi, même si l'alternative offerte par l'emploi minier n'est pas la cause des problèmes de l'agriculture de cette région, elle en constitue un facteur aggravant.

En haute Guinée, l'effondrement du système coton est plus rapide et plus accentué qu'au Sénégal oriental. Car l'encadrement y était moins performant et moins ancré. Les perturbations se sont exprimées par une chute de la production.

3-3 Une production en chute libre en Haute Guinée

Alors que la production cotonnière en haute Guinée a suscité une décennie d'euphorie, aussi bien chez les coton culteurs, chez les politiques que chez les développementistes qui y voyaient le moteur de l'expansion économique de cette région, elle entre dans une phase de forte chute (estimée à 40%) à la fin des années 1990.

Figure 5 : évolution de la production et des rendements cotonniers de 1981 à 2007.



Source : PRFCG, 2007.

Elle passe, de 2003 à 2006, de près de 30 000 tonnes à un peu plus de 1000 tonnes en 2006 (Raymond G et Yung J-M, 1997 : 31-33 ; PRFCG⁵⁹, 2007).

La diminution du nombre de producteurs a atteint dans certaines préfectures des pourcentages avoisinant les 50% (34% pour Kankan, 17% pour Siguiri et 9% pour Mandiana). La situation est presque la même concernant les superficies cotonnières (49% pour Kankan, 17% pour Siguiri et 15% pour Mandiana) (Raymond G., Yung J M., 1997 : 31-33). En 2000, la filière est privatisée pour donner naissance à une société anonyme dénommée Compagnie guinéenne de coton (CGC). Il s'ensuit, durant la période 2001-2006, une perturbation totale de tout le système. Les producteurs, démotivés par les conditions de rémunération (plusieurs mois d'arriérés), se retirent de la culture du coton. Ainsi, le nombre de coton culteurs est passé de 45 000 en 1998 à 3000 en 2006. Quant au rendement à l'hectare, il chute de 1400 kg/ha à 250 kg/ha. Un dysfonctionnement total est observé dans les organisations paysannes que sont les groupements et la fédération des

⁵⁹ Programme de relance de la filière coton de Guinée.

producteurs, qui ont perdu leur rôle. Cette crise a des implications d'autant plus destructrices que le développement du coton n'avait pas une dimension purement sectorielle. Il revêtait un caractère plutôt transversal, en raison de ses liens avec l'ensemble de l'ère régionale.

Plusieurs années après le début de la crise, l'espoir persiste auprès de certains organismes et producteurs qui croient encore à la survie de la filière. Pour cela, ils ont pris l'initiative de solliciter le soutien du gouvernement. C'est dans ce cadre que le projet de relance de la filière coton de Guinée (PRFCG) est né en mai 2007 (PRFCG., 2007).

D'une manière générale, dans les régions étudiées, les cultures de rentes, qui représentaient les principales sources de revenus et qui configuraient les économies rurales, s'essouffent. En Guinée, le PFCG se bat encore pour sauver la filière ; au Sénégal, c'est la structure d'encadrement (SODEFITEX) qui tient ce rôle à travers la promotion du coton équitable ; pendant que la région de Kayes continue de vivre des fonds transférés par ses ressortissants. C'est dans ce contexte de fragilisation, liée à des bouleversements d'ordre externes et internes, que les activités minières interviennent. Elles seront à l'origine de différentes mutations tantôt de l'ordre de la perturbation, tantôt en tant qu'opportunités.

Chapitre 2 Transformations économiques, démographiques et spatiales liées à l'extraction de l'or

Les activités minières sont souvent systématiquement associées à la dégradation de l'environnement physique et social, notamment dans le contexte africain. Car les États ont, d'une part, fortement besoin des revenus qui en sont issus. D'autre part, ils ne disposent pas d'une marge de manœuvre et des moyens techniques et humains conséquents leur permettant d'assurer le contrôle nécessaire des activités, conformément aux normes internationales mais aussi à leurs propres codes. En outre, les possibilités de redistribution des revenus miniers à l'échelle des zones de production sont assez limitées, car la valeur ajoutée qu'offrent les activités minières est faible et leurs capacités de recrutement sont aujourd'hui réduites.

Malgré cela, les industries minières entraînent des retombées dans les zones où se déroulent leurs opérations, comme tout projet de grande envergure (projets hydroagricoles, hôpitaux, routes, etc.). Seulement, l'efficacité de ces impacts dans le temps et dans l'espace sera déterminée par leur mode de gestion.

Ce chapitre sera d'abord l'occasion d'analyser la nature des différents types de mutations (migration, croissance urbaine, augmentation du pouvoir d'achat) induites par l'exploitation d'un minerai très prisé à l'échelle mondiale. Il s'agira ensuite de comprendre comment ces effets peuvent être influencés par les facteurs spécifiques aux régions de production (enclavement, frontières, etc.), afin de constituer des moteurs d'intégration, à travers une vie relationnelle et économique plus intense (à l'échelle des zones de production mais aussi entre celles-ci et d'autres lieux centraux). Nous essaierons enfin d'analyser les interactions possibles entre exploitation minière et économies rurales pré-existantes (agriculture et orpaillage).

I-Un minerai avec une faible valeur ajoutée

Les économies rentières, quelle que soit leur nature, présentent de grands risques (Magrin G., 2010). Ceux-ci tiennent à leur dépendance envers des dynamiques externes dont les soubresauts affectent durement l'économie interne. Malgré tout, les rentes agricoles portent l'avantage de produire des effets d'entraînement considérables et favorables à l'expansion d'autres secteurs, aussi bien à l'échelle des zones de production qu'ailleurs (niveau régional ou national). Si l'on prend l'exemple du coton, les graines sont utilisées pour la fabrication de savon, d'aliment pour le bétail et d'huile. Une partie de celle-ci sera commercialisée tandis que l'autre est réservée à la consommation. Au Mali, il existe 16 huileries industrielles, dont quatre à Sikasso, trois à Ségou, trois à Koutiala, deux à Bamako, deux à Fana, etc⁶⁰. En ce qui concerne la fibre de coton aussi, si l'essentiel est destiné à l'exportation sur le marché mondial, une autre partie est utilisée, au niveau national et sous-régional, pour la fabrication de fils et de pagnes africains. Quant à la tige, elle sert pour la confection de pâte à papier, de charbon et de contre plaqué. Cette diversité de produits dérivés du coton est observable aussi au niveau de l'arachide.

Or, tel n'est pas le cas pour l'or, qui offre une faible valeur ajoutée. Car, qu'il soit issu de l'orpaillage ou de l'exploitation industrielle, il intègre directement le marché sous-régional puis mondial, sans aucune transformation si ce n'est un certain niveau de raffinage⁶¹. Ce cheminement se fait par le biais de réseaux nationaux et internationaux.

Dans le cas de Siguiri par exemple, les deux acteurs essentiels du circuit d'exportation de l'or sont, d'une part, un réseau dominé par des commerçants majoritairement guinéens et ayant accumulé trois types de capital : social pour leur appartenance à la ville de Siguiri, financier et politique pour leur longue tradition de négoce dans ce secteur ainsi que pour le soutien dont ils bénéficient de la part de personnalités situées au sommet de l'État. Ils sont regroupés autour d'une association

⁶⁰ Jusqu'en 2008, il existait 100 unités de production d'huile de coton. Mais des enquêtes ont mis en évidence le caractère incomplet du système de raffinage de la majorité d'entre elles. Un arrêté interministériel datant du 15 janvier 2008 a alors décidé de n'autoriser que 16 d'entre elles (Diaoure R., 2008).

⁶¹ Cette intégration directe au marché mondial n'est pas spécifique à l'or. C'est valable aussi pour d'autres types de minerais comme la bauxite. Rares sont les pays africains à la fois producteurs de bauxite et d'aluminium, à l'exception du Ghana. Car une des caractéristiques du marché des matières premières est sa dimension mondiale. La circulation des produits ne se heurtent à aucune frontière. Les pays africains, à travers leurs produits, font partie intégrante de ce marché, même s'ils y occupent une place peu influente (Patriat L., 2000).

nommée « *Kounadoc* » (depuis 2004). Son siège se trouve à Siguiri. Elle abrite quelques commerçants peulh mais reste dominée par des malinkés originaires de la ville de Siguiri. En plus du poids des relations familiales et de l'appartenance territoriale qui, à l'échelle locale facilite la mobilisation des quantités d'or sollicitées, le réseau des commerçants se fortifie aussi par le soutien de personnalités étatiques politiques dont certains sont originaires de la ville de Siguiri. En effet, jusqu'en 1998, les commerçants traitaient directement avec la Banque centrale, qui était le principal acheteur de l'or issu de l'orpaillage. Elle se chargeait de l'acheter, de le fondre et de l'exporter. À la suite de quelques irrégularités constatées entre ses agents et certains commerçants, la Banque se retire totalement⁶². Le vide fut mis à profit par un groupe de ministres de l'ancien régime (celui du général Conté) pour se positionner en tant qu'intermédiaires. Leur rôle est d'emprunter de l'argent à la banque centrale, sous leurs propres identités, mais pour les commerçants. En contrepartie, ils reçoivent une commission sur les bénéfices obtenus. Ce soutien constitue à la fois un facteur de dynamisme mais aussi de vulnérabilité pour le commerce de l'or issu de l'orpaillage. Car celui-ci devient fortement subordonné aux contextes politiques et aux remaniements circonstanciels qui lui sont associés.

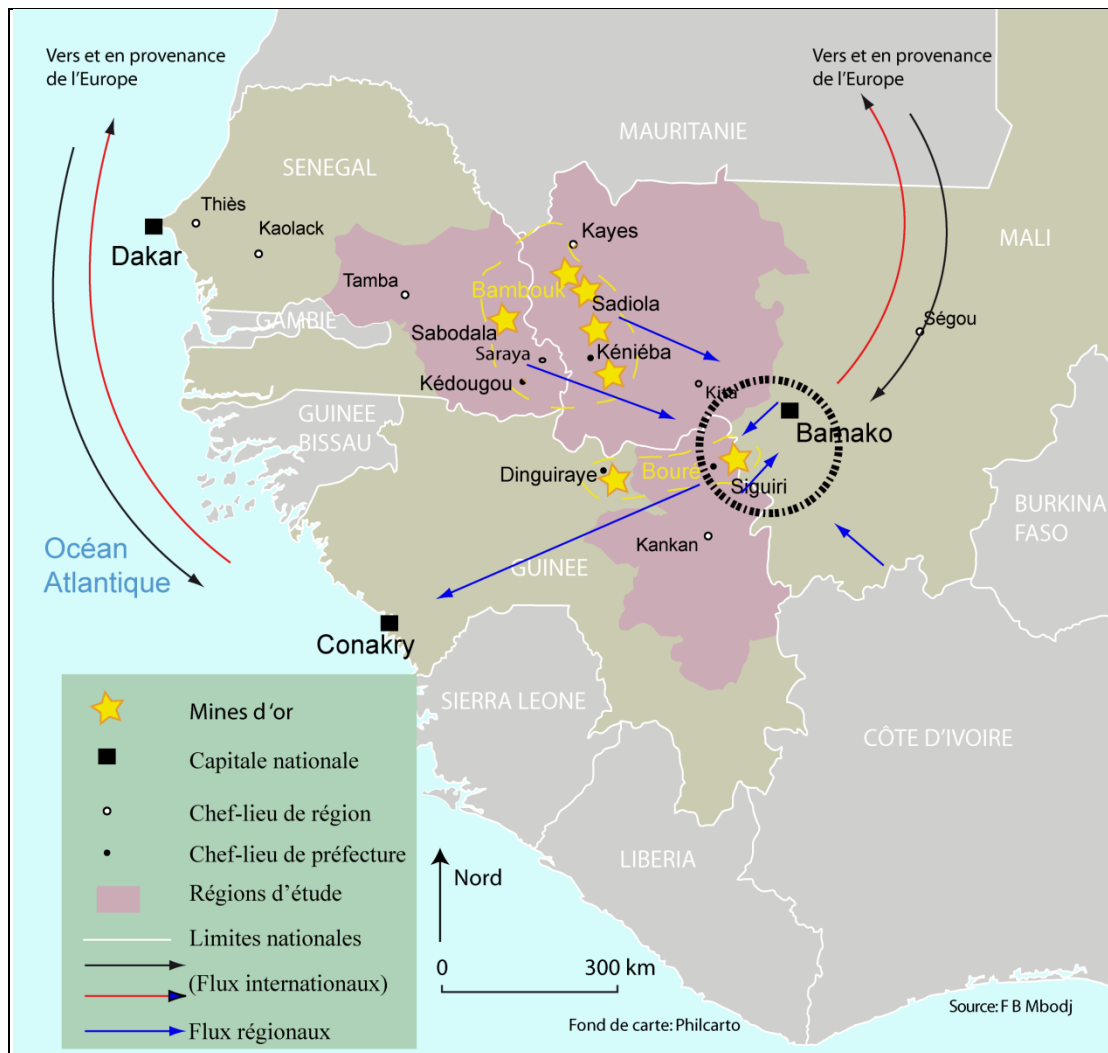
Ces différents facteurs permettent ainsi aux commerçants de contrôler véritablement l'accès à l'or qui, échappe certes au système étatique. Pour autant, c'est ce même système qui justifie en partie sa force, évidemment de manière officieuse et au service de quelques particuliers.

D'autre part, le deuxième type d'acteur est constitué par des compagnies et par les groupes bancaires implantés en occident qui les soutiennent. C'est le cas du Crédit suisse, de la Royal Bank of Canada ou des puissants organismes financiers comme la Société canadienne pour l'expansion des exportations, l'Agence multilatérale de garantie des investissements, etc. Car « *l'appui des grandes banques commerciales est déterminant pour l'avenir d'un groupe minier international : il doit faire face à d'énormes investissements et disposer d'une force de frappe financière pour arracher des concessions à ses adversaires* » (Labarthe G., 2007 : 67-68).

⁶² Certains agents de la Banque centrale sont soupçonnés d'être corrompus par les commerçants pour accepter d'enregistrer de l'or mélangé à d'autres types de métaux (entretien avec M L, bijoutier à Siguiri, janvier 2009).

Le circuit géographique de l'or issu de l'orpaillage s'organise d'abord autour de deux villes où est acheminée l'essentiel de la production aurifère du Bouré-Bambouk. Il s'agit de Bamako et de Siguiri, villes entre lesquelles s'effectuent des échanges concernant ce minerai.

Carte 16 : flux de l'or entre et depuis les marchés de Bamako et de Siguiri.



Cette organisation des transactions tient à plusieurs éléments, dont la géographie, les contextes socio-politiques et institutionnels, mais aussi les frontières, qui impliquent des différences monétaires ayant des répercussions dynamisantes. En effet, la proximité de Siguiri avec un État politiquement plus stable que la Guinée (le Mali) garantit la continuité des flux, évitant toute rupture totale de la commercialisation. Car à chaque fois que le climat socio-politique n'est pas favorable en Guinée, notamment dans la capitale Conakry, les commerçants vont vendre à Bamako. Les contextes institutionnels nationaux, qui définissent les mécanismes fiscaux, constituent également un facteur

incitatif pour l'écoulement de l'or de Siguiri vers le marché de Bamako. Car la taxe à l'exportation malienne est plus faible (2% contre 3% en Guinée). Les distorsions de change restent elles aussi un élément déterminant, dans la mesure où le franc guinéen est une monnaie flottante. Toute perturbation politique nationale ou internationale est susceptible d'avoir des répercussions sur sa valeur, poussant ainsi les marchands à porter leur choix sur Bamako. En guise d'exemple, les soulèvements populaires qui ont bouleversés toute la Guinée en 2007, faisant 150 morts, ont occasionné une forte chute du prix du gramme d'or. Celui-ci est passé de 130 000 FG à 45 000 FG, soit une baisse de plus de 34%⁶³.

Néanmoins, en période de forte demande sur le marché de Siguiri (connectée à la demande mondiale), les flux s'inversent. Les commerçants achètent l'or depuis Bamako afin de compléter leurs commandes. Il convient de préciser que, autant la proximité géographique, les différentiels de change et de fiscalité représentent des facteurs stimulants, autant ils exposent les commerçants à de réels risques de se faire saisir leur produit à la frontière guinéo-malienne. Car l'or est transporté clandestinement, avec la complicité des chauffeurs et des passeurs des villages de Kourémalé-Guinée et Kourémalé-Mali. En novembre 2008, la douane malienne a saisi 30 kg d'or incrustés dans la partie avant d'une voiture. L'intervention de l'association des commerçants a permis de récupérer la moitié, tandis que l'autre est restée dans la main des douaniers.

Le Sénégal occupe une position moins importante dans le circuit d'exportation de l'or de l'orpaillage, aussi bien en termes de production que de contrôle. Ainsi, l'essentiel de l'or issu de ses sites artisanaux est acheminé vers le marché de Bamako.

Même si Siguiri joue un rôle capital dans la production de l'or, ce n'est qu'à partir de Bamako et de Conakry que ce minerai intègre le marché mondial. Il est essentiellement exporté vers la Suisse et Bruxelles, avant qu'une partie ne rejoigne l'Inde et les Émirats arabes. Toutefois, ces deux marchés européens sont, depuis 2006, en train d'être concurrencés dans leur position de monopole de redistribution par deux places asiatiques que sont Dubaï et la Chine⁶⁴.

⁶³ Entretien avec T Z (vice président de l'association des commerçants de l'or), Siguiri, janvier 2009.

⁶⁴ La Chine s'est dotée en 2002 d'un marché de l'or (Shanghai gold exchange) où acheteurs et vendeurs peuvent se rencontrer. Dubaï est une destination idéale pour l'achat de l'or, en raison de ses faibles droits

L'or issu de l'orpaillage est par ailleurs à l'origine de la maîtrise d'autres marchés rentables par les commerçants grossistes qui contrôlent son circuit d'exportation. Car lorsqu'il est transformé en dollars, une partie de ceux-ci retourne dans les pays producteurs sous formes de produits alimentaires ou manufacturiers, notamment les matériaux de construction. Certains commerçants recyclent leurs capitaux dans l'importation de ciment, de riz, de sucre, de farine, d'électroménager. En 2008, le plus grand importateur de riz de la Guinée est un commerçant d'or qui approvisionne également une partie des marchés libérien et angolais.

Il est ici question d'un mode de réutilisation qui permet de diversifier les investissements et de limiter en conséquence les pertes que peuvent causer les fluctuations des cours de l'or. Ces stratégies sont quasi assimilables à celles des Dioulas qui contrôlent le commerce transfrontalier entre le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, et qui recyclent une partie de leur capital dans le transport de voyageurs, le cheptel ou les vergers (Grégoire E et Labazée P., 1993 ; CRDI et ENDA DIAPOL, 2007 : 34). Il convient également de mentionner qu'une partie de l'or exporté revient dans les pays producteurs sous forme de bijoux, presque deux fois plus chers, car confectionnés en Inde avec une technologie dont ne disposent pas les bijoutiers africains⁶⁵.

On voit ainsi que la commercialisation sur le marché mondial de la production issue de l'orpaillage est, certes, source de ressources financières substantielles vues les quantités traitées dans la ville de Siguiiri entre autre (IV-3 de ce chapitre). Pour autant, leurs effets d'entraînement restent réduits, car les bénéfices sont concentrés entre les mains de quelques individus. En outre, la commercialisation ne nécessite pas autant de main-d'œuvre que s'il s'agissait d'un système d'économie agricole.

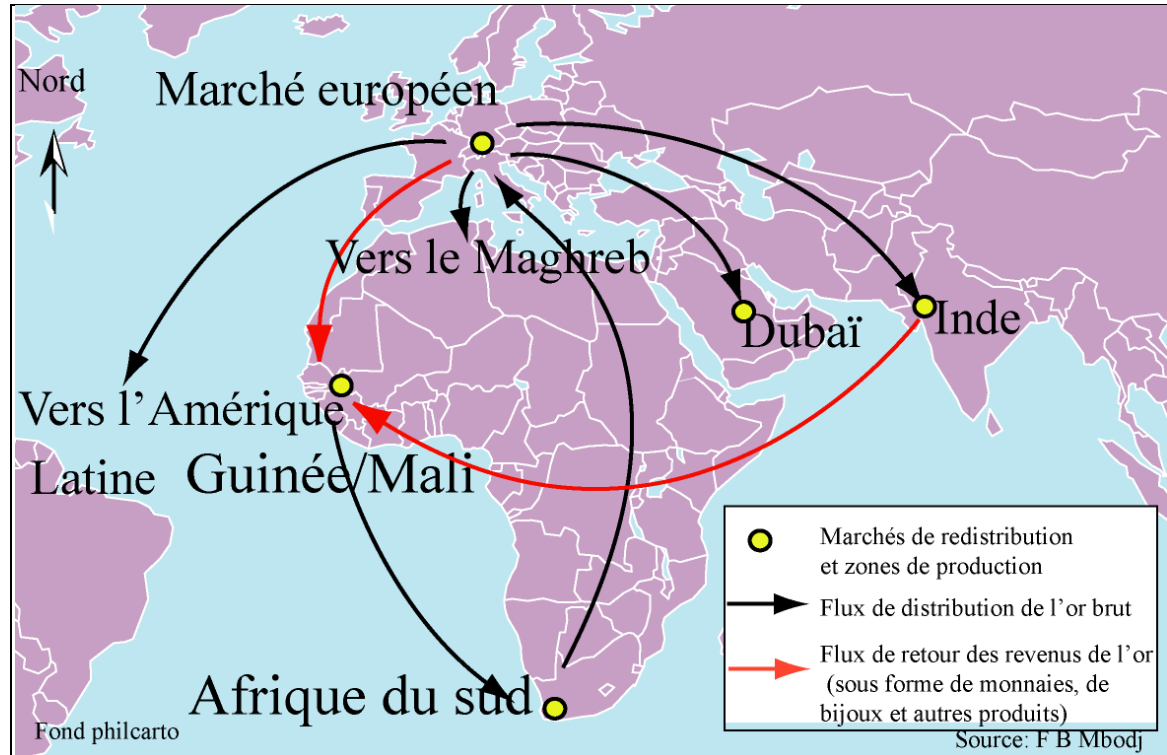
L'or issu de l'exploitation de type industriel est sous le contrôle des compagnies qui exploitent. Il n'est l'objet d'aucune transformation au niveau local. Si nous prenons les exemples de la Guinée et du Mali, le précieux métal extrait de Siguiiri et de Sadiola transite par Accra (Ghana), puis l'Afrique du sud (capitale d'Anglogold) pour un raffinage plus parfait. Il sera ensuite conduit sur l'espace commercial européen, où une

d'imposition et à l'importation, mais aussi en raison de la réputation d'authenticité dont jouit son Gold Souk (marché de l'or).

⁶⁵ Ces modèle de bijoux, appelés « Djedda », n'ont pas le même aspect ni la même brillance que ceux taillés dans la sous-région. Ils sont très prisés par les femmes mais restent réservés à celles qui disposent d'un certain budget (entretien avec B M, bijoutier, Bamako, janvier 2009).

partie est conservée dans les banques suisses en attendant une hausse des prix⁶⁶. Une autre partie rejoint les places de Londres, Paris, Zurich ou Dubaï, afin de satisfaire les besoins du marché arabe ou asiatique. Une autre part se retrouve enfin chez des orfèvres italiens avant de repartir vers l'Inde, le Maghreb et l'Amérique Latine (Labarthe G., 2007 : 17). Quant aux pays africains fournisseurs, ils se retrouvent sans contrôle sur la chaîne de distribution.

Carte 17 : le Bouré-Bambouk dans les flux mondiaux de l'or.



Pourtant, la mondialisation dans laquelle s'inscrivent l'exploitation de l'or et sa commercialisation est présentée comme une opportunité à produire plus de croissance et moins de pauvreté. En d'autres termes, elle est présentée comme une promesse de développement, dans la mesure où « *l'investissement direct étranger intégrerait chaque économie à l'espace mondial via les espaces régionaux ou locaux où il s'implante [...]* » (Assidon E., 2002 : 95).

Or, la faible part de valeur ajoutée locale, l'absence d'effets d'entraînement significatifs sur les autres secteurs économiques, conjuguée à un niveau de contrôle limité de la part des États, invitent à s'interroger sur les réelles possibilités d'un tel produit à

⁶⁶ Cette stratégie est également valable pour le diamant (voir le film « Blood diamond », 2007).

engendrer des effets substantiels dans les zones de production, à l'instar des systèmes de rentes agricoles.

II-Quelles influences économique-spatiales et démographiques dans les régions de production ?

Même si la redistribution de leurs retombées à l'échelle individuelle reste limitée, les activités minières sont à l'origine de transformations conjoncturelles et structurelles des espaces d'accueil. Parmi celles-ci figurent les afflux démographiques et l'intégration des zones minières à une forme de modernité. Il s'agit ici de décrire les effets conjoncturels de l'exploitation minière sur les espaces enclavés étudiés. Ceux-ci se manifestent de deux manières : d'abord par des allocations de fonds destinés aux communautés riveraines pour l'amélioration de leurs équipements en infrastructures socio-économiques. Ils s'expriment également par des mutations démographiques, économique-spatiales, par l'accroissement du pouvoir d'achat, le développement des services, la maîtrise des distances, qui contribuent elles aussi à des formes d'intégration économique. Si les transformations qu'entraînent les mines sont importantes à Sadiola et à Siguiri, à Sabodala (Sénégal), elles restent encore embryonnaires.

1) Les effets des contributions des sociétés au développement à l'échelle locale

Les ressources financières issues des entreprises minières sont considérées par les collectivités locales qui les abritent comme un avantage inespéré dans le cadre de la construction d'infrastructures socio-économiques de bases (écoles, postes de santé, foyer de jeunes, etc.). Car tout développement (local, régional, rural ou urbain) nécessite des choix pouvant freiner ou stimuler le dynamisme d'un territoire. Pour produire les effets attendus, ces choix supposent des moyens d'action favorables à la mise en place d'équipements et d'infrastructures, de formation, de soutien aux innovations et aux transferts de technologies, de création d'espaces protégés, etc. (Brunet R et al., 2006 : 29). Or, dans le cadre des régions concernées par cette étude, le processus de décentralisation administrative est, certes, effectif et que les collectivités locales ont élaboré des plans de développement local. Mais les moyens financiers manquent souvent. Ou si tel est le cas, ils restent très insuffisants. Dans certains cas, les collectivités locales doivent se contenter d'autres sources de revenus pour compenser les déficits. Il s'agit souvent des recettes issues des taxes locales et des appuis d'organismes de

développement internationaux ou nationaux (dépendants de fonds étrangers). D'où l'importance des compensations versées par les sociétés. Toutefois, nous verrons plus loin que leur gestion révèle des incohérences. Celles-ci sont symptomatiques des difficultés observées dans la définition des responsabilités des acteurs.

Dans chacune des zones de production étudiées, des fonds sociaux sont alimentés par les entreprises. Dans la commune de Sadiola, il s'agit de 5000 dollars mensuel que versent la SEMOS depuis 1997 et Yatéla-SA depuis 2000. En 2004, les mensualités ont augmenté de 3000 dollars ; soit désormais 8000 dollars pour chacune d'elle, ou 192 000 dollars annuel pour les deux mines. À cela s'ajoutent les montants qui proviennent d'une taxe issue des titres miniers, appelée patente. Après une période d'exonération de 5 ans, la commune de Sadiola a perçu près de 2 millions de dollars (1 948 000 \$US) entre 1997 et 2005 (Campbell *et al.*, 2007 : 57-58).

À Siguiri, les allocations de fonds sociaux correspondent à 0,4% du chiffre d'affaires annuel de la SAG, cela représente environ 600 000 dollars en 2007, tandis que le budget de la sous-préfecture de Siguiri est d'environ 88 000 dollars la même année. À Sabodala, la MDL (Minéral Deposit Limited) donne 425 000 dollars par an destinés au développement à l'échelle locale, soit presque cinq fois plus que pour la mine de Sadiola.

Ces fonds ont permis la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures socio-économiques (écoles, forages et puits, postes de santé, banques de céréales, formations pour l'alphabétisation, mosquées, etc.). Toutefois, trois problèmes se posent dans leur gestion.

Premièrement, la répartition géographique de ces investissements est très concentrée. Ils portent souvent uniquement sur les villages qui se situent dans les périmètres d'exploitation des sociétés, ce qui entraîne une inégalité spatiale avec les autres villages de la même collectivité locale. Par exemple, sur les 46 villages que compte la commune de Sadiola, seuls 17 sont concernés : huit villages de la SEMOS ; sept de Yatéla SA ; et deux autres (Kakadian et Babala) récemment identifiés comme villages-tests dans le cadre du PADI (Plan d'action pour le développement intégré)⁶⁷.

⁶⁷ Cette structure est fonctionnelle depuis 2005. Elle se charge de la gestion des fonds que la SEMOS alloue aux populations riveraines.

Le deuxième problème est que, même si les ressources versées aux communautés riveraines des mines paraissent considérables comparés aux budgets des communes, elles restent très faibles au regard des bénéfices des sociétés. Par exemple, sur les 1207 milliards de FCFA de chiffres d'affaires de la SEMOS entre 1997 et 2007, la part qui revient aux populations locales, à travers les investissements sociaux, n'est que de 9 milliards, soit 0,75%. L'essentiel des bénéfices va à l'État et aux sociétés.

Tableau 9 : répartition du chiffre d'affaires de la SEMOS (1997-2007).

| | | |
|-----------------------------|-----------------------|----------------|
| Dépenses et investissements | 621 milliards | 51,45% |
| État malien | 242 milliards | 20,05% |
| Anglogold Iamgold et IFC | 157 milliards | 13,01% |
| Fournisseurs | 162 milliards | 13,42% |
| Salaires locaux | 16 milliards | 1,33% |
| Investissements sociaux | 9 milliards | 0,75% |
| Total | 1207 milliards | 100,00% |

Source : SEMOS, 2008

Le troisième problème est que les investissements sont peu orientés vers des perspectives durables, dans la mesure où les activités productives, capables de favoriser l'autonomie financière des riverains après la phase d'exploitation, y sont faiblement considérées. Ils sont essentiellement centrés sur la résolution de problèmes ponctuels et non sur des projets économiques à long terme.

À côté de ces différentes contributions, l'industrie minière est également à l'origine d'autres effets dans les zones où se déroulent ses opérations ; des effets qui transforment les espaces enclavés concernés.

2) Exploitation minière et intégration (démographique, spatiale, et à la modernité)

2-1 Mines et migrations : quelles implications économique-sociales à Sadiola ?

2-1-1 Flux migratoires et croissance démographique

Depuis la fin des années 1990, dans le cadre du renouveau minier, de nouvelles tendances démographiques semblent se dessiner dans les régions concernées par cette étude. Elles posent des enjeux majeurs de développement économique et d'intégration dans le tissu urbain national, mais aussi de problèmes qui peuvent découler de ces évolutions.

La démographie est un élément éloquent dans l'analyse des évolutions socio-économiques d'un territoire. Elle exprime sa dimension attractive ou répulsive grâce aux opportunités économiques qu'il porte ou au contraire en raison de conditions non favorables à l'amélioration des conditions de vie (sécheresses, peu d'emplois, etc.). L'Afrique de l'ouest constitue un espace caractérisé par de grandes mobilités démographiques, qui témoignent de ces types de dynamiques (Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, 2009). Dans ces évolutions, les régions concernées par la présente étude n'étaient considérées que comme des espaces de transitions. Elles n'étaient pas en mesure de réunir les conditions de stabilisation des flux de populations. Elles étaient parfois des zones de départ, parfois des zones d'accueil temporaire. Aujourd'hui, des changements sont en train s'opérer. D'importantes transformations démographiques et spatiales sont à l'œuvre, notamment à Sadiola et à Siguiri. Au Sénégal, elles restent encore à un niveau embryonnaire ; l'exploitation n'en est encore qu'à ses débuts.

Avant l'installation de la SEMOS, Sadiola n'était qu'un petit village enclavé. En dehors de l'agriculture vivrière et de l'orpaillage, les habitants de la commune ne survivaient que grâce aux revenus de l'émigration. N'étant situé qu'à 75 km de Kayes, le village était pourtant très mal desservi. Car les transports en commun, fréquents entre Kayes et Kéniéba, le contournaient en passant plutôt par la commune de Bafoulabé. Ainsi, il n'y avait pas de navette régulière et le village pouvait rester une semaine sans qu'un véhicule ne le relie à la capitale régionale.

Aujourd'hui, ce village est plus ouvert, à la fois sur Kayes et Bamako, et il s'est considérablement agrandi. Alors qu'en 1976 (où il était chef-lieu d'arrondissement) sa population n'était que de 133 personnes, elle se chiffre à 2060 en 1998. En 2007, soit sur une période de 9 années, elle a quintuplé. Car la sous-préfecture l'a estimée à 10 000 habitants, tandis que l'ensemble de la commune abrite 21 000 habitants⁶⁸. Cette évolution est tributaire de la combinaison de deux principaux facteurs. Le premier correspond aux emplois créés par les mines de Sadiola et de Yatela. En janvier 2008, ils étaient de 2873 (2745 nationaux et 128 expatriés). Cet effectif comprend près de 200 personnes issues des 13 GIE créées à Sadiola et Yatela, dans le cadre des prestations de service à destination des entreprises (voir tableau ci-dessous).

Tableau 10 : effectif de GIE locales travaillant en contrat avec les compagnies minières.

| GIE | Domaines d'intervention | Effectifs | Compagnie |
|---------------------|---|------------------|------------------|
| 1-Vigilance-sadiola | patrouille-maintenance-desherbage | 12 | Semos |
| 2-Balimaya | gardiennage-grillage | 53 | Semos |
| 3-Vert III | pepiniere | 5 | Semos |
| 4-Djiguiya | broyage de bois et fabrication de compost | 13 | Semos |
| 5-Benkadi | gardiennage, patrouille | 67 | Yatela |
| 6-GIE Neteko | froid, plomberie | 8 | Semos |
| 7-EFID | froid, plomberie | 4 | Semos |
| 8-Daba cly | menuiserie, maçon, peinture | 4 | Semos |
| 9-Sekou diakite | electricite | 5 | Semos |
| 10-Setic | administration | 1 | Semos |
| 11-Souley doumbia | menuiserie | 2 | Semos |
| 12-Saniya | nettoyage | 15 | Semos |
| 13-Sadiola vert | jardinage et entretien des points verts | 9 | Semos |
| total | | 198 | |

Source : atelier de concertation SEMOS, 2009.

L'autre facteur explicatif de cette dynamique est à considérer avec la vague de migration provoquée par les activités extractives ; soit pour la recherche d'emplois, soit pour les affaires (commerce et autres).

⁶⁸ Selon le recensement général de 1976, la taille de la population de l'ensemble de la commune (46 villages) était de 12 400 habitants. Au recensement général de 1998, elle était de 19 400 personnes. Quant aux données de 2007, elles sont fournies par la sous-préfecture, qui estime la population de la commune à 21 000 personnes, dont la moitié pour Sadiola-village.

Toutefois, cette forte et brusque croissance démographique n'est pas sans implications en termes de tensions sociales et territoriales à l'échelle villageoise. Celles-ci renseignent sur les difficultés que peut soulever l'intégration d'une entreprise industrielle dans un système local et rural.

2-1-2 Tension territoriale et sociale entre migrants des mines et autochtones

À Sadiola, deux entités territoriales se sont formées aujourd'hui. L'une est habitée par ce qu'on appelle communément les *dougoulin* (les gens du village ou les autochtones en langue malinké), l'autre est occupée par les *Dounan* (les étrangers ou allochtones). La séparation géographique entre ces deux groupes est marquée par une colline ; ce qui fait qu'on est tenté de l'attribuer à la volonté de la nature. En vérité, elle relève plutôt d'un choix des *dougoulin*.

Photo 9 : quartier des *dougoulin* à Sadiola.

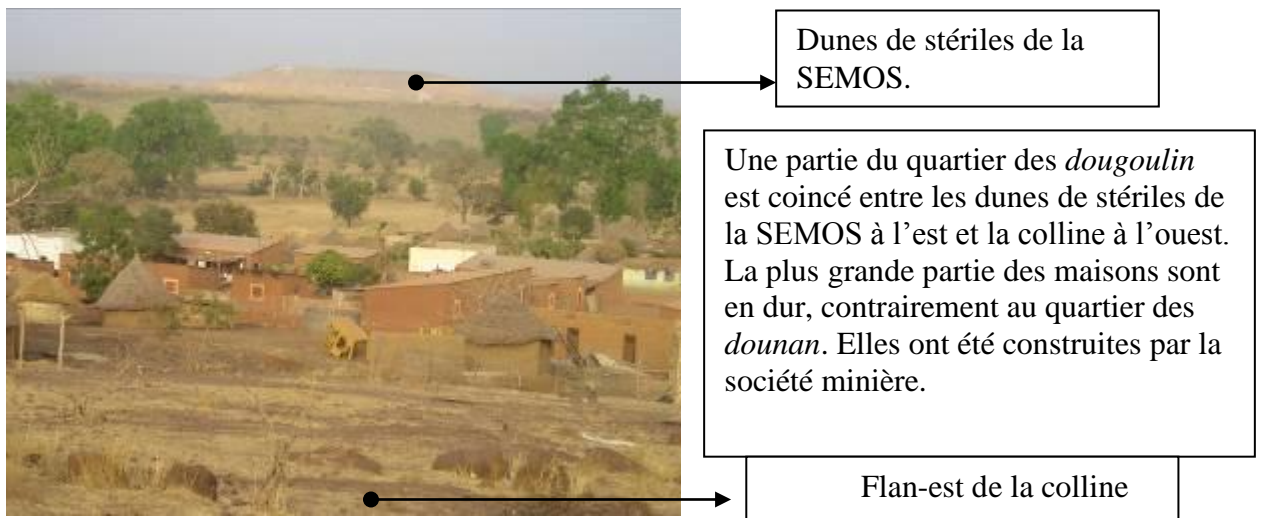


Photo 10 : quartier des *douan* à Sadiola.



Cette photo montre des densités de populations plus importantes dans le quartier des migrants. Dans toutes les deux photos, ce n'est qu'une vue partielle des quartiers qui est montrée.

Flan-ouest de la colline

Cliché Faty B MBODJ, février 2008.

Pour les besoins de la mine, les autochtones ont dû être délogés de leur ancien village vers celui qu'ils occupent actuellement. Au cours de cette opération, ils ont exprimé le vœu de ne pas être mélangés aux nouveaux arrivants. Ils ont préféré être confinés dans un espace étroit, coincé entre une colline à l'ouest et les dépôts de stériles provenant de la mine à l'est, et régulièrement envahi par les poussières issues des chantiers. Ce choix est souvent interprété par les migrants comme de la xénophobie, tandis que les autochtones mettent en avant la protection de leurs mœurs, de leurs femmes et de leurs enfants, par rapport aux bouleversements que les mines entraîneront.

Mais on peut également voir dans ce comportement une stratégie de revendication de leur position d'ayants droit légitimes face aux éventuelles retombées économiques de la mine, ce qui leur permet d'exiger la construction d'infrastructures économiques spécifiques. Ces types de réactions identitaires sont également identifiables dans beaucoup de pays miniers (Brésil, Australie, Canada, etc.), où l'exploitation minière a causé parfois des conduites violentes de la part des habitants autochtones (les Indiens pour le Brésil, les Inuits pour le Canada et les Aborigènes pour l'Australie), en réaction à l'occupation de leurs territoires, dont ils ne tirent pas de profit (Iltis J., 1992, cité par Deshaies M., 2007 : 44)

Aujourd'hui, dans le village de Sadiola, les choses ne se sont pas déroulées comme l'imaginaient les autochtones. Car la séparation géographique n'a fait que

renforcer leur sentiment de dépit. Des expressions du genre « *ce sont uniquement les étrangers qui travaillent à la mine* » ou « *tous les établissements sont faits pour eux (...)*⁶⁹ » témoignent de leur frustration. Effectivement, faute d'espaces disponibles dans le secteur des autochtones, l'essentiel des infrastructures publiques et toutes les infrastructures privées sont construites dans la partie des allochtones (mairie, sous-préfecture, collège, détachement de la direction de la conservation de la nature, sièges du Padi et du Camide⁷⁰, maison des jeunes, salle de Karaté, pharmacie et clinique modernes, marché de légumes et de viande, etc.). En revanche, le village des *dougoulin*, malgré ses bâtiments en dur (qui ont une plus grande valeur par rapport aux maisons des migrants), n'abrite que le centre de santé de Sadiola, l'école fondamentale, un télécabine et un dépôt de pharmacie. Ainsi, entre protectionnisme identitaire et choix d'équipements, les dynamiques d'aménagements sont en faveur de l'entité occupée par les migrants.

L'une des marques de la recomposition de la commune de Sadiola est également l'émergence de nœuds autour desquels se développent des échanges économiques. Ils constituent les points de cristallisation de la mobilité des personnes et des marchandises. Celle-ci se déroule d'une part entre ces nœuds et leurs environs immédiats, c'est-à-dire les villages situés autour, et d'autre part entre eux et d'autres capitales régionales, comme Kayes.

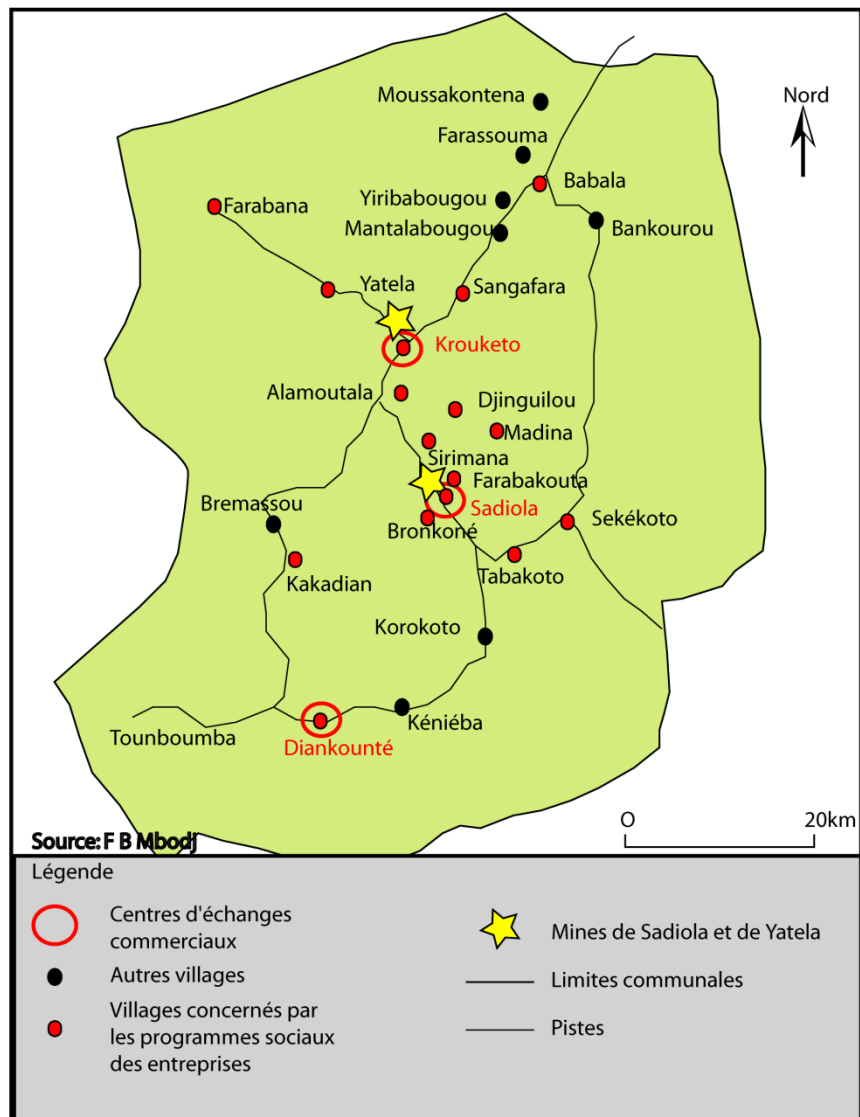
2-1-3 Emergence de pôles d'échanges dans la commune de Sadiola

À Sadiola, des points d'échanges commerciaux se sont formés, par ordre d'importance, autour de Sadiola, de Kroukéto et de Diankounté.

⁶⁹ Entretien avec le chef de village de Sadiola, février 2008.

⁷⁰ Centre d'appui à la micro-finance et au développement. C'est une association engagée par le PADI pour gérer son volet micro-finance.

Carte 18 : centres d'échanges structurants dans la commune de Sadiola.



Plusieurs facteurs expliquent la position de pôle économique structurant qu'occupe Sadiola. En effet, en plus d'être le chef-lieu de la commune rurale, d'abriter une population d'environ 10 000 personnes, et d'être le centre d'exploitation du plus important gisement aurifère du Mali, il abrite le siège du Padi, un des deux bureaux du Camide, ainsi que le marché de fruits et légumes. Sadiola polarise les autres villages situés à ses environs ainsi que le village minier. Celui-ci est destiné aux employés de la SEMOS. Il constitue un important marché de consommation. Car il est essentiellement habité par des nationaux qui, malgré l'existence d'un supermarché du village minier, cherchent une partie de leurs provisions à Sadiola-village, où les prix sont moins élevés⁷¹.

⁷¹ Les femmes des employés qui y habitent sont transportées gratuitement (matin et soir) par un bus de l'entreprise.

Il faut préciser que le village minier n'est pas uniquement consommateur. Il est également fournisseur de la totalité des besoins de Sadiola en glace ainsi que ceux des villages que ce dernier approvisionne, à un prix égal à celui de Kayes⁷².

Situé à 22 km de Sadiola, Kroukéto est le village le plus proche de la mine de Yatéla⁷³. Une cité minière y est construite et toutes les dynamiques liées à ses activités y sont concentrées. En outre, Kroukéto est situé sur la principale route en provenance de Kayes, tandis que le village de Yatela est plutôt enclavé. À ceci s'ajoute l'existence du deuxième bureau du Camide. Comme le premier, il est destiné à l'octroi de crédits aux populations et à la promotion des activités économiques en milieu rural. Ces différents facteurs en font un pôle structurant.

Diankounté, situé à 35 km de Sadiola, reste le seul village de la commune où l'on pratique encore l'orpaillage. Cette activité y a favorisé une forte migration de populations venant de tout le Mali mais aussi d'autres pays de la sous-région (Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Liberia, etc.). Les échanges de marchandises et de fruits et légumes sont intenses d'une part entre Sadiola et Diankounté, et d'autre part entre Kayes et Diankounté. Par exemple, tous les jours, 5 à 6 voitures quittent Sadiola pour se rendre à Diankounté. Elles transportent des marchandises et des personnes qui travaillent au *dioura* ou qui y font du commerce. Parallèlement, des vélos font quotidiennement la navette pour transporter de la glace à vendre, ce qui représente un commerce très rentable. Car les morceaux sont achetés à 50 FCFA à Sadiola et revendus à 200 FCFA à Diankounté, soit un bénéfice de 150%.

Diankounté est également un centre d'acheminement informel de produits en provenance du Sénégal (riz, savon et sel), et de la Guinée Conakry (cigarettes, motos et drogue). Mais en mars 2008, plusieurs événements ont ralenti l'arrivée de gros camions au profit des motos et vélos, apparemment plus discrets et présentant moins risques financiers. Parmi ces événements figure la création d'un poste de contrôle à Diankounté. Les gendarmes sont chargés d'intercepter les fraudeurs en possession de produits venant

⁷² Au village minier, l'électricité est gratuite. C'est pour cette raison que les morceaux de glace ne coûtent pas cher.

⁷³ La mine porte, certes, le nom de Yatela. Car les premiers indices du gisement y ont été identifiés. Mais c'est Kroukéto qui bénéficie principalement de ses effets d'entraînement. Car, à la fin de la phase de l'exploration, les géologues se sont rendus compte que c'est à proximité de ce village que se situent les plus importantes quantités d'or. Ils ont ainsi décidé que les opérations minières y soient commencées.

du Sénégal et de la Guinée, ce qui réduit l'ampleur du commerce clandestin qui se déroule entre ces trois pays.

Diankounté ne produit que de l'or, commercialisé vers Bamako et en direction des pays voisins (Sénégal et Guinée Conakry en particulier).

Photo 11 : jeunes transporteurs et vendeurs de glaces.



Clichés F B Mbodj, février 2008.

Pour une distance de 35 Km, ces jeunes vélocyclistes font 3h l'allée et 2h30 le retour. Car cette piste n'est pas aménagée et reste peu roulante à plusieurs endroits.

À Sadiola, ces dynamiques suscitées par les activités minières s'accompagnent également d'une confrontation entre ruralité et modernité.

2-1-4 Confrontation ruralité/modernité

La confrontation entre ruralité et modernité est plus remarquable à Sadiola qu'à Siguiri. Cette différence s'explique par la situation qui y prévalait avant la mine et par la rapidité des changements. Car d'après les différents témoignages recueillis, le village de Sadiola était, au début des premiers travaux de construction de l'usine en 1994, très faiblement dotée en équipements modernes. Il n'abritait qu'un petit dispensaire et une école de 3 classes pour 4 niveaux. Il ne disposait pas d'eau courante, ni d'électricité.

Aujourd'hui, les rues ne sont pas éclairées mais la plupart des maisons disposent d'électricité pendant 12h (la nuit ou le jour). On est également marqué par les nombreux tableaux où le mot « moderne » s'impose : « coiffure moderne » ; « bijouterie moderne » ;

« lavage auto-moto moderne », etc. D'autres tableaux n'ont pas besoin d'afficher ce motif-fétiche pour décliner leur modernité. Il s'agit du bureau Western union ; de la pharmacie ; d'un point de location de vidéo et DVD ; de la salle internet ; d'agences de voyage connues à l'échelle nationale (Gana transport par exemple). Celle-ci est bien structurée, avec possibilité d'acheter le billet à l'avance. Elle assure la mobilité des personnes et marchandises entre Bamako et Sadiola.

Sadiola s'est en outre engagée dans un projet d'électrification rurale d'un coût de 500 millions de FCFA. Le marché a été gagné par une société malienne (Kama SA) et est financé par l'AMADER (Agence malienne de développement et d'électrification rurale).

L'implantation de deux banques à Sadiola (la « Bank of Africa » et la BNDA⁷⁴), témoigne également du processus d'intégration, d'amélioration des conditions de vie, et de développement de l'économie en cours. Ils ont été à l'origine d'initiatives entrepreneuriales intéressantes. Ces deux histoires en rendent compte.

Portrait1 : Dramane Dembelé

Dramane Dembelé (45 ans) a été recruté par la SEMOS en 1998 en tant que pharmacien du village minier. Après 4 années d'exercice, il a réalisé une étude de faisabilité à Sadiola-village. Celle-ci s'étant révélée prometteuse, il dépose sa démission et ouvre sa propre pharmacie grâce à un prêt de la Bank of Africa. Afin de satisfaire ses propres besoins en électricité, un groupe électrogène a été acheté. Progressivement, les demandes des voisins se sont multipliées. Il était très réticent au début mais a fini par céder sous la pression. Aujourd'hui, il est l'un des deux distributeurs d'électricité de Sadiola. 270 ménages sont abonnés à ses services ; parmi eux, quelques « cas sociaux » (20 personnes qui sont approvisionnées gratuitement).

Dembelé a également ouvert une alimentation générale à proximité de sa pharmacie. Son projet est de travailler en partenariat avec l'AMADER.

⁷⁴ Banque nationale de développement agricole.

Portrait 2 : Boubacar Soumaré

Boubacar Soumaré est âgé de 35 ans. Venu de Bamako, il fait partie des premiers employés de la SEMOS, où il travaille depuis 1994 (lors de la phase de construction de l'usine). Conducteur d'engin, son salaire mensuel est de 165 000 FCFA (environ 251 euros).

Il dispose de deux maisons à louer : l'une composée de 4 chambres et l'autre de 8 chambres (à raison de 7500 FCFA la pièce)⁷⁵. Cela lui rapporte en tout 90 000 FCFA.

Grâce à un prêt de la Bank of Africa de 1,5 millions de FCFA, ajouté à ses économies de 500 000 FCFA, Soumaré s'est acheté une camionnette d'occasion. Celle-ci fait la navette entre Kayes et Sadiola pour transporter personnes et marchandises. Ses bénéfices sont conservés dans un compte. Deux années après, il en achète une autre. Aujourd'hui, les deux voitures lui apportent 150 000 FCFA par jour. Soumaré s'est payé une parcelle à Bamako, où une boulangerie est en train d'être construite. Car pendant une partie de son enfance, il était vendeur de pain. Son objectif est de quitter la SEMOS, à condition que la boulangerie fonctionne bien.

L'autre projet que nourrit Soumaré porte sur l'achat d'un grand camion, afin de vendre ses services de transport à la SEMOS elle-même.

Source : entretien avec Dramane Dembélé et Boubacar Soumaré
Sadiola, février 2008.

Par ailleurs, Siguiri a également fait l'objet d'évolutions majeures sur le plan démographique. Mais celles-ci ne sont pas identiques à ce qui est observé à Sadiola.

2-2 Dynamiques spatiales à Siguiri

Si Sadiola est une ville champignon sortie de terre en l'espace de quelques années, Siguiri était déjà une ville importante (54 000 habitants en 1996). Les activités extractives ont pour autant contribué à consolider sa position démographique en Haute Guinée. En revanche, notre analyse étant handicapée par l'absence de données de recensement plus récentes, nous nous sommes contentée d'observer l'évolution d'indicateurs qualitatifs tels

⁷⁵ Ces maisons n'ont pas une très grande valeur. Elles sont en banco, enduites de ciment et couvertes de zinc. Mais la demande élevée en logement fait que le prix est intéressant.

que l'immobilier afin de rendre compte de la dynamique en cours. En effet, ce secteur y connaît une véritable expansion. Il se décline sous un aspect très différent, en comparaison de ce qui se voit à Sadiola, où le processus de construction des habitations relève d'un pragmatisme qui néglige la dimension qualité. À Sadiola, la majorité des constructions sont en banco enduit de ciment et couvertes de toits en zinc. En revanche, à Siguiri, ce sont plutôt des bâtiments modernes (construits en ciment) qui se développent notamment aux deux extrémités de la ville (à l'entrée et à la sortie). Indiscutablement, on se situe à un degré supplémentaire sur l'échelle de l'urbanité.

Photo 12 : Siguiri : ville en profonde mutation.



Cliché F B Mbodj, avril 2008 ; cliché Hôtel Djoma, 2005.

À Siguiri, contrairement à Sadiola, les cases sont rares. Ce sont surtout les immeubles neufs qui dominent, notamment à l'entrée et à la sortie de la ville. La ville abrite environ 8 Km de routes goudronnées ainsi que 10 stations d'essence modernes, dont 6 datent d'après l'an 2000. Elle abrite également quelques hôtels modernes, dont l'hôtel Djoma. Situé sur une colline à proximité de l'aéroport, il est équipé d'une piscine, d'un restaurant, d'une salle de conférence, etc.

Cette dynamique résulte de plusieurs facteurs, parmi lesquels figure l'investissement immobilier des employés de la mine. Rappelons que la SAG reste le plus important employeur de la zone. Selon le service des ressources humaines de l'entreprise, en mars 2008, 3033 personnes y travaillaient. Nous ne connaissons pas l'origine géographique de ces employés ainsi que le nombre d'entre eux qui habitent dans la communauté rurale de développement de Kintinian. En revanche, les données du service transport montrent que l'essentiel des travailleurs de la SAG sont logés à Siguiri-ville. Car sur les 20 bus de 60 places qui assurent tous les jours le transport des travailleurs, 15 partent de Siguiri-ville avant de passer par Fatoya, Boukaria et Balato, villages proches du centre minier. Seuls 3 bus se rendent dans certains autres villages de la communauté rurale, ainsi que dans celle de Franwalia. Quant aux deux autres bus restant, ils sont exclusivement réservés au service de sécurité, basé aussi à Siguiri. Ces employés de la mine ont un impact économique important pour la ville. Car, d'une part, leur pouvoir d'achat est supérieur à ceux de la plupart des autres groupes professionnels. Par exemple, le salaire d'un travailleur non qualifié à la mine se situe entre 650 000 et 1 000 000 FG, tandis que celui d'un ingénieur agronome de la fonction publique n'est que d'environ 520 000 FG. D'autre part, tous les besoins de ces travailleurs (en produits divers) ainsi que ceux de leurs familles sont satisfaits à partir de Siguiri.

Les initiatives des employés en termes d'investissements sont stimulées par des prêts bancaires. Car la SAG abrite, dans sa cité minière, la Société Générale des Banques de Guinée. Celle-ci, comme on a pu le constater à Sadiola avec la Bank of Africa, octroie des crédits aux employés porteurs de projets fiables, sous la garantie de la société. Or, la plupart des emprunteurs sont intéressés par l'immobilier⁷⁶.

À cela s'ajoutent les placements des commerçants et des orpailleurs originaires du Bouré. Tous ceux qui réussissent dans ces activités s'achètent un terrain à Siguiri. Les constructions sont destinées soit à la location, soit aux affaires (vente de ciment et autre matériaux de construction, agences de sécurité, atelier de couture, etc.). Il est ainsi très fréquent de voir des bâtiments avec des appellations telles que « magasin Bouré », montrant que le propriétaire est originaire du Bouré. Il s'agit pour eux d'afficher leur réussite sociale mais aussi de s'identifier parmi la masse d'étrangers qui vivent dans la ville de Siguiri.

⁷⁶ Entretien avec M Daniogo, directeur logistique de la SAG; Siguiri, avril 2008.

Photo 13 : magasins des Bourinka (les gens du Bouré) à Siguiri.



Cliché F B Mbodj, avril 2008.

Ces évolutions urbaines témoignent des recompositions induites par les activités minières. Si elles relèvent d'un processus systématique et inhérent à toute implantation d'entreprises, y compris minières, il en existe d'autres qui, grâce à l'enclavement et aux frontières nationales, contribuent à la réorganisation de l'espace, à la maximisation des effets miniers et favorisent la consolidation de pôles économiques à l'échelle régionale.

III- Polarisation transfrontalière autour des trois mines : rôle de l'enclavement et des différentiels frontaliers

Autant l'enclavement des régions étudiées a constitué une entrave à leur développement économique, autant il peut servir aujourd'hui de protection et de facteur de concentration des effets de l'exploitation à leurs échelles. Il offre ainsi les conditions d'émergence de nouveaux centres économiques.

En outre, ces régions bénéficient de l'existence de frontières nationales. Du fait des différentiels de change auxquels elles sont associées, celles-ci constituent des facteurs de consolidation des flux commerciaux que stimulent les mines autour des zones d'exploitation. Elles contribuent aussi à ouvrir des perspectives de polarisation à l'échelle des trois frontières étatiques.

Nous analyserons ici la relativité des notions d'enclavement et de frontière et montrerons leurs contributions aux dynamiques endogènes qui s'opèrent présentement

dans les zones minières de l'est du Sénégal, de l'ouest du Mali et du nord-est de la Guinée. Il sera également question d'identifier les facteurs favorables à l'émergence d'une région économique transfrontalière autour des trois zones minières. Il montrera par ailleurs que les perspectives d'avenir dans ce sens sont plutôt prometteuses, vue les dynamiques contemporaines qui s'opèrent dans l'espace ouest-africain.

1) Enclavement et frontières : des effets relatifs

L'exploitation minière se déroule dans des espaces enclavés. Or, « [...] *l'enclavement d'un territoire traduit sa fermeture fonctionnelle [...] qui pèse sur la valorisation des potentialités existantes et freine les échanges de toutes natures* ». En d'autres termes, il apparaît comme un contrepoids au développement. D'ailleurs, bon nombre de pays les moins avancés sont des pays enclavés (Magrin G., 2006 : 112-113).

Pour autant, il s'agit d'un état relatif. Les régions étudiées en témoignent, car elles bénéficient d'une ouverture à l'échelle sous-régionale. Tambacounda est en contact avec 4 pays (le Mali, la Mauritanie, la Guinée et la Gambie) et à proximité d'un cinquième (la Guinée Bissau) (Ninot O., 2003 : 143). La région de Kayes est frontalière à la Mauritanie, au Sénégal et à la république de Guinée pendant que la région guinéenne de Kankan s'ouvre sur le Mali. Lorsqu'on se situe également à l'échelle de trois agglomérations que sont Kayes, Kédougou et Siguir, l'on s'aperçoit que leur disposition géographique révèle une proximité relative (à vol d'oiseau). La distance Kayes-Kédougou est de 270 km alors que Kédougou et Siguir sont séparées par environ 320 km.

En outre, autant l'enclavement peut représenter une entrave au développement, autant il peut constituer un moyen de protection. De nombreux exemples le confirment (voir Magrin, Ninot, 2005 par exemple). C'est le cas du pays Dogon (Mali) qui, grâce à l'enclavement, a su se protéger des dangers des plaines environnantes, développer une identité culturelle originale et instaurer une agriculture intensive (Thibaut B., 2005).

Par ailleurs, l'enclavement et la proximité qui caractérisent les différents espaces miniers s'associent à l'existence de frontières nationales. Or, certes, celles-ci peuvent constituer des obstacles aux échanges. Car lorsqu'elles renferment des ressources convoitées, elles peuvent faire l'objet de contestations conflictuelles, compromettant toute perspective de développement (Bennafla K., 2006 : 174).

Les frontières peuvent aussi se révéler être des facteurs d'échanges intenses en raison des différentiels qu'elles représentent (prix, taxes et monnaies varient souvent de part et d'autre de la ligne frontière). Ceux-ci installent des complémentarités régionales et sous régionales (voir Igué J O et *al.*, 2010). Elles sont ainsi perçues aujourd'hui surtout comme des opportunités commerciales, qui expliquent l'émergence de villes transfrontalières entre pays sahéliens et côtiers d'Afrique de l'ouest. Dans un périmètre de 150 km autour des lignes frontières, on en compte une cinquantaine de plus de 50 000 habitants, tandis qu'en 1960 il n'en existait qu'une dizaine (Bennafla K., 2006 : 176). Différents exemples de commerces transfrontaliers témoignent notamment ceux qui se déroulent entre le Sénégal et la Mauritanie ; le Sénégal, la Gambie et la Guinée Bissau ; ceux concernant la région transfrontalière que forment Sikasso (sud du Mali), Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire) et Bobo-dioulasso (ouest du Burkina Faso) ; sans oublier ceux de l'axe Maradi-Katsina-Kano (entre le Niger et le Nigeria), pour ne citer que ces cas (CRDI et ENDA-DIAPOL., 2007).

L'étude de Ninot (2003) montre qu'il y a toujours eu des échanges au sein de l'espace transfrontalier et enclavé que forment le Sénégal oriental, l'ouest du Mali et le nord-est de la Guinée. Mais ces transactions n'ont pas permis de mettre fin à leur enclavement économique via l'émergence de grands pôles sous-régionaux. Les frontières qui les séparent étaient uniquement favorables à des échanges locaux faibles et à caractère clandestin.

Ce constat montre que les frontières et l'enclavement ont besoin d'un minimum de potentiel démographique et économique pour qu'ils puissent exercer leurs capacités stimulantes. Ces conditions sont offertes par le contexte minier actuel. Celui-ci est en effet aujourd'hui à l'origine de mutations commerciales significatives. Nous allons voir dans quelle mesure l'enclavement est susceptible d'y exercer une influence favorable à la production d'effets d'entraînement puis à l'émergence de centres économiques dynamiques.

2) L'enclavement favorise la concentration des effets miniers dans les zones de production

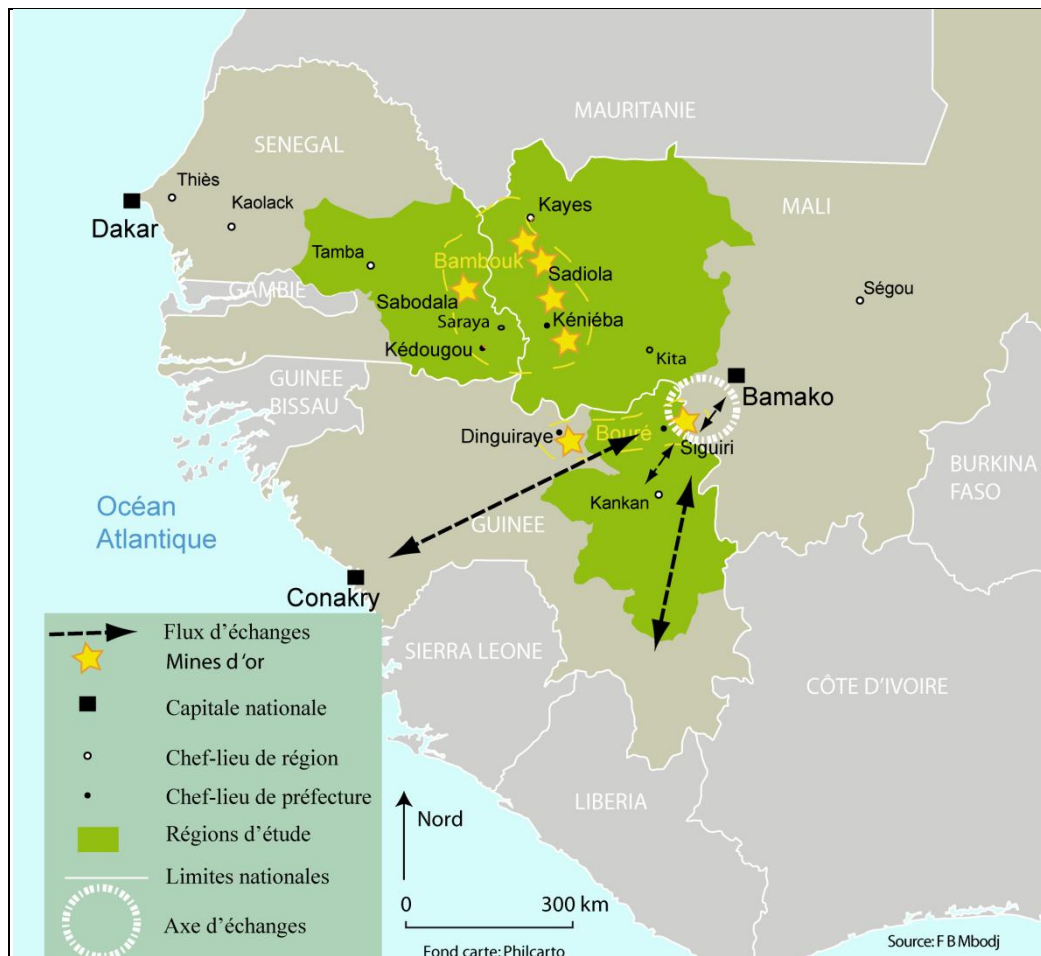
Dans les zones concernées par l'exploitation minière, l'enclavement apparaît comme un facteur relativement favorable. Il contribue à la concentration des effets positifs de l'activité ; en évitant leur absorption par des entités géographiques plus

éloignées et disposant déjà d'un certain poids dans l'armature économique nationale. Par exemple, l'éloignement de la mine de Sadiola par rapport à Kayes (75 km) a permis de concentrer l'essentiel des retombées de l'exploitation aurifère dans la commune rurale⁷⁷. La ville de Kayes, pourtant chef-lieu de région et de cercle, ne jouit ainsi d'aucun avantage, ni d'aucune prérogative sur les retombées minières et sur la gestion des questions minières. Le cas guinéen est également quasi-similaire. Car les possibilités d'absorption des effets miniers par Kankan, située à près de 150km de Kintinian, sont insignifiantes. Son pouvoir d'influence sur certaines décisions liées aux mines est également nul.

C'est en revanche la ville de Siguiri, très éloignée de la capitale guinéenne mais située à une distance raisonnable de la mine (environ 30 km), qui est la principale bénéficiaire des retombées de la SAG. Les transformations endogènes liées aux mines (emploi, croissance démographique, etc.), associées à sa position géographique favorable lui ont permis de s'attirer l'essentiel du pouvoir d'achat des employés miniers. Elles lui ont offert les conditions d'attractivité et de polarisation autour d'elle. En effet, ville de taille moyenne (50 000 habitants en 1996) jouant un rôle de petite capitale régionale à l'échelle de la Haute Guinée, elle est située à proximité de la zone minière. Elle valorise aussi sa situation de proximité avec Bamako, dont elle n'est distante que de 170 km sur une route de bonne qualité reliant la capitale malienne à Conakry. L'accroissement de la consommation de Siguiri, liée à la présence minière, implique l'intensification des flux d'approvisionnement en sa direction ; ce qui renforce sa centralité dans cet espace le plus enclavé de la Guinée. Toujours grâce à cette position et à son dynamisme minier, la ville polarise les produits échangés dans la région puis leur redistribution vers d'autres capitales régionales et nationales (Guinée forestière, Kankan, Bamako, Conakry entre autre).

⁷⁷ En termes de distance, Sadiola n'est pas très éloigné de Kayes. Mais c'est le mauvais état de la route qui incite les employés à s'y loger définitivement plutôt qu'à Kayes.

Carte 19 : échanges commerciaux entre Siguiri et d'autres capitales régionales.



La Guinée forestière joue un rôle important dans le dynamisme commercial que connaît Siguiri. Car elle possède un potentiel naturel riche et varié. Celui-ci est favorable à une production diversifiée et importante. Or, les conditions climatiques de Siguiri ne permettent pas de produire de telles spéculations qui, de ce fait, sont très prisés sur son marché. Ainsi, divers produits y proviennent en passant par Kankan. Il s'agit essentiellement de denrées alimentaires telles que l'huile de palme, l'huile rouge, les bananes, les bananes plantin, le manioc, le riz, le café brut, etc. Le bois reste également l'un des produits les plus recherchés. Une partie de ces produits est consommée par Siguiri et son arrière pays tandis que l'autre est acheminée vers Bamako. La capitale malienne fournit essentiellement des produits manufacturés (tomates concentrées, macaroni, pâte dentifrice, bijoux, bazins teintés, etc.) mais aussi alimentaires (oignons, riz, arachide, mil, sorgho, maïs), dont une partie est destinée à la consommation du marché de Conakry. Concernant les flux Conakry-Siguiri-Bamako, ils sont également

constitués de produits importés (voitures, radio, moto, télévisions, vélos, etc.) ainsi que de certains produits alimentaires comme le café.

Ces liaisons commerciales entre Siguiri et certaines villes (capitales ou centres régionaux) sont consolidées à la fois par les évolutions démographiques en cours et par l'existence de marchés hebdomadaires. Certes, de telles évolutions démographiques ne sont pas partout d'une grande ampleur, à l'image de celles qui s'observent le long de la ceinture soudano-sahélienne de la région ouest-africaine, avec notamment les villes de Birkama, Kolda, Bafata, Labbé, Tamalé, Kankan, Odienné, Sikasso, Korhogo, Bobo-dioulasso, Maradi, Katsina, Kano, etc. (CRDI-DIAPOL., 2007 : 166). Toutefois, elles influent sur les transformations économiques actuelles. En effet, avec une population de 271 000 habitants (1996⁷⁸) pour la préfecture de Siguiri et de 1 690 000 habitants (2006) pour l'agglomération de Bamako, ces deux ensembles proches forment un marché de consommation de près de 2 millions de personnes. Entre eux, se trouvent deux petites villes (Naréna et Siby). Situées dans la partie malienne, elles comptent respectivement 12 000 et 20 000 habitants et constituent des points de rupture de charge pour les flux de certains produits destinés aux grandes agglomérations.

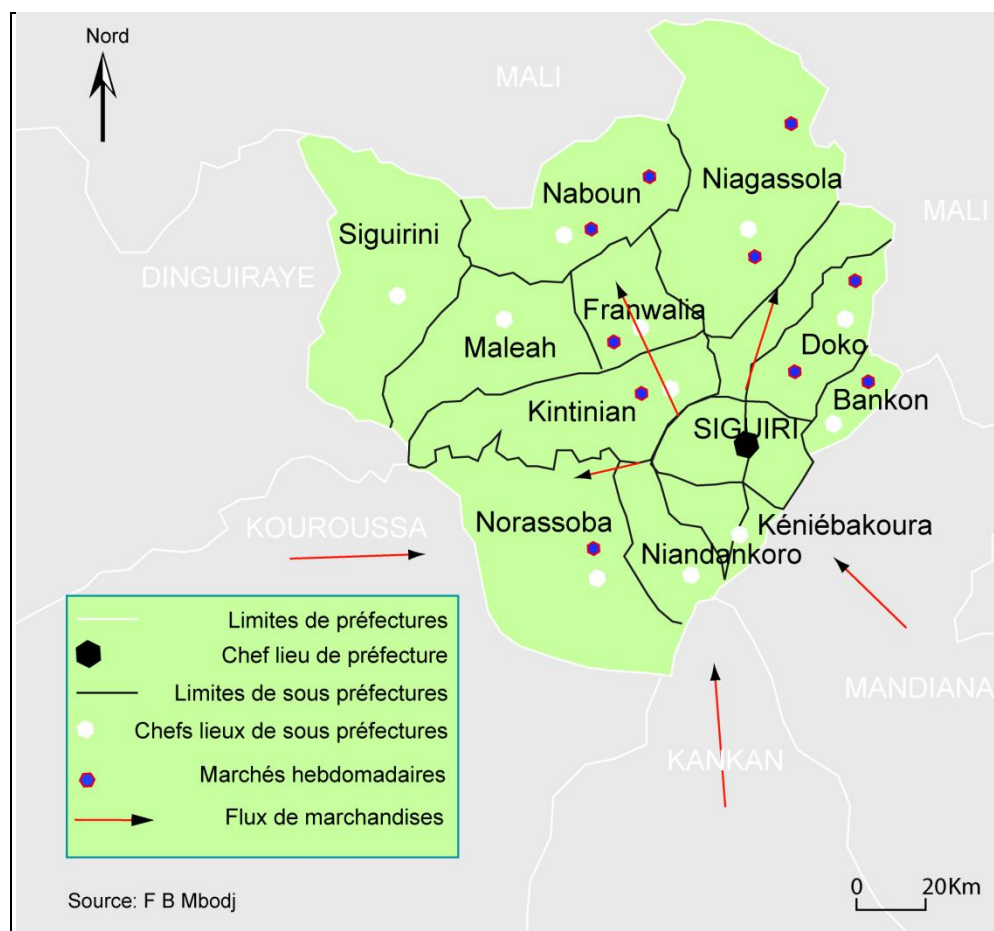
Concernant les marchés, on en compte dix dans toute la préfecture de Siguiri, dont cinq abrités par trois sous-préfectures frontalières avec le Mali : Nafadji (sous-préfecture de Bankon), Tomboko, Kourémalé (sous-préfecture de Doko), Tombalen, Balandougou (sous-préfecture de Niagassola), Balenda, Kakama (sous-préfecture de Naboun), Norassoba, Franwalia et Kintinian. Ces trois derniers marchés portent respectivement les noms des mêmes sous-préfectures. Ils sont tous approvisionnés par la ville de Siguiri (en produits alimentaires et diverses autres marchandises) mais aussi par les préfectures limitrophes que sont Kankan, Mandiana, Kissidougou, Kouroussa. D'autres localités, situées en dehors de la Haute Guinée, sont intégrées à ces échanges. Il s'agit de Nzérékoré et Senko (Beyla) (Guinée forestière) ; de Siby, Naréna, et Bamako (Mali). Autant que ceux décrits par Ninot O., Lessourd M., et Lombard J. au Sénégal (2002 : 141), ils apparaissent comme des symboles d'intégration des campagnes aux circuits commerciaux extérieurs. Car ils forment des relais entre économies locale et globale, en connectant les campagnes aux villes régionales, à la capitale nationale et aux réseaux internationaux transfrontaliers. Ces marchés illustrent des dynamiques

⁷⁸ L'absence de données de recensement récentes sur l'évolution de la population de la ville de Siguiri depuis le début de l'exploitation limite la précision de l'analyse.

territoriales informelles qui contribuent à contrebalancer l'hyper-centralité des évolutions économiques dans certaines parties des ensembles nationaux dans lesquels ils se rattachent.

Certes, ces marchés existaient déjà avant la mine. Car ils s'inscrivent dans l'histoire économique et territoriale de Siguiri. En dehors de l'agriculture et de l'orpaillage, le commerce constituait le troisième secteur de l'économie de la Haute Guinée.

Carte 20 : échanges commerciaux entre Siguiri et son arrière-pays.



Avant la colonisation, Siguiri, Kankan et Kouroussa constituaient des marchés régionaux et locaux importants. La période coloniale a modifié les circuits et enlevé une partie des prérogatives des commerçants malinké, réduits pour la plupart à de simples colporteurs (Devey M., 2009 : 49). Cette perturbation s'est également accentuée sous le régime de Sékou Touré, qui a interdit le secteur privé. Après 1985, la tradition commerciale de la région a repris une partie de son dynamisme.

Toutefois, les activités minières sont d'une importance capitale dans la vitalité que les marchés hebdomadaires connaissent actuellement. Car l'augmentation de la demande et du pouvoir d'achat qu'elles impliquent attirent davantage les commerçants, y compris ceux de Bamako et de la Guinée forestière, qui offrent une large gamme de produits.

Photo 14 : des marchés hebdomadaires devenus plus dynamiques : exemple de Kintinian.



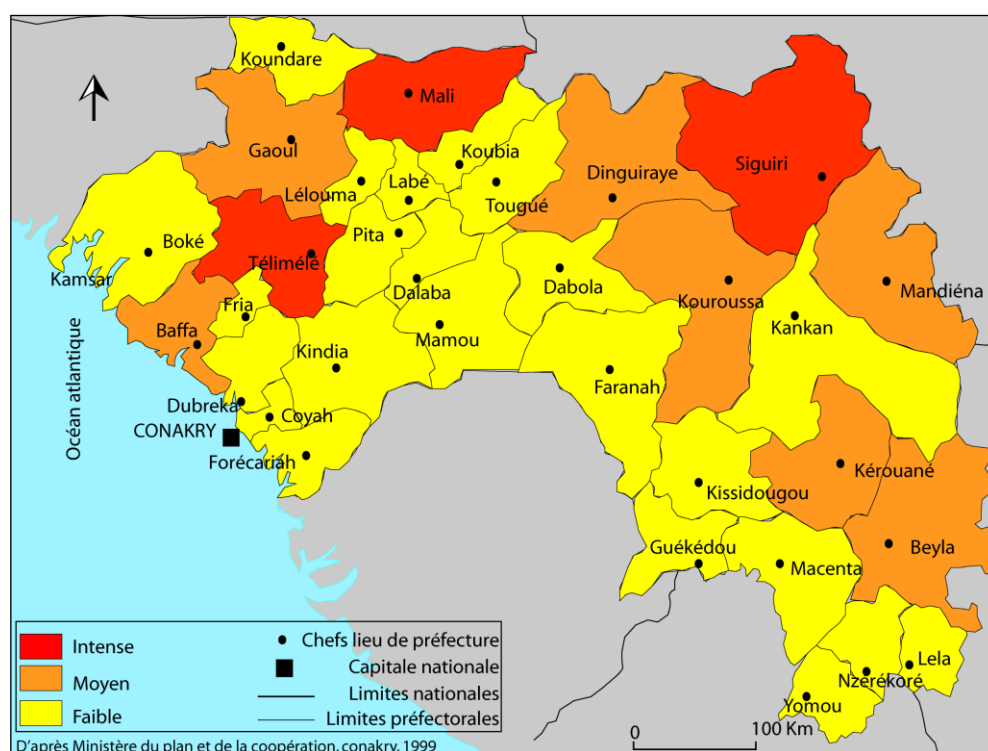
Clichés F B Mbodj, avril 2008.

Le marché de Kintinian est ouvert tous les jours. Mais c'est le jeudi qu'il reçoit le maximum de personnes ainsi que diverses marchandises (denrées alimentaires, produits manufacturiers, tissus, etc.). Il accueille des commerçants qui viennent de la ville de Siguiri, de Bamako, de la Guinée forestière, etc. Par exemple, sur la photo ci-dessous, des commerçantes venant de la Guinée forestière s'appêtent à charger le reste de leurs marchandises pour d'autres marchés hebdomadaires de la région.

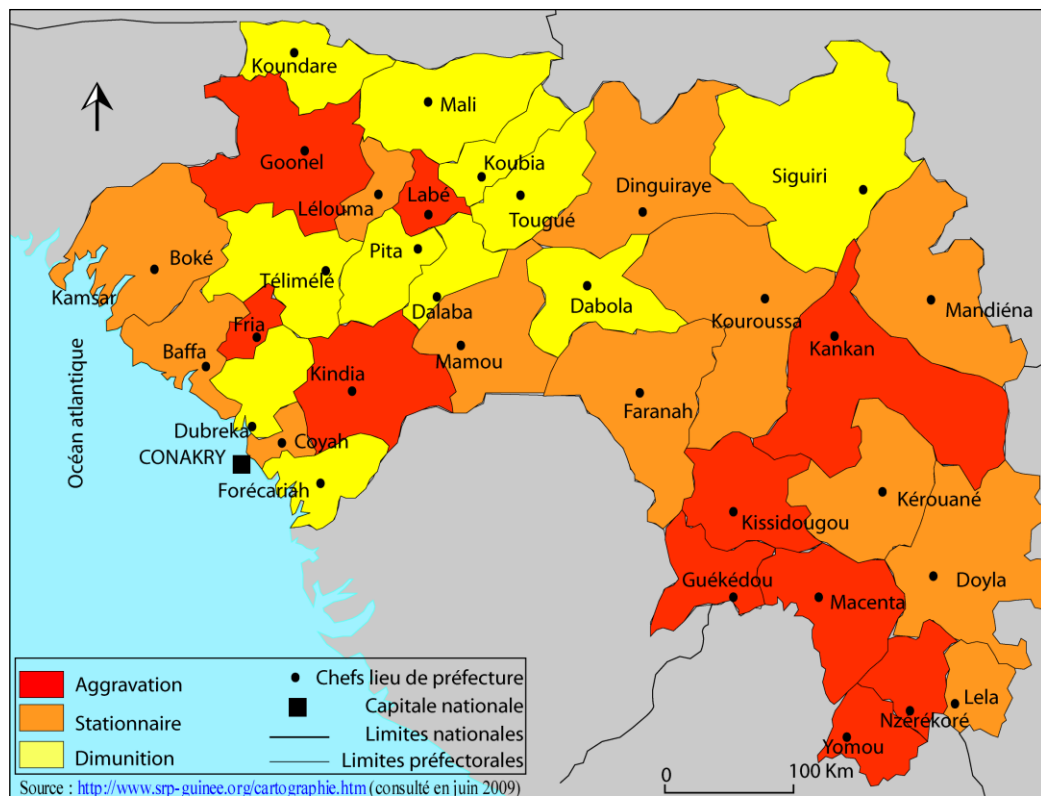
L'une des principales expressions de ces dynamiques semble être la réduction du niveau de pauvreté de Siguiri. Car, certes, aucune étude spécifique n'a entrepris l'analyse

du lien entre implantation minière et amélioration des conditions de vie des populations. Pourtant, la comparaison de cartes de répartition de la pauvreté en Guinée à deux dates différentes révèle une nette amélioration de la situation économique de la préfecture de Siguiiri. En effet, alors qu'en 1999 elle faisait partie des trois préfectures les plus pauvres de la république de Guinée, en 2003 elle s'affiche parmi celles qui présentent un plus faible niveau de pauvreté. Elle est d'ailleurs la seule préfecture de la haute Guinée à connaître une telle évolution.

Carte 21 : degré de pauvreté par préfecture (1999)



Carte 22 : évolution de la pauvreté par préfecture (2003)



Parallèlement à l'effet de protection et de concentration de l'enclavement, les différentiels frontaliers participent à la stimulation des dynamiques liées aux mines.

3) La situation frontalière contribue à la stimulation des dynamiques économiques liées aux mines

L'existence de frontières étatiques constitue un facteur de consolidation des dynamiques économiques induites par l'augmentation du pouvoir d'achat et de la consommation dans les zones minières. Car les espaces frontaliers sont par essence des lieux d'échanges, en raison notamment des différentiels de change. Ceux-ci constituent l'un des éléments de base des économies frontaliers. Par exemple, le FG est plus faible que le FCFA. En janvier 2009, 1 FCFA équivalait à 10 FG. Les commerçants maliens peuvent davantage recycler le capital de leurs produits vendus dans d'autres qui n'existent pas chez eux ou même dans de l'or exploité de manière artisanale. À cela s'ajoute le fait que la Guinée ne taxe pas l'importation de certains produits. C'est le cas pour le sucre et le savon, qui y coûtent moins cher qu'au Mali. Le rôle de ces différentiels est encore plus important lorsqu'il existe, de l'un ou l'autre côté des frontières, des transformations économiques susceptibles de stimuler la demande et en conséquence les échanges

nécessaires à leur satisfaction. Dans le cadre des régions étudiées, la présence minière constitue un stimulant considérable pour les échanges frontaliers.

En plus des différentiels de change, les frontières impliquent également d'autres types de distorsions comme par exemple ceux liés aux distances. Lorsque l'un des pays concernés est doté d'un grand port, ses produits importés peuvent coûter moins cher ; par conséquent moins cher sur un côté de la frontière que sur l'autre. C'est le cas entre Kédougou (Sénégal) et Kayes ou Kéniéba (Mali). Bien que les deux pays partagent la même monnaie (le FCFA), l'enclavement de la partie malienne justifie des différentiels de prix. Ceux-ci se traduisent par des échanges concentrés dans les endroits où le réseau routier est le moins dégradé, comme entre Kédougou et Kéniéba.

Toutefois, il convient de relativiser le potentiel stimulant des facteurs géographiques (enclavement et frontières) sur les transformations économiques induites par les mines. En vérité, il ne trouve pas toujours les moyens de s'exprimer. Or, cette limite constitue un handicap dans les possibilités de généralisation des dynamiques économiques et commerciales entre les trois mines ; et en conséquence celles d'émergence d'une région économique transfrontalière.

4) Limites des opportunités de polarisation régionale autour des trois mines

Comme on a pu l'observer dans le cas de Siguiri, les facteurs géographiques ont, certes, eu une influence cruciale sur les effets miniers. Pour autant, ils ne suffisent pas à créer une polarisation unique autour des trois frontières nationales. Le principal handicap à cette perspective est la médiocrité du réseau routier à certains endroits. En effet, ayant une forte influence sur le prix des transports et sur la maîtrise des distances, les infrastructures routières constituent un facteur déterminant dans le rythme des flux commerciaux et dans la connexion entre les lieux. Par exemple, en 2008, après la fin des travaux de la route goudronnée Bamako-Kita (182 km), une baisse considérable a été constatée sur le tarif des billets de transports en commun. Celui-ci est passé de 12 500 à 10 000 F CFA. C'est ainsi que la dégradation d'une bonne partie des routes des zones étudiées constitue un frein à la généralisation des échanges entre les trois principales circonscriptions administratives qui abritent les mines ; à savoir la préfecture de Siguiri, le département de Kédougou et le cercle de Kayes.

Par exemple, le département de Kédougou et le cercle de Kayes sont tous deux marqués par l'enclavement, l'existence de frontières et de transformations liées aux mines. Pour autant, les flux commerciaux directs entre ces villes sont absents, malgré la proximité relative qui les caractérise. L'absence d'infrastructures routières efficaces fait que même les produits destinés aux entreprises qui transitent par le Sénégal et qui sont destinés à la mine de l'Ouest malien la plus méridionale, Tabakoto, ne sont pas acheminés via Kédougou. Pourtant, cette voie aurait été moins longue⁷⁹. L'absence d'échanges s'observe de même entre Kédougou et Siguiri, tandis qu'entre Siguiri et Bamako, les relations commerciales sont considérables en raison de la qualité de la route qui les relie.

Toutefois, les perspectives concernant la stimulation et la généralisation des dynamiques d'échanges entre les trois zones minières semblent plutôt prometteuses, si l'on prend en considération les recompositions qui s'observent à l'échelle sous-régionale (Afrique de l'Ouest). Elles s'inscrivent dans un contexte plus global d'intégration économique des États ouest-africains. Les initiatives qui en sont issues contribuent par ailleurs à la mutation des espaces miniers et frontaliers étudiés.

5) Des perspectives prometteuses : les projets de routes inter-étatiques et le conflit ivoirien favorisent la dynamique des espaces frontaliers

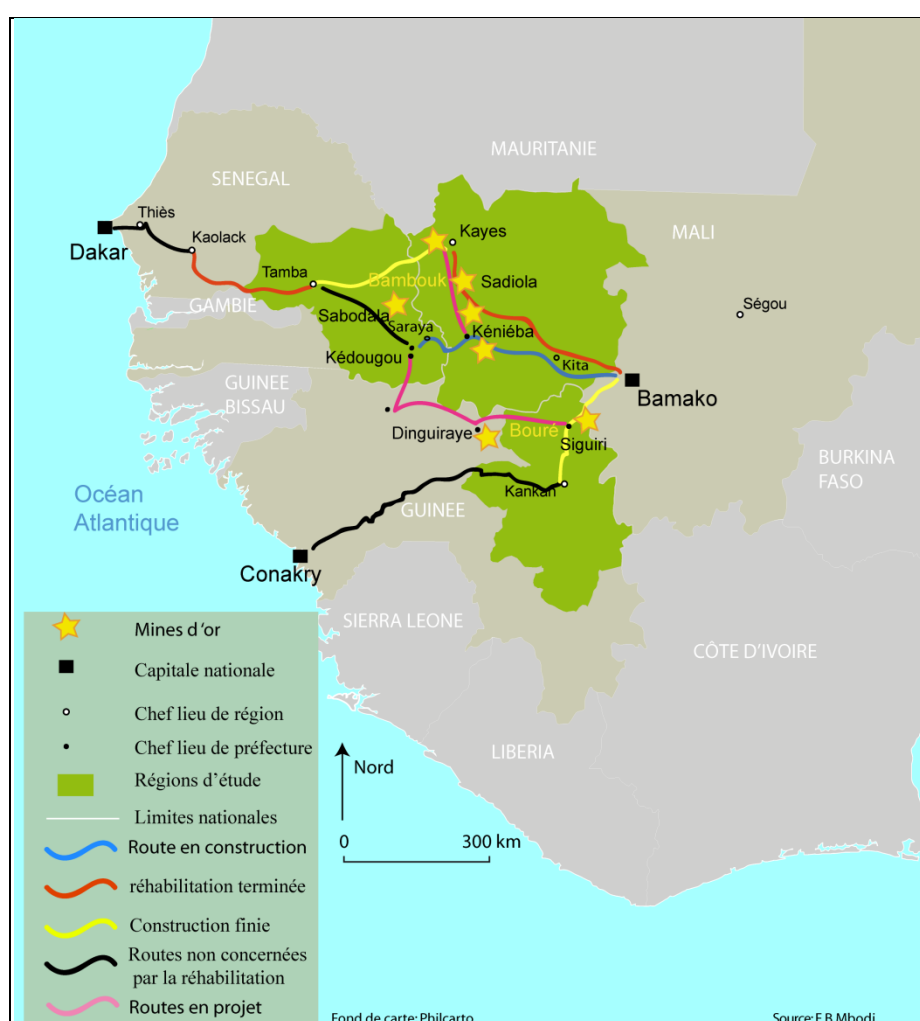
Parallèlement aux transformations qui sont liées aux mines, se déroulent d'autres à l'échelle ouest-africaine. Celles-ci sont, d'une part, susceptibles d'instaurer des échanges entre certaines zones minières (Siguiri-Kédougou ; Siguiri-Kayes ; Kayes-Kédougou). D'autre part, elles peuvent avoir des effets amplificateurs sur ceux déjà existants (entre Siguiri et Bamako par exemple). Elles permettent ainsi de les consolider, les amplifier et les conserver même après la fin de l'exploitation.

En effet, l'espace ouest-africain est depuis quelques années l'objet de mutations accélérées. Celles-ci tiennent, d'une part, à des initiatives gouvernementales et à celles

⁷⁹ Rappelons que le hasard géologique a placé plus de la moitié des mines du Mali dans la région de Kayes, le long de la falaise de Tambaoura tout près de la frontière du Sénégal. Cette proximité géographique fait que toutes les sociétés minières implantées dans cette zone (Yatéla, Sadiola, Tabakoto, Loulo) s'approvisionnent et font transiter leurs marchandises à partir de Dakar ; qu'il s'agisse des produits alimentaires (à l'exception de la viande), d'hydrocarbures (gasoil), de produits chimiques qui entrent dans le processus d'extraction de l'or (cyanure, carbone, Métabisulfite, HCL, Sulfate de cuivre), du ciment ainsi que les boules de fer qui servent à écraser le cyanure. Par exemple, pour le traitement du minerai de Yatéla, 100 tonnes de ciment sont importées tous les jours du Sénégal (SEMOS, département environnement, février 2008). Cette demande a contribué à la création d'une troisième cimenterie au Sénégal.

d'organisations inter-étatiques (NEPAD⁸⁰ et UEMOA⁸¹). Ces mutations sont liées à la construction de routes transnationales financées par la Banque Mondiale, l'Union européenne, la Banque africaine de développement, le Fonds saoudien, etc. L'objectif est d'améliorer un système routier classé non seulement parmi les plus déséquilibrés mais aussi les plus faibles au monde. Car l'héritage de la colonisation était caractérisé par la concentration des infrastructures vers les axes côtiers. Ainsi, pendant longtemps, la façade occidentale de l'Afrique de l'Ouest a été mal rattachée au reste de la région.

Carte 23 : routes transnationales et intégration sous-régionale.



Les tronçons ferroviaires qui existaient n'étaient le plus souvent que de simples axes de pénétration sans relation entre eux. C'est ce qui expliquait l'existence d'une série d'axes solitaires, à finalités commerciale et stratégique. Les témoins sont les lignes Dakar-Saint Louis (créée en 1882), Dakar-Niger (achevée en 1905), Abidjan-Bouaké (en

⁸⁰ Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

⁸¹ Union économique et monétaire ouest-africaine.

1912), Conakry-Kankan (en 1914). Il existe quelques autres tronçons au Togo : Lomé-Anécho (43 km), Lomé-Palimé (119 km) et Lomé-Atakpamé (167 km) ; ou au Dahomey : Cotonou-Savé-Segboroué (293 km), Porto-Novo-Pobé-Satéké (80 km) (Ndjambou L E., 2004 : 233-258). En effet, la construction des infrastructures de communication obéissait à une double mission de contrôle territorial et de drainage des produits à exporter vers les ports ; ce qui s'est traduit par une fragmentation des réseaux de communication à l'échelle de l'ensemble du continent (Pourtier R., 2006 : 126-129).

Or, quarante cinq années après les indépendances on assiste, entre le réseau des villes sahéliennes et le réseau côtier, à la densification des villes secondaires sahelosoudaniennes dynamiques dont certaines ont vu leur population doubler. Elles ont comme vocation d'animer l'économie et de structurer le réseau urbain. Cela nécessite un réseau routier susceptible de permettre la fluidification du trafic (Atlas régional de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, 2009).

C'est dans ce sens que l'UEMOA planifie un vaste programme économique régional (PER) qui réserve une place importante à la réhabilitation et à la construction de 15 routes transnationales. Il se subdivise ainsi : un programme d'entretien périodique qui concerne 2640 km de routes revêtues inter-Etats ; un programme d'aménagement et de butinage de 4811 Km de routes ; un programme de réhabilitation de 4843 Km de routes revêtues ; un programme spécial pour la Guinée Bissau, et la construction de 13 postes juxtaposés aux frontières. Des efforts sont également prévus pour le transport ferroviaire. Ils seront consacrés au projet d'interconnexion des réseaux ferroviaires de l'Afrique de l'ouest, ainsi qu'à la réhabilitation du chemin de fer Dakar-Bamako (PER., 2006 : 76-77).

En effet, aujourd'hui, les axes Tambacounda-Kayes et Kayes-Bamako sont goudronnés ; Tambacounda-Kaolack est réhabilité. D'autres tronçons, dont ceux de Kédougou-Bamako, en passant par Saraya (Sénégal), Kéniéba et Kita (Mali), sont également en cours de réalisation. Les axes Kayes-Sadiola-Kéniéba ; Kédougou-Labé et Labé-Siguiri en passant par Dinguiraye restent à l'état de projet. Quant au tronçon Bamako-Kankan via Siguiri, il est fini depuis 2004⁸². Il joue un rôle structurant dans le développement socio-économique et le désenclavement de la ville de Siguiri, devenue un important pôle économique régional. Or, avant la construction de cette route, elle était

⁸² La construction de ce tronçon relève des initiatives des gouvernements guinéen et malien, qui ont bénéficié d'un financement de la BAD, de l'UE et de la BID.

mal reliée au reste du territoire guinéen et donc difficilement accessible. Car il fallait emprunter deux bacs afin de traverser le Niger et son affluent, le Tinkisso. Cela retardait considérablement la circulation des personnes et des biens, laissant ainsi à la ville de Kankan la position de principal centre commercial de la haute Guinée ainsi que celle de relais dans le cadre des échanges régionaux et sous-régionaux. Aujourd'hui, cette infrastructure de très bonne qualité ainsi que les deux ponts sur les cours d'eau cités ci-dessus assurent un trafic fluide et un temps de trajet réduit au maximum.

En partie grâce à cette route, Siguiri devient un point stratégique dans le transit des marchandises entre la Guinée et le Mali. Car les produits maliens importés d'Europe ou en provenance de la Guinée doivent pour la plupart y être déchargés temporairement avant d'emprunter les circuits clandestins. En d'autres termes, Siguiri reste une charnière des échanges, d'une part entre certaines capitales régionales guinéennes et Bamako, et, d'autre part, entre l'Europe et Bamako ; une position de pôle de transit que l'existence de plusieurs dizaines d'entrepôts renforce.

Photo 15 : route Kankan-Bamako.



Cette route qui relie Bamako à Conakry est de bonne qualité, comparée à ce que l'on peut observer à l'échelle de la Guinée ou du Mali. Finie en 2004, elle est également un des principaux facteurs d'intégration de la ville de Siguiri.

Cliché de F B Mbodj, avril 2008.

Photo 16 : entrepôt de transit à Siguiri.



Cliché F B Mbodj, avril 2008

Camions en provenance de Conakry, en train de décharger de la marchandise en direction de Bamako. Les marchandises sont stockées pendant quelques temps dans ces entrepôts appartenant à des prestataires de services. La suite de leur transport sera assurée par des camionnettes qui peuvent emprunter les voies clandestines pour échapper aux contrôles douaniers à la frontière guinéo-malienne, en ce qui concerne les taxes à payer.

D'autre part, en dehors de la construction de routes transnationales et de leur rôle sur les économies frontalières, l'autre facteur de recomposition de l'espace sous régional ouest-africain reste le conflit ivoirien (2002). Il a particulièrement contribué à restructurer les flux de marchandises et de personnes en faveur des ports de Conakry et surtout de celui de Dakar. 70% des produits maliens en provenance de l'Europe y transitent. Or, depuis la dislocation de la confédération du Mali en 1960, c'est le port d'Abidjan qui occupait cette position stratégique, précipitant ainsi Kayes dans un déclin rapide⁸³.

Une des principales conséquences de ce nouveau contexte de construction d'infrastructures de transport et de modification des flux de transit de marchandises à l'échelle sous-régionale est la redynamisation des espaces frontaliers concernés par notre

⁸³ Entretien avec Mme Coulibaly, directrice de l'entrepôt du Sénégal au Mali, avril 2008. En vérité, la Côte d'Ivoire partageait les échanges du Mali avec l'extérieur avec d'autres pays de la sous-région. La route côtière s'étendant sur près de 2000 km entre Abidjan et Harcourt (sud du Nigéria), supporte à elle seule près de deux tiers des échanges régionaux entre les pays de la CEDEAO (Atlas de l'intégration en Afrique de l'ouest, <http://www.atlas-ouestafrique.org/spip.php?article17>, consulté en octobre 2009). Situé à mi-chemin de Dakar et de Matadi, le port d'Abidjan peut ainsi tenir à la fois, grâce à des équipements performants, le rôle d'un port de transit et d'un centre de transbordement, ce qui en fait une plaque tournante pour les échanges régionaux. En conditions normales, le port d'Abidjan aurait dû traiter 18 millions de tonnes en 2002. Mais en raison des tensions politiques locales, le trafic a péniblement atteint 16,4 millions de tonnes contre 17,2 millions de tonnes en 2001, soit un manque à gagner de plus de 600 millions de FCFA et une baisse significative des activités connexes (transit, manutention, consignation...) (Ndjambou L E., 2004 : 223-258).

étude. Ceux-ci deviennent des zones de transit. Cette position est favorable à l'expansion de leur économie. Car les prestations de services des propriétaires d'entrepôts et des camionnettes chargés respectivement de stocker puis de transporter la marchandise vers Bamako, les offres d'emplois pour les dockers nécessaires au chargement et déchargement des marchandises, les besoins de consommation et de logement des chauffeurs et de leurs apprentis, sont autant de facteurs d'accroissement du pouvoir d'achat de la population et de stimulation de l'économie de Siguiri. Ils contribuent à attirer puis à fixer les populations ; à développer les services et à agrandir le marché de consommation de la préfecture.

Par ailleurs, les dynamiques commerciales et démographiques évoquées dans les pages précédentes ne sont pas les seules mutations induites par l'exploitation minière. Celle-ci contribue également à bouleverser l'économie des zones d'accueil à travers son interférence avec les économies rurales (agricultures et orpaillage). Elle représente pour elles à la fois une menace et une opportunité.

IV-Quelles interactions des mines avec les économies rurales (agriculture et orpaillage) ?

Les mines se superposent à des systèmes territoriaux et économiques préexistants (souvent agricoles). La nature de leurs effets sur ces systèmes est fonction de la solidité ou de la fragilité de ceux-ci. Ainsi, elles peuvent être sources de consolidation, de perturbation ou de recomposition. Dans le cas de cette étude, les économies rurales reposaient sur l'agriculture (vivrière et commerciale) et l'orpaillage qui, au-delà de leurs dimensions économiques, véhiculaient une identité historique originale.

Aujourd'hui, l'exploitation de type industriel a des impacts ambivalents sur elles. D'une part, elle contribue à accentuer la fragilisation de l'agriculture, à travers la diminution des superficies cultivées, la pollution du capital foncier et l'augmentation des cas d'abandon du travail de la terre. D'autre part, à l'inverse, elle favorise l'expansion du vivrier marchand, nécessaire à la satisfaction d'un marché de consommation de plus en plus étendu. Quant à l'orpaillage, il est concurrencé par l'exploitation industrielle (d'un point de vue territorial), mais il est aussi porté par un contexte favorable (flux migratoires liés aux mines qui contribuent à intensifier son exploitation, évolution à la hausse des cours de l'or, diminution des revenus agricoles, etc.).

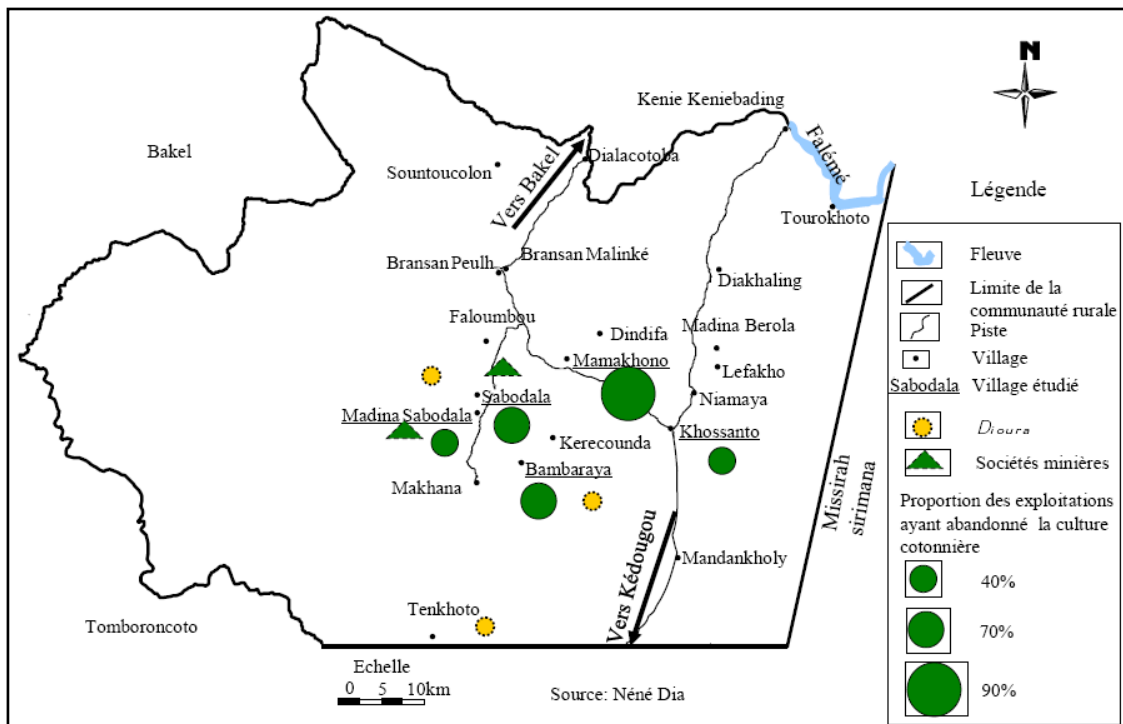
1) Concurrence entre activités minières et agriculture

Dans l'histoire économique des périphéries nationales étudiées, il n'y avait pas vraiment de concurrence entre les activités principales, à savoir l'orpaillage et l'agriculture. Les deux ont toujours fonctionné de manière complémentaire. L'extraction de l'or n'était pratiquée qu'en saison sèche et assurait le complément de revenus monétaires nécessaires aux échanges économiques. L'hivernage était réservé à l'agriculture, gage de sécurité alimentaire. Cet équilibre a été préservé durant des siècles. Seulement, il semble être menacé par le dynamisme minier.

Dans la communauté rurale de Khossanto, une étude réalisée en 2006 (Dia N., 2006) montre que la période 2004-2006 a été peu favorable pour l'agriculture. Car l'installation des sociétés minières, dans un contexte de crise du système coton, provoque un bouleversement des calendriers qui structuraient jusque là l'économie. Elle installe un cercle vicieux, à travers l'euphorie et l'espoir d'un avenir meilleur qu'elle a causé chez des paysans en difficulté. Le bouleversement en question s'est observé autant à travers la question des emplois que celle du foncier.

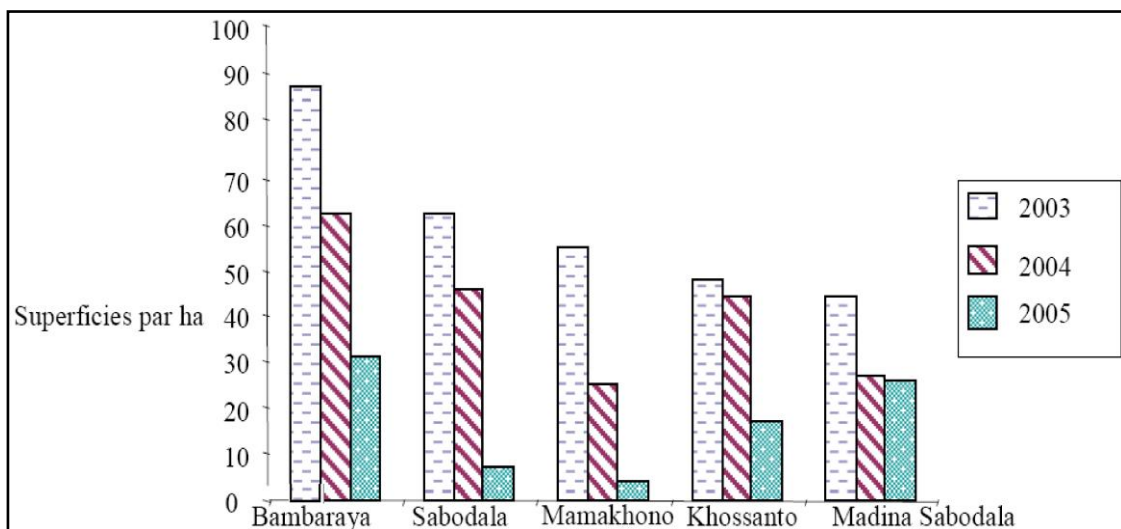
En effet, un coton culteur qui obtient un contrat de 6 mois à la mine est sûr de gagner plus qu'avec une campagne de coton. Car avec un salaire journalier de 2500 FCFA (un peu moins de 4 euros), un mois de travail représente 70 000 FCFA (un peu plus de 100 euros). Il gagne ainsi 420 000 FCFA, ce qui fait presque le triple des revenus d'une production d'un hectare de coton de première qualité. Il a également la certitude d'obtenir son salaire à la fin du mois, alors que ses activités agricoles sont soumises à plusieurs aléas (climat, caution solidaire, attaques des parasites, etc.). Ainsi, l'opportunité que représente l'activité minière s'exprime par un fort taux d'abandon de la culture cotonnière. Cette situation a été particulièrement observée dans les villages de Sabodala, Mamakhono et Bambaraya, où le taux de renoncement dépasse les 50% (voir carte et diagramme). Un autre village comme Faloumbou a, quant à lui, décidé d'abandonner totalement le coton.

Carte 24 : abandon de la culture du coton dans quelques villages.



Source : enquêtes DIA N., 2006.

Figure 6 : réduction des superficies cotonnières dans quelques villages.



Source : enquêtes DIA N., 2006.

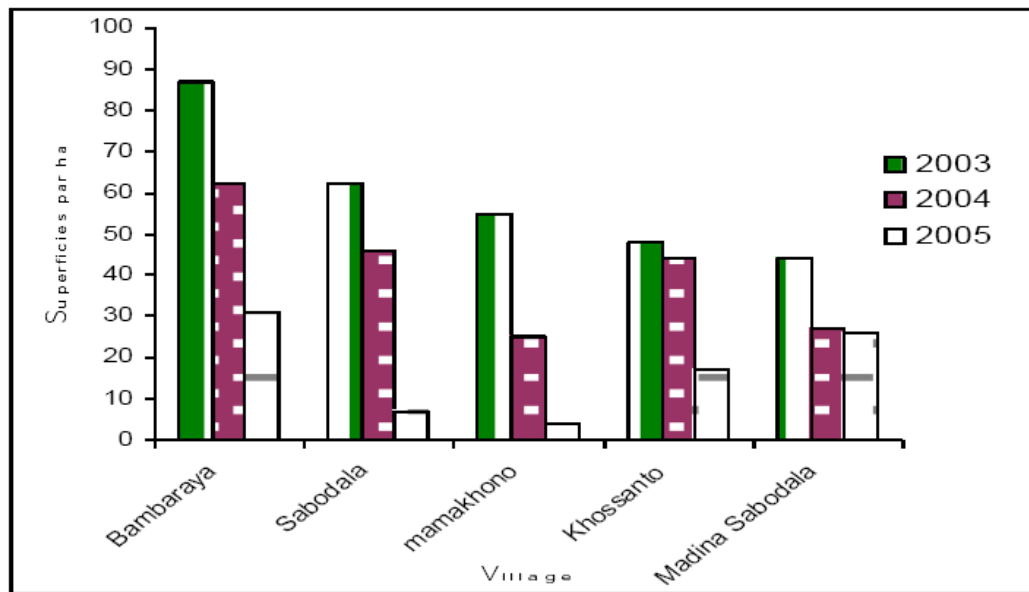
Toutefois, si dans certains villages cités ci-dessus, les taux d'abandon ont été élevés, ce n'était pas le cas partout. Madina Sabodala, qui se situe au cœur de la zone d'exploitation (le campement de la société d'exploration Oromin se trouve à moins d'un

km de ce village), a continué à produire du coton. La stabilité des superficies cotonnières est à considérer avec le statut particulier de ce village. Il est caractérisé par une forte présence d'étrangers d'origine guinéenne, qui continuent de s'adonner à la coton culture. 40% des exploitations enquêtées dans ce village, dans le cadre de l'étude déjà mentionnée, sont des Guinéens. Or, en raison de leur statut d'étranger, les emplois offerts par les compagnies minières leur sont inaccessibles. Ceux-ci sont exclusivement réservés aux nationaux. En plus de cela, ils s'investissent peu dans l'orpaillage. Ainsi réussissent-ils à cultiver du coton malgré les difficultés du secteur. Une telle situation a été observée au Tchad où le coton, bien qu'il ait été perçu comme symbole de violence coloniale, a fini par être adopté par certains paysans en raison de la sécurité relative qu'il leur apportait (Magrin G., 2001).

Il convient tout de même de préciser que les nombreux cas d'abandon cités ci-dessus ne se justifient pas exclusivement par les offres d'emplois des sociétés d'exploitation et d'exploration. Mais ils tiennent surtout aux espoirs d'y accéder. Car, en aspirant à un travail minier, certains paysans n'hésitent pas à quitter leurs villages d'origine pour s'installer tout près des entreprises minières. Ils négligent ainsi la phase de préparation des champs à la culture. Quelques paysans perdent toute une campagne agricole.

Les superficies des cultures vivrières ont également subi une forte baisse. Car le coton, à travers les engrais et les produits phytosanitaires qui lui sont indispensables, a des effets d'entraînements sur les céréales. En conséquence, la suppression de la culture cotonnière ou la réduction des superficies qui lui sont allouées peut avoir des répercussions sur le vivrier.

Figure 7 : réduction des superficies destinées aux cultures vivrières dans quelques villages



Source : enquêtes DIA N., 2006.

Cette évolution ne manque pas d'exposer les paysans de ces villages à une situation de déficit alimentaire. Or, l'argent gagné dans les mines et les *diouras* sert essentiellement à acheter du riz. Cela se traduit par une accentuation de la modification des cultures alimentaires (traditionnellement fondée sur le mil).

En Guinée, dans la CRD de Kintinian, les activités minières de la SAG perturbent aussi considérablement l'agriculture à cause de la baisse des superficies cultivables qu'elles occasionnent et qui est à considérer cette fois avec les nombreux cas d'expropriation liés aux besoins de l'exploitation. En effet, c'est dans le cadre légal des possibilités offertes aux sociétés minières par le code minier que les actes de saisie de champs de cultures se font. Au cours de ces opérations, la valeur terre n'est pas compensée mais plutôt les cultures qui y étaient effectuées. Car, selon la loi, les paysans jouissent de droits d'usage définis dans un cadre coutumier, la propriété de la terre relevant de l'État. Ce type de système foncier s'observe dans presque tous les pays francophones d'Afrique de l'Ouest. Cela signifie que les terres en jachère sont exclues du processus de dédommagement. C'est le service de l'agriculture de la préfecture de Siguiri qui détermine le rendement à l'hectare pour le type de culture que le paysan effectuait, ainsi que le prix au kg. Sur la base de ces deux facteurs, les bénéfices probables sont estimés et les compensations faites.

Précisons qu'il est difficile d'obtenir des chiffres exacts sur les superficies perdues. Car la question étant sensible, ni les compagnies, ni les élus locaux ne souhaitent livrer les informations recherchées. Pour autant, nous avons réussi à obtenir quelques chiffres à ce sujet. Par exemple, pour construire son barrage à boue⁸⁴, la SAG a dû exproprier 400 hectares de terres. Par ailleurs, entre 2005 et 2007, 352 champs, soit environ 123 hectares autrefois destinés aux cultures vivrières, ont été expropriés⁸⁵. Selon la SAG, le coût de compensation pour ces trois années équivaut à 1 146 000 dollars.

Tableau 11 : nombre de champs expropriés par la SAG (2005-2007).

| Année | Nombre de champs |
|-------|------------------|
| 2005 | 57 |
| 2006 | 98 |
| 2007 | 197 |
| Total | 352 |

Source : SAG, 2008.

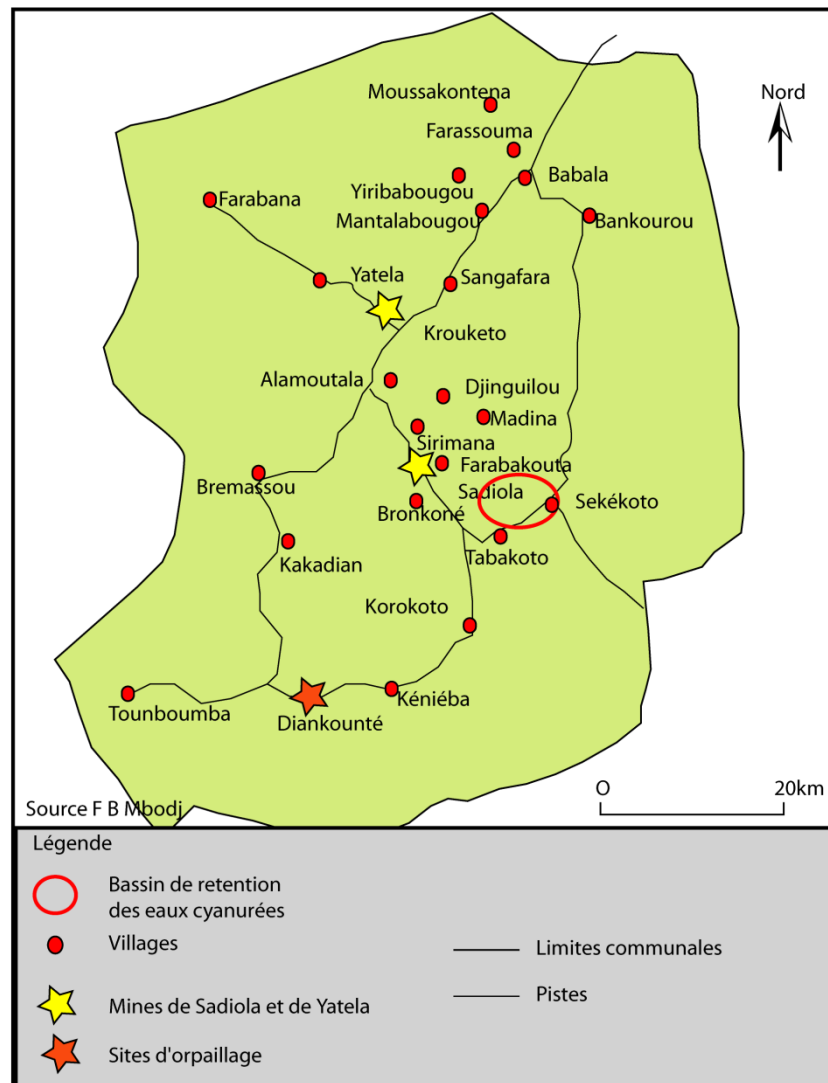
Toutefois, l'impact négatif sur l'agriculture s'avère évident si l'on sait que ces montants sont rarement réinvestis dans l'achat de matériel agricole, mais plutôt dans le secteur immobilier à Siguiri-ville⁸⁶.

⁸⁴ Le barrage à boue est un bassin de rétention des eaux remplies de terre et contaminées par le cyanure, qui a permis d'extraire l'or.

⁸⁵ Ces chiffres sont sans doute très en deçà de la réalité. Car il existe, certes, un document de recensement, mais le total des superficies n'y est pas transcrit. La SAG nous a permis d'y accéder mais pour un temps très limité, qui ne nous a pas permis de compter tous les champs et d'obtenir le chiffre précis pour cette période 2005-2007.

⁸⁶ Entretien avec M C (président CRD de Kintinian), avril 2008.

Carte 25 : capital foncier en réduction face aux besoins en terres de la SEMOS.



Autour de Sadiola aussi, les cultures vivrières, qui étaient les seules à persister encore depuis plusieurs dizaines d'années, sont (à certains endroits) affectées par les activités de la SEMOS. Nous ne disposons pas de chiffres sur le nombre de champs expropriés. Mais la superficie du barrage à boue est de 320 hectares. Or, cet espace constituait la zone de culture de cinq villages (Sadiola, Nétéko, Farabacouta, Tabakoto et Sekokoto). Elle est aujourd'hui engloutie dans le périmètre de la SEMOS et semble être à jamais impropre à l'agriculture et au pâturage. Car elle est polluée au cyanure, d'autant que le sol n'est pas tapissé par une couche imperméable. Les paysans de ces villages se plaignent d'une part de l'éloignement de leurs nouveaux champs, et d'autre part de la faible fertilité des terres.

Dans les trois sites étudiés, il arrive également que les sociétés affectent les moyens de production de manière indirecte ; c'est-à-dire sans les prendre des mains des paysans. Car les activités de prospection nécessitent le déblayage des terrains choisis. Or, c'est à la surface que réside la fertilité du sol. Ainsi, même si les travaux prennent fin, les paysans doivent patienter quelques temps avant que la fertilité de la terre ne soit restaurée.

Tous ces cas de perte et de dégradation du capital foncier contribuent à une réduction des temps de jachère et éventuellement des rendements ; notamment dans des systèmes de production où cette stratégie restait le principal mode de fertilisation des terres.

Ces aspects négatifs de l'exploitation minière sur l'agriculture ne sont pas spécifiques aux cas sénégalais, malien, ou guinéen, mais plutôt à l'activité elle-même. D'autres pays sont également concernés et leur situation est même pire. Par exemple, concernant la mine d'Iduapriem au Ghana, 700 paysans de la région de Wassa West ont été déplacés par AngloGold Ashanti sans que la question de l'attribution d'autres terres ne soient abordée. Aujourd'hui, selon l'ONG FIAN⁸⁷, ces paysans doivent marcher jusqu'à 16 km par jour pour chercher des espaces à cultiver. En plus, les compensations ont été données plutôt sous forme d'aide alimentaire et non en argent. De même, les habitants de la zone de Samira, dans l'ouest du Niger, ont confié à l'agence IPS⁸⁸ leur désarroi face à la disproportion entre les inconvénients de l'exploitation minière et ses avantages⁸⁹.

Il convient de préciser que, parallèlement aux perturbations produites sur les systèmes de production agricole de nos zones d'étude, les activités extractives constituent également un facteur favorable à l'expansion du vivrier marchand.

2) Le vivrier marchand à l'heure de la dynamique minière

Les activités des entreprises minières stimulent indirectement l'économie du vivrier marchand. Cette stimulation n'est pas le fait de leur part de consommation en fruits et légumes issus du milieu local, qui reste insignifiante. Car elles préfèrent s'approvisionner depuis les capitales nationales (Dakar, Bamako, Conakry). Elle est plutôt liée à l'accroissement de la population et du pouvoir d'achat qu'elles provoquent.

⁸⁷ FoodFirst international action network ou Réseau d'information et d'action pour le droit à se nourrir.

⁸⁸ IPS signifie Inter press service.

⁸⁹ Ghana : l'or prive les habitants du droit à la vie

<http://www.syfia.info/index.php5?view=articles&action=voir&idArticle=5055> (consulté en octobre 2009)

En effet, à Siguiri, autant l'exploitation industrielle affecte les superficies agricoles, autant elle revigore l'arboriculture. Car les paysans sont en permanence informés de l'orientation géographique des activités de la SAG sur le moyen terme. En fonction des anticipations, des centaines de pieds d'anacardiens sont plantés. Il s'agit de stratégies de matérialisation de leur capital foncier afin d'être compensés en cas d'opérations de déguerpissement. L'une des conséquences de cette mesure anticipative est l'extension de ce type de culture dans tout le Bouré. Les noix de cajou qui en sont issues sont commercialisées à l'échelle de la sous-préfecture de Kintinian, de la préfecture de Siguiri mais aussi vers l'Inde dont les sociétés d'exportation offrent aux producteurs les prix les plus avantageux. Il existe également à Siguiri de petites unités de transformation du fruit en jus destiné à la commercialisation.

En dehors de l'arboriculture, les activités extractives stimulent aussi la pratique du maraîchage, qui contribue également à la modification de l'organisation traditionnelle des activités selon les genres (homme/femme). Il s'est développé dans les environs immédiats de Siguiri mais aussi dans d'autres villages, parfois situés à des dizaines de km sur la route (Bamako-Kankan). Certains de ces villages ont une longue tradition de maraîchage. Mais jusque là, cette pratique était réservée aux femmes. La production était peu commercialisée et était destinée à la consommation familiale ou à de petits besoins monétaires. Aujourd'hui, les hommes aussi se sont organisés en associations et le pratiquent, vue l'intérêt qu'elle représente.

À Sadiola, ce sont surtout les allochtones⁹⁰ qui ont saisi l'opportunité de la pratique du maraîchage, en se lançant dans un processus d'aménagement de terres non utilisées par les autochtones. En revanche, ils n'ont pas tous le même statut par rapport à cette activité. Car ils peuvent être classés en trois catégories. La première est constituée par ceux qui étaient venus chercher du travail à la mine et qui ne l'ont pas obtenu. Ils se sont alors engagés dans le maraîchage en tant qu'ouvriers agricoles. La deuxième catégorie est celle de ceux qui n'ont pas décroché un emploi mais ont réussi à obtenir une petite parcelle pour eux mêmes. Ils y travaillent pour leur propre compte. Quant à la troisième catégorie, elle est constituée par ceux que l'on peut qualifier de travailleurs-entrepreneurs. Il s'agit des employés de la mine qui, tout en conservant leur fonction,

⁹⁰ Dans le cas du Mali et de l'Afrique rurale généralement, l'expression « étranger » ou *douman* englobe même le compatriote originaire d'une autre région du pays (voir Mbodj F B, 2006).

disposent d'une parcelle et recrutent une main-d'œuvre qui travaille pour eux. Ils n'assurent que le rôle de superviseurs. C'est le cas de Broulaye Samaké.

Photo 17 : quelques jardins maraîchers « d'étrangers » à Sadiola.



Cliché de F B Mbodj, février 2008.

Ces jardins maraîchers se localisent entre le quartier des autochtones et les dunes de stériles. On voit sur cette photo Broulaye Samaké avec quelques uns de ses employés. Derrière eux se trouvent les dunes de stériles de la SEMOS. Samaké cultive du chou pommé, de l'oignon, de l'aubergine, du maïs, de la salade, du concombre, du melon, de la pastèque, de la tomate. La photo située sur la gauche montre le bassin de rétention construit par la SEMOS afin de permettre aux maraîchers d'être approvisionnés en eau.

Portrait d'un maraîcher travaillant à la SEMOS

Agé de 47 ans, Broulaye Samaké est originaire de Sikasso et travaille à la SEMOS depuis 1995 avec un contrat permanent. En 2001, la société construit un barrage afin de stimuler le développement du maraîchage à Sadiola. Mais contre toute attente, les populations refusent de répondre aux appels concernant la parcellisation de la zone ciblée. Plusieurs facteurs ont concouru à les démotiver : leur méconnaissance du maraîchage ; l'abondance des arbres à couper ; et l'existence de plusieurs dunes qu'il fallait aplanir. Des « étrangers » comme Samaké ont décidé d'entreprendre cet investissement physique.

En effet, avant d'arriver à Sadiola, il avait accumulé un véritable capital professionnel dans le maraîchage. Car cela avait été son métier à Wélésébougou, en banlieue bamakoise. Ainsi, malgré son emploi à la mine, il n'a pas hésité à s'y consacrer,

dès qu'il s'est rendu compte que toutes les conditions étaient réunies (présence d'eau ; qualité des terres ; mais surtout présence du marché de Sadiola capable de consommer sa production).

Disposant d'une parcelle d'environ 1,5 hectare, Samaké a contracté une dette de 1,5 millions FCFA auprès de la « Bank of Africa » ; une somme qui lui a permis de financer son activité. Celle-ci y est pratiquée pendant toute l'année. En saison sèche, il cultive de la tomate, du chou pommé, des oignons, de l'aubergine, de la salade etc. Pendant l'hivernage, il fait du maïs, du concombre, de la pastèque et des melons. Aujourd'hui, Samaké emploie 10 personnes et peut récolter jusqu'à 1 tonne de tomate par jour (en période de pleine production). C'est valable aussi pour quelques unes des autres spéculations. La moitié de cette production est achetée par des habitants de Sadiola, via des femmes marchandes qui viennent chercher les produits sur place, tandis que le reste est acheminé vers le marché de Kayes.

Samaké nourrit le projet d'étendre ses activités à l'élevage. Il l'a d'ailleurs commencé. Mais les choses n'étaient encore qu'à une étape embryonnaire en février 2008.

Source : entretien avec Broulaye Samaké. Sadiola, février 2008.

Sadiola n'est plus dépendante de la ville de Kayes. Elle est autosuffisante en produits maraîchers et approvisionne tous ses villages environnants.

Toutefois, la réussite des « allochtones » dans ce secteur ne manque pas de susciter des tensions. Les autochtones réclament aujourd'hui que le PADI procède officiellement à une reparaçellisation de la superficie qu'utilisent les *dounan*. En fait, ce qu'ils souhaitent, c'est que ces derniers leur cèdent une partie de leurs terres.

Autant les relations entre mines et agriculture sont ambivalentes, autant le sont les liens entre exploitation industrielle et orpaillage. D'une part, cette activité souffre d'un manque de considération de la part des administrations nationales et est menacée par la toute puissance des compagnies minières. D'autre part, elle est stimulée par les mutations que celles-ci entraînent.

3) Exploitation industrielle et dynamisme de l'orpaillage

Les activités minières ont quelques effets dynamisants sur le secteur orpaillage. Certes, les phénomènes de ruées vers les sites d'orpaillage constituent une réponse pragmatique à des situations de crise conjoncturelle. Car si l'on revisite l'histoire récente de l'exploitation artisanale en Afrique de l'ouest, on s'aperçoit que ce n'est que durant les périodes de sécheresses, notamment celles des années 1980, qu'elle revêt une certaine ampleur ; même si cette activité a toujours occupé une position de choix dans le passé économique ainsi que dans le patrimoine culturel et social de certains pays de la sous région, notamment le Mali et la Guinée. Aujourd'hui, le dynamisme de l'orpaillage dans la préfecture de Siguiri n'est sans doute pas sans lien avec la crise cotonnière que traverse cette zone. Par exemple, l'étude de Gerardeaux E., Kourouma M., (1998 : 61) montre que « de 1993 à 1995, on assiste à un repli de la culture en raison d'une politique de prix peu incitative. Les acteurs se tournent vers les cultures vivrières de rente et vers l'orpaillage [...] ».

Pour autant, les phénomènes de ruées sont en partie attribuables à la présence de l'exploitation de type industriel. Car même si les relations entre orpailleurs et sociétés minières sont difficiles (nous y reviendrons dans la troisième partie de cette thèse), l'activité des entreprises contribue depuis quelques années à stimuler l'orpaillage. En effet, elle a massivement favorisé l'arrivée de nouvelles populations migrantes. Mais comme tous les migrants ne réussissent pas à trouver du travail à la mine, les activités annexes disponibles sur place servent de moyens de subsistance. Dans le cas du Bouré, l'extraction traditionnelle est l'activité dans laquelle s'investissent la plupart des nouveaux arrivants.

Photo 18 : sites d'orpaillage (Balato et Kintinian) et activités commerciales autour (Guinée).



Cliché de F B Mbodj, avril 2008.

Les deux sites d'orpaillage (sur les photos ci-dessus) ne sont séparés que par environ 5 Km. Le nombre de personnes qui s'y rassemblent renseigne sur l'importance de cette activité qui, par ailleurs, stimule l'économie commerciale. Car tout autour des sites s'installent plusieurs dizaines de vendeurs de marchandises de toute nature. Sur ces photos apparaissent également à l'arrière-plan des dunes de stériles. Il s'agit des sites d'exploitation de la SAG qui, auparavant, faisaient partie des territoires des orpailleurs.

Toutefois, si la forte présence des migrants miniers est favorable à l'intensification de l'exploitation artisanale, force est de constater que cette recrudescence est entretenue par différents autres facteurs tels que la hausse du cours de l'or (2008), l'existence de fonderies dans la ville de Siguiri, mais aussi la restructuration des flux de commercialisation de l'or issu de l'orpaillage.

En effet, il existe un facteur attractif que les sociétés minières partagent avec les orpailleurs et qui justifie la ruée vers les *dioura* : il s'agit du cours mondial de l'or, devenu très intéressant. En guise d'exemple, au mois d'avril 2008, le gramme de 22 carats coûte 11 500 FCFA (115 000 FG ; environ 17 euros) ; le 18 carats coûte 9500 FCFA. Il s'agit en fait d'une répercussion de la hausse du cours de l'or qui, après la crise de 2008, a conservé des prix élevés tandis que d'autres matières premières (fer, cuivre, etc.) ont vu leur valeur en baisse. Par exemple, au mois de mai 2008, le prix de l'once était de plus de 900 dollars, alors que dix ans plus tôt (en 1998), il n'était que d'environ 300 dollars.

Ainsi, entre 2001 et 2008, cinq fonderies d'or ont ouvert leurs portes dans la ville de Siguiiri. Leur travail augmente les marges de bénéfices des commerçants. Car, auparavant, ceux-ci étaient tenus de négocier leurs produits à un prix unique avec la Banque centrale de Conakry, qui se chargeait d'effectuer le travail de fonte et de différenciation des carats. Or, aujourd'hui, avant d'être acheminé, le produit est testé, fondu, classé en carats (18, 22, 24), puis transporté sous forme de lingots. Cette petite transformation dans les zones de production permet d'avoir un prix différentiel et d'accroître les bénéfices des commerçants.

En plus de ces différents facteurs, certains bouleversements politiques en Guinée (surtout depuis 2007), associés à la proximité d'un marché d'écoulement important (Bamako) constituent également un élément important dans l'évolution de l'orpaillage. Car jusqu'à cette date, l'essentiel des commerçants vendait leur produit à la Banque centrale, malgré la lenteur de la procédure d'écoulement qui pouvait prendre des jours. Mais cette banque entretiendrait des liens avec certains ministres. Or, en 2007, il y a eu remaniement au sein du gouvernement qui a fait perdre à quelques uns d'entre eux leurs postes. Cet événement politique a partiellement réorienté les flux en faveur du marché de Bamako. Celui-ci est très apprécié par les commerçants en raison de la rapidité des opérations de vente.

Tous ces nouveaux éléments se traduisent par l'augmentation des quantités d'or qui sortent de Siguiiri. Selon le responsable de la plus grande fonderie de Siguiiri, son établissement fait fondre entre 45 et 65 kg d'or chaque mardi et chaque mercredi⁹¹. Le reste de la semaine, les quantités fondues par jour se situent entre 20 et 35 kg. Ce qui signifie que cette seule entreprise fait fondre en moyenne 250 kg d'or par semaine. Or, la ville compte 5 fonderies. Le volume d'or fondu journalièrement par la plus petite d'entre elles est en moyenne de 15 kg, soit 90 kg par semaine. Ces quantités ne prennent pas en compte celles qui proviennent des zones aurifères d'autres préfectures de la haute Guinée (Kouroussa et Mandiana), ainsi que celles qui sont directement drainées vers les grands marchés et les marchés hebdomadaires, sans passer par les fonderies.

⁹¹ La vente de l'or par les orpailleurs se fait le lundi (spécifiquement réservé à cela) après 6 jours successifs de travail dans les *placers*. C'est pour cette raison que la fonte se déroule les mardis et mercredis.

Conclusion de la deuxième partie

Les éléments fournis par cette deuxième partie ne permettent pas de confirmer l'hypothèse d'un retournement de territoire, à l'instar de la phase économique qui a suivi l'époque du système transsaharien. Car il ne s'agit pas ici d'un territoire qui se dynamise au détriment d'un autre. Mais ils renseignent plutôt sur les bouleversements majeurs qui se déroulent dans l'espace frontalier concerné par l'exploitation industrielle de l'or, et qui contribuent à l'inscription d'une nouvelle phase dans la trajectoire économique de ces régions. Ces éléments éclairent par ailleurs sur le caractère changeant d'un territoire et sur le fait que le dynamisme interne de celui-ci et sa vie de relations sont tributaires des opportunités économiques qui lui sont offertes à un moment ou à un autre de son histoire.

En effet, après avoir été marginalisées depuis l'époque coloniale, les zones de production de l'or du Bouré-Bambouk bénéficient aujourd'hui de mutations démographiques et de dynamiques commerciales favorables à leur transformation interne mais aussi aux relations qu'ils entretiennent avec le reste de l'espace régional et sous-régional. Leur enclavement ainsi que leur ouverture sur des frontières nationales ont contribué à concentrer et à stimuler les mutations économiques et commerciales occasionnées par les mines. Malgré ces conditions relativement favorables, l'exploitation de trois mines situées dans trois régions frontalières ne permet pas l'émergence d'un pôle économique transfrontalier. L'avenir reste prometteur tout de même, et cela dans un double sens. Car l'espace sous-régional ouest-africain est le cadre de changements qui, d'une part, exercent un effet cumulatif sur les effets miniers, si l'on sait que l'exploitation aurifère attire les flux de personnes et de marchandises et que l'existence de routes de bonne qualité facilite et amplifie ces flux. D'autre part, la finalisation des projets d'infrastructures routières transnationales en cours est propice à l'ouverture ou à l'intensification de possibilités d'échanges commerciaux entre les trois zones minières. De telles dynamiques peuvent entraîner un processus de diversification économique susceptible de subsister au-delà du cycle minier. En effet, elles peuvent conférer à l'espace transfrontalier concerné un poids démographique favorable à un maillage urbain plus dense et à l'émergence d'autres fonctions. À partir de ce moment, ce sont ces fonctions qui constitueront le moteur de la dynamique régionale et non les activités minières.

S'il reste évident que la position géographique et le niveau de dotation en infrastructures de communication peuvent avoir des implications notoires sur les transformations indirectes liées aux mines, c'est en revanche l'environnement socio-politique qui sera déterminant en ce qui concerne la gestion des fonds sociaux issus de l'exploitation industrielle de l'or ainsi que l'impact qu'ils pourront avoir dans la durée et l'espace.

TROISIEME PARTIE :

Enjeux de gouvernance autour des territoires et des acteurs concernés par les mines

Selon certains auteurs (Steven P., 2003 ; Rosser A., 2006 ; Collier P et Hoeffler A., 2004, etc.), la « malédiction » associée aux ressources naturelles du continent africain n'est que le fait de l'environnement socio-politique inefficace et corrompu qui prévaut dans les pays bénéficiaires. Ainsi, pour y remédier, il suffirait de créer les conditions de transparence dans leur gestion pour ouvrir les espaces du développement.

L'exploitation minière dans les trois pays étudiés s'opère dans un double contexte institutionnel, apparemment plutôt favorable au développement participatif. Il correspond en effet à la conception de nouvelles approches du développement plus démocratiques, impliquant la participation de tous les acteurs, notamment ceux situés au bas de l'échelle, à travers les concepts de gouvernance locale et de décentralisation.

Ce contexte correspond également à la lutte de la société civile mondiale et de certains gouvernements pour des entreprises minières plus responsables. Cette mobilisation vise la protection des intérêts des communautés ainsi que celle de l'environnement. Elle marque un changement majeur dans le domaine des activités minières, si l'on sait que le comportement des entreprises dans le passé était plutôt marqué par des scandales, aussi bien sur le plan environnemental que social.

Ce qui nous intéresse dans cette troisième partie c'est donc d'analyser la conjonction entre ces différentes circonstances (favorables à la participation des populations riveraines et incitant les entreprises à adopter des comportements plus responsables) et de voir comment elle se traduit réellement dans les dynamiques d'acteurs sur le terrain.

Cette troisième partie comporte deux chapitres. Le premier tente de décrire les réformes (économiques et politiques) favorables à la gouvernance locale. Il évoquera également les contestations mondiales pour lutter contre certaines pratiques des entreprises. Le chapitre 2 tente d'analyser le rôle de ces réformes dans les processus de gouvernance locale liés à l'exploitation d'une ressource convoitée ; c'est-à-dire l'or.

Chapitre 1 : Contexte de redéfinition des échelles, des rôles et des responsabilités

L'exploitation des mines étudiées correspond à la rencontre de deux contextes distincts, qui peuvent influencer sur la nature de ses effets au niveau des zones de production. Il s'agit d'une part de la phase de redéfinition des échelles du développement et du pouvoir. En effet, pendant longtemps, le développement n'avait qu'une dimension purement économique. C'est dans ce cadre que l'Afrique a été le champ d'expérimentation de deux principales stratégies : celle dite « aut centrée », testée du début des années 1960 jusqu'à la fin des années 1970 ; et celle des programmes d'ajustements structurels à partir des années 1980. Ces différentes politiques se sont soldées par un échec, accompagné d'une pléthore de déséquilibres macro-économiques. Pour autant, les questions de développement sont toujours d'actualité sauf que désormais elles appréhendent la dialectique du local et du global (Abdelmalki L et Courlet C., 1996 : 11-12). Ces principes sont incarnés et promus par les notions en vogue de développement local et de gouvernance. Elles renvoient toutes à une révision de la place du territoire et de l'État dans le développement. Quant aux gouvernements africains, ils approuvent et s'engagent (du moins théoriquement) dans cette démarche à travers la politique de décentralisation. Celle-ci incarne les réformes (territoriales et institutionnelles) que nécessite la nouvelle conception du développement.

D'autre part, l'exploitation des mines intervient alors qu'on assiste à la montée en puissance d'une société civile mondiale de plus en plus contestataire par rapport aux modes d'exploitation des entreprises minières. Elle apparaît comme le principal régulateur des activités de l'industrie minière, notamment dans les pays en développement.

Ce chapitre tentera de décrire les nouveaux concepts promus ainsi que les possibilités qu'ils offrent en termes de consolidation de la participation, notamment à l'échelle locale. Puis, on décrira le passé de l'industrie minière et les pratiques qui ont été à l'origine de la mobilisation de la société civile internationale, des moyens de pression qu'elle utilise et des effets de ceux-ci.

I-Révision des échelles du développement et de l'exercice du pouvoir

À la fin des années 1970, l'effondrement des prix des matières premières conduit à l'endettement puis à la crise des économies des États africains. Afin d'y faire face, les institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale) les obligent à s'engager dans des programmes d'ajustement structurel dès le début des années 1980. Les résultats décevants de cette politique, notamment au niveau social, ont invité à ouvrir le regard sur la nécessité de revisiter les conditions du développement, en explorant des aspects jusque là pas très fortement pris en compte : à savoir l'échelle locale et la juste place que l'État doit occuper. C'est dans cette perspective de recherche de plus de démocratie et de participation que s'inscrit l'usage généralisé de nouveaux concepts comme « développement local », « gouvernance locale », que la décentralisation semble pouvoir favoriser par des réformes territoriales et institutionnelles.

1) Prise en compte du local dans les politiques de développement

Depuis le début des années 1990, le local occupe une place remarquable dans les processus de développement. Jusque là, les bureaucrates, les experts et les chercheurs avaient sous-estimé son importance. C'est ainsi que durant plusieurs siècles, les analyses des scientifiques ont mis l'accent sur les économies nationale et internationale. Quant à la mise en pratique des théories économiques standards, elle concernait le système productif national (macroéconomique). L'existence de stades d'agrégation intermédiaires n'y était pas envisagée (Judet P., 1996 : 26 ; Pecqueur B., 2008 : 14).

D'un point de vue géographique aussi, l'économie du développement présente souvent l'État-nation comme cadre de référence de ses analyses. Or, celui-ci présente quelques limites. Car il ne considère guère les dynamiques spatiales ainsi que les liens entre les différentes échelles et niveaux d'organisation. Pour cette raison, l'accent est aujourd'hui de plus en plus mis sur le caractère local du développement et sur l'importance de la participation des populations (Hugon P., 1996 : 29 ; Desjardins D R., 1996 : 41-54). Cette nouvelle démarche, connue sous l'appellation de « développement local », vise à aider les populations et sociétés à s'adapter à valoriser les ressources qui existaient déjà mais qui étaient plutôt ignorées (Pecqueur B., 2008).

En guise de rappel concernant les origines du concept, il a été pour la première fois mis en pratique au cours des années 1980 dans les pays européens. Ceux-ci étaient en

effet confrontés à l'inefficacité des politiques d'aménagement du territoire élaborées dans le sens d'arriver à bout des inégalités géographiques et socio-économiques existantes. C'est dans ce contexte de révision des conditions du développement que la mobilisation des ressources locales (humaines, techniques, naturelles, politiques, territoriale) fut préconisée. En d'autres termes, il s'est agi de ce l'on qualifiait de « logique de territoire ». Car l'échelle spatiale d'expression de ce nouveau concept correspond à un territoire réduit. Le milieu rural a été son premier champ d'application, puis il s'est étendu à l'échelle urbaine (Brunet B., 1997).

À la suite de quelques exemples de réussites observés en Italie (à travers les systèmes productifs localisés) et en France (à travers l'apparition de la notion de « pays » en milieux ruraux), le concept est importé en Afrique subsaharienne au milieu des années 1990 (Magrin G., 2007 : 46). Il y est présenté comme l'outil d'une régulation des flux financiers favorable à la réduction de la pauvreté. Car la multiplication des acteurs du développement à la base ainsi que la stimulation des initiatives locales promettent la fin du face à face État/bailleurs de fond, au profit de coordinations verticales allant du local au global (Pecqueur B et *al.*, 2003). Les marges de manœuvre de l'État se verront réduites, notamment grâce à l'émergence d'acteurs de taille, considérés comme l'un des chevaux de bataille de cette nouvelle approche du développement. Il s'agit en effet des ONG. Alors qu'en 1939, on en comptait que 700 (nationales et internationales, à but humanitaire et habilitées à recevoir de l'aide extérieure), leur nombre est passé à 10 000 au début des années 1980 selon un recensement de l'ONU (Troguer V., 2002, cité par Pecqueur, 2003 : 98)⁹².

La révision des conditions du développement économique en Afrique s'accompagne parallèlement de mutations favorables au dialogue social et au partage du pouvoir. Elles sont entreprises sous le vocable de « gouvernance ». Celle-ci est présentée comme une alternative aux limites des politiques antérieures. Il est en effet question de revisiter le rôle de l'État dans le développement.

⁹² Certes, le fonctionnement de bon nombre de ces ONG remet en question leur caractère « non gouvernemental ». Car les financements publics représentaient 1,5% du budget des ONG en 1975 contre 50% en 2001. Or, « ceci pose la question de leur degré d'autonomie par rapport aux bailleurs de fonds, dont certains ne sont que des sous-traitants » (Donini A, 1995, cité par Pecqueur B, 2003 : 98). Mais la réalité est que les Etats africains, en déficit de recettes, sont en concurrence pour s'attirer leurs financements, souvent orientés vers des missions locales encouragées par la Banque mondiale.

2) La gouvernance locale ou la diversité des échelles d'exercice du pouvoir

2-1 Les origines du concept de gouvernance

Il convient au préalable de faire un bref survol de l'histoire du concept de gouvernance et de ses différentes applications avant d'expliquer son importation en Afrique subsaharienne ainsi que la place qui lui est attribuée dans les stratégies de développement.

Réintroduit du français au XIII^e siècle, la gouvernance est devenue un mot dont tout le monde se sert (pouvoirs économiques et sociaux, médias, etc.). Ayant d'abord eu le même sens que le gouvernement ou la manière de gouverner, d'exercer l'autorité politique, ce mot devient ensuite central dans le débat concernant l'équilibre entre les pouvoirs royaux et parlementaires aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ce débat sera à l'origine de l'apparition de l'idée de société civile (Gaudin J P., 2002 : 9-10 ; Miossec J M., 2008 : 26). Au XVI^e siècle, il s'exporte vers les pays anglo-saxons, plus avec le sens de gestion que de pouvoir. Il va avoir une place considérable dans les politiques publiques de gestion et la sociologie des organisations (Canet R., 2004).

Quant au sens contemporain du mot, il date du XX^e siècle. Il a fait précisément sa réapparition en 1989 dans une étude menée par la Banque mondiale et qui s'intitule « *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable* ». Il s'est décliné notamment dans deux domaines que sont l'économie d'entreprise et l'analyse de la décision publique. Le concept fait valoir, sur fond de polysémie et de foisonnement, un nouveau mode de légitimation des relations entre la politique et l'économie dans une perspective d'optimisation des performances de la gestion de l'action publique (Gaudin J P., 2002 : 11).

Cette réapparition est le fait d'un monde en bouleversement, autant au niveau politique qu'économique. En effet, depuis le début des années 1990, il entre dans une nouvelle ère, marquée par la disparition du bloc soviétique, et par l'accélération de la circulation des personnes, des biens, des capitaux et de l'information (Miossec J M., 2008 : 24).

Sur le plan économique, le processus de mondialisation financière entraîne l'intégration des marchés nationaux au sein des marchés mondiaux. Cette libéralisation

des échanges a parallèlement provoqué des relocalisations, de l'instabilité dans les emplois, des fusions à grande échelle, et de l'exclusion sociale. Ces transformations accentuent la mobilisation générale des mouvements sociaux pour diverses revendications, notamment pour la préservation des emplois et la participation de la société civile. De telles revendications seront perçues comme étant les symptômes de la crise de gouvernabilité des sociétés occidentales et de l'affaiblissement des valeurs démocratiques (Belem G., 2009 : 173-179 ; Gaudin J P., 2002 : 14, 16, 17).

Dans ce nouveau contexte mondial, régi par les règles du néo-libéralisme, l'État est jugé pesant, car devenu « *trop grand pour les petits problèmes et trop petit pour les grands* » (Badie B., 1999 : 6). Le pouvoir de l'État-providence n'est plus au centre de l'action publique. Le début des années 1990 est caractérisé par l'usage de la gouvernance. Ce processus implique une diversité d'éléments à la fois différents mais inter-dépendants (Gaudin J P., 2002 : 19-20 ; Belem G., 2009 : 172-175).

Il est question de démocratiser le fonctionnement de l'État et de valoriser le rôle des acteurs économiques en ralliant les interlocuteurs situés au bas de l'échelle aux causes du développement ; qu'ils soient étatiques ou non étatiques, les entreprises (nationale ou internationale), les associations et ONG (Gaudin J P., 2002 : 77-78 ; Miossec J M., 2008 : 26). Dans cette nouvelle redistribution des rôles, l'État n'est plus perçu comme le représentant de tous les citoyens mais juste comme un partenaire contribuant à la prise de décision, comme tant d'autres participants (Mayntz R., 1993; Kazancigil A., 2005, cités par Belem G., 2008 : 179).

Le concept de gouvernance, étant un mot-passe partout et dépassant toutes les frontières, n'a pas manqué de concerner le continent africain, théâtre d'expérimentation de diverses autres politiques de développement, qui n'ont pas permis d'apporter des réponses satisfaisantes.

2-2 L'application à l'Afrique

Depuis la crise des années 1970, toutes les politiques qui sont appliquées en Afrique sont soumises à conditions par l'aide au développement. En d'autres termes, les prêts des institutions financières (Banque mondiale et FMI) sont accompagnés de stratégies de développement que les pays débiteurs sont tenus de mettre en application. Ainsi, dans les années 1990, partant du principe que tout développement n'est possible

qu'avec l'instauration de régimes politiques démocratiques, caractérisés par la transparence et la responsabilisation des acteurs, elles conditionnent l'aide internationale par l'engagement pour une meilleure gouvernance (Maiga I D., 2000 : 7). En 1996, la Banque mondiale enrichit l'approche sur la gouvernance en assurant la prononciation de la « bonne gouvernance ». L'État africain jugé pléthorique, inefficace, coûteux, car clientéliste et corrompu.

La notion de responsabilité (de la part des États et des acteurs) est fondamentale dans les principes de la nouvelle approche du développement. Chaque État est jugé responsable de son développement. Les programmes, qu'il s'agisse de ceux élaborés autour des structures nationales ou inter-étatiques, sont désormais soumis à des conditions financières et juridiques.

La référence à la gouvernance comme condition d'accès à l'aide internationale à destination des pays en développement, est par ailleurs à considérer avec deux autres situations. L'une est le fait du contexte africain où se généralise le multipartisme, l'organisation de la société civile à toutes les échelles géographiques, une relative liberté d'expression stimulée par la multiplication des médias privés indépendants, et la volonté (du moins affichée) pour la plupart des États de promouvoir la décentralisation (Maiga I D., 2000 : 6-7). L'autre situation est liée aux problèmes de légitimités auxquels font face les institutions financières internationales après les tentatives d'amaigrissement forcé des années 1980. Selon la Banque mondiale, il fallait inventer un modèle d'État responsable, capable de s'adapter au fonctionnement du marché économique et de venir à bout de la « mauvaise gouvernance », en déléguant davantage de pouvoirs vers les échelles locales. Elle a ainsi pour objectif d'instaurer la transparence dans les prises de décision au moyen de la participation (Belem G., 2009 : 190-192).

Le modèle de développement promu par la gouvernance doit être concrétisé par des changements institutionnels susceptibles de créer, autant au niveau national que local, un environnement propice à l'activité économique (Osmont A., 1998, cité par Belem G., 2008 : 193). Cet objectif fait partie de ceux incarnés par la décentralisation, qui propose une réforme des structures territoriales nationales et impose un partage du pouvoir.

3) Décentralisation : une réforme pour la bonne gouvernance

Concrètement, la décentralisation correspond à des transferts de compétences à des collectivités locales élues au suffrage universel, ainsi qu'à la dévolution de certains services publics à des structures privées et associatives. L'un de ses principes forts consiste à favoriser la proximité entre administrateurs et administrés, la transparence et la participation des acteurs locaux dans la gestion des services publics. Ce principe est en effet fondamental, dans la mesure où il est généralement admis que c'est le déficit, voire l'absence de transparence, qui est à l'origine de la mauvaise gouvernance dans les États africains. Ces réformes, favorables à la multiplication des instances, sont censées consolider la démocratie à travers la réduction de la corruption et des détournements de biens sociaux. Elles sont également présumées faciliter la mobilisation des populations autour de projets collectifs susceptibles de stimuler une gestion acceptée (Magrin G., 2006 : 383-389). La légitimité des décisions s'en trouve renforcée car elles ne sont pas imposées mais relèvent d'un choix commun. La décentralisation est un moyen d'engager le développement sur une base locale et non plus exclusivement centralisée ; à l'instar des anciennes politiques qui ne valorisaient pas les espaces ruraux (AITEC., 2010).

Derrière cette nouvelle configuration des responsabilités publiques, se trouve une remise en question de l'État et de son rôle économique. Un résumé de Petiteville F (1998) fait état de l'historique de cette implication, soldée par des résultats peu satisfaisants. Il a identifié trois types d'État, tous construits autour d'une conception mythique de l'économie du développement. Il s'agit de l'État « développeur » dans les théories du décollage économique (1950-1960) dont les pionniers sont Perroux, Hirschman et Baran. Ces théories placent l'État au centre des décisions et des actions. Il est « planificateur », c'est-à-dire acteur et décideur. Les années 1970 se caractérisent par les théories de la dépendance dominées par les thèses de Amin S sur la domination du centre sur la périphérie. Selon ses théories, l'État est « fantoche ». Car ceux du continent africain deviennent fortement dépendants des mécanismes du capitalisme. Quant à la décennie 1980-1990, elle est celle de l'État « libéral » et « modeste ». Sous l'instigation des bailleurs de fonds, l'État développeur des années 1950 fait place à celui qui a comme objectif d'arriver à bout des déséquilibres macro-économiques. Son rôle faible dans le développement est compensé par celui du secteur privé.

Ce rôle est aujourd'hui appelé à être modernisé. La démarche locale préconisée par la décentralisation doit permettre une meilleure connexion des territoires locaux à la mondialisation, sans que l'État soit l'intermédiaire. Il est question de refonder celui-ci à travers un nouveau contrat social et territorial dans lequel il aura à négocier avec les populations concernées (AITEC., 2010). En d'autres termes, « *il ne s'agit pas de prôner une "Afrique des villages", dans le sens de l'Europe des régions, mais de retrouver une gestion harmonieuse de l'Etat et de ses entités infranationales* » (Pecqueur B et al., 2003 : 100). Car aujourd'hui, comme le souligne ce même auteur, l'ère n'est plus au seul face à face entre l'État et les institutions internationales ; il n'est qu'acteur parmi d'autres. Une bonne partie de l'aide au développement, essentiellement d'origine externe, est ainsi destinée directement aux projets locaux.

Dans le courant des années 1990, face à la crise économique ainsi qu'à la pression des bailleurs de fonds, la décentralisation est devenue une priorité affichée partout en Afrique subsaharienne (Magrin G., 2006 : 383). Toujours selon ce même auteur, plus de trois quarts des États de cette région se sont engagés dans cette nouvelle approche du développement (voir annexes en ce qui concerne les différences de trajectoires de décentralisation entre les pays). Parmi eux figurent le Sénégal, le Mali et la Guinée, où la mise en marche des réformes de décentralisation est enclenchée (mis en place des organismes et institutions nécessaires ; découpage territorial ; transfert des compétences aux collectivités locales). Leurs niveaux d'avancement sont différents. Cette différence est tributaire de l'histoire politique de chaque État. Si, pour le Sénégal, le processus de décentralisation a déjà inscrit sur son compte beaucoup d'acquis depuis l'époque coloniale, pour le Mali et la Guinée il relève d'une rupture. Néanmoins, celle-ci n'a pas créé le même succès. Car au Mali des avancées considérables ont été observés, à travers notamment la politique de « démocratie multipartite » dans le contexte du changement violent qui s'est opéré en 1991. En Guinée, en revanche, l'histoire politique instable a été et reste peu favorable à l'avancement du processus.

Parallèlement à ces différentes réformes, qui vont dans le sens de l'institutionnalisation de la participation des acteurs locaux dans les processus de développement et de lutte contre les inégalités socio-spatiales, d'autres processus sont en cours à l'échelle internationale. Ils s'inscrivent dans un combat pour une exploitation

extractive plus bénéfique, responsable et respectueuse des populations riveraines des mines.

II-Mobilisations mondiales pour des entreprises minières plus responsables

L'industrie minière a été pendant longtemps associée à l'image de prédation, de corruption et de super-puissance. Elle semblait jouir d'une certaine impunité, notamment dans les pays en développement. Les ressources qu'elle exploitait constituaient les moyens pour les pays développés de poursuivre la domination et d'asseoir leur puissance. Elles étaient également stratégiques pour les pays hôtes, pour qui elles représentaient une manne financière indispensable. Les entreprises étaient ainsi en compétition pour la réalisation des meilleurs profits, sans se soucier des conséquences dramatiques sur l'environnement et les sociétés des zones d'exploitation. Les nombreux accidents environnementaux imputés à leurs opérations le prouvent.

Seulement, l'évolution de la réflexion sur l'avenir des ressources naturelles et de la planète en générale a incité à changer cette donne. Elle a conduit à l'émergence d'une société civile fortement protestataire, de plus en plus influente. Ses revendications, exigeant des mesures de contrôle et une conduite plus responsable des entreprises, se traduisent en partie par l'adoption d'initiatives unilatérales, bilatérales et multilatérales de la part de certains gouvernements, certaines entreprises et des Institutions internationales. Elles se traduisent également par une mobilisation de plus en plus croissante des populations des pays en développement concernées pour la préservation des droits.

1) Antécédents de l'industrie minière

L'industrie minière et pétrolière a été toujours associée à une image négative (dégradation de l'environnement, violation des droits des populations riveraines⁹³, etc.). Les divers problèmes observés au cours des dernières dizaines d'années n'aident pas à démentir l'attitude prédatrice attribuée aux sociétés d'exploitation. Le contexte était favorable. Car tandis que les entreprises constituent les ambassadrices de leurs pays d'origine et que ces derniers les utilisent au service de leur stratégie de puissance, les pays hôtes sont en concurrence entre eux pour attirer leurs investissements. À cela s'ajoute la

⁹³ Il existe une spécificité des mines par rapport au pétrole dans les pays du sud, où on dénonce plus les impacts locaux (sociaux et environnementaux) que ceux sur la gouvernance et l'économie à l'échelle nationale, qui concernent surtout le pétrole.

faiblesse des mécanismes mondiaux capables de réguler les activités des entreprises ; ce qui s'est traduit par une multiplication des catastrophes. Par exemple en 1994, en Papouasie Nouvelle Guinée, l'entreprise Broken hill properties a déversé 80 millions de tonnes de déchets solides dans le Ok Tedi River. C'est en effet l'une des catastrophes les plus désastreuses du secteur minier, avec des impacts touchant 50 000 personnes et 120 villages situés en aval de la rivière. Au-delà de l'accident, cette société aurait eu une attitude particulière qui consistait à ne jamais s'occuper des conséquences de ses activités, ni pendant ni après l'extraction (Jenkins H., 2004 : 24).

D'autres cas dans le monde se sont également déclarés alarmants. En 1996, en Guyane (Amérique latine), plus de 3 milliards de litres d'eaux polluées par le cyanure sont déversés par la société Cambior dans le fleuve Omai. Celui-ci se jette dans le principal cours d'eau du pays, l'Esequibo. La teneur de cyanure identifiée a été 140 fois supérieure à celle dite mortelle, selon l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA). Un cas similaire a eu lieu en 2000 à la mine Baia Mare (Roumanie). Suite à la chute d'une digue, un déversement de déchets cyanurés a été remarqué dans la rivière Tisza et dans le Danube. Parmi les incidents sociaux les plus médiatisés figurent également celui qui a touché la mine de cuivre de Panguna en Papouasie Nouvelle Guinée où un conflit, causé par des différends entre la compagnie minière et les communautés locales sur la compensation des terres, a conduit à la fermeture définitive de la mine. Au Congo, la compagnie Anvil Mining, qui opère à Kilwa, a été accusée (en 2004) d'avoir soutenu logistiquement les soldats de l'armée nationale. Les catastrophes sociales s'observent également dans le cadre des déplacements de populations (souvent de manière forcée). Parmi les cas les plus marquants on note celui de la mine de Yanacocha au Pérou, le deuxième plus grand gisement aurifère du monde. Elle est dirigée par l'entreprise américaine Newmont mining company. En 2004, l'entreprise souhaitait étendre ses zones d'activité vers la montagne voisine (Qilish), au risque de polluer les ressources en eau qui alimentent 100 000 personnes de la Cajamarca. Les protestations des populations ont fini par inciter les autorités politiques à annuler le permis d'expansion (Papp E., 2004 ; Gunningham N. Sinclair D., 2001 : 4).

L'industrie minière fait ainsi l'objet de critiques sévères et suscite la mobilisation de différents acteurs (organisations de la société civile internationale et locale⁹⁴ ; Institutions financières internationales ; certains gouvernements du Nord, etc.). Ils luttent pour obliger les entreprises à adapter leurs opérations aux enjeux de durabilité qui, dorénavant, doivent sous-tendre toute activité de développement.

2) Pressions et sanctions

Les mouvements de revendication mondiale dans le secteur minier s'inscrivent moins dans une perspective de conservation des ressources que dans une lutte contre des modes d'exploitation, jugés socialement inacceptables, notamment dans les pays en développement. Car même si les mines font partie des ressources épuisables, leurs réserves revêtent une dimension incertaine et évolutive. Leur évaluation est en permanence remise en question par plusieurs facteurs tels que la poursuite de l'exploration et des découvertes, l'évolution technologique (qui permet d'améliorer la connaissance géologique), ce qui peut le qualifier ou le disqualifier comme réserve de minerai disponible, le prix des métaux, etc. Ce dernier facteur détermine le caractère économiquement rentable d'un gisement, comme on l'a observé au cours de l'année 2008 avec la flambée des cours de l'or (Eggert R., 2000 ; RCA Minitt, 2001; Lambert I B., 2001). Il y a également le fait que les ressources minérales sont pour la plupart recyclables, contrairement aux ressources renouvelables. Ainsi, leur épuisement, qui était prévu par le rapport Meadows⁹⁵, n'est pas encore observé en raison de l'avancement technologique (outils de prospection, de modélisation et de gestion de l'information de plus en plus puissants), du recyclage ainsi que de la substitution de certains minerais par d'autres ressources ou types de capital (humain et technologique) (Varet J., 2007).

⁹⁴ Elles se divisent en deux champs principaux : certaines sont spécialisées sur l'environnement ; d'autres sur les questions socio-politiques (droits de l'Homme, gouvernance, etc.).

⁹⁵ C'est le rapport Meadows L D (1972) qui a été à l'origine du débat sur l'épuisement des ressources naturelles au cours des années 1970. Son étude, intitulée « Halte à la croissance », a été commanditée par le Club de Rome qui regroupe des scientifiques de renommée internationale s'intéressant aux problèmes (économiques, environnementaux, politiques etc.) qui touchent l'humanité. La publication de ce rapport a eu un grand retentissement car il stipulait que l'augmentation de la population et l'industrialisation conduiraient à l'épuisement des ressources naturelles indispensables à la vie humaine. Les ressources non renouvelables, comme les mines, étaient encore plus concernées. L'argument de base de cette considération est lié au caractère limité du stock dont l'humanité dispose, qui ne pourra que diminuer si l'on considère l'évolution à la hausse de la population, de la demande et des revenus. Il prédisait l'effondrement du monde vers 2100, c'est-à-dire la diminution brutale de la population accompagnée d'une dégradation des conditions de vie (baisse du produit industriel brut ; quota alimentaire par tête etc.) (Jancovici J M. « Qu'y a-t-il dans le « Rapport du Club de Rome » ? http://www.manicore.com/documentation/club_rome.html (consulté en avril 2010).

D'ailleurs, les ressources minérales ont même tendance à augmenter. C'est le cas par exemple pour les ressources aurifères⁹⁶.

Ainsi, au cours des années 1980, les préoccupations liées à l'épuisement des ressources minières passent au second plan afin de laisser la première place à l'étude des impacts environnementaux des activités d'extraction (Deshaies M., 2007 : 41). Mais les approches pour une exploitation minière plus responsable sont variées. Certaines ONG se mobilisent, avec comme principales cibles les consommateurs occidentaux. Elles tentent de les sensibiliser sur « *la face cachée du précieux métal qu'ils apprécient tant et dont ils ne voient que sa brillance* ». C'est dans ce sens qu'une ONG nommée Global Witness a mené une enquête sur « *les diamants de sang* » qui nourrissent des guerres en Afrique (Sierra Léone et en Angola entre autre)⁹⁷. L'utilisation d'expressions de ce genre (diamants de sang) vise à frapper les esprits en jouant sur les concepts des experts en marketing qui associent ces métaux à la « durabilité », la « pureté » et le « symbole de l'amour éternel ». De son côté, Oxfam America, dans le cadre de sa campagne « *No dirty gold* » (non à l'or sale), dénonce le coût écologique élevé de l'industrie minière. Car elle montre que pour la fabrication d'un anneau de 18 carats, on produit 20 tonnes de déchets. En 1999, afin d'ouvrir une mine à ciel ouvert, l'entreprise canadienne Maniatan Minerals proposait de démolir la ville de Tambogrande au Pérou. Celle-ci est située dans la vallée de San Lorenzo, une zone de fructiculture qui produit la moitié des citrons du pays. Grâce à un référendum, aux pressions des populations et des ONG, la requête fut refusée en décembre 2003 par le gouvernement péruvien (Papp E., 2004).

Par ailleurs, ces mouvements de revendication ont conduit les institutions financières à instaurer de nouvelles règles de gouvernance pour l'industrie minière, grâce à la collaboration d'autres ONG internationales. En effet, afin de faire face aux critiques qui lui sont adressées et de réduire les conséquences de son appui en termes de

⁹⁶ Par exemple, en mars 2010 – SEMAFO (TSX-SMF) a annoncé qu'au 31 décembre 2009, les ressources minérales mesurées et indiquées à Mana (Burkina faso) ont augmenté de 55 % pour atteindre 21 602 000 tonnes ; soit 1 581 900 onces d'or comparativement à 1 021 400 onces en décembre 2008. Par ailleurs, les ressources présumées ont augmenté de 79 % pour atteindre 12 745 000 tonnes, soit 909 100 onces comparativement à 508 200 onces en décembre 2008. Au 31 décembre 2009, les réserves et les ressources minérales à la mine Mana s'élevaient à 2 351 600 onces, en hausse de 30 % relativement à l'estimation de réserves et de ressources de 2008 qui était de 1 929 800 onces, après considération des onces produites. L'estimation des réserves et des ressources est basée sur un prix de l'or à 950 \$ l'once. « Mise à jour des réserves et des ressources aurifères de la mine Mana de SEMAFO ».

<http://www.semafo.com/communiqués-de-presse-détails.php?id=5>. (Consulté en avril 2010).

⁹⁷ Le concept de Diamant de sang a fait l'objet d'un film (Blood Diamond, 2006), qui est assez illustratif des conditions sociales dans lesquelles se déroule l'exploitation de certaines ressources minières.

libéralisation du secteur minier dans les pays en développement, la Banque mondiale a revu les conditions de son implication. En 2001, cette promesse a donné lieu à la *Revue des industries extractives*. Celle-ci a été conçue pour faire dialoguer toutes les parties prenantes entre elles : gouvernements, ONG, communautés affectées et organisations basées sur la communauté, syndicats, industriels, universitaires, organisations internationales ainsi que le Groupe de la Banque mondiale. Des ateliers régionaux se sont tenus au Brésil, en Hongrie, au Mozambique, en Indonésie et au Maroc, chacun de ces ateliers a été précédé d'un forum dans lequel la société civile a pu apporter des témoignages. Le secrétariat de l'EIR a commandité six projets d'étude, tenu des consultations informelles avec les parties prenantes partout dans le monde, etc. La question essentielle qui est revenue tout au long de ce processus était : les projets liés aux industries extractives peuvent-ils être compatibles avec les objectifs de la Banque mondiale en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté ? C'est dans ce cadre que la Revue considère que le Groupe de la Banque mondiale a encore un rôle à jouer dans le secteur pétrolier, gazier et minier, mais seulement si ses interventions permettent aux industries extractives de contribuer à la lutte contre la pauvreté via le développement durable (Godinot S., 2003).

Afin de concrétiser cette condition, la Banque mondiale mise sur la consolidation de la gouvernance et de la transparence, autant pour les États hôtes que pour les entreprises. C'est dans ce contexte que s'inscrit la création de l'ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives)⁹⁸. Elle mobilise des gouvernements, des industries, la société civile et les institutions financières internationales. Son objectif central est de renforcer la transparence en ce qui concerne les paiements des sociétés auprès des gouvernements, à partir de l'idée que le mauvais usage des rentes explique la « malédiction des ressources naturelles ».

En dehors de l'ITIE, il existe également la campagne « *Publish what you pay* ». Soutenue par 300 ONG occidentales, elle s'adresse essentiellement aux multinationales et revendique surtout la publication par les entreprises du montant des redevances et taxes de diverse nature versées aux pays hôtes. L'objectif de ces différentes initiatives est de mettre en place des institutions efficaces, capables de créer un environnement favorable à

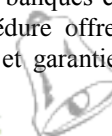
⁹⁸ Cette initiative a été initialement annoncée au Sommet mondial sur le développement durable en 2002 à Johannesburg par Tony Blair, alors premier ministre du Royaume-Uni, puis lancée en juin 2003 à Londres.

l'investissement et à la redistribution efficientes des rentes ; c'est-à-dire favorable à la lutte contre la pauvreté, les détournements de fonds ou l'appropriation illicite des ressources comme ce fut le cas au Congo, en Angola, etc. (PWYP., 2007).

La SFI élabore, elle aussi depuis 2006, de nouvelles normes de performance sur la viabilité sociale et environnementale des entreprises⁹⁹. Elles sont posées comme conditions aux prêts. De plus, le Conseil international sur les minéraux et les métaux (CIMM), mis en place en 2001 par les plus grandes compagnies minières et métallurgiques du monde, a élaboré plusieurs programmes visant la promotion de pratiques responsables d'un point de vue social, et durables sur le plan environnemental. Parmi ses initiatives figure le Cadre de développement durable ; la Trousse de développement ; et l'initiative relative aux dotations en ressources. Plusieurs des grandes sociétés minières présentes en Guinée sont membres du CIMM (AngloGold Ashanti, Rio Tinto, et BHP Billiton). Ce conseil comporte également le MCEP (Mining certification evaluation project), dont l'objectif est de vérifier la faisabilité d'une certification de la performance environnementale et sociale des sites miniers par une tierce personne. Parmi les parties prenantes qui soutiennent cette initiative figurent également de grandes sociétés comme Rio Tinto, Bhp Billiton, Anglo american, Newmont et Placer Dome (Banque mondiale, 2007 : 16-17).

Parallèlement aux mesures élaborées par les Institutions internationales et les entreprises, il y a également les initiatives gouvernementales de certains pays. Le Canada fait office d'exception en matière de responsabilisation de ses entreprises. En 2002, à l'occasion du sommet du G8, l'ONG britannique *Save the Children* mesure pour la première fois la transparence des compagnies pétrolières sur les commissions qu'elles versent aux pays hôtes. Elle se rend compte que 23 des 25 compagnies étudiées présentent des résultats plutôt médiocres. Ceux-ci ont été en partie attribués au fait que les entreprises publient les commissions versées par secteur géographique et non par pays, dans le but d'éviter de révéler qu'elles payent le pétrole plus cher à certains gouvernements qu'à d'autres. Parmi elles figurent de grandes sociétés comme Total, Exxon Mobil et Repsol, qui n'ont fourni aucun détail sur leurs paiements. Toutefois, en tête du

⁹⁹ La participation de la SFI dans l'industrie extractive (comme par exemple à Sadiola) peut être présentée comme un catalyseur pour l'attraction d'autres investisseurs, notamment les banques commerciales et les institutions de développement multilatérales et bilatérales. Car cette procédure offre une garantie aux investisseurs commerciaux qui bénéficient, du même coup, des conditions et garanties d'investissement dont jouit le groupe de la Banque mondiale (Belem G., 2008 : 298).



classement, deux sociétés canadiennes prouvent que cette transparence est bien possible. Talisman energy occupe la première place dans le classement fait par *Save the children*. Elle publie tous les détails des redevances, des impôts et des bonus payés dans chacun des pays où elle opère. Une autre société canadienne, TransAtlantic Petroleum, obtient également un bon résultat. Si les entreprises canadiennes font part d'une telle bonne volonté, c'est parce que leur gouvernement encourage toutes les entreprises canadiennes de tous les secteurs (y compris celles qui sont à l'étranger) à respecter les principaux enjeux des RSE, à savoir les droits des personnes et des travailleurs, la transparence, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption, la consultation des gouvernements d'accueil et des communautés locales de leurs zones d'opération, etc. En 2007, le Canada a souscrit à l'ITIE visant à soutenir une meilleure gouvernance dans les pays en développement. Quant au gouvernement canadien, il est lui même soumis à la pression de sa société civile et de groupes de recherche, contrairement à des pays comme la Chine, l'Inde ou la Malaisie (Novethic, 2009). En effet, l'un des groupes les plus dynamiques est le GRAMA, qui oriente ses recherches sur les entreprises canadiennes exerçant à l'étranger afin qu'elles adoptent les mêmes comportements que dans leur propre pays. Pour cela, il entreprend des réflexions sur la mise en œuvre de stratégies de valorisation des ressources favorable au développement des pays hôtes sur une base durable.

Ce nouvel environnement mondial évolutif dans le secteur minier finit par s'étendre jusque dans les pays en développement. Leurs populations se mobilisent de plus en plus, avec l'appui de la société civile internationale, face aux sociétés minières. Dans ces pays, les mouvements de revendication autour des questions minières ont débuté en Amérique latine. En 2004, le Chili et le Pérou ont réussi à faire payer de nouvelles royalties aux entreprises minières. En 2006, le Pérou a motivé l'industrie à investir 780 millions de dollars dans le cadre d'un programme quinquennal à vocation sociale. Au même moment, la Bolivie et l'Equateur menacent de réviser les contrats miniers (La Lumière, 2008 : 8).

Partout en Afrique, les populations tentent de se mobiliser et de solliciter l'appui d'autres organismes du Nord afin de défendre leurs droits face à la puissance de l'industrie minière. Parmi ces organismes d'appui figure l'association (Sherpa), créée en mars 2002. Elle est présidée par l'avocat français William Bourdon, ancien secrétaire

général de la Fédération internationale des droits de l'homme. Cette association regroupe des juristes et vise à lancer des procédures judiciaires contre des multinationales qui ne respectent pas les conventions internationales telles que celles de l'organisation internationale du travail dans leurs filiales à l'étranger. Son principal objectif est de rendre concrète la notion de Responsabilité sociale des entreprises. Deux condamnations ont déjà fait parler d'elle. La première concerne le groupe TotalFinaElf pour séquestration d'ouvriers en Birmanie. La deuxième porte sur une filiale du groupe français Rougier (leader mondial de l'exploitation du bois) pour exploitation illégale de bois (Labarthe G., 2007 : 217).

Au Mali et au Sénégal aussi, l'ARCSF (Association des ressortissants de Sadiola en France) et l'ONG « La Lumière » ont déployé des efforts considérables sur lesquels nous reviendrons plus en détail dans le chapitre suivant.

Nous allons, en effet, voir si de tels bouleversements, en matière de responsabilisation sociale des entreprises et de gouvernance minière, ainsi que ceux liés à la promotion d'un développement participatif, peuvent créer un climat favorable à une gestion des questions minières plus favorable au développement à l'échelle locale.

Chapitre 2 Gouvernance et jeux de pouvoirs autour des activités minières

L'arrivée d'entreprises minières dans un contexte de réformes des conditions du développement crée des jeux de pouvoirs déterminants dans l'avenir des régions de production. Ce contexte, marqué par une diversité des acteurs, celle de leurs intérêts et des moyens dont dispose chaque catégorie d'acteurs pour les protéger, offre plusieurs perspectives aussi bien en termes d'alliances entre groupes que d'exclusions faites à d'autres. Les entreprises minières, grâce à leur pouvoir financier, peuvent influencer sur tous les acteurs concernés par les questions minières, notamment sur l'État qui a grand besoin de leurs apports financiers. Par ailleurs, si l'on sait que le pouvoir coutumier perd son contrôle sur les ressources aurifères dès l'instant que leur exploitation passe aux mains des industriels, il peut envisager de compenser cette perte soit en s'alliant aux entreprises, soit en constituant une force de contestation contre elles. Quant aux collectivités locales, la décentralisation leur a octroyé une certaine légitimité en ce qui concerne la gestion des ressources financières à destination des communautés riveraines. De telles ressources constituent d'ailleurs une manne budgétaire pour pallier leur manque de moyens financiers. Mais il leur faut s'imposer comme interlocuteurs, face à des entreprises plus enclins à traiter avec les pouvoirs coutumiers, qui apparaissent plus faciles à satisfaire.

Il s'agit dans ce deuxième chapitre de questionner les possibilités de gouvernance minière susceptibles de naître de la conjonction de différents acteurs. Cela nous conduira à identifier les incohérences et ambiguïtés des réformes qui définissent les droits et responsabilités en ce qui concerne la gestion des territoires et leurs ressources naturelles et financières. On tentera d'abord d'analyser la nature des concertations autour de la gestion des différents types de territoires en place (concessions minières, sites d'orpaillage, terroirs villageois, territoires des collectivités locales définis par la décentralisation, aires protégées etc.) et de leurs résultats (conflits ou gestion acceptée ?). On étudiera aussi les rapports entre acteurs, afin de voir s'ils sont caractérisés par une asymétrie favorable aux compagnies et à l'État face aux acteurs locaux (élus, société civile, autres...), ou si le contexte de décentralisation et de réformes des acteurs permet des relations plus équilibrées. Puis, nous examinerons les modèles de gouvernance locale que les populations locales sont susceptibles de mettre en place, malgré l'absence de soutien de l'État. Il y sera question d'identifier le rôle de la société civile mais aussi des facteurs internes et externes qui justifient les différences observées dans les différents cas.

I-Territoires décentralisés, acteurs et ressources convoitées

Les enjeux de gouvernance autour des mines sont importants. Car les entreprises arrivent dans des contextes locaux où la décentralisation est récente et où les relations entre acteurs (répartition des rôles entre élus, chefs coutumiers, États, bailleurs, etc.) ne sont pas encore stabilisée. Aujourd'hui, des acteurs très différents sont mis aux prises autour des mines : des élus locaux issus de élargissement du pouvoir à l'échelle locale ; des entreprises étrangères installées pour l'exploitation des ressources du territoire ; des communautés riveraines se considérant comme les exploitants séculaires de ces ressources ; l'État, l'ayant droit légal de ces ressources ; la société civile (notamment les ONG), comme étant l'interface entre les entreprises et les populations riveraines, et luttant pour la préservation des droits de celles-ci.

Cette diversité des acteurs et des intérêts en présence met à l'épreuve les politiques en faveur d'une gouvernance locale. Car elle est à la fois l'occasion de concrétisation de cette démarche en vogue et de révélation de ses incohérences, des flous qu'elle comporte et des risques qu'elle peut induire en termes de fragmentation des territoires et de désintégration du tissu social local.

1) Superposition de territoires, exclusions, coordinations clientélistes : exemple de Sabodala

La diversité des acteurs autour des mines a mis en évidence toute l'ambiguïté ainsi que les difficultés de la participation prônée par le développement local. Celui-ci est l'objet d'une multitude de définition (pour une synthèse, voir Magrin, 2007 : 38-39). Toutes ces définitions s'accordent sur deux points essentiels. Le premier porte sur l'idée de « territoire réduit » comme cadre spatial de la mobilisation des conditions du développement. Cette échelle géographique se décline à travers différentes entrées (production locale, ressource locale, etc.). Le deuxième correspond aux acteurs (collaboration d'acteurs publics et privés ; acteurs locaux ; acteurs individuels et collectifs, etc.). En d'autres termes, tout processus de développement local nécessite une implication et une coordination des actions de différents acteurs sur un territoire.

Dans les régions minières étudiées (au Sénégal, au Mali et en Guinée), les réformes de décentralisation offrent des perspectives dans ce sens. Car elles sont à l'origine de la reconfiguration des structures institutionnelles et territoriales, dans le but

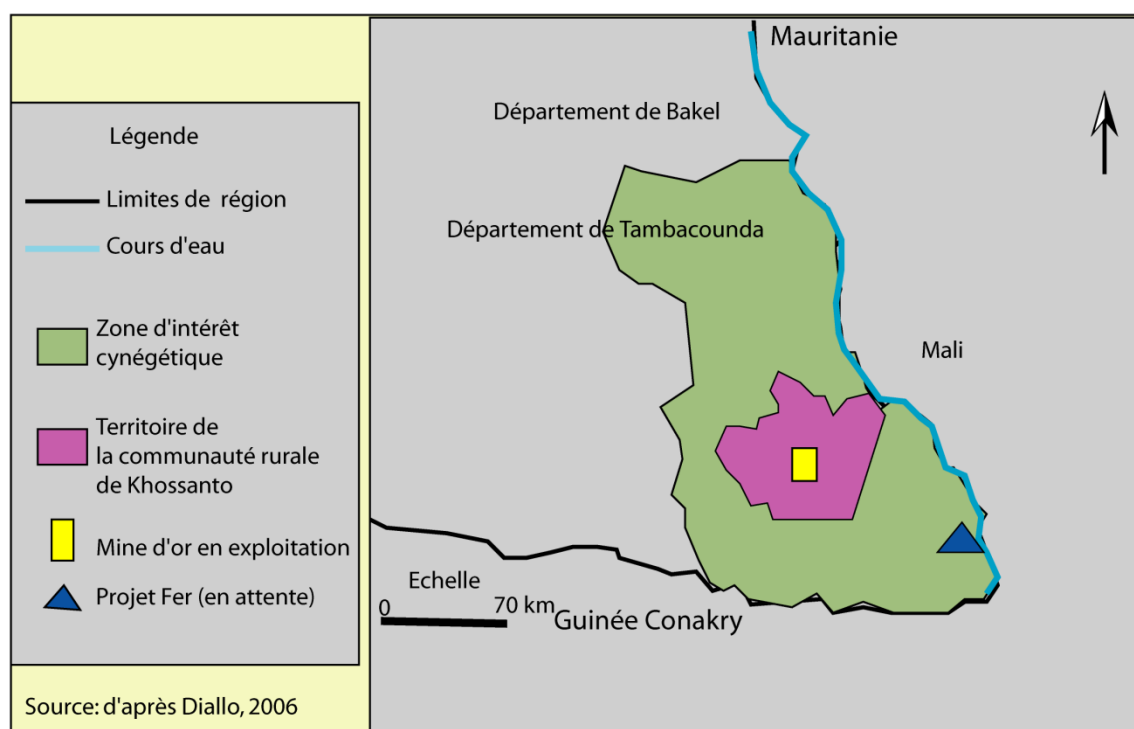
de favoriser une meilleure redistribution du pouvoir et pour une valorisation des ressources locales. Les activités minières s'installent depuis la fin des années 1990. Cette double dynamique a paru favorable à l'expérimentation de projets de développement local.

Mais la réalité de terrain semble dessiner un autre scénario. Car, alors que la mobilisation des acteurs pour le développement local devait s'inscrire sur un « territoire », support d'un sentiment d'appartenance partagé, dans les régions étudiées l'une des manifestations de la confrontation entre dynamiques minières et réformes décentralisatrices correspond au foisonnement des « territoires ». Cette situation est observable dans les trois sites miniers étudiés, mais c'est la communauté rurale de Khossanto (au Sénégal) qui constitue l'exemple le plus éloquent. Ces évolutions se sont d'abord traduites par une multiplication de territoires et par un flou dans la distribution des responsabilités. Elles ont également contribué à affaiblir la position des collectivités locales, en matière de légitimité et de gestion territoriale.

En effet, dans cette communauté rurale, on assiste aujourd'hui à la superposition de 4 types de territoires¹⁰⁰ : celui de la ZIC (zone d'intérêt cynégétique), gérée par l'État à travers ses services déconcentrés (Eaux et Forêts) ; celui des collectivités décentralisées ; celui des sociétés minières ; et ceux du pouvoir coutumier constitué par les villages.

¹⁰⁰ Chacun d'entre eux est géré par un pouvoir différent, avec des règles spécifiques. En théorie, celles-ci peuvent ne s'appliquer qu'à des objets précis (par exemple, le minerais pour les entreprises minières). Mais en réalité, elles affectent l'ensemble de l'espace concerné.

Carte 26 : territoires à législations différentes.



Le décret 72-1170 du 29 septembre 1972 crée la ZIC (zone d'intérêt cynégétique) de la Falémé. Celle-ci, couvrant une superficie de plus de 1 300 000 hectares, constitue la plus importante réserve faunique du Sénégal. Elle a été d'ailleurs à l'origine de la « vocation » touristique attribuée à la région de Tambacounda. Sa gestion est assurée par l'État à travers le service des Eaux et forêts. Or, la communauté rurale de Khossanto, créée dix ans après, se trouve à l'intérieur de cette zone¹⁰¹. En outre, en 1996 la loi 96-07 du 22 mars portant transfert des compétences aux collectivités locales confie à ces dernières la gestion des terres du domaine national. On observe ainsi une superposition de droits qui pose des problèmes. Car les agents des Eaux et forêts profitent du flou juridique pour exercer un contrôle exclusif sur la ZIC (Diallo M., 2006 ; Greig I., 2006 ; Sangare A., 2008 : 86-87).

Alors que de telles confusions limitaient déjà l'exercice du pouvoir des collectivités décentralisées sur leur territoire ainsi que leur possibilité d'en tirer des revenus, viennent s'y ajouter d'autres, attribuables à la dynamique de l'exploitation

¹⁰¹La loi n° 72-25 du 19 avril, portant création des communautés rurales et transfert de la gestion des terres du domaine national aux conseillers ruraux, existe depuis 1972. Mais elle a tardé à s'appliquer dans la région de Tambacounda et le département de Kédougou, où elle n'a été effective qu'au cours des années 1980.

minière dans la région. En 2006, 13 sociétés en exploitation et en exploration sont présentes dans le département de Kédougou (La Lumière, 2008 : 14).

Tableau 12 : liste des sociétés minières dans le département de Kédougou.

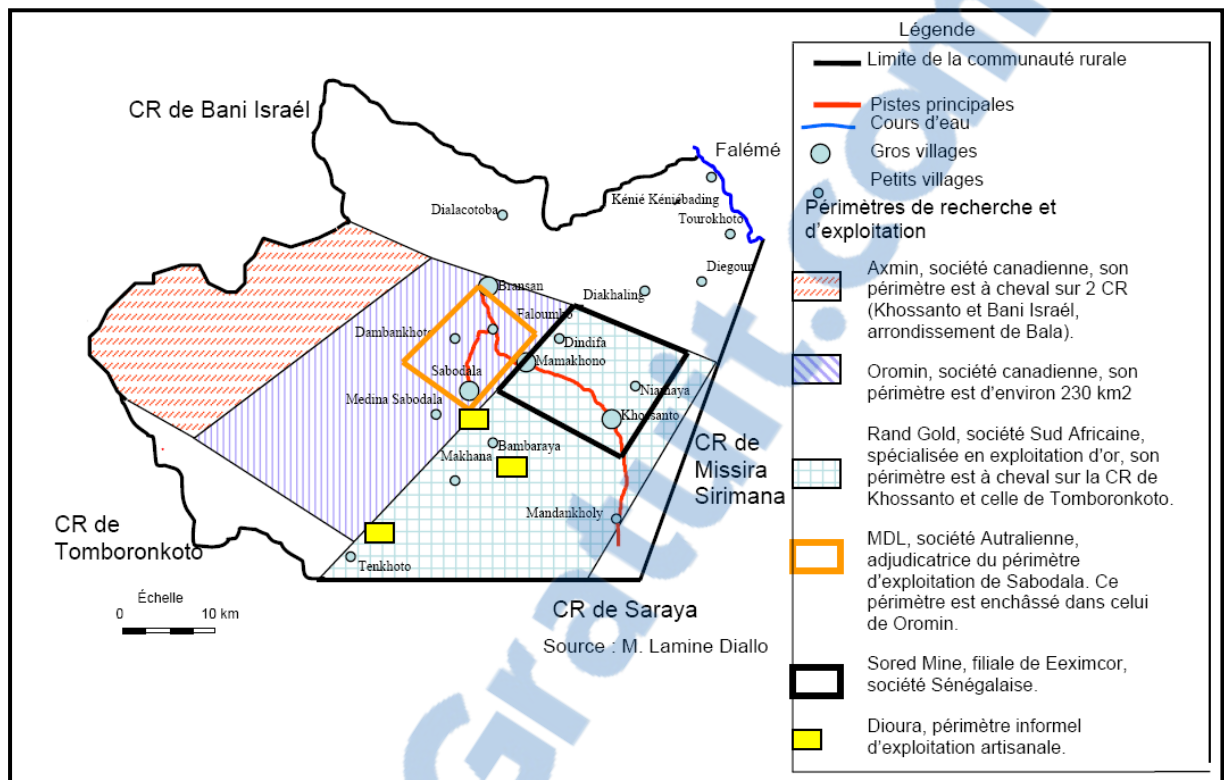
| Sociétés en exploration (8) | Sociétés qui détiennent des concessions (3) | Sociétés qui détiennent des permis d'exploitation (2) |
|------------------------------------|--|--|
| Randgold | Polymarbre | Mdl |
| Axmin | Segimar | Arecelor Mittal |
| Agem | Nsmtp | |
| Eeximcor | | |
| Rocamco | | |
| Oromin | | |
| Sored mine | | |
| Sengold | | |

Source : La Lumière, 2008.

Près des trois quarts de la superficie de la ZIC sont délimités en périmètres déjà attribués, libres ou sollicités ; ce qui a accentué les enjeux de territoires qui se sont déjà posés. Car les sociétés ont elles aussi bâti leurs propres territoires au sein de ceux qui sont régis par les lois de la décentralisation et par la règlementation coutumière¹⁰². Leur construction territoriale bouleverse toute la configuration préexistante dans ce sens. Elle se fait à l'image de greffes qui ignorent les limites inter-communales et inter-villageoises existantes (voir carte ci-dessous). Elle est matérialisée par des concessions, octroyées par l'État à travers un permis d'exploitation ou une autorisation d'exploration régis par une convention.

¹⁰² Une partie des territoires des entreprises (celle sur laquelle se déroulent leurs opérations à un temps t) est protégée par des clôtures, empêchant l'accès aux autres acteurs.

Carte 27 : enchâssement des territoires miniers.



En 2005, le territoire de la communauté rurale de Khossanto est partagée entre cinq concessions minières : celles d'Axmin, de Sored mine, de Randgold, d'Oromin et de MDL. La délimitation des périmètres de ces sociétés s'identifie également à des villages et ne tient pas systématiquement compte des limites inter-communales. Par exemple, pour Randgold, les villages inclus dans sa concession sont Tenkhoto, Mandankholing et Bambaraya. Dans le périmètre de Sored mine il y a Khossanto, Niamaya, et Mamakono. La société Axmin travaille à cheval sur deux communautés rurales : Khossanto et Sadatou (arrondissement de Kidira, département de Bakel). Quant à Oromin, elle occupe le secteur de Makhana, Madina Sabodala, Sabodala et Bambaraya. C'est dans le périmètre d'Oromin que se trouve la zone d'exploitation de la SMC, qui englobe les villages de Sabodala et Faloumbou. Ces différents villages, contenus dans les périmètres des entreprises minières, constituent par ailleurs des territoires administrés par le pouvoir coutumier. C'est celui-ci qui y définit la gestion du foncier, des ressources naturelles, et donc l'organisation et le mode de fonctionnement de l'exploitation de type artisanal. Or, différents sites d'orpaillage se trouvent dans les périmètres des sociétés minières. Celles-ci disposent légalement du droit de faire déguerpir tout orpailleur, sans aucune forme de

dédommagement. Car aucune prescription n'a été prévue dans ce sens par les codes miniers (Diallo M., 2006 : 69).

Ce foisonnement de territoires, dans un contexte de très faible coordination étatique, donne lieu à des stratégies d'exclusions peu favorables à la mise en œuvre de logiques de développement local. Car, certes, la gestion des ressources aurifères n'est pas transférée à l'échelle locale par les réformes de décentralisation. Mais d'autres compétences telles que la santé, l'aménagement du territoire, l'environnement, la gestion des ressources naturelles le sont. Les collectivités pouvaient ainsi légalement revendiquer un droit de regard et de contrôle sur toutes retombées financières issues des sociétés et destinées à ces secteurs. Dans la réalité, jusqu'en janvier 2008, les sociétés minières traitent directement avec le sous-préfet de l'arrondissement et les autorités villageoises, recensent leurs besoins et procèdent à la construction d'infrastructures en guise de compensation. Leurs réalisations sociales sont spécifiquement réservées aux villages qui se trouvent sur leurs territoires. Dans leur vocabulaire, les chefs d'entreprises utilisent des expressions telles que « nos villages... », « mes villages... », pour désigner leurs zones d'intervention (Diallo M., 2006). Les collectivités décentralisées se retrouvent marginalisées dans les modalités de gestion des territoires et des fonds miniers. Celles-ci sont plutôt contrôlées par les sociétés, qui préfèrent répondre à des exigences pragmatiques de construction de bons rapports avec les habitants de « leurs » villages et s'assurer ainsi des conditions sociales relativement stables, le temps de la durée de leurs projets d'exploitation. Le fait de délégitimer les collectivités locales, en donnant les infrastructures uniquement à quelques villages riverains, montre que les entreprises ont une vision très localisée des impacts positifs des mines, tandis que les aspects négatifs de leurs opérations peuvent être lus plus largement, à l'échelle d'une communale ou même régionale (poussière, routes endommagées, accidents, fuite de la faune, inflation, migration et ses impacts induits, etc.).

Les choix des entreprises portés uniquement sur des interlocuteurs riverains des sites semblaient se justifier par le contexte politique de la collectivité locale. Car, au moment où les sociétés débutaient leurs opérations et durant les années qui ont suivi, le pouvoir local était en proie à des conflits internes. Ceux-ci ont suscité des doutes sur ses réelles capacités à s'approprier les ressources financières allouées par les entreprises. En effet, en 2002, le président du conseil rural a fait l'objet d'une pétition visant sa

destitution. Celle-ci, instiguée par le vice-président, a été signée par 17 conseillers sur 22. La raison évoquée est la faible transparence de la gestion du budget de la communauté rurale. Il est également accusé d'être peu coopératif dans ses prises de décisions et d'avoir vendu des vivres de soudure destinés aux populations (Greig I., 2006 : 45 ; Diallo L., 2006 : 57).

La position de force des entreprises n'est pas non plus sans inconvénient. Car, d'une part, elle ne s'inscrit pas dans les logiques du développement participatif, censées impliquer tous les acteurs. D'autre part, elle est très favorable à la corruption et à ce que Magrin G appelle le « retour des chefs » (2007 : 387). En effet, au début de leur installation, les entreprises prétextaient que les chefs de village recevaient beaucoup de monde chez eux en raison des opérations minières et qu'il était nécessaire de les soutenir. Ainsi, chacun d'eux percevaient mensuellement 100 000 FCFA (l'équivalent de la production annuelle d'un hectare de coton). En 2005, cette aide n'était plus attribuée en espèces mais en nature (sacs de riz). Quant à l'autorité administrative (sous-préfet), elle recevait de la part de MDL du carburant, du matériel de construction et un accès gratuit à la restauration (Diallo M., 2006 : 75-76). Ces pratiques sont également observables à Siguiri et Sadiola, où les fonds discrétionnaires des directeurs généraux permettent de payer des moutons (lors des fêtes religieuses), ou des billets pour le pèlerinage à la Mecque à quelques personnalités locales influentes (autorités préfectorales et sous-préfectorales, responsables coutumiers et religieux¹⁰³, etc.).

Le rôle de régulation de l'État peine à se déployer, si l'on sait que ses marges de manœuvre sont très réduites (cf. point II suivant). Car les flux financiers des bailleurs de fonds sont directement orientés au profit d'organismes intervenant à l'échelle locale. Cette restructuration oblige ainsi l'État à trouver d'autres ressources financières complémentaires (Pecqueur B et *al.*, 2003). Le secteur minier constitue dans ce sens une opportunité précieuse. En outre, l'une des conditions de l'aide au développement de la part des IFIs demeure la facilitation de l'installation des entreprises étrangères. Face à ces enjeux, l'État préfère privilégier les entreprises. Mais à cela s'ajoute une tendance à profiter du flou concernant la définition des responsabilités. Car l'État se laisse remplacer par les entreprises minières dans certaines de ses obligations. Par exemple, alors qu'il a financé le projet « case des tous petits » à l'échelle de l'ensemble du Sénégal, à Sabodala

¹⁰³ Pour Siguiri, voir en annexes la liste des montants alloués pour chaque type de catégorie.

cette tâche a été laissée à MDL, qui l'a réalisée sur les fonds destinés aux communautés locales.

Rappelons également que même les structures d'appui aux collectivités locales que l'État a mis en place ne réussissent pas à assurer le rôle de soutien qui leur incombe. La plus originale est l'ARD (Agence régionale de développement), dont le conseil d'administration est composé d'un représentant par collectivité locale. Pourtant, elle peine à jouer le rôle de renforcement des capacités qui lui a été assigné ; à savoir l'appui technique aux collectivités, la coordination et l'harmonisation des programmes de développement des collectivités locales, le suivi-évaluation de la mise en œuvre des projets et programmes de développement des collectivités locales, la maîtrise d'ouvrage déléguée, etc. Car l'aliénation de l'ARD au Conseil régional entraîne une certaine confusion qui limite également ses marges de manœuvre (Greig I., 2006 : 47).

Face à cette situation caractérisée par la faiblesse de régulation de la part de l'État et des relations asymétriques entre sociétés minières et collectivités locales inexpérimentées, la société civile tente de prendre le relais.

« Nous sommes une force. Normalement si les collectivités étaient fortes, ce que nous faisons ce serait à elles de le faire. C'est à elles que cela incombe. Notre stratégie est basée sur le renforcement de capacités de ces collectivités locales pour qu'elles puissent prendre elles-mêmes en charge ce plaidoyer. Il arrivera un moment où ce ne sera plus à la Lumière de poser les problèmes, mais aux communautés. Et par l'intermédiaire de ces collectivités locales de défendre leurs droits, de poser les véritables problèmes.[...] Les collectivités locales sont les représentants légitimes depuis la décentralisation en 1996 pour formuler et mettre en œuvre les politiques de développement local. [...] C'est important qu'elles soient proactives, surtout sur les questions environnementales parce que la durée de vie d'une mine est d'environ dix-quinze ans [...]. A Sabodala ils ne feront pas 15 ans. Mais s'ils ne font pas attention, quand les compagnies auront plié bagage, c'est les collectivités qui paieront les pots cassés » (Aly Sagne¹⁰⁴, La Lumière, 2009).

La Lumière est une structure créée depuis 1998 mais ce n'est qu'en 2000 qu'elle est légalement instituée en ONG. Ayant son siège à Tambacounda, elle intervient dans divers domaines relatifs au développement et à l'esprit d'entrepreneuriat en milieu

¹⁰⁴ Aly Sagne est le chargé de programme de l'ONG la Lumière.

pauvres et marginalisés (éducation, santé communautaire, Sida, protection de l'enfance, environnement, micro-finance, activités minières etc.). Mais depuis 2003, le secteur minier occupe une place de choix dans ses interventions. Elle est d'ailleurs l'ONG locale qui lui porte le plus grand intérêt au Sénégal oriental. L'une des transformations majeures qu'elle a opérée a été de s'introduire dans les relations qui se limitaient entre l'État et les sociétés minières, en s'impliquant grâce notamment à l'aide des médias. Cette phase a duré de 2003 à 2005. Depuis, elle développe un programme de plaidoyer sur les industries extractives afin de responsabiliser l'État sénégalais et les entreprises en ce qui concerne le respect des normes environnementales et les droits des populations riveraines des mines. Ce programme vise à permettre aux ressources minières de profiter au maximum aux collectivités locales. En novembre 2007, un financement de l'Union européenne lui a permis de renforcer sa stratégie dans ce sens, en sensibilisant les acteurs concernés (l'État et ses représentants aux niveaux régional et local, les associations, les responsables miniers, les élus locaux, les communautés dont les orpailleurs, etc.). C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'une étude a été commanditée afin d'élaborer un diagnostic des textes de lois et règlements sur les questions minières. Son objectif a été d'identifier des éléments de plaidoyer permettant de susciter la réflexion autour de la gouvernance minière, mais aussi de proposer des voies susceptibles d'augmenter les retombées économiques de l'or pour les collectivités locales (La Lumière, 2008 : 9). Des ateliers de travail ont été organisés afin de favoriser le dialogue entre les différents acteurs intervenant sur les questions minières à Kédougou. À cela s'ajoute la mise en place de comités de village, qui sont des structures d'alerte et de veille au niveau des populations. Ils constituent l'interface entre celles-ci, l'État et les entreprises minières. Les responsables des associations d'hommes, de femmes et de jeunes y sont représentés. L'ONG les aide à comprendre l'essentiel des textes de la décentralisation, du code minier et sur l'environnement afin qu'ils s'y repèrent pour faire valoir leurs droits (La Lumière, 2009).

Les effets des réformes de décentralisation et du dynamisme minier, sur fond d'absence de régulation de la part de l'État, vont au-delà de la fragilisation des configurations territoriales et de celle du pouvoir décentralisé. Ils s'expriment également sous forme de tensions entre deux acteurs dont les intérêts se superposent sur un même territoire : les orpailleurs et les sociétés minières, tous deux intéressés par l'extraction des mêmes ressources aurifères.

2) Lorsque certains territoires disparaissent...quelles relations et régulations entre orpailleurs et sociétés minières ?

Les orpailleurs font partie des principales victimes de l'exploitation industrielle, qui est largement privilégiée par le cadre légal des codes miniers. Les Institutions financières internationales, à travers les guides d'élaboration des documents stratégiques de réduction de la pauvreté, prennent pourtant en considération les deux types d'exploitation, à savoir l'industriel (*large scale mining*) et l'artisanal (*small-scale mining*). Elles recommandent aussi que les études d'impacts (sociaux, économiques, etc.) prennent en compte ces deux formes d'exploitation. Cette préoccupation pour l'exploitation de type artisanal s'inscrit dans leur volonté de voir l'extraction des ressources profiter aux plus pauvres (Mazalto M., 2010 : 62).

Une contradiction semble se dessiner entre ces principes et les contraintes réglementaires qui pèsent sur les États hôtes d'une part et les marges de manœuvre considérables accordées aux entreprises d'autre part. Ces contraintes sont peu favorables à la protection de l'orpaillage. Pourtant, l'enjeu financier de cette activité est vital pour les communautés riveraines. Car sa pratique concerne des milliers d'individus pour qui elle constitue une source de revenus indispensables. On le soulignait dans la première partie, cette activité mobilise des centaines de milliers de personnes au Mali et en Guinée. Encore faut-il savoir que les chiffres sont probablement en deçà de la réalité, si l'on sait que l'un des grands problèmes dont souffre l'orpaillage réside dans le fait qu'elle n'est pas suffisamment connue.

La contradiction évoquée ci-dessus est d'autant plus manifeste qu'elle s'inscrit dans le cadre légal des codes miniers, qui ne prévoient aucune compensation pour les orpailleurs. Ceux-ci, de leur côté, n'hésitent pas à adopter des modes de résistance plutôt conflictuels. L'analyse de ces conflits nécessite la prise en compte de la conception de la propriété des ressources minières pour les principaux exploitants en situation de concurrence, à savoir l'orpailleur et l'entreprise.

En effet, au Sénégal, au Mali et en Guinée, les deux types d'exploitation se déroulent sur un même espace, mais avec des législations et des intérêts différents. Les orpailleurs exploitent selon les règles traditionnelles, qui considèrent que les ressources aurifères n'appartiennent à personne mais plutôt aux forces terrestres (voir première partie, chapitre 3). Personne n'a donc le privilège d'y exercer un quelconque droit de

propriété exclusif, même du temps des grands empires précoloniaux. Malgré l'importance capitale du commerce et du contrôle de l'or pour les souverains et malgré le pouvoir monarchique dont ils étaient détenteurs, la peur des conséquences d'un bouleversement des conventions traditionnelles les défendait de toute tentation d'appropriation (Devisse J., 1975 : 208-210). Certains auteurs arabes comme al-Bakri, cité par Devisse J (1975 : 211), avancent que le roi de Ghana s'appropriait toutes les pépites d'or. En d'autres termes, qu'il exerçait un droit de confiscation non conforme au code de la société africaine. Selon Devisse, cette idée relève d'une confusion. Car ce choix n'était motivé que par la volonté de réguler l'offre du produit afin d'éviter qu'il soit trop abondant et qu'il perde sa valeur, notamment dans un contexte où les échanges avec le Nord augmentaient.

Aujourd'hui ces empires n'existent plus, certes. Pour autant, la conception des populations autochtones sur la propriété de la mine reste la même. C'est pour cette raison que des « étrangers¹⁰⁵ » ne peuvent être exclus des sites et sont soumis aux mêmes traitements que les riverains. C'est également pour cette raison que ces derniers apprécient mal le contrôle exclusif que les entreprises exercent sur les ressources aurifères.

En revanche, l'exploitation de type industriel est définie par le code minier. Celui-ci considère les mines comme une propriété de l'État et que ce dernier peut céder le droit d'exploitation exclusive à une société pendant une certaine période. Ces rapports à la ressource, nettement opposés, font que même si les orpailleurs et les sociétés minières n'exploitent pas le même type minéral (les premiers s'arrêtent à la surface, jusqu'à environ 30-40 m ; tandis que les autres continuent en profondeur, jusqu'à plus de 200 m), leurs relations restent plutôt difficiles.

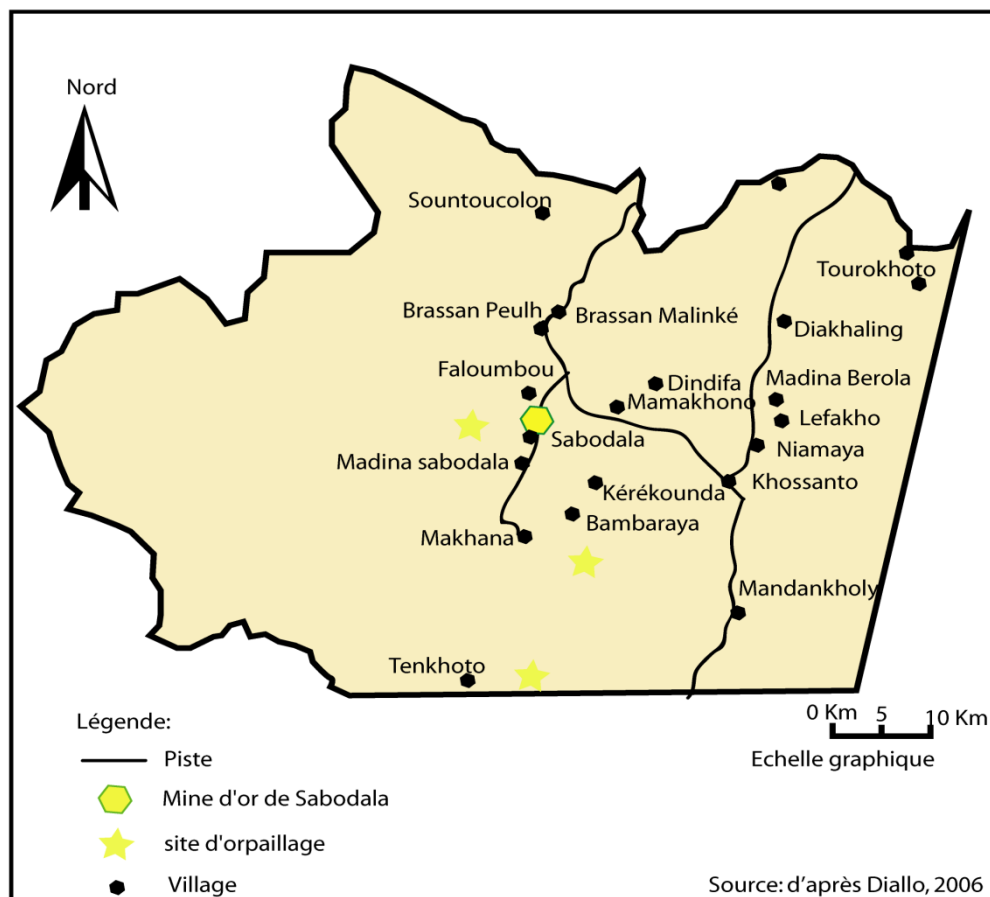
Quant à la position de l'État dans ce jeu d'acteurs, elle est définie selon ses intérêts. Alors que les modes de gouvernance prônés actuellement sont censés assurer les intérêts de tous les acteurs, les codes miniers que l'État a élaborés protègent principalement les activités des entreprises minières. L'orpaillage en est le parent pauvre. Il est fortement menacé par la production de type industriel. Les orpailleurs se voient impuissants devant la récupération de leur capital productif ; c'est-à-dire les sites qu'ils

¹⁰⁵ Migrants d'autres régions ou pays africains.

ont toujours exploité. Par exemple, avant l'arrivée des exploitants industriels, l'orpaillage était l'une des principales activités de la commune de Sadiola. Il y existait 3 sites d'exploitation (Diancounté, Sadiola et Farabacouta). Aujourd'hui, ceux de ces deux derniers villages ont été engloutis dans le périmètre de la SEMOS (cf. deuxième partie, chapitre 2).

Du côté de la communauté rurale de Khossanto, la cohabitation continue d'exister mais elle est source de beaucoup de tensions, notamment dans les grands sites d'orpaillage comme Tenkhoto, Golouma (Sabodala) et Djindian (Bambaraya). Ceux-ci sont localisés dans les périmètres de Randgold et Oromin. Les désaccords sont particulièrement fréquents dans le village de Tenkhoto.

Carte 28 : emplacement des sites d'orpaillage dans la communauté rurale de Khossanto



Situé à 32 km de Sabodala, ce village considère l'orpaillage comme un élément de son identité culturelle, économique et même politique. Il est le fief de l'exploitation artisanale dans la zone. Cela lui vaut d'être appelé le *Bélédougou Kouroukourouda* ; c'est-

à-dire le « grenier du Bélé Dougou », où toutes les populations des villages de la contrée se rendaient en périodes de soudure afin de trouver de l'or nécessaire à l'achat de vivres. Les habitants de ce village sont essentiellement spécialisés dans l'orpaillage. Peu d'entre eux s'adonnent à l'agriculture. L'activité est structurante dans la vie économique et politique de Tenkhoto. Car en période de grande production, l'autorité du *tomboulma* (la police des *dioura*) s'applique jusqu'au sein du village, pour assurer la sécurité des personnes, alors que partout ailleurs dans le Bambouk et le Bouré elle est censée s'arrêter aux sites d'exploitation¹⁰⁶.

Ce rapport étroit que les habitants de ce village entretiennent avec l'orpaillage fait que l'arrivée de sociétés, impliquant de nouvelles règlementations et le déguerpissement d'une portion de « leur » territoire, est perçue comme une menace pour toute une économie vitale. Elle suscite également des réactions hostiles. Car les chercheurs d'or n'hésitent pas à se servir dans les tranchées creusées par Randgold¹⁰⁷ pour ses besoins d'échantillonnage. C'est également une façon pour eux d'avoir de l'or avant qu'elles ne soient clôturées.

À Siguiri aussi, on observe des réactions semblables à celles de Tenkhoto. Les orpailleurs considèrent les sociétés comme des « envahisseurs » qui les chassent de leurs propres territoires. Se retrouvant sans défense, ils utilisent des pratiques illégales telles que l'envahissement des sites d'exploitation que la SAG a temporairement arrêté, ou le vol de minerai. Les gardiens de l'entreprise veillent nuit et jour le long des tapis transportant le minerai à traiter. Cela n'empêche pas la multiplication des vols de minerai ainsi que les cas d'agression d'agents de sécurité. En 2006-2007, 7 cas ont été notés. Au-delà de l'aspect anecdotique, ces types de conflits sont révélateurs de la complexité des problèmes que posent la superposition des territoires et des règles qui définissent leurs modes de gestion.

¹⁰⁶ Au moment de la « sortie de l'or », le nombre de motos circulant dans le village est très important. Les accidents sont fréquents. Ainsi, afin de réguler la circulation, le *tomboulma* interdit à tout motocycliste de conduire au-delà de 18 heures. Quiconque enfreint cette loi, verra sa moto déposée à la fourrière (chez le chef de village) et ne lui sera rendue qu'après avoir payé une amende de 10 000 FCFA. Cette même mesure, incitant à la bonne conduite, s'applique également en cas de conflits entre deux personnes. Celle qui a tort paie une somme de 3000 FCFA. Le tout sera versé dans la caisse du village et servira à payer l'évacuation des malades vers Kédougou, à financer l'accueil des hôtes du village, etc. (Enquêtes de l'auteur, Tenkhoto, février, 2008)

¹⁰⁷ Randgold est la société d'exploration qui y faisait des recherches en 2008.

Photo 19 : site d'exploitation envahi et tapis de transport du minerai de la SAG.



Ces tapis, long de plusieurs Km et fonctionnant nuit et jour, transportent le minerai des sites d'exploitation de la SAG jusqu'à l'usine de traitement. Leur cadence témoigne en partie de l'écart technologique entre l'exploitation de type industriel et l'orpaillage.



Source : Clichés de Faty B MBODJ, avril 2008 ; cliché SAG, 2007.

Quant à cette grande excavation, envahie par des orpailleurs, elle est l'un des sites exploités par l'entreprise. Son rythme d'exploitation est déterminé par l'évolution des cours de l'or sur le marché mondial. C'est en fonction de celle-ci que l'extraction est intensifiée ou réduite périodiquement. Pendant ces moments de pause les orpailleurs occupent de force ces sites en signe de contestation. D'où des conflits qui nécessitent souvent l'intervention des forces de l'ordre.

Les enjeux de territoires ne se posent pas uniquement autour de l'exploitation de type industriel. Il a été récemment observé une montée en puissance d'autres conflits territoriaux, pour l'essentiel liés à l'exploitation artisanale.

3) Remise en question des limites territoriales : conflits entre riverains

À la question de la superposition des territoires et à la disparition d'autres (ceux des orpailleurs), s'ajoute la remise en cause des frontières. Cette question renvoie à l'épineuse problématique du foncier africain. Derrière ces bouleversements, se trouve aussi des enjeux financiers pour les collectivités locales et pour les populations riveraines. Nous avons décidé de focaliser notre analyse sur le cas de Sigui, où on observe une transformation considérable du rapport des populations au territoire. Les conflits qu'elle génère se structurent à différentes échelles : inter-villageoise, inter-communale ou inter-préfectorale. Dans les deux premières situations, c'est l'orpillage plus que l'exploitation de type industriel qui est mise en cause.

Au moment de notre dernier séjour en Guinée (janvier 2008), on comptait quatre litiges qui opposaient 8 villages, situés pour l'essentiel dans le Bouré : Kintinian-village/Kamatiguia ; Balato/Fatoya ; Korékoré/Sela ; Sétiguiya/Wouroya (Sela et Wouroya se trouvent dans des CRD limitrophes).

Les raisons profondes de l'intensification des conflits liés aux limites territoriales sont à chercher dans l'histoire du peuplement ainsi qu'à la conception traditionnelle du droit foncier en Afrique subsaharienne. Selon celle-ci, les terres d'un village appartiennent aux premiers qui s'y sont implantés. C'est ce que Beavogui F (2001 : 37) appelle « le droit dévolu aux fondateurs » ou « aux premiers occupants ». Les limites de ce territoire en question vont correspondre aux champs cultivés, aux zones de jachères, de pâturage et de cueillette. Mais la recherche de bonnes terres de cultures conduit souvent à la création de hameaux de culture à travers des migrations temporaires ; ce qui occasionne dans certains cas une fixation des agriculteurs ainsi que l'agrandissement de ces hameaux.

Cette extension spatiale s'est toujours déroulée sans problème. Seulement, lorsque des ressources convoitées sont découvertes, notamment dans les zones de marge entre village, des conflits peuvent éclater. Car généralement, les premiers habitants du village-

mère considèrent que le site d'orpaillage en question leur appartient, en ce sens qu'il se trouve sur ce qu'ils pensent être toujours partie intégrante de leur territoire, c'est-à-dire le hameau. Or, d'un point de vue administratif celui-ci, est peut-être reconnu comme un village.

Toujours est-il que lorsque les tensions éclatent entre des villages de la même communauté rurale de développement, elles se règlent souvent à l'amiable et arrivent rarement au niveau préfectoral. Mais dans le cas où elles se localisent à cheval sur deux communautés rurales de développement, les négociations peuvent se révéler compliquées. Car le litige devient inter-communal et chaque communauté rurale de développement est tentée de soutenir son village, vu l'enjeu financier lié à l'exploitation artisanale pour elle (taxes perçues par la CRD ; cf.III-1)

Les sous-préfets et les maires n'hésitent pas à se servir des flous fonciers pour faire gagner des procès. Par exemple, lorsque le conflit entre Korékoré (CRD de Kintinian) et Sela (CRD de Maleha) a éclaté, les autorités de Maleha se sont procurées une carte minière depuis Conakry¹⁰⁸. La considérant comme fausse, la CRD de Kintinian a cherché une carte venant de Dakar, datant de l'époque coloniale. L'intervention du ministère de l'intérieur et de l'administration territoriale a été nécessaire pour trancher entre les deux.

La faiblesse des ressources financières des collectivités locales est en partie au cœur de la tournure que prennent les litiges autour de territoires convoités. Ceci est d'ailleurs valable pour la quasi-totalité des pays africains, où l'État accepte de se décharger de certaines responsabilités en les transférant au niveau local, mais refuse de les accompagner des moyens financiers nécessaires aux investissements pour le développement. Les collectivités ne peuvent ainsi compter essentiellement que sur l'aide (d'origine exogène) et sur des taxes locales qu'elles peinent à mobiliser. Car, craignant les détournements de la part des autorités municipales, les populations refusent de s'acquitter de leurs impôts. Quant aux subventions de l'État¹⁰⁹, elles ont également du mal à en bénéficier. Par exemple, en Guinée, elles ne sont accordées aux communautés rurales de

¹⁰⁸ Nous imaginons que cela doit être des cartes montrant les sites d'orpaillage, ou la limite entre les deux circonscriptions.

¹⁰⁹ Il s'agit des subventions d'équilibre, allouées lorsque l'équilibre du budget de fonctionnement est impossible et des subventions d'équipement, accordées aux CRD afin de leur permettre de réaliser certains de leurs projets de développement.

développement qu'en cas de nécessité et à titre exceptionnel (Condé A., 2003 : 88). Ces défaillances dans la mise en pratique des réformes de décentralisation expliquent partiellement le zèle des collectivités à saisir toute occasion pouvant renforcer leurs capacités financières. Parmi celles-ci figurent les taxes minières.

Par ailleurs, les conflits de territoires liés à l'exploitation des ressources minières concernent également l'échelle inter-préfectorale. Comme dans le cas inter-communal, l'enjeu financier occupe une place de choix dans les prises de position et les niveaux d'implication des pouvoirs politiques. Car les taxes de l'exploitation industrielle représentent une manne financière, comparée à des budgets préfectoraux qui restent très faibles. Par exemple, le chiffre d'affaire de la SAG étant d'environ 154 millions de dollars en 2007, la taxe communautaire s'est élevée à plus de 600 000 dollars, soit plus de 300 millions de FCFA. Le budget de la sous-préfecture de Siguiri, n'est que de 88 000 dollars, soit environ 44 millions de FCFA.

En guise d'exemple de conflit situé à cette échelle, il y a le partage de la taxe communautaire de la SMD (société minière de Dinguiraye). Sa concession est à cheval sur deux territoires : celui de la préfecture de Dinguiraye dont elle porte le nom (en raison de sa proximité et parce que les travaux de prospection y ont débuté), et celle de Siguiri, qui abrite 95% de son périmètre. Cette situation a posé des problèmes. Le compromis proposé par l'État guinéen a consisté à diviser les fonds versés par la SMD en deux parties (0,2% du chiffre d'affaires de la société pour chaque préfecture). Elles ont ainsi pu en bénéficier à égalité et cette solution a été acceptée des deux côtés.

Ces différents conflits de territoire, accentués par la hausse des cours de l'or, sont révélateurs des recompositions territoriales qui s'opèrent dans ces espaces. Ils indiquent aussi la complexité et les ambiguïtés que pose la superposition des législations foncières traditionnelle et moderne.

Les mutations territoriales décrites dans les points précédents ainsi que celles concernant les relations entre acteurs opérant sur ces territoires relèvent d'une logique d'interaction. Parallèlement à elles, se déroulent d'autres changements qui sont plutôt le fait de la volonté de l'État de profiter des mines pour asseoir sa puissance politique, notamment dans les régions de production.

4) L'enjeu minier ou la reconquête des territoires perdus : l'exemple de Kédougou

L'enjeu minier constitue pour l'État sénégalais une occasion de contrôler la région de production sur laquelle il n'avait jusque là que peu de prise. Pour y arriver, il s'appuie sur un des objectifs de la décentralisation, qui est de rapprocher les administrateurs des administrés à travers une structure territoriale adéquate. C'est ainsi que l'État a décidé de poursuivre le processus de décentralisation administrative, en érigeant en août 2008 Kédougou, jusque là département de la région de Tambacounda, en région.

Derrière ce choix politique se cache une volonté de contrôle d'un territoire jugé désormais stratégique. La région de Tambacounda ne marquait jusque là les esprits des Sénégalais que par son éloignement, sa pauvreté mais surtout par sa taille très vaste, comparée à ses densités de populations. Elle correspondait à ce que Ninot O (2003) qualifie de « Sénégal oublié » ; un sentiment pendant longtemps éprouvé par ses habitants. Le bouleversement minier qu'elle a connu modifie la donne et conduit à des mutations socio-spatiales significatives.

En effet, à la fin de l'année 2008, la société MDL finit la construction de son usine et commence le traitement du gisement aurifère de Sabodala. Parallèlement, Arcelor Mital entre elle aussi dans sa phase d'exploitation du gisement de fer¹¹⁰. La junior canadienne Oromin engage une étude de pré faisabilité concernant le gisement d'environ 1,4 millions d'once qu'elle a découvert. Quant à d'autres sociétés comme Randgold, elles continuent leur travail d'exploration. Ce dynamisme minier va justifier d'importantes recompositions territoriales. Car si pendant très longtemps l'enclavement géographique de la région de Tambacounda allait de paire avec son enclavement politique, aujourd'hui elle représente une région stratégique pour le pouvoir central dirigé par le PDS (parti démocratique sénégalais).

Le régime éprouve d'une part la nécessité de la conquérir politiquement, et d'autre part de contrôler les territoires miniers. Car depuis l'alternance (2000), le parti du président Abdoulaye Wade n'a jamais réussi à s'imposer dans l'arène politique de cette région. Les partis d'opposition dominent dans les différents chefs-lieux de département

¹¹⁰ Du moins, c'est ce qui s'apprêtait à se faire lorsque le Président Wade a pris la décision de changer le statut de la circonscription de Kédougou. Mais la crise économique mondiale a eu des effets imprévus sur ce projet gigantesque. Car la baisse des prix des métaux a finalement obligé la société à suspendre ses activités.

(Tambacounda, Bakel et Kédougou). Ceci est contraire à ce qui s'observe dans le reste du pays, où le changement de régime a provoqué une vague de transhumance sans précédent. Cette situation est en effet liée à la tradition socialiste de la région. Car l'une des figures les plus importantes du régime socialiste sénégalais, à savoir le Président du Conseil régional (Cheikh Abdoul Khadre Cissokho), a toujours été de ce parti. Sous les présidences des ex-Présidents de la République (Senghor et Diouf), il a plusieurs fois occupé des postes ministériels, avant de devenir Président de l'assemblée nationale entre 1993 et 2001 (Greig I., 2006 : 44). Les mines, que le régime socialiste n'a jamais réussi à mettre en valeur, malgré de nombreuses tentatives, constituent ainsi pour le Président Wade un outil stratégique pour la reconquête de cette région. Pour cette raison, en 2007, à la veille des élections présidentielles, il a mis la pression sur les sociétés afin qu'elles puissent débiter leurs opérations d'extraction.

Seulement, le découpage n'a pas produit les effets escomptés. Il a créé déceptions et frustrations. Car certaines circonscriptions qui, depuis l'époque coloniale, jusqu'à la phase effective du processus de décentralisation administrative en 1982, occupaient une position privilégiée dans la hiérarchie territoriale, ont vu d'autres localités (minières souvent) occuper la place qu'elles espéraient dans le cadre de la nouvelle organisation. Par exemple Sabodala, qui n'était qu'un village de la CR de Khossanto, a été érigé en chef-lieu d'arrondissement. Khossanto, centre du Bélédougou, chef-lieu de canton à l'époque coloniale ; chef lieu de communauté rurale depuis 1982, est restée toujours une simple communauté rurale. Elle se retrouve complètement écartée des questions et retombées minières.

La frustration générée par cette nouvelle recomposition territoriale amplifiera, par ailleurs, l'expression d'autres tensions dans la zone. Par exemple, les jeunes de Kédougou ont le sentiment que les emplois miniers sont essentiellement attribués aux demandeurs qui viennent de l'intérieur du pays (Dakar et autres) à leur détriment. En outre, les étudiants du département, faisant leurs études à Dakar, avaient reçu la promesse de la part de l'État qu'une partie des fonds miniers destinés aux communautés leur serait allouée pour la prise en charge de leurs logements. Mais cet engagement n'a pas été tenu.

Ainsi, le 23 décembre 2008, des affrontements opposent les forces de l'ordre aux jeunes de Kédougou. En effet, après plusieurs réunions de sensibilisation dirigées par l'association des étudiants de Kédougou, ainsi que d'autres associations de jeunes de la

ville, une marche non autorisée est entreprise. Elle conduit à la mort de deux manifestants tués par les policiers ainsi qu'à la mise à feu de différents symboles de l'État par les jeunes (la préfecture, les locaux de la gendarmerie, de la douane, l'inspection de l'éducation nationale, le tribunal, et le service de l'urbanisme, etc.). Quant à la mairie, elle a été épargnée ; un choix révélateur de la cible de la révolte.

Ces différents bouleversements se sont opérés dans un contexte particulier. Il correspond, d'une part, à une phase de maturité des capacités de revendication et de positionnement des jeunes face au pouvoir central, et d'autre part, à la naissance d'un nouveau rapport de Kédougou au reste du territoire national sénégalais. Car les leaders de cette révolte sont surtout les étudiants de la région inscrits à Dakar. En outre, résidant dans la capitale, ils sont plus informés de leurs droits et plus revendicatifs. Ils sont ainsi plus critiques à l'égard du pouvoir central.

Parallèlement à ces stratégies de coalitions et d'exclusions adoptées par certains acteurs, l'exploitation minière a pourtant permis aux communautés riveraines de déployer leurs capacités à s'imposer dans le jeu des acteurs pour bénéficier des retombées financières issues des mines, en mettant en place des exemples de gouvernance locale.

III-Quelles démarches participatives et quels apprentissages en termes de gouvernance locale autour de l'exploitation industrielle ?

Toute gouvernance locale implique des jeux d'acteurs. Et c'est de la nature de ceux-ci que va germer des concertations satisfaisantes ou des conflits. De telles dynamiques sociales sont à la fois tributaires des relations entre les principaux acteurs, tout en constituant un indicateur permettant de les évaluer.

L'activité d'orpaillage, malgré son ancrage dans les sociétés et économies étudiées, n'offre pas les possibilités d'une gestion participative autour d'elle. Car la structure de sa chaîne de production et de commercialisation obéit plutôt à un mode d'administration verticale contrôlé par des commerçants grossistes. En revanche, l'exploitation de type industriel a donné naissance à des expériences de gouvernance locale différentes les unes les autres. Chacune d'entre elles porte les marques des contextes socio-politiques du pays concerné, notamment du niveau des libertés d'expression et du dynamisme de la société civile.

En effet, dans les trois pays, les capacités d'insertion des communautés riveraines dans les jeux d'acteurs, diffèrent. Ainsi, la collectivité locale de Sadiola, malgré une réaction tardive, a réussi à capter l'essentiel des ressources financières allouées par les sociétés et en a assuré une gestion par le bas, au détriment de Kayes (pourtant chef-lieu de cercle). À Sabodala, l'ubiquité de l'État fait face à une mobilisation dynamique des populations, soutenue par une société civile suffisamment engagée. À Siguiiri, l'échelle préfectorale occupe la position centrale. Elle relègue l'administration décentralisée de Kintinian au second plan et ignore la société civile, qui peine à marquer son influence.

Si les expériences sont différentes, il existe une difficulté partagée. Elle correspond à l'incapacité ou au manque de volonté des États à accompagner les dynamiques participatives auxquelles ils ont pourtant souscrit à travers leurs réformes de décentralisation, en assurant leur rôle de régulateur et en évitant les stratégies d'exclusion et de clientélisme. Cette incapacité est à considérer avec le caractère vital des rentes minières pour eux. Elle traduit aussi la puissance des entreprises face à eux et des rapports de force qui les dissuadent de faire appliquer certaines réglementations.

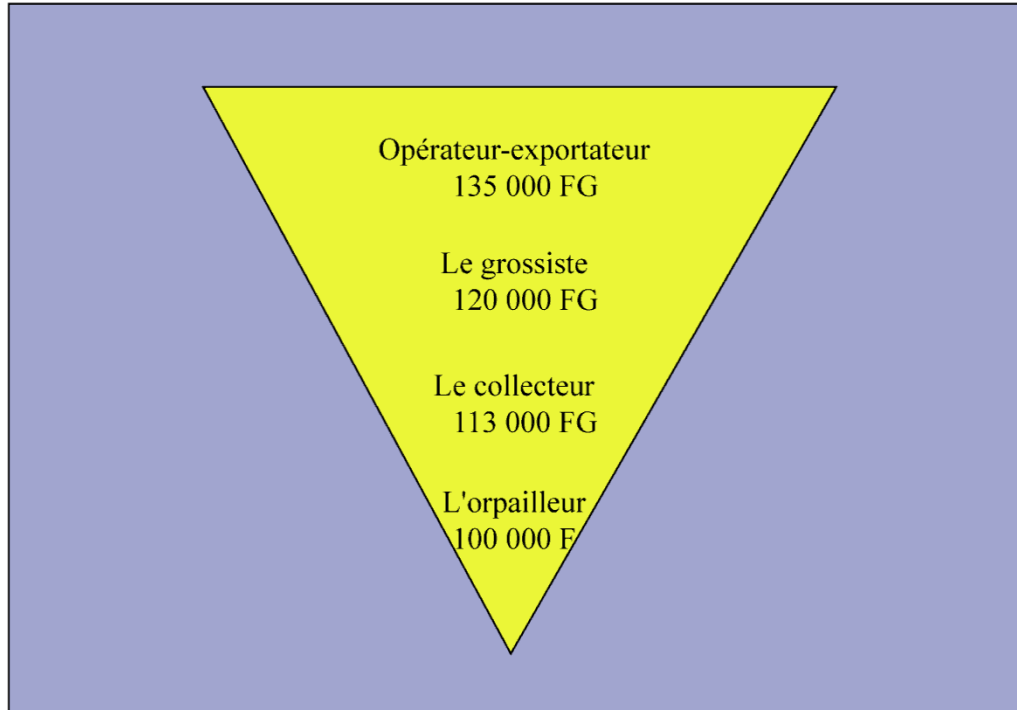
1) Le secteur orpaillage exclu des initiatives de gouvernance minière : exemple de Siguiiri

La structuration du secteur orpaillage n'est pas favorable à une gouvernance locale, mobilisant différents acteurs (commerçants, orpailleurs, élus locaux, représentants de l'Etat, société civile et autres), dans le but d'une gestion concertée des ressources financières qui en sont issues. Car, son fonctionnement relève plutôt d'une structure pyramidale, caractérisée par une dépendance envers les patrons. Ceux-ci assurent l'essentiel des financements nécessaires à l'exploitation (cf. deuxième partie, chapitre 2). Cette dépendance des producteurs envers les commerçants est d'ailleurs courante en Afrique de l'Ouest, qu'il s'agisse du bois, de la pêche, etc. (voir Grégoire E., Labazée P., 1993 à propos des commerçants dioula, haoussa, mourides, etc. ; voir Mbodj F., 2006 à propos des commerçants du bois à Bamako).

L'organisation de la chaîne de l'orpaillage en forme de pyramide s'étend à la redistribution des ressources financières. Car celle-ci est à l'avantage des commerçants grossistes et de leurs partenaires (les opérateurs internationaux qui forment les intermédiaires entre les échelles nationales et internationales dans le réseau de

commercialisation). Pourtant, en termes d'effort physique fourni, c'est l'orpailleur qui constitue le principal maillon de la chaîne de production.

Figure 8 : schéma de redistribution des revenus générés par un gramme d'or.



Source : enquête F B Mbodj, Siguiri 2009.

En effet, le partage des revenus s'effectue à l'image d'un entonnoir à la base duquel figure l'orpailleur. Par exemple, au mois de janvier 2009, il pouvait vendre son gramme d'or au petit collecteur à environ 100 000 FG. Celui-ci le revend au grossiste à 113 000 FG qui, à son tour, le revend à l'homme d'affaire exportateur à 120 000 FG¹¹¹. Ce dernier se charge de l'écouler sur le marché mondial à 135 000 FG, si l'on considère qu'à cette période le prix de l'once était égal à 850 dollars et que l'once fait environ 31 grammes.

Dans cette chaîne de redistribution, le prix par gramme semble indiquer que l'orpailleur est le principal bénéficiaire. Mais en vérité, il s'agit du grossiste et de l'opérateur-exportateur. Car leurs gains sont majorés par l'importance des quantités achetées. Par exemple, un exportateur peut mobiliser jusqu'à plus de 100 kg d'or sous forme de lingots. En outre, leurs bénéfices sont partiellement réinvestis dans d'autres

¹¹¹ Entretien avec Z T, vice président de l'association des commerçants d'or de Siguiri, janvier 2009.

secteurs économiques. En revanche, chez l'orpailleur les gains servent en partie à prendre en charge les importantes dépenses accumulées durant toute la période non productive. Car les découvertes sont aléatoires.

Il convient de préciser que cette distribution des retombées financières de l'orpaillage intègre la part des taxes payées à différentes échelles (villages, communautés rurales de développement, préfectures, État) par les types d'acteurs concernés.

Tableau 13 : types de taxes payés par les principaux acteurs de l'or issu de l'orpaillage.

| Acteurs | Types et échelles de taxation ¹¹² |
|---------------|--|
| L'exportateur | Taxes à l'exportation |
| Le grossiste | Taxes préfectorales |
| Le collecteur | Taxes préfectorales ou Communales |
| L'orpailleur | Taxes villageoises, communales |

Source : enquêtes FB Mbodj, 2008.

L'administration déconcentrée de Siguiri (la préfecture) tente de tirer davantage d'intérêts de l'orpaillage. Elle s'implique de plus en plus dans sa gestion. Cela fait d'elle une exception vis-à-vis de ses voisins malien et sénégalais, qui peinent à y exercer une quelconque autorité. En effet, jusqu'avant la création des CRD (1992), les taxes liées à l'exploitation artisanale se limitaient à l'échelle villageoise. Le village qui abrite le site d'orpaillage perçoit une redevance sur chaque puits creusé par les mineurs, soit 25 000 FG. Mais depuis la naissance des CRD, l'administration déconcentrée cherche à drainer une part des bénéfices. Cela passe par une nouvelle réglementation de l'activité. Les sites seront ainsi répartis en parcelles de 50/20m, exploitables après le paiement de 200 000 FG (environ 19 000 FCFA). Cette somme est partagée ainsi : 60% pour la CRD et 40% pour

¹¹² La taxe à l'exportation est perçue par l'État guinéen et s'élève à 3% de la valeur de l'or à exporter. L'échelle de paiement de la taxe du collecteur est définie par le lieu de l'emplacement de son bureau d'achat. Souvent, c'est au niveau communal ou préfectoral. Un flou réside sur les montants exacts des taxes payés par les grossistes et collecteurs. Ils semblent relever d'une négociation entre ces derniers et le service des impôts, qui nous informent qu'ils paient selon leurs moyens et que parfois les taxes s'élèvent autour de 1 million de FG, soit environ 150 euros par an. La taxe de l'orpailleur est de 25 000 FG payée sur chaque puits creusé.

la préfecture de Siguiiri. Dans une certaine mesure, cette réglementation est pertinente, en ce sens qu'elle permet aux services déconcentrés de l'État et aux collectivités locales d'améliorer légèrement leurs conditions financières.

Toutefois, en janvier 2009, les autorités préfectorales avaient de nouveau envisagé d'apporter des changements dans la répartition des taxes qui revenaient aux villages. Elles ont proposé que la taxe sur les puits (qui s'est jusque là limitée à l'échelle villageoise) soient désormais divisée en trois parties : l'une pour les sages ; la deuxième pour le Tomboulouma (la police des Daman ou dioura) ; et enfin la troisième pour les collectivités déconcentrées et décentralisées (préfecture et CRD).

Par ailleurs, l'exploitation de type industriel est à l'origine de trois expériences de gouvernance locale. Distinctes les unes les autres, elles sont influencées par les spécificités politiques de chaque pays et par le poids de la société civile.

2) Trois expériences de gouvernance autour de l'exploitation industrielle : l'inégale évolution des rapports Etat-acteurs locaux-société civile

2-1 Sadiola : un exemple de gestion participative tardive mais vivante

2-1-1 Un début marqué par une absence de mécanismes de revendication et de concertation

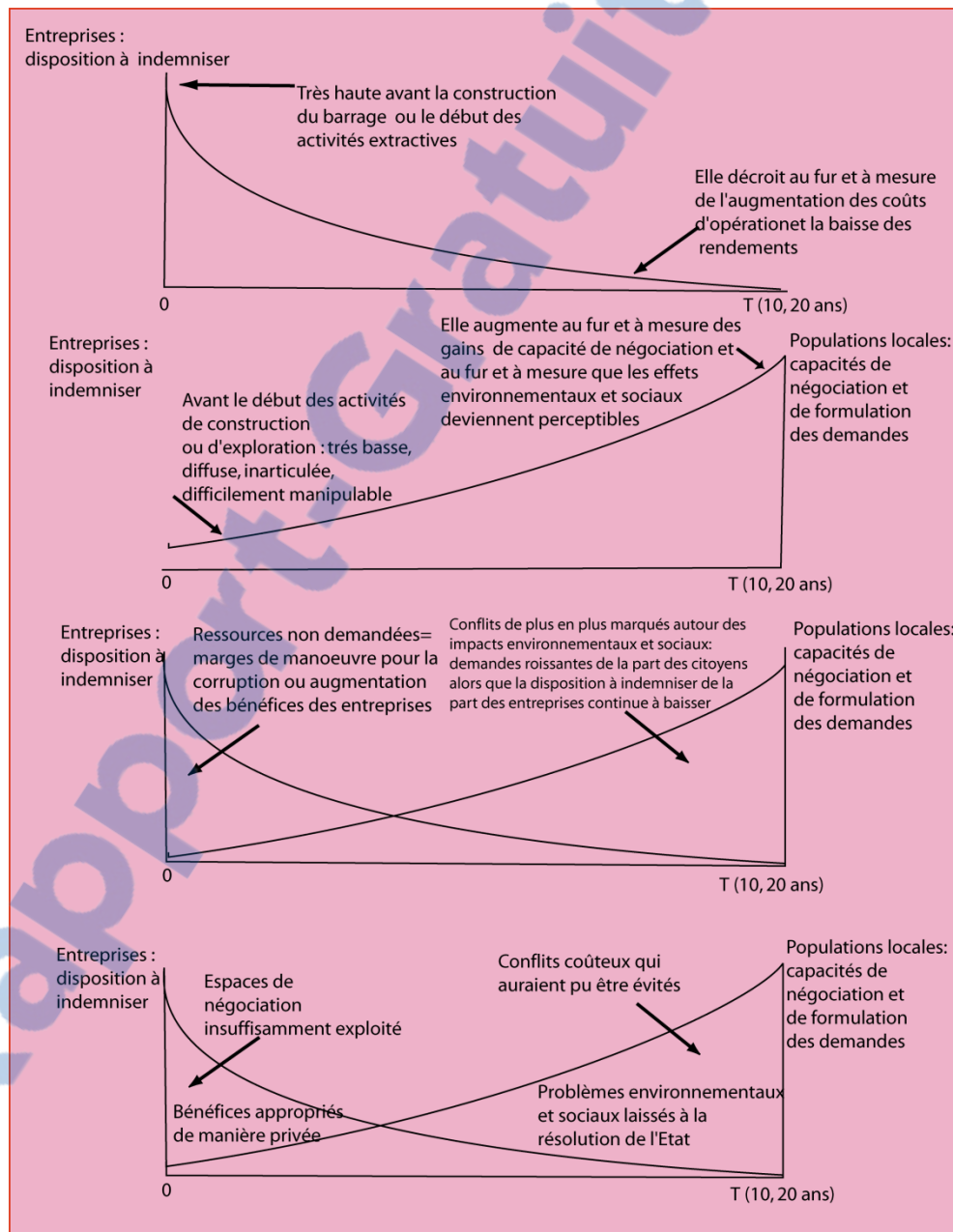
À Sadiola, contrairement au Sénégal, les réactions des populations riveraines face à diverses questions (l'emploi, l'environnement, l'eau, etc.) ont été assez tardives et timides. Les premières manifestations sociales à propos de l'emploi et de l'instauration d'un meilleur climat de communication entre la SEMOS et les riverains ne datent que de 2003 ; c'est à dire sept années après le début des activités minières. Or, à ce stade de l'exploitation, les sociétés sont moins ouvertes à la négociation ; une logique que le maire de Sadiola, Balla Cissokho, semble avoir finalement compris lorsqu'il dit :

« [...] les sociétés minières, avant de s'installer, tiennent des propos doux. Mais dès qu'elles s'enracinent et que l'Etat lui aussi goûte à des choses agréables, il n'est plus possible de les déraciner. On ne peut que négocier. Mais il y a des choses

que ces gens ne peuvent pas comprendre (il fait allusion à ses administrés qui lui font endosser toute la responsabilité) [...] ¹¹³.

Les propos du Maire s'inscrivent dans les hypothèses formulées par Van-vliet G (1998) (publiées dans Magrin G et Van Vliet G., 2005 : 102-103) qui montrent qu'une mine évolue en cycle et que celui-ci met en évidence des dynamiques opposées. Car les

Figure 9 : le cycle minier.



¹¹³ Entretien avec B C, Sadiola, mars 2008.

dispositions des entreprises à négocier et à entreprendre des projets allant dans le sens de satisfaire les intérêts des communautés riveraines changent au fur et à mesure que le projet minier avance dans le temps. En effet, alors qu'au début des opérations d'exploration et d'exploitation les entreprises sont très ouvertes au dialogue et recrutent une main-d'œuvre plutôt conséquente, au milieu et à la fin du projet cette capacité diminue progressivement. Pourtant, c'est essentiellement pendant ces dernières phases que se développent les capacités des riverains à formuler et à réclamer leurs droits, tandis qu'au début c'était souvent le contraire. Timides, n'ayant jamais été en contact avec des entreprises industrielles et peu instruits pour la majorité, ils n'ont pas les connaissances nécessaires et ignorent les mécanismes à mettre en place pour se défendre ou faire des revendications. Même lorsque celles-ci sont formulées elles sont souvent orientées sur des questions d'un intérêt mineur et plutôt immédiat pour la communauté et non sur des problématiques s'inscrivant sur le long terme.

Par exemple, à Sadiola, une question aussi cruciale que celle de l'accès à l'eau n'a jamais été posée au début de l'installation des mines. Les populations se sont peu soucies que l'entreprise puisse partir un jour, et se sont contentées du fait que la SEMOS leur assure un approvisionnement gratuit. Ce n'est qu'en 2008 que la question de l'autonomie de Sadiola en eau s'est posée. Elle est d'ailleurs motivée par les coupures incessantes attribuées au boom démographique.

Parmi les problèmes importants qui auraient pu mériter également d'être identifiés par ses populations figure la construction de routes goudronnées. Ce problème pose, par ailleurs, la question des effets de l'exploitation moderne sur l'environnement (notamment sanitaire) en raison de la poussière. Les entreprises, n'ayant aucun intérêt à entreprendre ce genre d'investissement, se contentent de mettre en place des mécanismes d'adaptation temporaires. Par exemple, à Sadiola, une des routes qu'empruntent régulièrement les camions et bus de la SEMOS passe au milieu du village. Ils soulèvent beaucoup de poussières. La solution de l'entreprise est l'arrosage matin et soir (voir photo ci-dessous).

Van-vliet (2005) avance que c'est ce décalage entre le début de l'installation des mines et le moment où les populations acquièrent les outils nécessaires à l'élaboration de stratégies de plaidoyer, qui favorise la définition de mécanismes de corruption de la part des sociétés (comme cela a été décrit dans les points précédents sur les enjeux de

territoires). Les protestations et les regrets, voire les conflits, sont ainsi fréquents du côté des populations locales.

Photo 20 : arrosage de la route revêtue de Sadiola.



Source : cliché F B Mbodj, 2008.

Ces photos mettent en évidence l'un des dommages environnementaux que subissent les populations riveraines des mines. Car l'effet de l'arrosage des camions de la Semos ne dure que de quelques heures. Il faut savoir aussi que l'usage de cette méthode n'est pas spécifique à cette entreprise. La SAG aussi l'utilise. Elle mobilise tous les jours 8 engins d'arrosage de 32m³ d'eau. Ce qui montre l'importance du volume de poussière qui se soulève.

Les propos des riverains de la mine de Sadiola expriment beaucoup de colère concernant différents sujets (emploi, barrage à boue, bonnes terres perdues, manque d'eau, nuisances sonores, poussières, etc.). Mais ils concluent toujours par « *qu'est-ce que l'on peut faire ? Si tu essaies de te révolter, les autorités vont te créer des histoires* ». Cette dernière phrase, qui revient fréquemment, est très symptomatique de la présence des empreintes du passé dictatorial du Mali. Fini en 1991, il continue encore de marquer les mentalités, notamment en milieu rural.

« Quand on habite en ville, on est habitué à avoir les informations et à voir les gens souvent en grève. Dès qu'il y a quelque chose, ils se mettent en grève. Mais quand tu es en brousse et que tu



n'as même pas de télé, comment tu peux connaître tes droits et les revendiquer (...) » (Sakan Macalou¹¹⁴).

Aux effets du passé, s'ajoutent des facteurs culturels peu favorables à la confrontation. Ainsi, jusqu'avant 2003, la stratégie de développement communautaire de l'entreprise s'exprimait par des réalisations diverses qui ne s'appuyaient sur aucune démarche participative ou intégrée. Elle relevait plutôt de mécanismes et de choix aléatoires déterminés de manière unilatérale par les sociétés. Des consultants et animateurs leur servaient d'intermédiaires pour recueillir les demandes auprès des communautés ou pour leur proposer des projets. D'ailleurs, à cette époque, seuls six villages étaient concernés sur les 47 que compte la commune. Parmi eux, figurent deux qui ont fait l'objet de relogement, à savoir Sadiola et Farabakouta.

Ces initiatives n'étaient guère structurées. Elles ne s'inscrivaient pas dans un programme conçu en concertation. Aucun objectif ni aucune priorité n'étaient fixés. C'est ainsi qu'à Sadiola, des conflits ont éclaté entre les villages déplacés, qui pensaient que tous les fonds de compensation leur revenaient de droit et que tous les projets d'investissements devraient être concentrés chez eux, et les autres villages qui n'en bénéficiaient pas.

D'un point de vue environnemental aussi, les communautés n'ont guère eu le choix face aux propositions de l'entreprise. Pourtant, les stratégies de communication dans ce sens étaient élaborées sur la base des directives de la SFI. Celles-ci rendent obligatoire la participation des populations aux études d'impacts environnementale ainsi qu'aux décisions relatives aux cas de relogements. Les seuls intermédiaires entre elles et la société restaient les chefs coutumiers, ce qui limitait considérablement la participation des différents autres acteurs. L'on voit ainsi que le processus participatif proposé par la SEMOS a essayé de s'adapter à la structure traditionnelle, offrant un rôle important voire dominant aux responsables coutumiers, au détriment des femmes et des jeunes qui ne participaient pas aux décisions. Par exemple, au début de l'exploitation, le recrutement de la main-d'œuvre issue de la communauté a été à la charge du chef de village de Sadiola. Les conflits que ce choix a causés ont finalement obligé à procéder à un recrutement

¹¹⁴ Sakan est un jeune qui s'intéresse beaucoup à la politique. Il travaillait à la SEMOS et a perdu son emploi en février 2008. Il tente de sensibiliser les jeunes afin qu'ils revendiquent mieux par rapport à la question de l'emploi.

conventionnel, à travers le service des ressources humaines de l'entreprise (Belem G., 2009 : 417-419).

Tout concourt donc à démontrer que les stratégies de communication et de participation définies par les entreprises visaient en vérité à faire adopter leurs points de vue aux riverains et à réduire ainsi les conflits. Mais des changements majeurs s'opèrent à partir de 2003.

2-1-2 L'élaboration de démarches participatives

Depuis 2003, Sadiola a réussi à construire des exemples de gestion participative qui font d'elle un cas particulier parmi les trois collectivités locales ciblées. Elle est la seule à occuper une position dominante en ce qui concerne la gestion des fonds miniers qui lui sont alloués. Ceci n'est pas le cas pour les mines guinéenne et sénégalaise concernées par cette étude. Car les échelles préfectorale ou étatique assurent une place prépondérante à ce niveau.

Kayes (chef-lieu de cercle) se trouve dans une position plutôt marginale, autant en ce qui concerne la redistribution des fonds de compensation qu'en termes d'implication dans la réalisation des projets d'investissement. En guise d'exemple, sur la totalité de la patente versée par la SEMOS et Yatela SA, seuls 15 % reviennent à l'assemblée régionale tandis que les 60% sont perçus par Sadiola et les 25% restant vont au conseil de cercle (rappelons que le cercle de Kayes compte 29 communes). En outre, l'administration déconcentrée de Kayes (chef-lieu de cercle) n'intervient dans les activités minières que lorsque des conflits éclatent et que le gouverneur se trouve dans l'obligation d'envoyer ses troupes afin de calmer la situation. En dehors de cela, elle ne bénéficie d'aucun droit de contrôle sur la gestion des fonds miniers et n'y dispose non plus d'aucune part comme dans le cas de Siguiri. Qu'est-ce qui explique cette singularité de la position de Kayes en comparaison à Kédougou et Siguiri ?

Le contexte de l'exploitation est différent. Car, d'abord, la mine de Sadiola fait partie des mines africaines qui ont le plus fait écho dans le monde occidental. Une notoriété qui se justifie en partie par le film de Camille de Vitry « le prix de l'or » (2002). Celui-ci a été fortement relayé par des organisations françaises telles que Survie-France,

le GRDR¹¹⁵, etc. Cela a été mal perçu par les opérateurs, qui voient leur image menacée par les problèmes notamment sanitaires (respiratoires, de fausses couches et de décès) que soulèvent le documentaire. Car, rappelons le, à Sadiola, sont impliqués Iamgold et la SFI. Or, cette société canadienne vient d'un pays qui se veut être un modèle dans le domaine de la responsabilisation de ses entreprises, même à l'étranger. De plus, l'une des raisons pour lesquelles la SFI participe à l'exploitation de cette mine malienne est de favoriser le respect des normes environnementales et sociales. Ainsi, ce film remet en question l'efficacité de tout ce dispositif. Il a par ailleurs marqué un déclic auprès de l'association des ressortissants de Sadiola (ARCSF), qui a décidé de s'engager de manière dynamique. Soutenue par un collectif d'ONG internationales (Amis de la terre, GRDR, Survie), elle rédige un rapport accablant portant sur l'insuffisance du niveau d'information des populations riveraines, ainsi que sur les mystérieux cas d'avortement qui ont été observés chez les femmes du village, et qui ont été attribués aux impacts environnementaux des activités minières. En juin 2003, une pétition contre la Semos a été présentée lors du Forum des peuples de Siby¹¹⁶. À cela s'ajoute un autre courrier du GRDR et des Amis de la terre à la SFI, dénonçant à nouveau la situation environnementale catastrophique.

Le contexte politique malien, très différent de celui de la Guinée, était également pour quelque chose dans le changement intervenu à Sadiola. Car même si le Mali a vécu sous une longue dictature, il s'en est ensuite suivi une phase de stabilité caractérisée par une réelle volonté d'instaurer un régime démocratique, notamment à travers la décentralisation. Or, ceci n'est pas le cas en République de Guinée (nous y reviendrons dans les pages suivantes).

Ces différents facteurs ont justifié l'instauration de démarches de gestion participative dans un double sens. D'abord, la mobilisation de la société civile en 2003 a conduit à un processus concerté, qui implique des acteurs de différentes sphères. Il s'agit en effet des ateliers de rencontres annuelles (financées par la SEMOS). Ceux-ci mobilisent aussi bien les acteurs locaux (élus locaux, associations d'hommes et de femmes, société civile, administration de l'État, etc.) que les députés de la région de Kayes, le gouverneur, le préfet et tous les représentants des départements de l'administration de l'État (ministère des affaires foncières de l'État, ministère de la

¹¹⁵ Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural.

¹¹⁶ Le forum des peuples de Siby est un contre sommet altermondialiste à la réunion des huit plus grandes puissances du monde (G8) à Evian.

communication, de l'environnement). S'étalant sur une période de trois jours, ces ateliers sont une occasion pour recueillir les recommandations des différentes parties et de faire état du bilan des réalisations.

Dès la première année d'expérimentation, le concept « d'ateliers de rencontre » dépasse le cadre de l'information et de la concertation pour tenter de se concrétiser en donnant naissance au Padi (Programme d'appui au développement intégré). En effet, le Padi est la seule initiative sociale multipartite au Mali¹¹⁷. Inséré dans le cadre d'une structure juridique appelée FDICS¹¹⁸, il a apporté des changements majeurs, à travers l'implication des différents acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de développement, contrairement à l'approche initiale de la SEMOS et à ce que l'on observe à Sabodala et à Kintinian. Le conseil d'administration de la fondation est présidé par le maire de Sadiola, et regroupe également le représentant des chefs de villages qui en est le vice-président, le représentant de la Banque mondiale, le Directeur général de la SEMOS, le Sous-préfet de Sadiola, le représentant de l'association des ressortissants de la commune à l'étranger, la représentante des femmes et le représentant des jeunes.

Concernant son rôle de coordination des programmes de développement, le Padi a réalisé quelques acquis. Entre 2005 et 2008, plus d'une centaine de personnes ont bénéficié d'une formation en techniques de maraîchage et devraient servir de relais dans les différents villages que couvre le programme. L'utilisation des méthodes de greffage et de croisement, en collaboration avec des institutions de recherche telles que l'ICRAF (Centre international de recherche en agroforesterie) et l'IER (Institut d'économie rurale) de Bamako, permet l'amélioration des rendements des différentes espèces fruitières, céréalières et animales locales.

Des efforts se déploient aussi en termes de renforcement des capacités des paysans. Différentes associations ont vu le jour (celle des apiculteurs, des cueilleurs et des cultivatrices d'arachide). Cette structuration favorise l'uniformisation des prix mais aussi une meilleure assimilation des programmes de formation en fabrication de produits dérivés (bougie, savon, pommade avec le miel).

¹¹⁷ Une gestion tripartite est observée dans le cas de la mine de Morila. Mais si elle tente d'impliquer les populations riveraines, c'est en fait par l'intermédiaire d'un élément extérieur, à savoir l'USAID.

¹¹⁸ Fondation pour le développement intégré de la commune de Sadiola.

Un programme micro-finance est également mis en place par le Padi afin de soutenir les initiatives de petites et moyennes entreprises. Il est géré par l'ONG CAMIDE. Deux caisses sont déjà en service depuis 2006, à Sadiola et à Kroukétou. Elles servent pour l'octroi de crédits. Le cas de Sadiola a en effet inspiré d'autres régions minières du Mali telle que la ville de Kéniéba, qui souhaite également se lancer dans la même voie¹¹⁹.

Toutefois, le processus participatif mis en œuvre à travers le PADI ainsi que celui des rencontres annuelles présentent des limites. Car les questions environnementales n'y sont pas véritablement posées. Aucune solution fiable n'est envisagée. Par exemple, le devenir des excavations de plusieurs centaines de mètres créées par l'exploitation n'est pas réellement discuté à l'occasion de ces rencontres. À notre question posée dans ce sens lors d'une visite guidée qui a suivie la rencontre annuelle de janvier 2009, l'idée d'un projet de pisciculture a été évoquée comme réponse. Mais l'employé de la SEMOS chargé de nous guider finit par nous avouer en privé qu'ils ne savent pas en vérité ce qu'ils doivent en faire. Quant à l'avenir du Padi, il est encore incertain. Car son financement reste actuellement étroitement lié à la SEMOS, même s'il envisage de trouver des apports extérieurs.

À côté du cas de Sadiola, les réactions des communautés riveraines de la mine de Sabodala (Sénégal) mettent en évidence les différences de domaines et niveaux de succès. Car, tandis que les populations de Sadiola ont réagi tardivement mais ont finalement réussi une gestion concertée des fonds miniers à l'échelle communale, l'originalité de

¹¹⁹ Les 6 et 7 octobre 2003, un atelier s'est tenu au palais national des congrès. Le rapport issu de cette rencontre dénonce un bilan catastrophique des activités minières à Syama (sud du Mali). Il souligne qu'après la cessation de son exploitation, on a assisté à une dégradation de l'environnement et des conditions de vie des populations. La fermeture de la mine s'est traduite par l'affaiblissement et la perturbation des activités économiques, l'arrêt des aménagements le long des conduites d'eau, la fermeture du dispensaire et de la centrale électrique. Le constat général a été que la mine n'a guère contribué au développement économique de la zone. C'est fort de ce constat que l'ONG Oxfam, à travers son chargé de programme Mamadou Biteye (le Directeur d'Oxfam america pour l'Afrique de l'Ouest basé à Dakar), considère que les questions environnementales et de développement communautaire doivent être intégrées lors des phases initiales de planification des projets et doivent être appliquées tout au long de l'exploitation (Journal *L'Essor*, 2004).

l'exemple sénégalais s'est exprimée à travers la mobilisation précoce des populations riveraines pour une gestion transparente de la question de l'emploi.

2-2 Sabodala : une main-mise étatique forte confrontée à une société civile dynamique

La volonté de l'État d'exercer une main-mise forte sur tout ce qui touche au secteur minier est manifeste. Toutefois, son omniprésence fait face à une mobilisation précoce des populations pour la défense de leurs intérêts, contrairement aux cas de la Guinée et du Mali où, respectivement elle a été tardive ou d'un faible dynamisme.

En ce qui concerne la question de l'emploi par exemple, l'écart entre le Mali et le Sénégal est important. À Sadiola, seuls 30% des besoins en main-d'œuvre non qualifiée sont réservés aux populations locales ; et uniquement depuis 2003. Aujourd'hui encore cette question reste toujours opaque, même si sa gestion s'est élargie au maire de la commune et au sous-préfet. Les populations restent persuadées que leurs responsables politiques choisissent des gens instruits venant des villes (Kayes et Bamako entre autre). Or, à Sabodala, ce sujet a été très tôt pris en charge par les riverains.

Certes, lors de la phase de construction de l'usine de MDL, la question de l'emploi non qualifié était gérée de manière peu transparente entre l'échelle de l'arrondissement (par le sous-préfet de Saraya) et villageoise (le chef de village de Sabodala qui était son principal interlocuteur). Quant à l'administration décentralisée de Khossanto, elle s'est retrouvée marginalisée sous prétexte que les mines appartiennent à l'État. Par ailleurs, les opportunités d'emploi minier ont eu des effets sans précédents sur les modes d'accession au pouvoir coutumier. Car dans les sociétés traditionnelles malinké, les chefs de villages sont depuis des siècles parvenus au pouvoir par voie de succession lignagère et hiérarchique. Celui de Sabodala constitue l'exception pour y être arrivé par voie électorale.

Au lendemain de l'élaboration du nouveau code minier sénégalais (2003) et après que l'information sur une éventuelle extraction des ressources de la région a été généralisée, un décret du sous-préfet sort pour détrôner l'ancien chef de village et imposer l'accession du futur par des élections démocratiques. C'est dans ce cadre que la candidature de l'actuel chef de village a été défendue. En effet, deux conditions ont concouru en sa faveur : le nombre important d'« étrangers » qui étaient arrivés dans le

village pour la recherche d'emplois et à qui le droit de vote a été accordé ; et une campagne basée sur une promesse d'embauche par les sociétés minières. Avant même l'implantation de celles-ci, l'actuel chef de village a demandé à tous les jeunes de constituer leurs dossiers, tout en précisant les postes qu'ils souhaiteraient occuper.

Cependant, sa gestion des offres d'emplois, en collaboration avec le sous-préfet, a été jugée peu transparente. Le chef s'est ainsi trouvé confronté à plusieurs problèmes. Car, d'une part, la demande locale est largement supérieure à l'offre des sociétés, notamment dans un contexte de crise cotonnière où tous les espoirs sont tournés vers le secteur minier. D'autre part, le niveau de professionnalisation est faible en milieu rural. À ces facteurs s'ajoute une gestion clientéliste des quelques offres existantes. Cette gestion a ainsi suscité plusieurs vagues de protestations. Même si le Sénégal est inexpérimenté en matière d'exploitation industrielle de l'or et que Sabodala ne dispose pas d'une élite puissante basée dans la capitale, à l'instar de Siguiri, les capacités de revendications se sont pourtant réveillées plus tôt que dans les autres pays étudiés.

D'un côté, ces revendications ont été appuyées par les programmes de sensibilisation de l'ONG locale « La Lumière », la seule qui, en collaboration avec Oxfam-America, travaille sur les questions minières. D'un autre côté, les étudiants de Kédougou à Dakar y ont joué un rôle important. Ils ont été les premiers à inciter et à diriger les manifestations des jeunes du chef-lieu de département (Kédougou). À la suite de cela, des remaniements ont été réalisés, car un arrêté préfectoral est sorti pour écarter le sous-préfet de Saraya et désigner le président du CERP (centre d'expansion rurale polyvalent) comme le nouveau responsable de la question de la main-d'œuvre non qualifiée. Cela a créé un effet « boule de neige » dans tout le reste du département. Deux autres mobilisations suivront, respectivement au chef-lieu d'arrondissement de Saraya et à Khossanto, chef-lieu de la communauté rurale du même nom. Cette dernière a été la plus violente¹²⁰.

Les manifestations ont été parfois furieuses, mais elles se sont révélées efficaces. Car elles ont abouti à la mise en place d'un système de gestion plus transparent. Les emplois non qualifiés sont désormais gérés avec une implication forte de représentants des populations locales. Chaque semaine, une réunion se tient à la mine, regroupant

¹²⁰ Cette manifestation a abouti à une vraie bagarre, où le président de la communauté rurale a été roué de coups malgré la présence des gendarmes.

différents membres du bureau de recrutement : représentants des sociétés minières, représentant des jeunes, chefs des villages du centre minier (Sabodala, Khossanto, Faloumbou, Madina Sabodala, Makhana). L'ensemble des listes des candidats des villages sont reçues. Les attributions se basent sur des critères de taille de population et de proximité géographique par rapport à la mine. Les villages les plus proches des mines et qui, en conséquence, sont les plus affectés par l'extraction, obtiennent une part plus importante dans les offres d'emplois. En outre, toujours dans un souci de démocratisation de l'accès aux emplois, c'est un système de rotation qui est instauré. Les journaliers qui ont travaillé cette semaine laisseront leurs places à d'autres la semaine suivante. Les listes des demandeurs et des offres sont également multipliées en 5 copies et envoyées aux acteurs suivants : le préfet de Kédougou, le sous-préfet de Saraya, le représentant des jeunes, les sociétés minières et le chef de village de Sabodala¹²¹.

En revanche, pour ce qui est des emplois qualifiés, les entreprises et l'État disposent toujours d'une grande autonomie, même si des efforts ont été déployés à ce niveau. Jusqu'en 2007, ce sont les sociétés qui s'en occupaient exclusivement. Désormais, toutes les demandes, qu'elles proviennent du département de Kédougou ou du reste du pays, sont centralisées auprès de la préfecture. Les sociétés minières doivent exprimer leurs besoins au préfet. Ce dernier leur envoie toutes les personnes inscrites sur la liste de la qualification sollicitée. Des tests sont organisés à Kédougou par les entreprises sous le contrôle de la préfecture. Les meilleurs éléments sont choisis. Selon le préfet, ce choix n'est que transitoire. L'objectif visé est de mettre en place une structure autonome qui s'en occupera.

La question de l'emploi qualifié renseigne par ailleurs sur la complexité des possibilités de gouvernance minière. Car même si les populations rurales accusent les entreprises de faire de la discrimination à l'embauche en privilégiant les citadins, elles-mêmes ne disposent pas des compétences, ni pour satisfaire leur demande ni pour arbitrer la sélection des candidats qu'elles choisiront. D'un autre côté aussi, la position prépondérante de la préfecture de Kédougou ne rassure pas les riverains, en ce sens qu'elle représente l'État. Or, l'État et les entreprises sont liés par des intérêts communs.

¹²¹ Le représentant des jeunes était une figure locale. Originaire du village de Khossanto, il y était également enseignant. En plus de son engagement dans les questions liées à la mine et concernant les jeunes de manière générale, il était un appui pour les femmes de son village, qu'il aidait dans leur vie associative (comptabilité et autres). En 2009, il est nommé maire de Khossanto. Un an après cela, il meurt.

L'analyse de l'évolution rapide des capacités de revendications des populations ne peut être faite sans considérer la particularité du contexte historico-politique sénégalais, comparée aux cas maliens et guinéen. Le Sénégal a été la capitale intellectuelle de l'Afrique de l'ouest, habituée à des mouvements contestataires. En outre, il est l'un des premiers pays africains où les revendications de pouvoir local s'inscrivent dans l'histoire de l'administration du territoire. Elles ont d'ailleurs été à l'origine des premières institutions communales en Afrique noire (Piveteau A., 2005 : 2). En revanche, le passé dictatorial du Mali et de la Guinée est un facteur qui marque une nette différence dans le rapport des populations locales à l'autorité politique et militaire.

Néanmoins, même si le mouvement des jeunes de Kédougou, soutenu par l'ONG « La Lumière », a obtenu des succès, il convient par ailleurs de préciser que la gouvernance minière au Sénégal rencontre des limites significatives. Car l'élément le plus important de la présence des entreprises et susceptible de produire des infrastructures durables, ne fait pas l'objet d'une gestion par le bas. Il s'agit en effet des fonds destinés aux communautés. Sa gestion est plutôt dictée par le haut ; c'est-à-dire par l'État, à travers son ministère des mines. En outre, les investissements dont ils font l'objet sont peu orientés vers des secteurs générateurs de revenus.

En effet, les fonds alloués par les entreprises aux communautés sont mobilisés au sein d'une structure créée par l'État sénégalais. Il s'agit du PSM (Programme social minier), mis en place depuis janvier 2008. Etalé sur une durée de cinq ans, il prévoit de mobiliser les fonds des différentes sociétés en exploitation (autant sur l'or que sur les autres ressources minières). Ceux-ci s'estiment à 3 600 000 000 de FCFA (soit environ 5 500 000 euros) et concernent la commune de Kédougou, les communautés rurales de Khossanto, de Saraya et Missira Sirimana (arrondissement de Saraya) et les communautés rurales de Madina Baffé (arrondissement de Fongolémbi).

Tableau 14 : répartition géographique des fonds du PSM.

| Localité | Total | % |
|--------------------------------------|-------------------|------------|
| Khossanto | 777 060 000 | 21 |
| Madina Bafé | 716 180000 | 20 |
| Missira Sirimana | 320 090 000 | 9 |
| Saraya | 326 500 000 | 9 |
| Kédougou Commune | 460 280 000 | 13 |
| Programme d'appui aux OCB | 794 890 000 | 22 |
| Coordination et suivi | 205 000 000 | 6 |
| Budget du fonds social minier | 3600000000 | 100 |

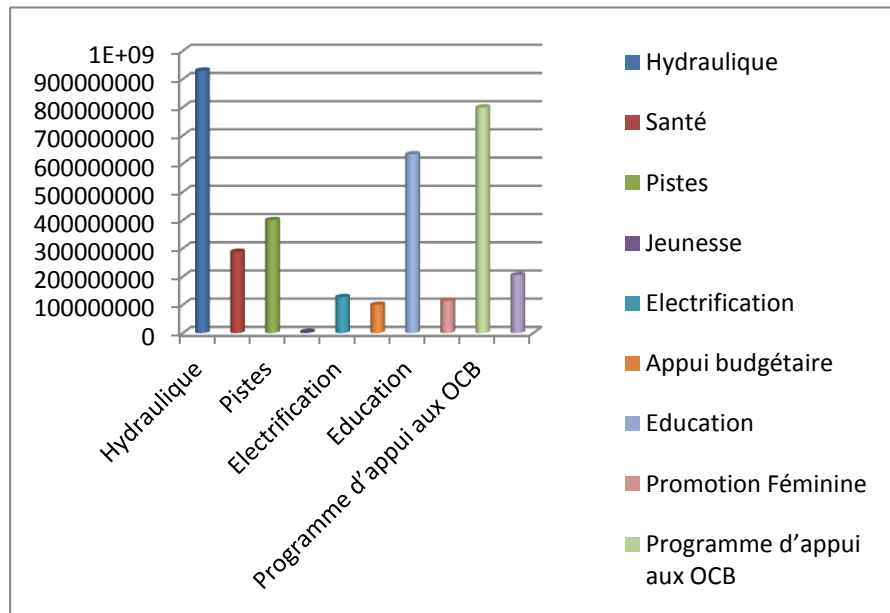
Source : programme social minier, 2008.

Certes, ce programme comprend quatre axes de développement stratégiques : le désenclavement (l'élaboration d'une politique visant à améliorer l'accessibilité des différentes localités du département par la construction de routes, l'implantation d'un réseau de télécommunication téléphonique, radiophonique et télévisuelle); le développement des infrastructures sociales de base (l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau potable, l'allègement des travaux des femmes, l'électrification rurale, etc.); la valorisation des ressources et potentialités (agriculture, élevage, foresterie, etc.) et le développement des activités génératrices de revenus (facilitation de l'accès aux ressources financières, intensification de la production animale et végétale, transformation et commercialisation des produits); enfin la sensibilisation des acteurs locaux et le renforcement de leurs capacités face aux enjeux de la décentralisation (amélioration des compétences, notamment celles des collectivités locales, des femmes, de certaines organisations de la société civile et des agents communautaires).

Toutefois, quelques contradictions sont identifiables dans la construction de ce projet. Car dans les différents diagrammes synthétiques de la répartition des investissements par commune ainsi que dans la synthèse générale (voir ci-dessous), le secteur agricole et les activités génératrices de revenus n'apparaissent nulle part. Pourtant, dans la phase « programmation des investissements », il était prévu d'appuyer les paysans par l'achat de petits matériels agricoles et d'intrants, par la construction de bassins de rétention, l'aménagement de terres et de mini-barrages, la mise en place de lignes de crédit pour financer les activités génératrices de revenus, etc. Une enveloppe de 625

millions de FCFA était prévue à cet effet dans le plan de financement. Or, apparemment, se sont uniquement vers les infrastructures sociales, particulièrement l'hydraulique et l'éducation, que ces fonds seront investis.

Figure 10 : répartition globale des investissements du PSM.



Source : Programme social minier, 2008.

À la différence des exemples de Sadiola et de Sabodala, où les communautés ont pu s'imposer de différentes manières malgré les conditions de départ qui ne s'y prêtaient pas, à Siguiri l'expérience de gouvernance locale autour des mines a été gênée par l'environnement socio-politique interne, peu favorable à la démocratisation du développement.

2-3 Siguiri : la préfecture court-circuite la CRD et ignore la société civile

2-3-1 Le CPD : une formule novatrice mais une structure peu démocratique

À Siguiri, tout semblait favoriser l'instauration d'un modèle de gestion participative inédit en Guinée. En effet, dès le début des activités de la SAG en 1998, l'association des ressortissants de la préfecture à Conakry propose la rupture avec l'ancien système de gestion des fonds de compensation versés par les sociétés

d'exploitation guinéennes¹²². Ceux-ci étaient centralisés dans une caisse nationale gérée par le ministère des mines et l'ACGP (Administration et contrôle des grands projets publics). Cette structure visait à étendre les retombées financières des activités extractives à tous les territoires, y compris ceux qui ne sont pas concernés directement par les mines. Ce principe ne convenait ni aux riverains, ni à la société d'exploitation. Celle-ci tenait à adopter une démarche qui lui permettrait de donner plus de visibilité à ses financements, dans un souci de meilleure co-habitation avec les populations locales. C'est ainsi qu'un comité de gestion appelé CPDS (comité préfectoral de développement de Siguiri) a été mis en place en 1998. Il regroupe les hauts cadres de l'État, les élus locaux, la SAG, les acteurs de la société civile, les présidents de districts, etc. Il s'agit d'une formule novatrice que l'on n'avait encore jamais observée dans le pays. Par la suite, elle a été reproduite par l'ensemble des préfectures guinéennes qui disposent de ressources minières en exploitation sur leurs territoires.

Pour autant, son fonctionnement révèle quelques ambiguïtés. La composition du bureau exécutif traduit un réel écart entre les textes, qui expriment des intentions de gouvernance locale, et leur application, qui révèle beaucoup de réticence de la part de l'État à abandonner son contrôle direct sur cette rente locale. Ses représentants occupent en effet une place plutôt dominante dans la dynamique des acteurs autour de cette structure, dont le bureau n'est renouvelable que lorsqu'un nouveau préfet est affecté. Sa présidence est systématiquement assurée par cette autorité déconcentrée, d'après un décret présidentiel. Une telle décision est en contradiction avec le manuel de procédure du CPDS, qui s'est inspiré des acquis de la décentralisation, et selon lequel c'est le secrétaire chargé des collectivités décentralisées qui devait en être le président.

« Pour la coordination des efforts des responsables des collectivités décentralisées [...], un comité préfectoral de développement socio-économique (CPDS) adapté a été mis en place. Il a un mandat de coordination, d'orientation, de suivi et d'évaluation du développement. Il est présidé par le secrétaire général chargé des collectivités décentralisées de la préfecture et regroupe les représentants de l'autorité préfectorale, des collectivités décentralisées, de la société civile, des structures fédératives des acteurs économiques locaux, de la SAG et du CECI » (CPDS, 2002 : 4).

¹²² Cette association abrite des personnalités bénéficiant de positions plutôt favorables sur la scène politique et économique nationale. Parmi eux figurent des cadres supérieurs, des directeurs de sociétés et d'anciens ministres. Par exemple, Madi Camara, ancien ministre des finances.

Le maire de la commune urbaine de Siguiri devient son premier vice-président tandis que le PCRDR (président de la communauté rurale de développement) de Kintinian, qui abrite la mine, se contente de la position de deuxième vice-président. Même ce statut ne lui confère pas un grand pouvoir. Car les rencontres entre les différents membres du CPDS, pour discuter de la distribution des projets, ne constituent jamais des débats ouverts. « *Même quand je ne suis pas trop d'accord, je ne peux pas me tirer avec lui (le préfet) ou le contredire. Car il est le chef [...]* » (I Camara, président de la CRD de Kintinian). Les différents autres sous-préfets sont exclus du bureau du CPDS.

On note également une forte présence des services préfectoraux dans la structure, notamment depuis 2005 où le comité préfectoral est relayé par le conseil préfectoral de développement (CPD). Le rôle de cet organe délibérant est plus vaste que celui du comité, qui se limitait uniquement aux questions minières. En plus de tous les acteurs que contenait le bureau du comité, le conseil abrite également les présidents des cinq commissions techniques (Commission mobilisation des ressources et examen des programmes ; Commission accès aux services sociaux de base ; Commission chargée des questions foncières, du développement rural et de l'environnement ; Commission travaux publics et aménagement ; Commission affaires sociales, culturelles et sportives). Ils doivent nouvellement y siéger et sont tous sous la tutelle de la préfecture. Parallèlement à ces commissions, il existe celle qui se charge de la sélection des projets. Elle est composée du secrétaire exécutif, du secrétaire chargé de la décentralisation (qui est en même temps l'adjoint au préfet), de la direction des microréalisations et de l'urbanisme. Ces deux services sont également sous la tutelle de la préfecture de Siguiri.

L'une des stratégies de l'administration de la préfecture de Siguiri a été également d'étouffer le pouvoir de la CGA (Cellule de gestion autonome), en lui privant de ses moyens d'action et l'écartant ainsi quasi-totalement du jeu. La CGA existe en effet depuis 2005, en remplacement à l'ONG CECI (Centre canadien d'étude et de coopération internationale). En tant qu'agence d'exécution, le Ceci donnait son appui dans la gestion de la taxe destinée aux communautés (0,4% du chiffre d'affaires de la SAG et 0,2% du chiffre d'affaire de la SMD¹²³). Il assurait le secrétariat, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets de développement dont le financement est approuvé par le CPD. Avant son départ, elle a mis en place la CGA, organisme autonome devant se substituer à

¹²³ Les 0,4% du chiffre d'affaires de la SAG représentaient 600 000 dollars en 2007.

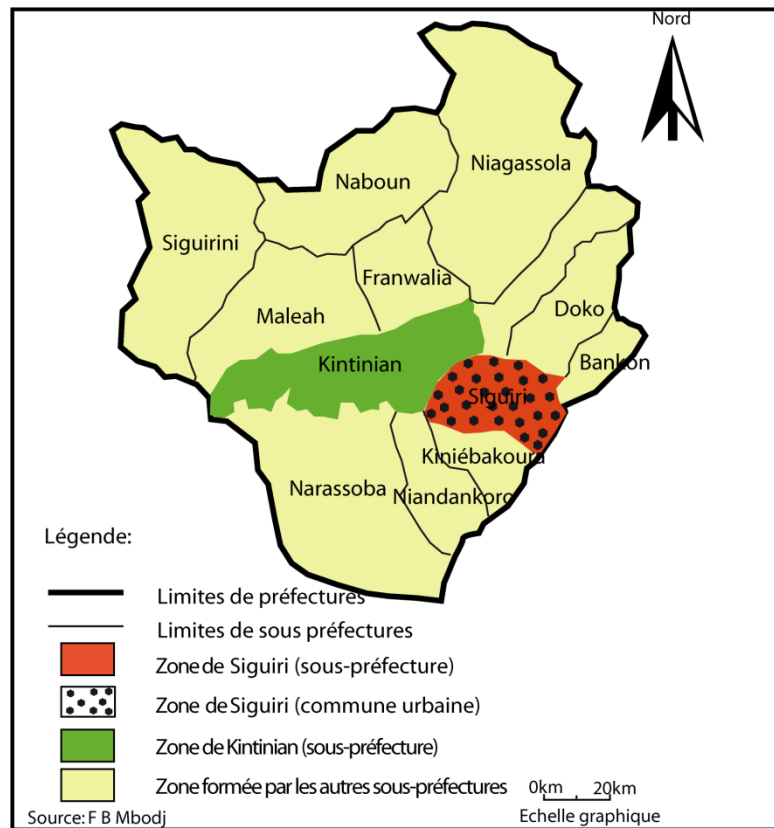
elle. Seulement, l'autonomie de la CGA n'est pas aussi évidente que son nom semble l'indiquer. Car elle fait face à des problèmes de financement et ne bénéficie pas du même prestige que le CECI. Celle-ci est une ONG internationale dont les experts qui intervenaient à Siguiri étaient payés par l'ACDI (Agence canadienne de développement international). Seul le carburant restait à la charge de la SAG. Or, depuis qu'elle s'est retirée, les membres de la CGA sont payés à partir des 0,4%.

En outre, la société minière et la préfecture se renvoient la balle à propos de son budget de fonctionnement. Son approvisionnement en carburant n'est plus assuré régulièrement. En conséquence, le groupe électrogène, l'ordinateur et la photocopieuse ne fonctionnaient pas en avril 2008. Le téléphone aussi ne marchait plus. Le nouveau préfet, affecté depuis mai 2007 à Siguiri, est venu au siège de la CGA s'enquérir de sa situation pour la première fois en avril 2008. Au-delà de ces préoccupations fonctionnelles, la CGA souffre également d'un problème de légitimité ou d'image, faute de transparence dans la gestion des projets qui lui sont confiés. Elle est en effet accusée, par le représentant de l'association de la société civile guinéenne basée à Siguiri, de corruption en ce qui concerne les passations de marchés. Cinq plaintes ont été déposées à son encontre entre 2005 et 2008 au ministère des mines et au gouverneur de Kankan, ils n'ont fait l'objet d'aucune suite.

Parmi les dysfonctionnements du CPD figure le zonage qu'il a opéré. Car celui-ci offre à Siguiri-centre (encore appelée Siguiri-ville ou Siguiri sous-préfecture) la possibilité de récolter des retombées doubles, grâce à son statut de territoire communal et celui de chef-lieu de préfecture. En effet, le CPD reconnaît 4 zones d'intervention que sont : Siguiri sous-préfecture, la commune urbaine de Siguiri, la CRD de Kintinian et les autres CRD¹²⁴.

¹²⁴ Puisque la moitié des 0,4% de la Société minière de Dinguiraye revient à Siguiri depuis 2006, la sous-préfecture de Siguiri-ni, située au nord-ouest de la préfecture, est en train d'être pensée comme cinquième zone à part.

Carte 29 : zonage pour la répartition des investissements liés au 0,4% dans la préfecture de Siguiri.



Cette position dominante de Siguiri par rapport à Kintinian est l'expression de deux réalités. D'abord, un refus manifeste de l'administration étatique de renoncer à sa prééminence. Pour cela, peu d'efforts sont déployés pour mettre en application les règles de la décentralisation, en laissant aux collectivités le rôle et la part de ressources financières qui leur sont en principe dévolus. Cette attitude est rendue possible par la fragilité des réformes institutionnelles. Car l'essentiel des textes liés à la décentralisation guinéenne est régi par des ordonnances et décrets plutôt que par des lois, comme dans le cas malien ou sénégalais (voir annexes). Cela permet de changer leur contenu à tout moment.

Quant à l'autre élément, il est à considérer avec la position de faiblesse de la société civile. Rappelons-le, les populations guinéennes n'ont pas une culture de revendication forte. Car celle-ci ne pouvait se construire durant les 26 années de dictature de Sékou Touré (mort en 1984). Cela a été également valable sous la présidence de Lansana Conté qui, pourtant, avait publiquement fait le serment de respecter les droits de l'homme et de rétablir les libertés syndicales (Devey M., 2009) mais a maintenu dans les

faits un contrôle relativement autoritaire sur le pays. Au décès de ce dernier, fin 2008, une junte militaire conduite par le capitaine Moussa Dadis Camara, derrière le CNDD (Conseil national pour la démocratie et le développement), s'est emparée du pouvoir. Alors qu'il s'était engagé à achever la transition en 2009 en organisant des élections crédibles, libres, justes et transparentes, la réalité a frôlé la catastrophe.

Ce non respect des engagements de l'État de faire des communautés riveraines les principales bénéficiaires des opérations minières, ajouté à l'inexistence de contre-pouvoirs dynamiques, se traduit par une concentration de la plus grande partie des investissements sociaux dans le chef-lieu de la préfecture (Siguiiri).

2-3-2 La ville de Siguiiri, principale bénéficiaire des retombées

Si l'on additionne la part de Siguiiri-préfecture et celle de Siguiiri-commune, on se retrouve avec 45% du total des investissements de la SAG depuis presque 10 ans. Quant à la communauté rurale de développement de Kintinian, elle ne dispose que de 20%.

Tableau 15 : répartition des investissements par zone d'intervention (1999-2007).

| Zone | Investissement total (FG) | % du niveau d'investissement |
|--------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| | à ce jour | |
| Kintinian | 2 207 489 643 | 20 |
| Préfecture | 1 941 089 506 | 17 |
| Commune urbaine | 3 115 926 233 | 28 |
| Autres C.R.D | 3 903 320 244 | 35 |
| Grand total | 11 167 825 626 | 100 |

Source : rapport d'activité de la CGA, janvier 2008.

Pourtant, le manuel de procédure place les collectivités qui abritent les mines en position prioritaire.

« La taxe locale de développement servira à toutes les collectivités de la préfecture de Siguiiri. La CRD de Kintinian qui abrite la SAG a, cependant, une priorité par rapport aux autres collectivités décentralisées [...] ». (CPDS, 2002 :3).

Mais l'absence de précision sur le pourcentage minimal que doit percevoir Kintinian laisse un flou peu favorable à ses intérêts.

Le choix d'investir l'essentiel des retombées dans la ville de Siguiri suscite beaucoup de colère chez les riverains des sites miniers, appartenant à la communauté rurale de développement de Kintinian. Elle s'exprime parfois par des tensions dans leurs relations avec la SAG. Par exemple, lorsque le projet d'électrification de Siguiri a démarré en 2006, les populations des villages les plus proches de la mine se sont mobilisées pour réclamer elles aussi de l'électricité. N'ayant pas obtenu satisfaction, elles ont commis des actes de sabotage et ont fait tomber des dizaines de poteaux. 7 personnes étaient toujours emprisonnées en avril 2008. Pourtant le financement de ce projet ne provient pas des 0,4% (du chiffre d'affaire annuel). Il résulte plutôt d'une négociation entre l'État Guinéen (à travers l'EDG, Electricité de Guinée) et les sociétés minières. Un prêt de 2 600 000 de dollars a été accordé à l'État par la SAG (60%) et la SMD (40%) pour la construction d'une ligne de transport de courant. Longue de 35 km, elle part du siège de la SAG jusqu'au centre ville de Siguiri. Ensuite, l'EDG rachètera l'électricité à la SAG pour la vendre à la ville. Ce projet a constitué la meilleure opportunité pour les riverains d'extérioriser leurs frustrations. Ces tensions sont bien révélatrices d'un problème de communication entre les différents acteurs concernés par les activités minières et des inégalités géographiques dans la répartition de la rente minière locale.

Certes, la concentration de l'essentiel des investissements à Siguiri semble illégitime, si l'on se réfère respectivement aux droits des populations sur les ressources et à ce qu'avait annoncé le manuel de procédure du CPDS. Elle renforce les inégalités territoriales et affecte la cohésion sociale. Pour autant, elle recèle une certaine pertinence en ce qu'elle contribue à l'émergence ou au renforcement d'infrastructures plus structurantes (routes, électricité, centre régional et sous-régional dynamique). Celles-ci pourront être capables, par effets d'entraînement, de favoriser le développement économique de toute la petite région qui abrite les mines. Par exemple, le fait de doter Siguiri de certains équipements améliore son attractivité et lui crée une image de ville moderne susceptible d'inciter des opérateurs économiques à s'y fixer et à y investir. Le renforcement du chef-lieu permettrait de dynamiser les économies de son arrière-pays et de mieux inscrire les transformations induites par l'exploitation dans une perspective de durabilité.

Même si dans les trois pays, les exemples d'expériences en matière de gouvernance minière observées sont de natures différentes et n'ont pas le même

dynamisme, elles rencontrent quelques difficultés communes. Leurs évolutions restent entravées par des États qui peinent à jouer le rôle de régulateur qui leur incombe. Tirillés entre les objectifs de la décentralisation auxquels ils ont en principe souscrit, et le besoin de se renforcer en contrôlant la rente minière, l'État et ses représentants choisissent logiquement la seconde option. Le contexte minier reproduit, de manière accentuée, les ambiguïtés de l'État africain face à la question de la décentralisation. De plus, les entreprises élaborent différentes stratégies qui visent à renforcer leur position. Cela se traduit par une asymétrie importante entre les deux principaux acteurs de l'exploitation minière, à savoir les sociétés et l'État.

3) Difficultés communes : une régulation étatique défaillante

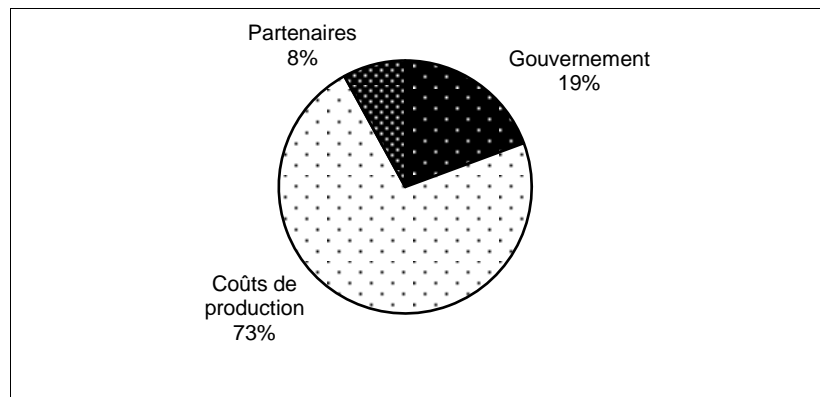
3-1 Une dépendance aux rentes minières fragilisante

Dans les trois pays concernés par cette étude, l'État porte la double casquette de l'actionnaire et du régulateur. Même si sa participation est minoritaire, il reste tout de même un partenaire bénéficiant des intérêts de l'exploitation. L'État est également le régulateur qui doit exiger des sociétés une application des normes nationales (fiscales, sociales et environnementales) conformément aux codes miniers. Dans ce sens, il est responsable du contrôle des relations entre les entreprises et les communautés impliquées dans les questions minières (défense de leurs droits pour les emplois miniers, pour la protection de leurs terres, leur rôle dans la gestion des ressources financières issues de l'exploitation, etc.). En d'autres termes, c'est à lui que revient le rôle de puissance publique.

De fait, les deux positions peinent à cohabiter de manière cohérente. Les États étudiés ne peuvent pas arbitrer de manière transparente les jeux d'acteurs. Car ils ont fortement besoin des revenus miniers. À l'instar de beaucoup d'autres pays d'Afrique sub-saharienne, ils sont confrontés à une réelle fragilisation de leurs systèmes économiques et politiques. Afin de rééquilibrer leurs situations macro-économiques, les Institutions financières internationales exigent d'eux le développement de tous les secteurs susceptibles de favoriser la réalisation de cet objectif. Dans les cas du Sénégal, du Mali et de la Guinée le secteur minier est désigné comme étant l'un des plus importants. Les rentes qu'il procure revêtent pour eux une importance capitale, particulièrement pour le Mali et la Guinée, où ils constituent une part significative du PIB et des exportations.

À travers les actions de l'État, les impôts, les redevances perçues par le trésor public et les cotisations versées à la sécurité sociale, le dynamisme minier a des retombées importantes sur l'économie nationale malienne. Une estimation d'Anglogold montre que pour chaque once d'or vendue, on observe la répartition suivante :

Figure 11 : répartition des revenus de la vente de l'or au Mali.



Source: Anglogold, 2005¹²⁵.

Les recettes perçues par l'État sont estimées à près de 119 milliards de FCFA entre 1995 et 2002 pour trois mines que sont Sadiola, Yatela et Morila.

Tableau 16 : contribution financières des mines d'or de Sadiola, Yatela et Morila à l'économie du Mali (millions de FCFA).

| | Sadiola (1995-2002) | Morila (2000-2002) | Yatela (2000-2002) | Total |
|---------------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------|
| IGR (ITS) | 11 495,601 | 2 109,524 | 299,114 | 13 893, 239 |
| salaires | | | | |
| CFE/salaires | 3 401,289 | 597,487 | 104,242 | 4 103,211 |
| Impôt BIC | 532,482 | | | 532,482 |
| TVA retenues | 8 498, 827 | | | 8 498,827 |
| CPS et advalorem | 34 513, 194 | 15 763, 659 | 3 379,224 | 53 656, 823 |
| IRVM | 1 127, 112 | 347,887 | | 1 474,999 |
| Taxe/contrat d'assurance | 262, 521 | | | 262, 521 |
| Patente | 913, 500 | | | 913, 500 |
| IRF | 206,551 | | | 206,551 |
| Droits d'enregistrement | 239,622 | | | 239,622 |
| Droits de timbres | 0 | | | 0 |

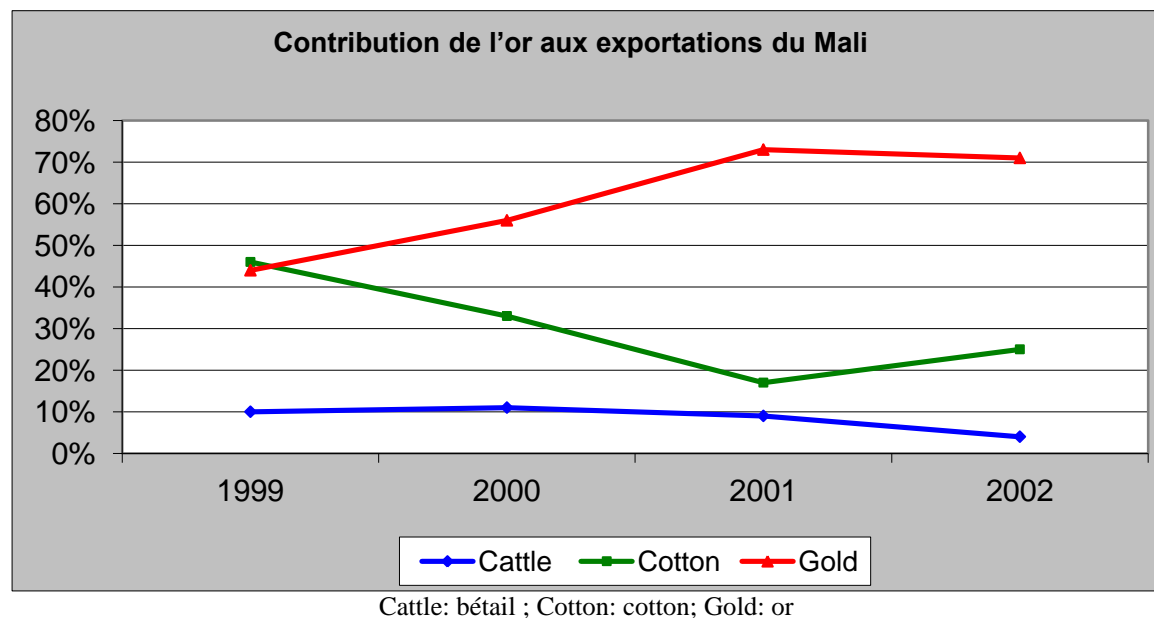
¹²⁵ Les coûts de production sont calculés par les entreprises et les États n'ont guère les moyens de les contrôler. C'est un des points clés de l'opacité minière dénoncée par les ONG de plaidoyer.

| | | | | |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Droits de douane | 9 142,957 | 6 481,113 | 491,094 | 16 115,164 |
| Dividendes | 8 336,512 | 5 408,458 | | 13 744,97 |
| Remboursement de dettes | 3 160,344 | | | 3 160,344 |
| INPS | | 2 066,402 | 337,050 | 2 403,452 |
| TFP | | 14,658 | | 14,658 |
| Autres taxes | | 1,859 | | 1,859 |
| Sous traitants | | 2,627 | | 2,627 |
| Total | 81 830,513 | 32 427,791 | 4 610,724 | 118 869,028 |

Source : Campbell et al, 2007.

L'or représente 25% du PIB malien. Sa part a dépassé celle du coton depuis 1997. L'or constitue la première source de devises pour le pays. Cette situation est également valable pour les exportations, où sa part dépasse celle du coton, qui avait pourtant toujours occupé la première place¹²⁶. Alors qu'en 1996 le métal jaune fournit 18 % des exportations maliennes contre 61 % pour le coton, six ans plus tard, en 2002, la tendance s'est complètement inversée. L'or fournit 65,4 % des exportations contre 22,4 % pour le coton ; ce qui fait que le Mali est devenu l'un des pays les plus dépendants du précieux métal¹²⁷ (FIHD, 2007 : 9-14 ; Campbell B et al., 2007 : 55).

Figure 12 : contribution de l'or aux exportations du Mali.



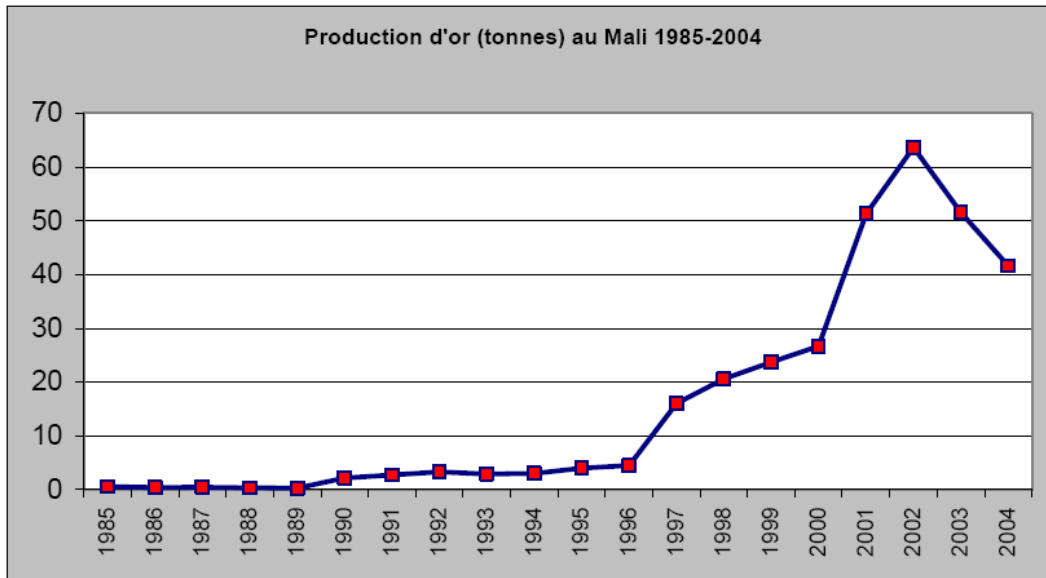
Source : CSA, Audit technique et financier des sociétés d'exploitation minières au Mali.

¹²⁶ Les exportations d'or étaient limitées à 40 milliards de francs CFA en 1996. En 1997, elles triplent presque à 117 milliards. Et ne cessent de croître jusqu'en 2002, année record où l'or malien est exporté pour 400 milliards de francs CFA (FIHD, 2007 : 14).

¹²⁷ En Tanzanie, l'or représente 44% des exportations, et au Ghana ce chiffre s'élève à 32%.

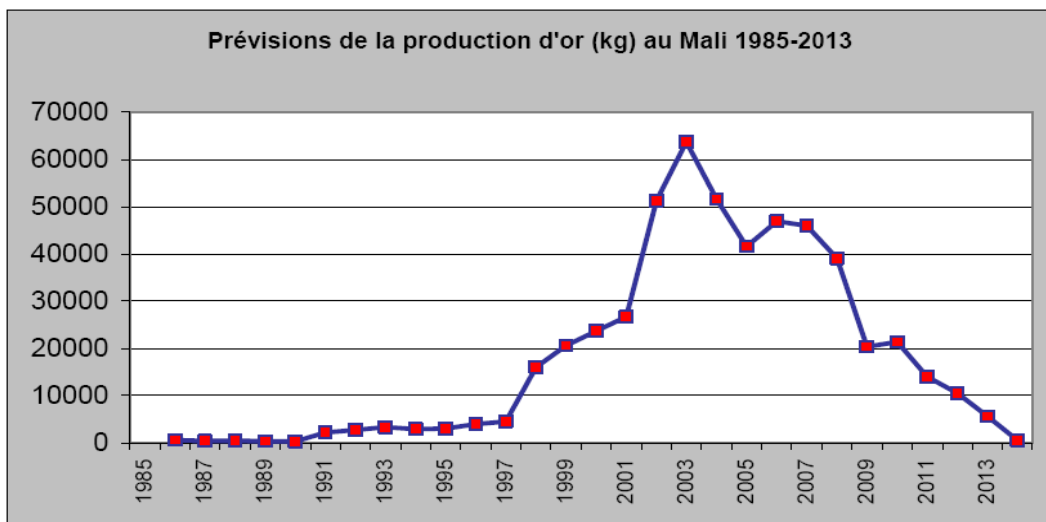
De telles évolutions sont attribuées à l'expansion des activités minières maliennes. Celle-ci a fait passer ce pays du rang de seizième à celui de troisième producteur d'or en Afrique, derrière l'Afrique du sud et le Ghana. Sa production a dépassé les 60 tonnes en 2002.

Figure 13 : production de l'or au Mali (1985-2004).



Source : DNGM, Statistiques économiques sur l'industrie minière (Bamako, 2005)

Figure 14 : prévisions de la production d'or (Kg) de 1985 à 2013.



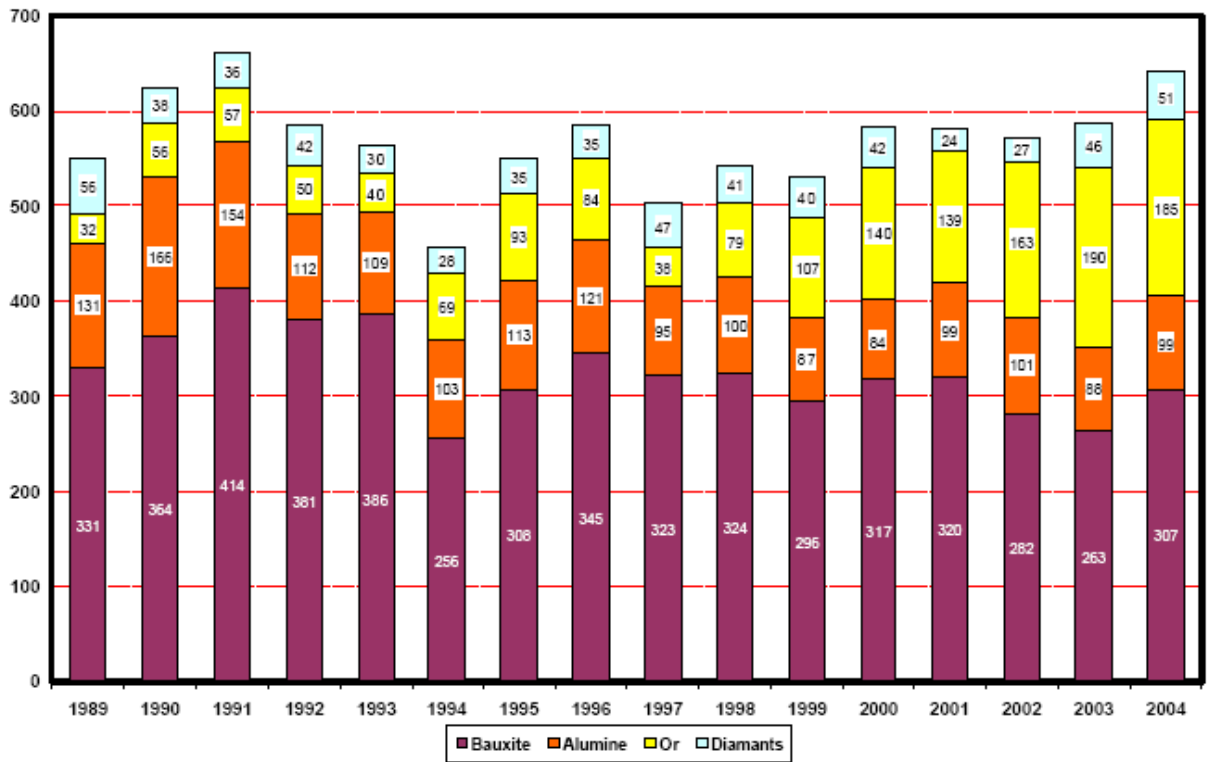
Source : DNGM, Statistiques économiques sur l'industrie minière (Bamako, 2005)

L'accroissement de la production est en effet à considérer avec l'entrée en exploitation des mines de Sadiola en 1996, de Yatela et de Morila en 2000. Cela s'est

traduit par une montée en flèche des volumes d'or sortis de terre. Quant au ralentissement dessiné par la courbe prévisionnelle, il se justifie par la non prise en compte d'autres facteurs, dont l'augmentation du prix de l'or, ainsi que la découverte et l'entrée en activité de plusieurs autres mines telles que Loulo, Kalana et Tabakoto (Campbell B et *al.*, 2007 : 50-51). Car, tandis que les prévisions avaient mentionné environ 40 tonnes pour la production malienne de 2008, elle a en réalité frôlé les 50 tonnes (48,772 tonnes). D'autres éléments de changements interviennent également concernant la durée de vie de certaines mines comme Sadiola. Par exemple, en novembre 2009, Iamgold annonce la poursuite des activités de la SEMOS jusqu'en 2018 (avec une production de 350 000 onces en 2009 et qui devra progresser jusqu'à 400 000 ou 500 000 onces par an, soit respectivement entre 12 et 15 tonnes). Pourtant, sa fermeture était prévue pour 2008 (Iamgold, 2009). De telles évolutions sont caractéristiques de l'industrie extractive. Celle-ci exploite des ressources non renouvelables, mais les conditions économiques et techniques de l'exploitation peuvent repousser plusieurs fois la fermeture annoncée des sites.

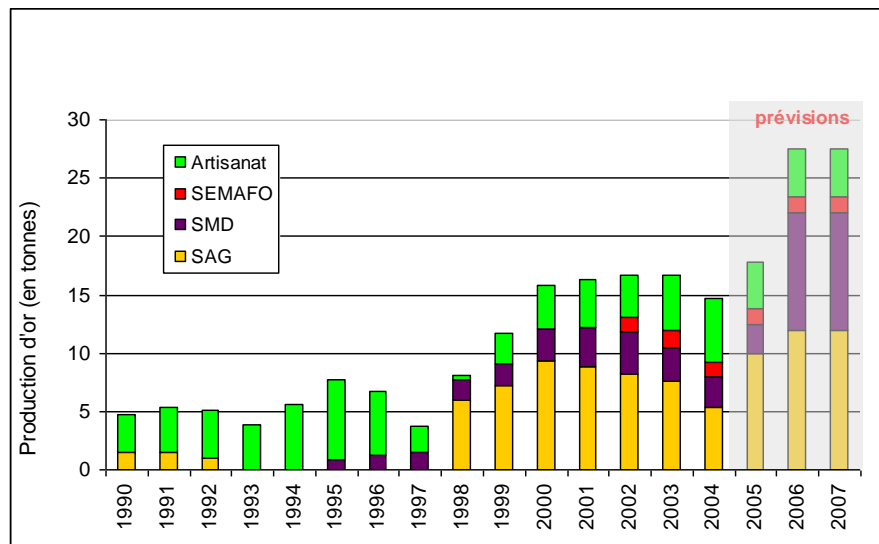
En Guinée, avec 10 000 emplois permanents et plus de 100 000 si l'on tient compte du domaine artisanal, le secteur minier est le deuxième employeur après la fonction publique. De tous les secteurs moteurs, il est celui dont la contribution aux exportations est la plus importante. Celle-ci a représenté 86% en 2005 contre 74,5% en 2004 et 84% en 2003. Il constitue 17% du PIB guinéen et 29% des recettes propres de l'État. De 2004 à 2005, la production et les recettes des filières de la bauxite, de l'alumine, du diamant et de l'or ont affiché une croissance notable ; respectivement de 20,1%, 19,7%, 14,3% et 79,8%. Les ventes des produits miniers en 2005 ont été de 736,44 millions de dollars contre 668,2 millions de dollars en 2004 et 632,4 millions de dollars en 2003. Quant à la contribution des mines au développement communautaire, elle est passée de 1,2 million de dollars à 2,8 millions entre 2004-2005. Ces résultats ont permis à ce secteur d'enregistrer un taux de croissance du PIB de 3,6% en 2005, contre 1,1% en 2004 et 2,7% en 2003. En ce qui concerne la contribution du secteur aux recettes de l'État, elle a régulièrement progressé de 14,03% en 2003 à 18,3% en 2004 et 24,5% en 2005 (DNP, 2007 : 14 ; DRSP, 2002 cité par Banque mondiale, 2007 : 23).

Figure 15 : exportations de produits minéraux (en millions de dollars) de 1989 à 2004.



Source : Huijbregts C et Palut J P, 2005.

Figure 16 : valeur de la production minière d'or de 1990 à 2004 et projections de 2005-2007.



Source : Direction des mines et de la géologie, Conakry, 2008.

Certes, ces performances concernent tout le secteur minier et particulièrement celui de la bauxite, qui y occupe la première place. Elle est de loin la principale pourvoyeuse de devises. Pour autant, la direction nationale du plan indique qu'elles sont également en partie imputables à l'or. Car l'extension des installations de la SAG et de la SMD ont eu des répercussions sur la production et les exportations. Ainsi, après la bauxite et sa dérivée (l'alumine), l'or est la deuxième source de devises pour l'État guinéen. Avec une production située entre 15 et 25 tonnes par an et qui est essentiellement le fait de la SAG, le secteur aurifère fournit un chiffre d'affaires annuel pouvant aller jusqu'à près de 200 millions de dollars. Quant aux taxes minières, de développement local et d'exportations issues de la production d'or, elles s'élevaient à plus de 2 millions de dollars en 2004 et à plus de 5 millions pour 2006 (DNG, 2007).

L'on voit ainsi que l'or est d'un apport considérable pour le Mali et la Guinée. Car il est la plus importante source de devises pour l'un, et l'une des plus importantes pour l'autre. Toujours est-il que les effets de ces retombées financières sont difficilement perceptibles à l'échelle macro-économique, dans la mesure où elles ne sont pas mobilisées dans des caisses spécifiques et ne font pas l'objet de réalisations propres. Elles sont incorporées dans les budgets des États.

Parallèlement à la dépendance des États aux rentes minières, l'asymétrie des pouvoirs constitue également un facteur déterminant dans les difficultés des États à assurer le rôle de régulateur qui leur sont assigné ; notamment dans le cadre des expériences de gouvernance autour des mines.

3-2 Asymétrie des pouvoirs et manque de volonté politique

Entre des États qui appartiennent à la catégorie des PMA et de grandes entreprises capitalistes modernes, il existe un grand déséquilibre (financier, informationnel, technologique, etc.). Or, sans les moyens dont disposent les industries minières, les États ne peuvent pas bénéficier des ressources financières dont ils ont tant besoin. En outre, les entreprises recourent à diverses stratégies afin de maintenir cette position dominante face aux États dans toutes les phases des projets miniers (depuis la négociation des conventions jusqu'au partage des bénéfices).

D'abord, elles ont le monopole du capital financier, technologique et en conséquence informationnel. Utilisant le prétexte de la complexité de la détermination des

réerves, elles maintiennent les pays hôtes dans l'ignorance de leurs propres ressources. Ceux-ci ne disposent pas des moyens (financiers, humains et technologiques) pour effectuer les contre-expertises nécessaires, leur permettant d'avoir des données réelles et de les confronter aux informations qu'ils reçoivent. Les administrations minières sont obligées de suivre l'information produite par les sociétés. Elles ne peuvent pas non plus vérifier les dépenses réelles et les revenus des sociétés ; ce qui pourtant est déterminant dans les négociations des projets miniers. Car c'est cette information qui permet de vérifier le coût de production annoncé par les entreprises, dont on déduit la part à diviser entre les actionnaires.

Le pouvoir des entreprises repose également sur les stratégies de diversification. Celles-ci consistent à éviter de dépendre d'un petit nombre de pays miniers. Pour cela, l'essentiel des sociétés minières investissent dans des minerais qui ne correspondent pas à ceux dans lesquels elles sont les plus spécialisées. La diversification est aussi d'ordre géographique, dans la mesure où les entreprises cherchent à varier leurs sources d'approvisionnement. Par exemple, pour ce qui est de leurs besoins en bauxite, les grandes sociétés américaines ont décidé, dans les années 1970, de se tourner vers l'Afrique et l'Australie au détriment des pays caribéens devenus plus exigeants (Yachir F., 1987).

Parmi les stratégies des sociétés figurent les choix de concentration (fusion ou joint-venture). Ils ont donné naissance à des entreprises géantes. Celles-ci ont pour but de répartir les risques entre partenaires, ou filiales ou zones géographiques. Il en existe parfois de si grandes qu'elles contrôlent toute la chaîne minière (de l'exploration à la distribution du produit fini). Cette position leur octroie le privilège de limiter les risques financiers auxquels elles peuvent faire face (Bosson R., et Varon B., 1977).

En revanche, les États, ne disposent que de faibles capacités de régulation de cette activité économique mais aussi de ses effets sur les sociétés et sur l'environnement. Car, d'une part, les codes miniers leur laissent peu de marges de manœuvre et privilégient les entreprises. D'autre part, dans un souci de compétitivité avec les autres États miniers pour s'attirer les investissements étrangers, ils se montrent réticents à propos de l'application stricte des mesures réglementaires. À cela s'ajoute le fait que dans ces États pauvres, certains fonctionnaires monnaient, par la corruption, leur indulgence quant au respect des

règles. Ce laxisme constitue pour les entreprises l'occasion de violer les réglementations existantes.

Par exemple au Mali, il était prévu que l'exploitation de la mine de Morila devait durer 11 ans, à raison de 11 tonnes par an. C'est au nom de ce calendrier que Morila-SA a bénéficié d'un important cadeau fiscal. Il s'agissait de l'exonération de tous les impôts et taxes durant les trois premières années d'exploitation. Seulement, en l'espace de trois années, les opérateurs sud africains (Randgold et AngloGold) ont extrait 83 tonnes sur un potentiel officiel estimé à 120 tonnes ; soit les deux tiers des réserves du gisement. À ce rythme, la durée de vie de la mine aurait dû s'arrêter en l'espace de 5 ans. Or, la convention minière avait prévu qu'en cas de dépassement des prévisions fixées, le consortium devait verser aux travailleurs un pourcentage sur le taux de dépassement. Ceci n'a pas été fait. Pourtant les primes s'élèvent à environ 31 millions d'euros (Tejedor M E., 2005).

À partir du 6 juillet 2005, 550 mineurs de la Somadex entrent en grève¹²⁸. Le 31 juillet 2005, 300 grévistes sont licenciés, sans indemnités ni droits. La raison avancée par cette société est que la grève ne repose ni sur un fondement légal ni sur des motifs réels. Pourtant, après qu'ils ont porté plainte, la cour d'appel de Bamako donne raison aux mineurs, autant sur cette question que sur d'autres portant sur les harcèlements des syndicats, la falsification des contrats de travail, les licenciements abusifs et les conditions de travail (activité avec du cyanure sans protection)¹²⁹. Mais puisque l'État malien ainsi que le ministère des mines se sont mis du côté des sociétés minières, le jugement n'a pas été appliqué et on a assisté, à la suite de ces épisodes, à une véritable répression soutenue par des pratiques de corruption visant à diviser le groupe syndical et à affaiblir le comité de grève (Tejedor M E., 2005 ; Labarthe G., 2007 : 136-138). Cette situation reflète un réel manque de rigueur de l'État, dans la mesure où les preuves sont évidentes et pouvaient constituer un moyen de pression.

Regroupés autour d'un nouveau comité syndical, les grévistes ont été appuyés par d'autres comités de soutien qui se sont créés à Paris et à Bruxelles. Ceux-ci ont collaboré avec la ligue des droits de l'homme et ont également créé un site internet

¹²⁸ La SOMADDEX (filiale de Bouygue) est une société française de sous-traitance dans la mine de Morila.

¹²⁹ Ces problèmes ont conduit à un bras de fer entre les grévistes et l'administration minière durant trois années.

(www.soutienmorila.info) afin de faire signer des pétitions et de mettre la pression sur Bouygue en France. Leur objectif a été surtout d'internationaliser la lutte des mineurs de Morila. Ils bénéficient également de divers autres soutiens d'organismes occidentaux (No-Vox/AC ! ; Groupe Afrique Attac ; Libération Afrique ; CADTM ; Les verts etc.) (Tejedor M E, 2005 et Labarthe G, 2007 : 136-138). La position de l'État malien face à cette exploitation précipitée est d'autant plus incompréhensible que lui-même se trouve lésé. Car à ce rythme, il ne percevra que deux ans d'impôts au lieu de huit ; soit un excédent non payé de 300 milliards de FCFA (457 millions d'euros) (Labarthe G., 2007 : 42).

Quant aux Institutions financières internationales (la Banque Mondiale entre autre), elles se retrouvent elles aussi dans une situation qui limite leurs moyens de pression sur les entreprises. Car, d'une part, elles exigent des pays hôtes une plus grande intégration de leurs économies dans le marché mondial, ce qui est facilité par des réglementations libérales. D'autre part, elles sont elles mêmes impliquées dans beaucoup de projets miniers. En 1997, la SFI avaient déjà investi dans 33 pays d'Afrique. De 1999 à 2001, 40% des accords d'investissement de la SFI dans le secteur minier sont allés à ce continent. 8% de ses 12 milliards d'euros vont à deux sociétés (Iamgold ; Barrick Gold). En 2006 aussi, elle a accordé un prêt de 125 millions de dollars à la firme américaine Newmont mining corporation pour l'extraction d'un gisement aurifère au nord d'Accra (Ghana). Pourtant cette entreprise était impliquée dans des scandales financiers et environnementaux sur les cinq continents (Pérou, Ghana, Indonésie, Roumanie, Nevada) (Labarthe G., 2007 : 45-46).

Conclusion de la troisième partie

L'analyse des relations entre acteurs dans le cadre des activités minières démontre les écarts entre les objectifs théoriques des nouvelles conceptions du développement, basées sur la concertation et la participation, et leur expression réelle sur le terrain. Les réformes mises en œuvre par la décentralisation ont créé des jeux de pouvoirs favorables à des coalitions motivées par des intérêts de groupes, au détriment de ceux de l'ensemble de la collectivité. Dans cette concurrence pour la captation des ressources, des acteurs légitimes se trouvent ainsi aux marges des concertations et privés de leurs droits. En ce qui concerne les initiatives visant à promouvoir une exploitation minière plus responsables, leur efficacité a été entamée par la faiblesse du contrôle des États.

Malgré les conflits qui découlent des jeux de pouvoirs, l'exploitation de type industriel des mines a permis l'élaboration d'initiatives de gouvernance locale. Différentes les unes des autres, elles ont mis en évidence la place des facteurs socio-politiques internes dans le pragmatisme des populations riveraines, ainsi que leurs possibilités de mobilisation et de positionnement face à l'État et aux entreprises minières. En d'autres termes, elles traduisent l'inégale évolution des rapports des populations concernées aux pouvoirs, mais aussi de la place de la société civile aux échelles nationales.

Les exemples de gouvernance autour des mines ont en commun des États qui peinent à assurer leur rôle de régulateur. Ils hésitent à jouer vraiment le jeu de la décentralisation. La présence des mines sert à renforcer l'État, aussi bien central que dans ses formes déconcentrées. Ils restent dépendants des ressources financières de l'exploitation des mines. En outre, ils se trouvent en position de faiblesse face aux entreprises. Quant aux Institutions financières internationales, leur position d'actionnaires dans certains projets miniers et de créanciers exigeant certaines performances économiques suscite des interrogations sur la cohérence de leurs différentes initiatives en faveur d'une gestion transparente et d'une meilleure régulation environnementale des activités minières dans les pays en développement.

Conclusion générale

Cette thèse a consisté à décrire et à analyser les transformations économiques et socio-spatiales induites par l'exploitation industrielle de trois mines, appartenant à trois régions géographiques frontalières. Son but était de contribuer à l'apport de connaissances géographiques sur le secteur minier ainsi que sur les régions concernées.

L'enjeu de cette thèse s'inscrit dans la particularité du contexte de l'exploitation des mines du Bouré-Bambouk, particularité qui revêt plusieurs dimensions. Car elle intervient dans un environnement mondial marqué par la recherche de trajectoires alternatives à la « malédiction des ressources naturelles », qui conduit à la nécessité de réviser les conditions politiques de leur exploitation. Il s'agit d'inventer de nouvelles voies pour favoriser la contribution de ces ressources dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités territoriales et sociales des pays producteurs. Ces réflexions s'intègrent plus largement dans le contexte de redéfinition des approches (géographiques et politiques) du développement, dans lesquelles le rôle de l'État et celui des acteurs locaux sont repensés autour du concept de « gouvernance ».

Par ailleurs, cette thèse étudie des régions de production caractérisées par un enclavement et une pauvreté chronique auxquels s'ajoute la fragilisation progressive de leurs économies agricoles, construites autour de cultures de rentes qui connaissent une crise multiforme.

Il s'est agi pour nous de voir si l'exploitation industrielle est en mesure de permettre à trois régions autrefois marginalisées et pauvres de mieux s'intégrer dans leurs espaces géographique et économique national respectifs, à travers des dynamiques économiques internes, et de créer autour d'elles une ou des polarisation (s) économique (s) (à l'échelle transfrontalière), ou si au contraire ces nouvelles activités impliquent une fragilisation des territoires d'accueil, une aggravation des problèmes du système de production agricole et une dégradation du tissu social local.

Cette conclusion revient sur les différents apports de la thèse, par rapport aux trois principales sous-questions déclinant le questionnement général qui vient d'être rappelé.

Les mines constituent-elles des enclaves ou des facteurs de transformation de l'organisation de l'espace ?

Certes, les mines étudiées constituent en partie des enclaves. L'organisation de leurs territoires en témoigne. Car les investissements liés aux opérations minières relèvent d'une sélection définie par les besoins de l'activité. La construction des infrastructures routières ne s'inscrit pas dans une perspective de durabilité prévoyant une possibilité d'utilisation par les populations riveraines. Les entreprises optent pour des pistes, entretenues régulièrement durant le projet minier, plutôt que pour des routes goudronnées pouvant servir à faciliter la vie de relation bien au-delà de la phase minière. Le système minier constitue également une enclave, par le contraste qu'il oppose au milieu d'accueil et par la faiblesse des liens qu'il tisse avec lui. Ce milieu se caractérise par l'enclavement et la pauvreté, tandis que la mine est connectée à l'espace international par les nouvelles technologies. Bien que les territoires miniers se superposent à ceux des zones d'accueil, ils ne favorisent pas leur aménagement.

Pour autant, les mines contribuent à la transformation des espaces riverains. De tels changements se manifestent essentiellement par la croissance démographique, l'augmentation du pouvoir d'achat, le développement des activités commerciales et celui des services. La particularité des zones géographiques d'accueil a favorisé ces mutations. Car les dynamiques économiques liées à l'exploitation ont été stimulées par les différentiels frontaliers, pendant que l'enclavement a été favorable à la concentration des retombées minière à proximité et autour des zones de production. Cela a permis de renforcer la position économique de certaines villes. Toutefois, les perspectives d'émergence d'une région minière transfrontalière (englobant les trois villes qui polarisent les zones minières étudiées) sont entravées par la qualité du réseau routier, qui ne permet pas la généralisation des échanges commerciaux à l'échelle transfrontalière.

L'analyse des évolutions démographiques et économiques liées aux activités extractives nous a permis de mettre en perspective les dynamiques des périphéries nationales étudiées. Leur histoire économique a dessiné trois grandes phases. La première est celle du commerce transsaharien (depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XV^{ème} siècle), dont le dynamisme a fait naître de grands centres d'échanges dans le Bouré-Bambouk. La deuxième correspond à la situation de léthargie et de fragilité liée à la marginalisation coloniale, puis, après une courte amélioration, à la crise des cultures de rente (depuis la

fin des années 1990). Enfin, la troisième est caractérisée par l'installation d'entreprises minières (depuis la fin des années 1990). Si cette dernière phase ressemble à la première, dans la mesure où les ressources aurifères destinées au marché mondial constituent le principal moteur des mutations, elle se distingue par sa coïncidence avec d'autres bouleversements dans l'espace ouest-africain (construction de routes transnationales, modification des flux de marchandises et de personnes, etc.), favorables à une amplification des transformations issues des activités minières.

Les changements contemporains témoignent également de la relativité de la notion d'enclavement. Ils rendent compte des articulations possibles entre économies mondiale et locale, dans un double sens : d'abord par l'implantation de sociétés à caractère transnational dans des espaces marginalisés. Mais aussi du fait qu'un territoire, malgré son enclavement à l'échelle nationale, puisse, grâce à des dynamiques économiques au départ exogènes, se structurer et consolider ses liens avec l'extérieur.

Les mines sont-elles un facteur de fragilisation ou de dynamisation des économies rurales (agriculture, orpaillage) ?

L'étude des interactions entre activités minières et économies rurales montre que l'exploitation de type industriel porte sur celles-ci des effets à la fois positifs et négatifs. D'une part, elle contribue à l'aggravation de la fragilisation des systèmes agricoles. Car, dans un contexte de faible rentabilité de la culture du coton, les paysans ont tendance à négliger leurs campagnes agricoles dans l'espoir de trouver des emplois, qui offrent la garantie de gains monétaires plus rapides et plus importants. Cela se traduit par l'augmentation des cas d'abandon du travail de la terre. Les activités minières exercent également une influence négative sur l'agriculture à l'échelle locale, à travers la récupération d'une partie des terres des paysans, comme l'exigent les besoins des opérations minières. Cela contribue à réduire les superficies cultivées. La pollution concourt aussi à cette diminution de superficies.

D'autre part, l'exploitation industrielle des mines favorise le développement du vivrier marchand (maraîchage et arboriculture). Son expansion répond à l'agrandissement du marché de consommation urbain, lié aux mines. Quant à l'orpaillage, l'exploitation minière la concurrence d'un point de vue territorial, certes, mais exerce sur elle des effets relativement positifs. Car les flux migratoires liés aux mines constituent l'un des facteurs

d'intensification de son exploitation, en ce sens qu'une partie des migrants des mines finissent par s'adonner à cette pratique.

Quelles gouvernances locales autour des mines ?

L'enjeu minier met en évidence diverses ambiguïtés liées à la multiplicité des droits définis par les règles de la décentralisation, celles du code minier, du pouvoir coutumier, etc. Ces superpositions de droits se traduisent par des exclusions et des conflits entre acteurs.

On observe une réticence générale des agents de l'État à appliquer les règles de la décentralisation concernant les prérogatives des collectivités locales. Pourtant, l'implication de celles-ci autour de l'exploitation aurifère constitue un droit au regard des lois de la décentralisation, qui ont transféré certaines compétences à l'échelle locale. Elle constitue également un enjeu financier important pour elles, vue le caractère inabouti de ce processus en ce qui concerne les ressources financières qui doivent leur être allouées. Quant aux intérêts des orpailleurs, ils sont peu pris en compte par rapport à ceux des entreprises, malgré l'ancienneté de leur activité. À ce niveau, les enjeux ressemblent en effet à ceux posés par les affectations de terres à des agro-industries internationales. L'intérêt national est opposé à la faiblesse des secteurs productifs locaux. Car les États sont à la recherche de rentes et d'une modernisation rapide.

Pourtant, au cœur de ce foisonnement d'intérêts et de droits, trois expériences de gouvernance locale autour des questions minières sont intéressantes. Leurs niveaux et domaines de succès sont différents, tout autant que la place de l'État et de la société civile.

Dans le cas de Sadiola (Mali), la mobilisation des populations riveraines a été tardive (7 années après le début des activités minières). En outre, l'État s'est tenu en retrait des relations entre entreprises et populations. Or, celles-ci n'avaient pas encore acquis les outils de revendication nécessaires. Aucun arbitrage, ni aucune démarche planifiée n'a guidé les investissements sociaux des entreprises. Ceux-ci s'inscrivaient plus dans une perspective de bienfaisance que de projet de développement conçu sur le long terme et géré de manière concertée. L'appui de la société civile internationale a finalement permis à Sadiola d'élaborer une gestion communautaire assez équilibrée des

retombées financières perçues de la part des entreprises, mais aussi de toutes les questions minières les concernant. Ce cadre de concertation a été construit autour du PADI et des ateliers de rencontre annuels au cours desquels toutes les problématiques liées aux mines sont débattues. Il a favorisé l'implication de tous les acteurs, y compris l'État. Il a également permis à la petite ville de Sadiola de s'imposer face à Kayes, la capitale régionale, en ce qui concerne le contrôle des retombées financières.

À Sabodala (Sénégal), l'État et les entreprises ont exprimé un refus explicite de faire du pouvoir décentralisé le principal responsable de la gestion des retombées minières. Celui-ci a été tout simplement exclu. Pourtant, en ce qui concerne la question des emplois miniers, les communautés locales ont réussi à imposer un système plutôt transparent et accepté, grâce à l'influence d'une société civile dynamique, qui a permis rapidement de faire émerger des capacités de revendication chez les riverains. Ainsi, à Sabodala, la mobilisation populaire a été endogène dans le contexte d'une expérience minière très récente. La précocité de l'émergence de ces capacités de revendication s'explique peut-être par le rôle d'une culture contestataire dans le positionnement des populations locales. En revanche, beaucoup d'efforts restent à déployer en ce qui concerne la décentralisation de la gestion des fonds sociaux issus des mines.

À Siguiri, les retombées financières destinées aux communautés étaient d'abord administrées par le haut, c'est-à-dire par l'État. Puis, leur gestion a été décentralisée dans le cadre du CPDS. Les textes définissant les modalités de leur utilisation privilégiaient l'échelle communale. Or, après un début relativement apaisé, le pouvoir déconcentré de Siguiri-ville a fini par occuper une position centrale dans la gestion d'une importante rente minière locale au détriment de la collectivité locale qui abrite la mine (Kintinian). Quant à la société civile, elle n'arrive pas à jouer le véritable rôle de contre-pouvoir face à l'État et aux entreprises. Néanmoins, la concentration de l'essentiel des investissements à Siguiri n'est pas dépourvue de toute pertinence économique. Car, en contribuant à améliorer ses infrastructures de base, elle renforce sa position de pôle urbain régional, qui pourrait avoir des influences positives sur l'économie de l'ensemble de son hinterland.

L'analyse des trois expériences de gouvernance locale montre que, même dans des régions très enclavées, les populations riveraines peuvent mettre en place des structures favorables à la défense de leurs intérêts et au renforcement de leurs capacités de revendication. Certes, le succès a été relatif. Pour autant, l'exploitation des mines d'or

leur a permis d'acquérir une expérience en matière de gouvernance locale. Cet apprentissage peut éventuellement leur servir dans d'autres circonstances de leur vie socio-politique et économiques où elles seront amenées à discuter avec des partenaires extérieurs.

L'analyse a mis en évidence l'importance du rôle de la société civile dans l'expérimentation de pratiques démocratiques à l'échelle locale. Elle montre également que ses capacités d'influence sont en partie tributaires aux conditions socio-politiques internes des pays respectifs. Celles-ci définissent les rapports des populations aux acteurs économiques accueillis et à l'État.

Finalement, l'analyse révèle que les expériences de gouvernance locale ont été rendues difficiles par la complexité de l'articulation entre activités minières et réformes de décentralisation. Cette rencontre a révélé la défaillance du rôle de régulation de l'État. Car les mines appartiennent à celui-ci, tandis que les objets d'investissement des fonds miniers sont transférés aux collectivités. Or, l'État est tiraillé entre les exigences macro-économiques visant à maximiser la rente minière qui lui revient et la tentation de faire appliquer les règles de la décentralisation auxquelles il a souscrit.

Nous pensons que l'exploitation industrielle des mines étudiées constitue un moteur de croissance et de transformation, respectivement pour les États producteurs et les zones de production. Mais l'optimisation de ses effets reste encore confrontée aux problèmes de gouvernance. Ceux-ci posent, par ailleurs, la problématique de la surabondance des réformes à l'applicabilité toujours difficile et pourtant auxquelles les États souscrivent facilement (décentralisation, développement communautaire, gouvernance locale, etc.). Cette problématique interroge les institutions financières internationales sur leur responsabilité concernant l'élaboration d'outils d'évaluations et de mesures de suivi permettant d'apprécier la conformité des résultats avec ce qui a été annoncé par les États et par les multinationales. Ces outils semblent d'autant plus indispensables que les trois pays que nous avons étudiés pourraient connaître des bouleversements politiques dans un futur proche, si l'on sait qu'en Guinée un nouveau pouvoir vient de s'installer. Au Mali et au Sénégal des élections présidentielles sont prévues pour 2012. Ces changements permettront-ils aux territoires locaux de s'affirmer davantage dans la gouvernance minière et de transformer les retombées des ressources naturelles dont ils disposent en bénédiction ?

Bibliographie :

- Abdelmalki L et Courlet C., 1996. *Les nouvelles logiques du développement : globalisation versus localisation*. Paris, l'Harmattan. 415 pages.
- AITEC., 2010. « La décentralisation en Afrique sub-saharienne : rappels historiques et contexte actuel ». <http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article381>. (Consulté en février 2010).
- Akabzaa T., 2004. « Ghana : la législation minière et les bénéfices nets de la mise en valeur de ce secteur pour le pays ». In Campbell B (dir) *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, pp : 28-34.
- Alvernhe J., 1996. Monographie de la région de Kayes : diagnostic économique et axe de développement. 47 pages.
- Angogold Anshanti., 2007. Rapport sur pays Mali (Morila). n°7. 28 pages.
- Angogold Ashanti., 2007. Rapport sur le pays Guinée (Siguiri). n°7. 36 pages.
- Angogold Ashanti., 2007. Rapport sur pays Mali (Sadiola et Yatela), n°7. 28 pages.
- Assidon E., 2002. *Les théories économiques du développement*. Paris, Edition La découverte (3eme), collection repère. 122 pages.
- Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'ouest. « Aperçu général des systèmes de transport ouest-africains ». <http://www.atlas-ouestafrique.org/spip.php?article17> (Consulté en octobre 2009).
- Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'ouest. « Transports et communication - Quelques questions d'avenir ». <http://www.atlas-ouestafrique.org/spip.php?article28>. (Consulté en novembre 2009).
- Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. « dynamiques démographiques ». <http://www.atlas-ouestafrique.org/spip.php?rubrique7>. (Consulté en octobre 2009).
- Ba C O et al., 2002. « Le mouvement paysan (1960-2000) ». In Diop M C (dir.), *La société sénégalaise entre le local et le global*. Paris, Karthala, pp : 257-280.
- Bâ M R., 2009. « Arcelor Mittal, n°1 mondial de l'acier s'installe au Sénégal » <http://www.lesafriques.com/investissement/arcelor-mittal-n-1-mondial-de-l-acier-s-installe-au-se-3.html?Itemid=308?articleid=468>. (Consulté en février 2009).
- Badie B., 1999. *Un monde sans souveraineté*. Paris, Fayard. 306 pages.
- Balassa B., 1980. *The process of industrial development and alternative development strategies*, Princeton University.
- Bannon I et Collier P., 2003. « Natural resources and conflict: what we can do »? In Bannon I and Collier P (eds), *Natural resources and violent conflict: options and actions*, Washington, DC: World Bank.

- Bassot J P., 1966. *Etudes géologiques du Sénégal oriental et ses confins Guinéo Maliens*. Dakar, DMG, BRGM, 322 pages.
- Bathily A., 1989. *Les portes de l'or : le royaume du Galam (Sénégal) de l'ère musulmane aux temps des négriers (VII-VII^e siècle)*. Paris, l'Harmattan. 212 pages.
- Béavogui F., 2000. Notice explicative sur le zonage de la haute Guinée. IRAG de Bordo, Kankan. 12 pages.
- Béavogui F., 2004. « Dynamiques agraires et perspectives d'occupation et d'intensification des plaines alluviales de haute Guinée ». Thèse de doctorat, Université de Toulouse. 288 pages.
- Belem G., 2006. « Industrie minière malienne : la nécessité de la régulation et du renforcement des capacités ». Chaire de responsabilité sociale et de développement durable. *Les cahiers de la chaire*, collection recherche, n° 18-2006. 18 pages.
- Belem G., 2009. « Quelle gouvernance pour la mise en œuvre du développement durable ? L'expérience de l'industrie minière du Mali ». Thèse de doctorat. Université du Québec à Montréal. 551 pages.
- Ben Hsain M R., 1987. « L'or ouest africain et son monnayage en Afrique du nord au moyen âge ». Université de Poitiers. 59 pages.
- Ben Hammouda H., 1999. *L'économie politique du post-ajustement*. Paris, Karthala.
- Bennafla K., 2006. « Les frontières africaines sont pénalisantes ». In Georges Courade (dir) *L'Afrique des idées reçues*, Paris, Belin, pp : 173-178.
- Birdsall, N et Subramaniam A., 2004. « Saving iraq from its oil ». *Foreign Affairs*. Vol 83, n°4, juillet/août 2004.
- Boocock C N., 2002. « Environmental impact of foreign direct investment in the mining sector in sub-saharan africa ». *OCDE Global forum on international investment*, Paris, 7-8 february, pp :12-15.
- Bosson R et Varon B., 1977. *L'industrie minière dans le Tiers Monde*. Collection service de la recherche de la Banque Mondiale, Paris, Economica. 290 pages.
- Boulet J., 2001. *Systèmes de production agricole et gestion de l'espace au Sénégal oriental et en Haute Casamance*. Dakar, PSO. 149 pages.
- Brunel S., 2009. *Le développement durable*. Paris, PUF, 3^e édition. 127 pages.
- Brunet R., Ferras R., Théry H., 2006. *Les mots de la géographie: dictionnaire critique*. Paris, Reclus-La documentation Française. 518 pages.
- Brunet B., 1997. « Le développement local un concept mais aussi une pratique ». Annuaire *horizon local* de Globenet.

Campbell B., Akabzaa T., Hatcher P., Sarrasin B., Butler P., 2004. *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*. GRAMA, 97 pages.

Campbell B., Belem G., Coulibaly V., 2007. « Réduction de la pauvreté en Afrique : selon quel agenda de développement ? Quelques leçons à tirer de la production du coton et de l'or au Mali et au Burkina Faso », *Les cahiers de la chaire C.A.Poissan*, Collection recherche n°2007-01F, UQAM. 109 pages.

Campbell B., 2005. Paix et sécurité en Afrique. Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent. 24 pages.

Campbell B., 2008. « L'exploitation minière en Afrique : enjeux de responsabilité et d'imputabilité. Réflexion à partir des initiatives canadiennes récentes en matière de réglementation et de responsabilité des entreprises dans le secteur extractif ». *Conférence exploitation minière et développement durable en Afrique*, Conakry 9-13 juin 2008.

Canet R., 2004. « Qu'est ce que la gouvernance ? ». *Conférences de la chaire MCD-mars 2004*. Chaire de recherche du Canada en mondialisation, Citoyenneté et démocratie. 8 pages.

CGA, 2007. Rapport d'activité présenté au conseil préfectoral de développement de Siguiri. Présenté au CPDS, 33 pages.

Chaléard J L., Chanson-Jabeur C., Beranger C., 2006. *Le chemin de fer en Afrique*. Paris, Editions Karthala, Prodig, Sedet. 401 pages.

Chaize T., 2009. « La production mondiale d'or depuis 1840 ». <http://www.dani2989.com/gold/worldgoldproduction3partiehistoire.htm>. (Consulté en mars 2009).

CICB., 2009. « L'industrie minière et pétrolière malienne, bien plus qu'une opportunité dorée ». *Journées minières et pétrolières du Mali*, Centre international de conférence de Bamako. République du Mali, 30 mars-2 avril 2009.

Cissé A., 2005. Bilan SIG Afrique en Guinée. DNGG, 13 pages.

Code minier du Sénégal, 2003. Loi n° 2003-36 du 24 novembre 2003 portant Code minier et Décret n° 2004-647 fixant les modalités d'application de la loi n° 2003-36 portant Code Minier. 26 pages

Collier P et Hoeffler A., 2004. The challenge of reducing the global incidence of civil war. Center for the study of african economies, Department of economics, Oxford University. 30 pages.

Colin R., 2007. *Sénégal notre pirogue. Au soleil de la liberté*. Présence africaine. 405 pages.

Condé A., 2003. *La décentralisation en Guinée : une expérience réussie*. Paris, l'Harmattan. 277 pages.

Conte B., 2008. « Le concept de développement ». Université de Bordeaux 4. 6 pages.

CPDS., 2002. Manuel de gestion et d'exécution du projet de développement socio-économique de la préfecture de Siguiri. Conakry, Guinée, Auditeurs associés management.

CRDI et ENDA DIAPOL., 2007. Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest : analyse des potentiels d'intégration de trois pays frontières. 219 pages.

Cuoq J M., 1975. *Recueil de sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIII^e au XVI^e siècle*. Paris, Lavoisier. 490 pages.

Curtin Ph D., 1873. « The rule of Bambouk », *Journal of african history*, pp : 613-631.

Davis J M., 2003. Fiscal policy formulation and implementation in oil-producing countries. Washington, DC, International Monetary Fund.

Debrie J., et Steck B., 2001. « Enclavement : réévaluation théorique et application à l'Afrique de l'ouest ». *L'espace géographique* n°1, pp : 26-36.

Deshaies M., 2007. *Les territoires miniers. Exploitation et reconquête*. Paris, Ellipses. Collection carrefours, 3^e édition. 224 pages.

Desjardins D R., 1996. « L'économie du développement et l'économie des territoires : vers une démarche intégrée ». In Abdelmalki L et Courlet C (dir), *Les nouvelles logiques du développement versus globalisation*, Paris, l'Harmattan, pp : 41-53.

Devey M., 1997. « L'industrie minière en Afrique subsaharienne », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n°2717, 5 décembre, pp : 2653-2676.

Devey M., 2009. *La Guinée*. Paris, Karthala. 303 pages.

Devisse J., 1975. « Une enquête à développer : le problème de la propriété des mines en Afrique de l'Ouest du VIII^e au XVI^e siècle ». *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, XLIV, pp : 201-219.

Devisse J., 1993. « L'or ». In *Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, vallée du Niger*, Paris, Réunion des Musées nationaux, pp : 344-357.

Dia N., 2006. « Activités minières et culture cotonnière : l'exemple de la mine d'or de Sabodala au Sud-est du Sénégal ». Mémoire de master1, Université Gaston Berger de Saint-Louis. 98 pages.

Diallo M L., 2006. « Mines et dynamiques spatiales dans le Sud-est du Sénégal : l'exemple de la communauté rurale de Khossanto ». Mémoire de master1, Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal. 109 pages.

Diaoure R., 2008. « Production industrielle d'huile de coton au Mali ». *Journal l'Indépendant*, Bamako, 21-01-2008.

Diarra S et Cissé P., 2003. « Migration et pauvreté au Mali ». In Keita S et Hertrich V (dir) *Question de population au Mali*, Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), Institut supérieur de formation et de recherche appliquée (ISFRA), pp : 204-226.

Diop A B., 2000. *La société wolof, tradition et changement. Les systèmes d'inégalité et de domination*. Paris, Karthala. 262 pages.

Diop B., 1987. Rapport de synthèse : associations de base de producteurs et responsabilisation des communautés paysannes de la zone cotonnière. SODEFITEX. 77 pages.

Donner N., 2003. « Chad development project ». Approche d'un projet pétrolier à l'heure du développement durable. Le projet Exxon Mobil au Tchad. Mémoire de maîtrise de géographie, Grenoble, Université Joseph Fourier.

Donini A., 1995. «The Bureaucracy and the free spirits ». *Third world quarterly*, vol, 16, n°3.

Drake P J., 1972. « Natural resources versus foreign borrowing in economic development ». *The Economic Journal* 82 (327), september, pp : 951-962.

Dulau C., 2001. « Systèmes de communication, acteurs et réseaux du grand commerce à Kayes au Mali ». Mémoire de maitrise. Université de Pau. 148 pages.

Durouflé G., 1988. *L'ajustement structurel en Afrique : Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar*. Paris, Karthala. 205 pages.

Edith Papp., 2004. « L'or sale et tout le monde s'en fout... ». *Agence d'Information Solidaire*. www.oulala.net, (Consulté en novembre 2006).

Eggert R., 2000. « Sustainable development and the mineral industry ». In Otto M et Cordes J (eds.) *Sustainable development and the future of mineral investment, United nations environment program (UNEP)*, 15 pages.

Eifert B., Gelb A., Tallroth N B., 2003. « The political economy of fiscal policy and economic management in oil exporting countries ». In Davis J M et al (eds), *Fiscal policy formulation and implementation in oil-producing countries*. Washington DC, International Monetary Fund, pp : 82–122.

Estur G., 2006. « Le marché mondial du coton : évolution et perspectives ». In Deguine J P et Pichot J P (dir.) *Cahiers Agricultures, le coton des futurs à construire*, volume 15, n° 1, pp : 9-17.

FAO., 1994. Réformes de politique économique en Afrique subsaharienne dans les années 1980 et performances du secteur agricole. Etude FAO développement économique et social. 204 pages.

Faye A., Lericollais A., Sossoko M M., 1999. « L'élevage en pays serer : du modèle d'intégration aux troupeaux sans pâturages ». In Lericollais A (dir.), *Paysans Sérér :*

dynamiques agraires et mobilité au Sénégal. Paris, IRD, pp : 299-331.

Faure J F., 2009. « La ruée vers l'or de Californie-histoire de l'or » <http://www.loretlargent.info/dossiers/ruee-vers-l-or-californie/>. (Consulté en juillet 2009).

FIDH., 2007. Mali l'exploitation minière et les droits humains. Mission internationale d'enquête. septembre 2007, n°477. 52 pages.

FMI., 2005. Guide sur la transparence des ressources naturelles. 86 pages.

Foulon A., 2009. « Faire la lumière sur l'exploitation minière dans la région de Kédougou au Sénégal ». Entretien avec Aly Sagne, chargé de programmes de l'ONG la Lumière, Dakar.

Furon R., 1961. *Les ressources minérales de l'Afrique : géologie et mines, la production africaine dans le monde, la production régionale, les nouveaux problèmes*. Paris, Payot. 284 pages.

Gaudin J-P., 2002. *Pourquoi la gouvernance ?* Paris. Presse de science Po. 137 pages.

Gelb A and Associates., 1988. *Oil windfalls : blessing or curse*. New York, Oxford University Press.

Gerardeaux E et Kourouma M., 1998. « La culture cotonnière en haute Guinée ». *Agriculture et développement*, n°17, pp : 60-68.

Girard J., 1992. *L'or du Bambouk : une dynamique de civilisation africaine*. Paris, Georg. 344 pages.

Godinot S., 2003. « Résumé officiel de la Revue des Industries extractives ». <http://www.amisdelaterre.org/Resume-officiel-de-la-Revue-des.html>. (Consulté en avril 2010).

Goloubinow R., 1936. « Géologie et ressources en or du nord-est de la Guinée française ». Thèse de doctorat, Université de Nancy. 139 pages.

Goldsheet mining directory. « Gold production history ». <http://www.goldsheetlinks.com/production.htm>. (Consulté en mai 2009).

Gosselin C et Touré B., 2000. Cohérence des politiques et interventions canadiennes dans la lutte contre la pauvreté : le cas du Mali. Ottawa, Institut Nord-Sud. 110 pages.

Green T., 1969. *Le monde de l'or*. Paris, Fayard. 266 pages.

Grégoire E et Labazée P., 1993. *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*. Paris, Karthala-Orstom. 263 pages.

Greig I., 2006. Le Sénégal oriental à l'aube du développement minier : quels enjeux pour les collectivités locales ? Mémoire de master1, Ecole normale supérieure de lettres et

sciences humaines, Lyon. 60 pages.

Gubert F., 1999. « La participation des Maliens de France au développement de la région de Kayes ». In Bocquier P et Diarra T (coord), *Population et société au Mali*, Paris, l'Harmattan, pp : 103-121.

Guillard X., 1987. « Un commerce introuvable : l'or dans les transactions sénégalaises du XVI^e au XVIII^e siècle ». *Cahier du CRA*, n ° 5, pp : 31-75.

Gunningham N et Sinclair D., 2001. « Voluntary approaches to environmental protection: lessons from the mining and forestry Sectors ». *OECD Global forum on international investment*. 7-8 february. Paris. 40 pages.

Guyot S., 2006. « L'abondance des richesses naturelles doit permettre le développement de l'Afrique ». In Georges Courade (dir) *L'Afrique des idées reçues*, Belin, pp : 49-56.

Hatcher P., 2004. « Réécrire le code minier ou redéfinir le rôle de l'État ? » In Campbell B (dir) *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, pp : 43-58.

Higgins B., 1968. *Economic Development: Problems, Principles, and Policies*, New York, WW Norton and Company. 918 pages.

Hocquard C., 2003. Les matières premières minérales. Point sur l'or, 16 pages.

Hugon P., 1996. « La dialectique du local et du global dans le développement ». In Abdelmalki L et Courlet C (dir) *Les nouvelles logiques du développement : globalisation versus localisation*, Paris, l'Harmattan, pp : 29-40.

Huijbregts C et Palut J P., 2005. Décentralisation et consolidation du secteur minier en Guinée. Service de coopération et d'action culturelle, Conakry. 127 pages.

Iamgold., 2009. <http://www.iamgold.com/francais/news.asp?y=2009>. (Consulté en décembre 2009).

Igué J O., 2010. *Frontières, espaces de développement partagé*. Collection maîtrise de l'espace et développement, Paris, Karthala. 212 pages.

Institut Panos., 2008. « Spécial industries extractives avec Panos Afrique de l'Ouest ». http://www.ouestaf.com/Special-Industries-Extractives-avec-Panos_r62.html. (Consulté en août 2010).

Isham J., Pritchett L., Woolcock M., Busby G., 2002. « The varieties of rentier experience : how natural resource export structures affect the political economy of economic growth ». 54 pages.

Jancovici J M., 2003. « Qu'y a-t-il dans le « Rapport du Club de Rome » ? » http://www.manicore.com/documentation/club_rome.html. (Consulté en avril 2010).

Jenkins H., 2004. « Corporate social responsibility and the mining industry conflicts and constructs ». *Corporate social responsibility and environmental management*. Vol 11, n°

1, pp : 23-34.

Journal *l'Essor.*, 2004. « Le président Touré à Kalana: la mine d'or reprend du service ». http://www.essor.gov.ml/cgi-bin/view_article.pl?id=6623. *l'Essor*, n° 15187 du 19 avril, Mali (consulté en décembre 2006).

Judet P., 1996. « La dialectique du local et du global une nouvelle manière de penser la dynamique des économies en développement ». In Abdelmalki L et Courlet C *Les nouvelles logiques du développement : globalisation versus localisation*, Paris, l'Harmattan, pp : 25-28.

Kassibo I., 2007. « La décentralisation au Mali : état des lieux ». *Bulletin de l'APAD* (Association Euro-Africaine pour l'Anthropologie du Changement Social et du Développement), n°14. 31p.

Katz M., Bartsh U., Malothra H., CU M., 2004. *Lifting the oil curse : improving petroleum revenue management in sub-saharan Africa*. Washington, Fonds monétaire international.

Kazancigil A., 2005. « La gouvernance et la souveraineté de l'État ». In Hermet G et al. *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Collection recherches internationales, Paris, Khartala. 228 pages.

Keita F M., 2006. Activités des entreprises minières canadiennes à l'étranger et leurs impacts sur les communautés. 25 pages.

Keita R N., 1972. *Kayes et le haut Sénégal : les étapes de la croissance urbaine, éditions populaires*. Bamako, tome1. 235 pages.

Keita S et Hertrich V., 2003. *Question de population au Mali*. Bamako, le Figuier, UNFPA-Mali. 293 pages.

Keita S., 2001. Étude sur les mines artisanales et les exploitations minières à petite échelle au Mali. MMSD, n° 80. 54 pages.

Kizerbo J., 1972. Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain. Paris, Hatier, 702 pages.

Kizerbo J et Niane D T., 1991. *Histoire générale de l'Afrique IV. L'Afrique du XII^e au XVI^e siècle*. Présence Africaine/Edicef/Unesco.

Krueger A., 1980. «Trade policy as an input to development ». *American Economic Review*, n°70, pp : 288-292.

La Lumière., 2008. Diagnostic des principaux textes de lois et réglementation de l'activité minière au Sénégal. Europe AID FED. 60 pages.

La Lumière., 2009. « Faire la lumière sur l'exploitation minière dans la région de Kédougou au Sénégal ». <http://koraby2.wordpress.com/2009/04/03/faire-la-lumiere-sur-l%E2%80%99exploitation-mini%C3%A8re-dans-la-r%C3%A9gion-de-kedougou-au-s%C3%A9n%C3%A9gal/>. (Consulté en juin 2010).

Labarthe G., 2007. *L'or africain : pillages, trafics et commerce international*. Dossiers noirs, n° 22. Oxfam France-Agir ici-Survie, Agone. 222 pages.

Lambert I B., 2001. « Mining and sustainable development : considerations of minerals supply ». *Natural resources forum*, Vol 25, pp : 275-284.

Legouté J R., 2001. « Définir le développement : historique et dimension d'un concept plurivoque ». *Cahier de recherche*, vol 1, n°1. Montréal, Université du Québec. 43 pages.

Leite C et Weidmann J., 1999. Does mother nature corrupt ? Natural resources, corruption, and, economic growth. IMF Working paper WP/99/85, Washington DC, International Monetary Fund.

« Le Mali des grands empires ». http://marena.tringa.free.fr/hist_emp.htm. (Consulté en septembre 2008).

Lemieux A., 2004. La présence de l'industrie minière canadienne dans le monde. *Annuaire des minéraux du Canada*. 25 pages.

Lenormand J et J P., 1951. *L'or et le diamant en France métropolitaine et dans l'union française*. Paris, Editions SEF. 606 pages.

Lombard J., 2002. « Mali, faire une nation avant l'intégration sous régionale ». *Carnets de terrain EG 2002-3*. IRD, pp : 276-279.

Loquai C., Bah M L., Camara A B., 2001. « Décentralisation et réduction de la pauvreté. Perception des liens dans les politiques et les pratiques Étude de cas portant sur la République de Guinée ». *Document de réflexion ECDPM*, n° 32, juillet 2001. 83 pages.

Magrin G., 2001. Le Sud du Tchad en mutation : des champs de coton aux sirènes de l'or noir. CIRAD-PRASSAC-SEPIA, Editions SEPIA. 470 pages.

Magrin G., 2006. « L'enclavement empêche le développement de l'Afrique ». In Courade G (*dir*), *L'Afrique des idées reçues*, pp : 112-118.

Magrin G., 2007. « Le développement local introuvable : réflexion sur l'importation d'un concept au Sénégal ». In *Les cahiers de GIRARDEL*, n°4. Atelier déchets urbains et développement local, Magrin G et Bignanté E (*eds*), pp : 32-64.

Magrin G., 2009. « Mines d'or et alchimie territoriale en Afrique de l'Ouest », *EchoGéo* [En ligne], Numéro 8 | 2009, mis en ligne le 26 mars 2009, consulté le 01 février 2011. URL : <http://echogeo.revues.org/11089>

Magrin G et Gautier D., 2006. Activités extractives et développement régional. Rapport de mission à Tabakato (ouest Mali). Dakar, CIRAD. 19 pages.

Magrin G et Ninot O., 2005. « Les zones soudaniennes du Tchad et du Sénégal : deux Suds enclavés entre mondialisation et marginalisation », *Espace, Population, Société*, n°2005-1, pp : 15-30.

Magrin G., Van-vliet G., 2005. « Greffe pétrolière et dynamique territoriale : l'exemple de l'on-shore tchadien ». In *Afrique contemporaine*, 4/2005, n°216, pp : 87-105.

Maiga I D., 2000. « Etude exploratoire sur la gouvernance locale et la décentralisation en Afrique de l'Ouest ». Atelier exploratoire sur la gouvernance en Afrique, CRDI, Ottawa, 07-09 septembre. 30 pages.

Mayntz R., 1993. « Governing failures and the problem of governability : somme comments on the theoretical paradigm ». In Kooiman J (dir.) *Modern governance. new government-society interactions*, London, Sage publications. 280 pages.

Mazalto M., 2010. « Gouvernance du secteur minier et enjeux de développement en République démocratique du Congo ». Thèse de doctorat de sociologie, GRAMA, Uqam, Montréal. 557 pages.

Mbodj F B., 2005. « Gestion décentralisée des ressources forestières : enjeux économiques et socio-spatiaux. L'exemple de la commune rurale de Siby ». Mémoire de master2, Université de Paris1 Sorbonne, CIRAD. 121 pages.

Mbodj F B., 2006. « Migration rurales, territoires et décentralisation : les migrants du bois du Mandé ». Mémoire de master2, Université de Paris1 Sorbonne, CIRAD. 118 pages.

Mbodj M., 1992. « La crise trentenaire de l'économie arachidière ». In Momar-Coumba Diop (eds.), *Sénégal, trajectoires d'un État*. Dakar, Codesria, pp : 95-135.

MEG., 2005. World exploration trends. A special report from metals economics group for the PDAC 2005. *International convention*. Halifax, Metals Economics Group. 2005. 8 pages.

Michel P., 1973. *Les bassins des fleuves Sénégal et de la Gambie : étude géomorphologique*. Paris, mémoires ORSTOM, n° 63. 810 pages.

MEFP et DPS., 1988. Répertoire des villages de la région de Tambacounda. Dakar.

MEFP, DPS, SG Ba., 1998. Situation régionale de Tambacounda. Dakar. 70 pages.

Miossec J M., 2008. « Le développement local, entre mondialisation et promotion des territoires. De la gouvernance à l'articulation des pouvoirs et des territoires ». In Diop M (éd.) *Développement local, gouvernance territoriale, enjeux et perspectives*, Paris, Karthala, pp : 23-67.

MMEE., 1998. Déclaration de politique minière du gouvernement du Mali, Bamako. 22 pages.

Ndjambou L E., 2004. « Échanges maritimes et enclavement en Afrique de l'Ouest : le cas des ports d'Abidjan et de Cotonou ». *Cahiers d'Outre mer*, n°226-227, avril-septembre 2004, pp : 233-258.

Ninot O., Lesourd M., Lombard J., 2002. « Nouveaux espaces, nouvelles centralités

échanges et réseaux en milieu rural sénégalais ». *Revue historiens et géographes* (FRA), n° 379, pp : 141-152.

Ninot O., 2003. « Vie de relations, organisation de l'espace et de développement en Afrique de l'ouest : la région de Tambacounda au Sénégal ». Thèse de géographie. Université de Rouen. 460 pages.

Novethic., 2009. « La campagne « Publiez ce que vous payez » obtient ses premiers résultats ».

http://www.novethic.fr/novethic/planete/economie/commerce_international/la_campagne_publiez_ce_que_vous_payez_obtient_ses_premiers_resultats/91837.jsp. (Consulté en avril 2010).

Observatoire de la décentralisation., 2003. *Etat de la décentralisation en Afrique*, Paris, Karthala / PDM, 357pages.

OCDE., 2003. « La dimension économique, la double économie ». n°4, 2003/4. *Revue de l'OCDE sur le développement*, pp : 91-99.

Osmont A., 1998. « La gouvernance. Concept mou, politique ferme ». *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 80-81, pp : 19-26.

Oxfam america, FDS., 2004. Héritage entaché : analyse sociale et environnementale de la mine d'or de Syama, au Mali. Oxfam america, fondation pour le développement du sahel avec la collaboration de Robert Moran. 60 pages.

Oxfam., 2002. Oxfam briefing paper 19 : Africa at the crossroads. Oxford.

PADI., 2004. « Plan d'action de développement intégré ». SFI, Lux-développement, SEMOS SA. 102 pages.

Panella C., 2007. « L'éthique social du damansen : éducation familiale et orpaillage artisanal dans le Basidibé (Wasolon, Mali) ». *Cahiers d'Etudes africaines*, XLVII (2), 186, pp : 345-370.

Patriat L., 2000. « Spécial mine ». *Marchés tropicaux et méditerranéens*. N° 2838. 31 mars, pp : 531-543.

Pecqueur B., Leloup F., et Moyart L., 2003. « Le développement local en Afrique de l'Ouest : quelle(s) réalité (s) possible(s) ? » *Mondes en Développement* Vol.31-2003/4-n°124 ; pp : 95-111.

Pecqueur B., 2008. « Fondements théoriques et conceptuels du développement local et de la gouvernance territoriale ». In *Développement local, gouvernance territoriale, enjeux et perspectives*, Diop M (éd.), Paris, Karthala, pp : 11-20.

Peemans J-P., 2002. *Le développement des peuples face à la modernisation du monde: essai sur les rapports entre l'évolution des théories du développement et les histoires du "développement réel" dans la seconde moitié du XX e siècle*. Paris, L'Harmattan. 534 pages.

Pegg S., 2003. Réduction ou exacerbation de la pauvreté. Banque mondiale, département de Sciences politiques, Université Indiana, Purdue. 48 pages.

PER., 2006. « Programme économique régional 2006-2010 ». Vol IV. 289 pages.

Pernot F., 2004. L'or, Editions Artémixis, Paris. 221 pages.

PFCG (Projet de relance de la filière coton en Guinée), 2007. Irag de Bordo, Kankan. 8p

Piveteau A., 2005. « Décentralisation et développement local au Sénégal : chronique d'un couple hypothétique ». *Tiers monde*, vol XLVI, n°181, pp : 71-93.

Platteau J P., 1978. *Les économistes classiques et le sous-développement*. Tome II. Namur, Presses Universitaires de Namur. 503 pages.

PNUD., 2001. Rapport mondial sur le développement humain : mettre les nouvelles technologies au service du développement humain. 262 pages.

Pourtier R., 2001. *Afriques noires*. Collection dirigée par Berne D et Scheibling J, Paris, Hachette supérieur. 255 pages.

Pourtier R., 2004. « L'économie minière au Kivu et ses implications régionales », Paris, Initiative pour l'Afrique Centrale (INICA) – OCDE, 59 pages.

Pourtier R., 2006. « L'Afrique noire au crible de la mémoire coloniale ». *Hérodote* n° 120 2006/1, pp : 215-230.

PROMISAM., 2006. Plan de sécurité alimentaire de la commune rurale de sadiola. PROMISAM (Projet de mobilisation en matière de sécurité alimentaire pour le Mali), République du Mali. 19 pages.

PWYP., 2007. « Publiez ce que vous payez ». <http://chawi.over-blog.com/article-4445252-6.html>. (Consulté en juillet 2010).

Quiminal C., 1991. *Gens d'ici, Gens d'ailleurs*. Paris, Christian Bourgeois. 222 pages.

Raffestin C., 1980. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris, LITEC. 249 pages.

Raymond G et Yung J-M., 1997. « Stratégies paysannes en zone cotonnière de haute Guinée (Kankan, Mandiana, Siguiri) ». Vol 1, MAEF-IRAG-CIRAD, pp : 31-54.

RCA Minitt., 2001. *Ensuring the mining sectors contribution to sustainable economic development*. School of engineering, University of Witwatersrand. South Africa. 101 pages.

Reed D., 2002. « Resource extraction industrie in developing countries ». *Journal of business ethics*, n° 39, pp : 199-226.

Rocheteau G., 1979. « Pionniers mourides : un exemple de colonisation agricole

spontanée des terres neuves du Sénégal ». In *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale, Mémoires n°89*, Paris, Orstom, pp : 167-171.

Ross M., 2001. *Extractive sectors and the poor*. Oxfam report, Boston, Oxfam America. 28 pages.

Rosser A., 2006. « The Political economy of the resource curse : a literature survey ». IDS (Institut for developpement studies), *Working paper 268*, Université de Sussex de Brighton, 36 pages.

Rostow W W., 1960. *Les étapes de la croissance économique*. Paris, Editions du seuil. 200 pages.

Sachs J et Warner A., 2001. « Natural resources and economic development: the curse of natural resources ». *European economic review*, n° 45, pp: 827-838.

Saint-Martin Y J., 1983. *Le Sénégal sous le second empire*. Paris, Karthala. 671 pages.

Sala-i-Martin X et Subramanian A., 2003. Addressing the natural resource curse : an illustration from Nigeria. Washington DC, International monetary fund.

Sall M M., 2000. *Atlas du Sénégal*. Paris, Editions Jeune Afrique/Editions du Jaguar. 83 pages.

Samb S., 2007. « Société Géologique et Minière de la Guinée. Ressources naturelles en Guinée: les mines de l'espoir ? »
<http://www.guineemining.info/Environnement.12.0.html>. (Consulté le 19 mai 2009).

Sandouly P., 1997. « La conquête de l'or ouest-africain ». *Jeune Afrique*, 28 mai, n°1899.

Sangare A., 2008. « Ressources naturelles, enclavement et développement dans la communauté rurale de Médina Baffé (sud-est du Sénégal) ». Mémoire de maîtrise de géographie, UGB Saint-Louis du Sénégal. 111 pages.

Sarraf M et Jiwanji M., 2001. Beating the resource curse : the case of Botswana. World Bank environment department papers, Environmental economics series (october), Washington DC, World Bank.

Save the Children., 2003. Lifting the resource curse : extractive industry, children and governance. London, Save the Children.

Scott W., 2006. « Zeal speculation and investment ». www.zealllc.com/2005/juniors.htm. (Consulté en Février 2006).

Ségalen P., 1995. *Les sols ferrallitiques en Afrique et en Extrême Orient, Australie et en Océanie*. Tome 3, Paris, Orstom. 207 pages.

Semafo., 2010. « Mise à jour des réserves et des ressources aurifères de la mine Mana de SEMAFO ».
<http://www.semafo.com/communiqués-de-presse-détails.php?id=5>. (Consulté en avril

2010).

Sen A., 1999. *L'économie est une science morale*. Paris, La Découverte. 125 pages.

Soumah I., 2007. *Avenir de l'industrie minière en Guinée*. Paris, l'Harmattan. 256 pages.

Stevens P., 2003. Resource impact : a curse or a blessing. Draft working paper, Centre for energy, petroleum and mineral law and policy, University of Dundee. 35 pages.

Syfia-info, 2009. « Ghana : l'or prive les habitants du droit à la vie » <http://www.syfia.info/index.php5?view=articles&action=voir&idArticle=5055>. (Consulté en octobre 2009).

Synergy., 2007. Etude relative au cadre de développement communautaire pour le secteur minier en République de Guinée. World bank, Comdev, IFC. 132 pages.

Tejedor M E., 2005. « Or, pillage et répression... des travailleurs résistent ! ». Le journal suisse "Solidarités", n°76 du 08/11/2005. 4 pages.

Thibaut B., 2005. « Le pays Dogon au Mali : de l'enclavement à l'ouverture ». *Espace, populations, sociétés*, 2005/1, pp : 45-56.

Togola I., 2009. La promotion du pourchère comme outil de lutte contre la désertification et facteur de création d'emplois pour la lutte contre la pauvreté. Cadre institutionnel de la gestion des questions environnementales. GCZA-Mali (Groupe de coordination des zones arides) et le CCAO (Conseil de concertation des actions des ONG). 10 pages.

Triffin R., 1962. *L'or et la crise du dollar*. Paris, PUF. 201 pages.

Troguer V., 2002. « Les ONG à l'épreuve de la critique ». *Sciences Humaines*, n°131, octobre.

Tropica., 2006. Etude d'impact environnemental et social (EIES). Vol1 Evaluation des impacts. Tropica environmental consultants. 193 pages.

Van der Veen P., 2000. The World Bank experience, lessons from 10 years of mining sector reform. The road travelled. Mining taxation workshop, Washington DC, Mining department, 4-5 avril 2000.

Varet J., 2007. « Ressources minérales et développement durable ». In *Encyclopédie du développement durable*, n°43.

Yachir F., 1987. *Enjeux miniers en Afrique*. Paris, Karthala. 180 pages.

Zaccaï E., 2002. Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet. *Collection Écopolis n°1*, Bruxelles, PIE-Peter Lang. 358 pages.

Ziegler J., 2002. *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui les résistent*. Paris, Fayard. 360 pages.

TABLE DES MATIERES :

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 9 |
| PREMIERE PARTIE : | 29 |
| L'OR DU BOURE-BAMBOUK DANS LE SYSTEME MONDIAL : UNE MISE EN PERSPECTIVE | 29 |
| CHAPITRE 1 L'EXPLOITATION AURIFERE : UN ANCRAGE DANS LES STRUCTURES ECONOMIQUES ET SOCIOPOLITIQUES DU | |
| BOURE-BAMBOUK..... | 32 |
| <i>I-Un continent et des régions richement dotés en ressources minières.....</i> | <i>32</i> |
| 1) La Guinée : un scandale géologique | 32 |
| 1-1 Aperçu géologique de la Guinée | 32 |
| 1-2 La bauxite : poumon du secteur minier guinéen..... | 33 |
| 1-3 L'une des plus importantes réserves mondiales de fer | 35 |
| 1-4 L'or du Bouré..... | 36 |
| 2) L'or du Bambouk : entre Sénégal et Mali..... | 38 |
| 2-1 Structure géologique du Bambouk..... | 38 |
| 2-2 L'existence d'autres ressources minières..... | 40 |
| <i>II-L'or du Bouré-Bambouk : des mythes aux structures politico-économiques</i> | <i>42</i> |
| 1) L'or exerce une fascination mondiale..... | 42 |
| 2) Place de l'or du Bouré-Bambouk dans les légendes locales et les écrits arabo-européens..... | 44 |
| 3) Un rôle structurant dans le commerce nord/sud ancien..... | 47 |
| 4) Or et institutions étatiques ouest-africaines | 50 |
| CHAPITRE 2 L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DE L'OR DU BOURE-BAMBOUK : L'ABOUTISSEMENT RECENT D'UN VIEUX REVE . | 55 |
| <i>I-Premières tentatives d'exploitation de type moderne.....</i> | <i>55</i> |
| 1) Importance stratégique du métal jaune dans l'économie mondiale | 56 |
| 2) La course des puissances pour le contrôle des gisements africains | 59 |
| 3) L'effort initial des États malien, guinéen et sénégalais..... | 64 |
| <i>II-Un contexte récent favorable à l'arrivée des entreprises minières dans le Bouré-Bambouk</i> | <i>67</i> |
| 1) Un phénomène loin d'être spécifique à l'or de cette région | 68 |
| 2) Epuisement des réserves sud africaines et conditions favorables en Afrique de l'ouest | 71 |
| 3) Evolution des cours et techniques d'extraction rentables..... | 73 |
| 4) L'avènement des <i>juniors</i> canadiennes..... | 76 |
| 5) Les projets de réformes minières de la Banque mondiale..... | 78 |
| 5-1 Causes lointaines des réformes : les politiques d'ajustement structurels..... | 78 |
| 5-1-1 L'héritage colonial n'est plus viable | 78 |
| 5-1-2 Rôle de l'environnement mondial dans l'instauration d'une économie d'endettement..... | 79 |
| 5-1-3 Une situation économique interne dégradée | 80 |
| 5-1-4 L'ajustement structurel comme solution unique..... | 80 |
| 5-2 Différentes générations de réformes minières : continuité des PAS..... | 81 |
| 5-2-1 Premières générations de réformes en Afrique..... | 81 |
| 5-2-2 Réformes dans deux « pays émergents du secteur minier » : le Sénégal et le Mali | 83 |
| 5-3 Le succès des réformes : l'installation des entreprises minières..... | 85 |

| | |
|---|------------|
| 5-4 Description des entreprises et mines étudiées | 89 |
| CHAPITRE 3 : RECOMPOSITION DE L'ESPACE AURIFERE | 97 |
| <i>I-L'orpaillage : une activité ancienne devenue vulnérable</i> | 97 |
| 1) Une pratique bien organisée | 98 |
| 2) Une activité importante mais handicapée par des moyens faibles | 101 |
| 3) Empreinte environnementale forte, emprise territoriale faible | 103 |
| <i>II-Du monde au local : l'insertion des mines dans leur milieu d'accueil</i> | 105 |
| 1) Des entreprises minières dans des régions en marge : des figures de la mondialisation | 105 |
| 2) Construction des territoires miniers | 108 |
| CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE | 115 |
| DEUXIEME PARTIE | 116 |
| ACTIVITES MINIERES ET DYNAMIQUES D'INTEGRATION (ECONOMIQUE ET TERRITORIALE) DU BOURE- | |
| BAMBOUK | 116 |
| CHAPITRE 1 CONTEXTE D'ACCUEIL DES MINES : MARGINALITE (GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE) ET FRAGILITE | |
| ECONOMIQUE | 119 |
| <i>I-Enclavement et pauvreté des zones minières</i> | 120 |
| 1) Enclavement géographique et démographique | 120 |
| 2) La pauvreté comme héritage..... | 125 |
| <i>II-La fragilisation de l'agriculture commerciale</i> | 128 |
| 1) Place de l'agriculture dans l'identité malinké..... | 129 |
| 2) Un lien avec l'agriculture renforcé par des choix politiques..... | 131 |
| 2-1 L'arachide à Kayes : une stratégie d'appropriation politico-spatiale..... | 131 |
| 2-2 Le coton dans l'est du Sénégal et de la Guinée : un outil d'aménagement du territoire | 133 |
| 3) Le succès des systèmes agricoles fait place à une profonde crise | 135 |
| 3-1 Des difficultés anciennes pour la région de Kayes..... | 135 |
| 3-2 La fin de l'encadrement rapproché à Tambacounda..... | 137 |
| 3-3 Une production en chute libre en Haute Guinée | 141 |
| CHAPITRE 2 TRANSFORMATIONS ECONOMIQUES, DEMOGRAPHIQUES ET SPATIALES LIEES A L'EXTRACTION DE L'OR..... | 143 |
| <i>I-Un minerai avec une faible valeur ajoutée</i> | 144 |
| <i>II-Quelles influences economico-spatiales et démographiques dans les régions de production ?</i> | 150 |
| 1) Les effets des contributions des sociétés au développement à l'échelle locale | 150 |
| 2) Exploitation minière et intégration (démographique, spatiale, et à la modernité)..... | 153 |
| 2-1 Mines et migrations : quelles implications economico-sociales à Sadiola ?..... | 153 |
| 2-1-1 Flux migratoires et croissance démographique | 153 |
| 2-1-2 Tension territoriale et sociale entre migrants des mines et autochtones | 155 |
| 2-1-3 Emergence de pôles d'échanges dans la commune de Sadiola | 157 |
| 2-1-4 Confrontation ruralité/modernité | 160 |
| 2-2 Dynamiques spatiales à Siguiri | 162 |
| <i>III- Polarisation transfrontalière autour des trois mines : rôle de l'enclavement et des différentiels</i> | |
| <i>frontaliers</i> | 165 |
| 1) Enclavement et frontières : des effets relatifs..... | 166 |

| | |
|---|------------|
| 2) L'enclavement favorise la concentration des effets miniers dans les zones de production | 167 |
| 3) La situation frontalière contribue à la stimulation des dynamiques économiques liées aux mines..... | 174 |
| 4) Limites des opportunités de polarisation régionale autour des trois mines..... | 175 |
| 5) Des perspectives prometteuses : les projets de routes inter-étatiques et le conflit ivoirien favorisent la dynamique des espaces frontaliers | 176 |
| <i>IV-Quelles interactions des mines avec les économies rurales (agriculture et orpaillage) ?</i> | <i>181</i> |
| 1) Concurrence entre activités minières et agriculture | 182 |
| 2) Le vivrier marchand à l'heure de la dynamique minière | 188 |
| 3) Exploitation industrielle et dynamisme de l'orpaillage..... | 192 |
| CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE..... | 195 |
| TROISIEME PARTIE : | 197 |
| ENJEUX DE GOUVERNANCE AUTOUR DES TERRITOIRES ET DES ACTEURS CONCERNES PAR LES MINES | 197 |
| CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE REDEFINITION DES ECHELLES, DES ROLES ET DES RESPONSABILITES | 199 |
| <i>I-Révision des échelles du développement et de l'exercice du pouvoir</i> | <i>200</i> |
| 1) Prise en compte du local dans les politiques de développement..... | 200 |
| 2) La gouvernance locale ou la diversité des échelles d'exercice du pouvoir | 202 |
| 2-1 Les origines du concept de gouvernance | 202 |
| 2-2 L'application à l'Afrique..... | 203 |
| 3) Décentralisation : une réforme pour la bonne gouvernance..... | 205 |
| <i>II-Mobilisations mondiales pour des entreprises minières plus responsables</i> | <i>207</i> |
| 1) Antécédents de l'industrie minière | 207 |
| 2) Pressions et sanctions..... | 209 |
| CHAPITRE 2 GOUVERNANCE ET JEUX DE POUVOIRS AUTOUR DES ACTIVITES MINIERES | 215 |
| <i>I-Territoires décentralisés, acteurs et ressources convoitées.....</i> | <i>216</i> |
| 1) Superposition de territoires, exclusions, coordinations clientélistes : exemple de Sabodala | 216 |
| 2) Lorsque certains territoires disparaissent...quelles relations et régulations entre orpailleurs et sociétés minières ? | 225 |
| 3) Remise en question des limites territoriales : conflits entre riverains..... | 230 |
| 4) L'enjeu minier ou la reconquête des territoires perdus : l'exemple de Kédougou..... | 233 |
| <i>III-Quelles démarches participatives et quels apprentissages en termes de gouvernance locale autour de l'exploitation industrielle ?.....</i> | <i>235</i> |
| 1) Le secteur orpaillage exclu des initiatives de gouvernance minière : exemple de Siguiiri | 236 |
| 2) Trois expériences de gouvernance autour de l'exploitation industrielle : l'inégale évolution des rapports Etat-acteurs locaux-société civile..... | 239 |
| 2-1 Sadiola : un exemple de gestion participative tardive mais vivante..... | 239 |
| 2-1-1 Un début marqué par une absence de mécanismes de revendication et de concertation | 239 |
| 2-1-2 L'élaboration de démarches participatives..... | 244 |
| 2-2 Sabodala : une main-mise étatique forte confrontée à une société civile dynamique | 248 |
| 2-3 Siguiiri : la préfecture court-circuite la CRD et ignore la société civile | 253 |
| 2-3-1 Le CPD : une formule novatrice mais une structure peu démocratique | 253 |
| 2-3-2 La ville de Siguiiri, principale bénéficiaire des retombées | 258 |

| | |
|--|------------|
| 3) Difficultés communes : une régulation étatique défailante | 260 |
| 3-1 Une dépendance aux rentes minières fragilisante | 260 |
| 3-2 Asymétrie des pouvoirs et manque de volonté politique | 266 |
| CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE | 270 |
| CONCLUSION GENERALE | 271 |
| BIBLIOGRAPHIE :..... | 277 |
| TABLE DES MATIERES :..... | 291 |
| TABLE DES CARTES..... | 295 |
| TABLE DES TABLEAUX | 296 |
| TABLE DES PHOTOS | 297 |
| TABLE DES FIGURES | 298 |
| ANNEXES | 299 |

TABLE DES CARTES

| | |
|--|-----|
| Carte 1 : un continent riche en matières premières..... | 12 |
| Carte 2 : Mines et régions aurifères étudiées..... | 17 |
| Carte 3 : Le cadre territorial des collectivités locales étudiées..... | 19 |
| Carte 4 : potentiels miniers de la Guinée..... | 34 |
| Carte 5 : géologie et mines d'or du Bambouk..... | 39 |
| Carte 6 : les routes de l'or sous l'empire du Ghana (IV ^e -XII ^e siècle)..... | 48 |
| Carte 7 : l'empire du Mali et ses royaumes vassaux au XIV ^e siècle..... | 52 |
| Carte 8 : permis miniers pour l'or..... | 86 |
| Carte 9 : répartition des sites d'exploitation de la SAG et des orpailleurs du Bouré..... | 90 |
| Carte 10 : vue satellitaire des mines de Sadiola et de Yatela..... | 91 |
| Carte 11 : mobilité des orpailleurs entre 2005 et 2006 dans la CR de Khossanto..... | 104 |
| Carte 12 : pays concernés par les activités (exploration et exploitation) d'Anglogold... .. | 107 |
| Carte 13 : vue satellite de l'organisation des territoires miniers dans la commune de Sadiola..... | 109 |
| Carte 14 : position de certains villages de la commune de Sadiola par rapport au permis et aux activités minières..... | 111 |
| Carte 15 : principales migrations régionales (1976-1980)..... | 123 |
| Carte 16 : flux de l'or entre et depuis les marchés de Bamako et de Siguiri..... | 146 |
| Carte 17 : le Bouré-Bambouk dans les flux mondiaux de l'or..... | 149 |
| Carte 18 : centres d'échanges structurants dans la commune de Sadiola..... | 158 |
| Carte 19 : échanges commerciaux entre Siguiri et d'autres capitales régionales..... | 169 |
| Carte 20 : échanges commerciaux entre Siguiri et son arrière-pays..... | 171 |
| Carte 21 : degré de pauvreté par préfecture (1999)..... | 173 |
| Carte 22 : évolution de la pauvreté par préfecture (2003)..... | 174 |
| Carte 23 : routes transnationales et intégration sous-régionale..... | 177 |
| Carte 24 : abandon de la culture du coton dans quelques villages..... | 183 |
| Carte 25 : capital foncier en réduction face aux besoins en terres de la SEMOS..... | 187 |
| Carte 26 : territoires à législations différentes..... | 218 |
| Carte 27 : enchâssement des territoires miniers..... | 220 |
| Carte 28 : emplacement des sites d'orpaillage dans la communauté rurale de Khossanto..... | 227 |
| Carte 29 : zonage pour la répartition des investissements liés au 0,4% dans la préfecture de Siguiri..... | 257 |

TABLE DES TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| Tableau 1 : production d'or du cercle de Siguiri (1917-1934) | 36 |
| Tableau 2 : production d'or de la Guinée française (1932-1934)..... | 37 |
| Tableau 3 : nombre de sociétés menant des activités d'exploration en Afrique, par pays d'origine (2003)..... | 88 |
| Tableau 4 : budgets d'exploration en Afrique, par pays d'origine (2003) | 88 |
| Tableau 5 : le partage des minerais pour chaque puits à Sabodala..... | 101 |
| Tableau 6 : IDH de la Guinée et ceux d'autres régions de la Guinée..... | 128 |
| Tableau 7 : valeur de la production arachidière de la région de Kayes en 1959. | 133 |
| Tableau 8 : évolution des quantités d'arachide commercialisées dans le cercle de Kayes. | 137 |
| Tableau 9 : répartition du chiffre d'affaires de la SEMOS (1997-2007)..... | 152 |
| Tableau 10 : effectif de GIE locales travaillant en contrat avec les compagnies minières. | 154 |
| Tableau 11 : nombre de champs expropriés par la SAG (2005-2007). | 186 |
| Tableau 12 : liste des sociétés minières dans le département de Kédougou. | 219 |
| Tableau 13 : types de taxes payés par les principaux acteurs de l'or issu de l'orpaillage. | 238 |
| Tableau 14 : répartition géographique des fonds du PSM..... | 252 |
| Tableau 15 : répartition des investissements par zone d'intervention (1999-2007)..... | 258 |
| Tableau 16 : contribution financières des mines d'or de Sadiola, Yatela et Morila à l'économie du Mali (millions de FCFA). | 261 |

TABLE DES PHOTOS

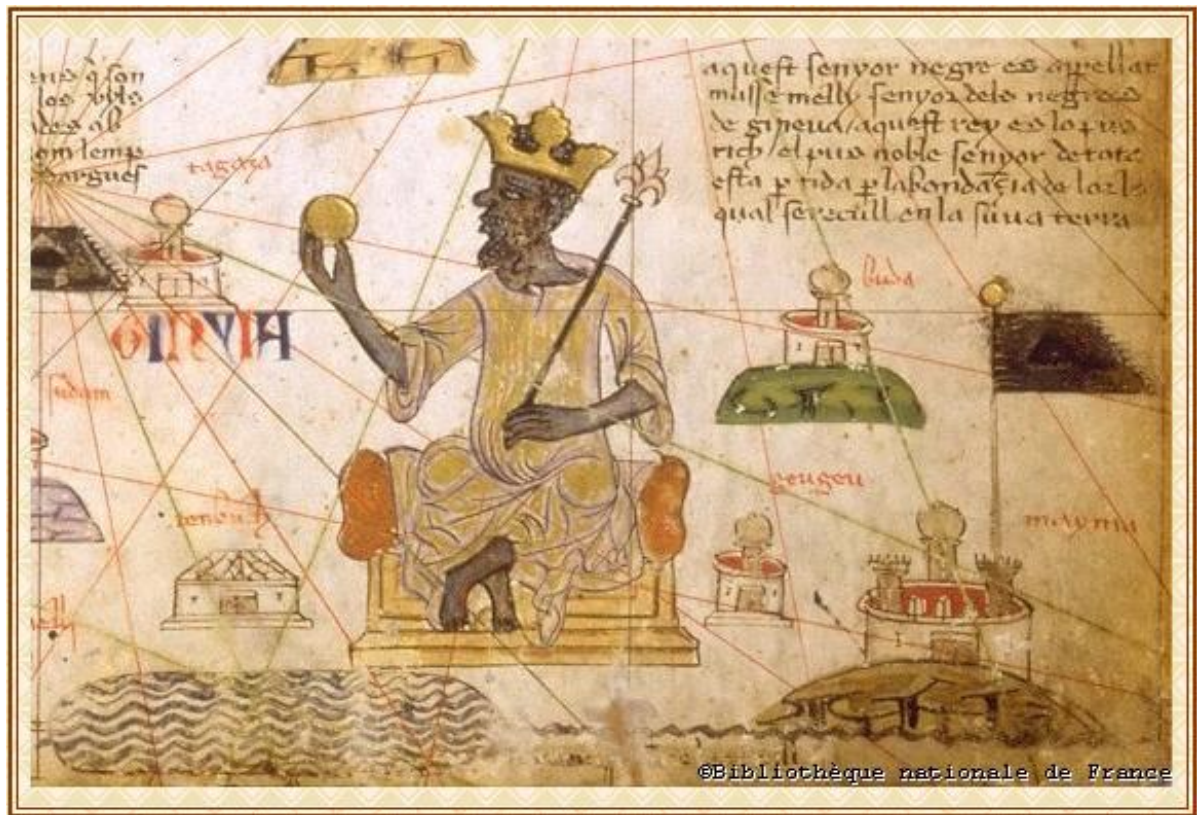
| | |
|---|-----|
| Photo 1 : grandes étapes du processus d'extraction et de traitement industriel de l'or..... | 94 |
| Photo 2 : découverte d'un nouveau <i>dioura</i> | 102 |
| Photo 3 : orpailleurs travaillant dans un puits boisé à Sabodala..... | 102 |
| Photo 4 : quartz aurifère | 102 |
| Photo 5 : transformation du quartz en poudre | 103 |
| Photo 6 : villages miniers de Sadiola et de Yatela..... | 113 |
| Photo 7 : types de villas dans les villages miniers de Sadiola et Yatela..... | 113 |
| Photo 8 : piscine du Sahel club, supermarché et école maternelle du village minier de Sadiola | 114 |
| Photo 9 : quartier des <i>dougoulins</i> à Sadiola..... | 155 |
| Photo 10 : quartier des <i>dounan</i> à Sadiola. | 156 |
| Photo 11 : jeunes transporteurs et vendeurs de glaces..... | 160 |
| Photo 12 : Siguiri : ville en profonde mutation. | 163 |
| Photo 13 : magasins des Bourinka (les gens du Bouré) à Siguiri..... | 165 |
| Photo 14 : des marchés hebdomadaires devenus plus dynamiques : exemple de Kintinian. | 172 |
| Photo 15 : route Kankan-Bamako..... | 179 |
| Photo 16 : entrepôt de transit à Siguiri. | 180 |
| Photo 17 : quelques jardins maraîchers « d'étrangers » à Sadiola. | 190 |
| Photo 18 : sites d'orpaillage (Balato et Kintinian) et activités commerciales autour (Guinée). | 193 |
| Photo 19 : site d'exploitation envahi et tapis de transport du minerai de la SAG. | 229 |
| Photo 20 : arrosage de la route revêtue de Sadiola..... | 242 |

TABLE DES FIGURES

| | |
|---|-----|
| Figure 1 : production aurifère mondiale en 1970. | 71 |
| Figure 2 : production aurifère mondiale en 2008. | 72 |
| Figure 3 : évolution du prix de l'once d'or..... | 74 |
| Figure 4 : production d'or par région de la société Anglogold..... | 108 |
| Figure 5 : évolution de la production et des rendements cotonniers de 1981 à 2007..... | 141 |
| Figure 6 : réduction des superficies cotonnières dans quelques villages..... | 183 |
| Figure 7 : réduction des superficies destinées aux cultures vivrières dans quelques villages | 185 |
| Figure 8 : schéma de redistribution des revenus générés par un gramme d'or..... | 237 |
| Figure 9 : le cycle minier. | 240 |
| Figure 10 : répartition globale des investissements du PSM. | 253 |
| Figure 11 : répartition des revenus de la vente de l'or au Mali. | 261 |
| Figure 12 : contribution de l'or aux exportations du Mali. | 262 |
| Figure 13 : production de l'or au Mali (1985-2004)..... | 263 |
| Figure 14 : prévisions de la production d'or (Kg) de 1985 à 2013..... | 263 |
| Figure 15 : exportations de produits minéraux (en millions de dollars) de 1989 à 2004. | 265 |
| Figure 16 : valeur de la production minière d'or de 1990 à 2004 et projections de 2005- 2007. | 265 |

ANNEXES

Annexe 1 L'or dans le règne de Kankou Moussa



Représentation de l'empereur du Mali, Kankou Moussa, issue de l'Atlas catalan de Charles V, 1375, BNF (Source : Detot A, 2010)

L'empire du Mali atteint son apogée au milieu du XIV^e siècle sous le règne de Kankou Moussa. Il regroupait une grande partie des territoires compris entre le Sahara et la région préforestière, l'Océan atlantique et la Boucle du Niger. Sa puissance reposait sur le commerce de l'or qui permit aux Mansa, les rois du Mali, de mener leur politique d'expansion grâce aux importantes cavaleries achetées en Afrique du nord. Il permit également au Mansa Kankou Moussa de faire le pèlerinage à la Mecque entre 1324 et 1325. Il dépensa au cours de son voyage environ 10 à 13 tonnes d'or. Cela fit même baisser pendant des années le cours de l'or au Caire.

La mort de Kankou Moussa marque la fin de l'empire, miné par des luttes successorales. Face à la faiblesse de l'autorité centrale, les vassaux proclamèrent leur indépendance. Vers la fin du 14^e siècle, les Mossi firent des incursions victorieuses dans la zone lacustre et, quelques années plus tard, tout le sud saharien (Araouane,

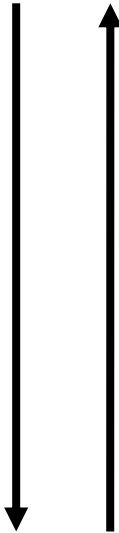
Tombouctou, Oualata) fut conquis par les Touareg. Au début du 15ème siècle, les montées de l'Empire Songay et bien plus tard du Royaume Bamanan de Ségou, réduisirent le Mali a sa petite chefferie d'origine (Kizerbo J., 1972).

Rapport-Gratuit.com

Annexe 2 PADI

2-1 Schéma des responsabilités des différents organes de la Fondation et des relations entre eux :

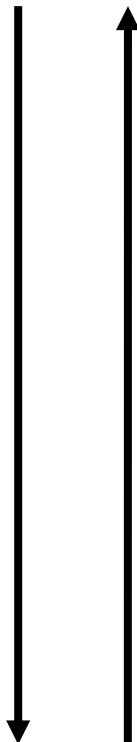
Assemblée Générale



Conseil d'Administration → *Assemblée*

- Rend compte annuellement à l'Assemblée Générale
- *Assemblée vers* → *Conseil d'administration*
- Elit les membres élus du CA
- Approuve ou rejette la composition du CA
- Examine les rapports annuels d'activités et d'audit proposés par le CA
- Est consultée par le CA sur les orientations stratégiques du PADI

Conseil d'administration



Equipe de mise en œuvre → *Conseil d'administration*

- Prépare et soumet des plans d'action annuels au CA
- Rend compte des projets sur une base trimestrielle au CA
- Participe aux réunions du CA
- *Conseil d'administration* → *équipe de mise en œuvre*
- Examine et approuve ou rejette les projets, plans d'action, accords avec des tiers, par exemple des donateurs extérieurs, et les budgets soumis par l'équipe de mise en œuvre
- Appointe le personnel, y compris le chef de projet
- Examine et finalise les rapports annuels préparés par l'équipe de mise en œuvre, en vue de leur présentation à l'Assemblée Générale
- Etablit les limites de décaissements autorisés à l'équipe de mise en œuvre

L'équipe de mise en œuvre

Source : PADI, 2007.

2-2 Photos montrant quelques réalisations du PADI





Source : clichés PADI, 2008.

2-3 Vue générale de l'Association SEMOS de Développement Communautaire : étapes entre 1997 et 2003

1997 : SEMOS commence à contribuer à hauteur de 60 000 \$ US par an à un fonds destiné au développement communautaire au titre des mesures compensatoires correspondant aux impacts négatifs de l'activité minière. Ceci crée des attentes importantes dans les six villages voisins de la zone d'exploitation. Cette première phase de développement communautaire n'était pas véritablement fondée sur une stratégie, et les initiatives étaient évaluées au cas par cas puis mises en œuvre par la mine.

Mi-1997: L'extension de la mine rend nécessaire le déplacement des villages de Sadiola et Farabakouta. Un conflit apparaît entre les chefs de Sadiola et Farabakouta d'une part, et les quatre autres villages au sujet des fonds destinées aux communautés ; ce qui entraîne une intervention du Gouvernement et des retards dans les déboursements.

1998: Première idée d'une fondation indépendante, exprimée dans le plan d'action de réinstallation de Sadiola et Farabakouta. La mine travaille sur cette idée avec la SFI, avec pour objectif de lever des fonds supplémentaires auprès des organismes de financement.

1999: Un coordinateur expatrié est nommé par SEMOS à l'association de développement communautaire, pour démarrer des projets de développement communautaire, et participer à la mise en place d'une fondation.

2000: L'association SEMOS de développement communautaire est établie officiellement. Elle cible au départ 6 villages voisins de la mine de Sadiola, dont deux ont été réinstallés. Par la suite deux villages supplémentaires sont inclus du fait de la construction de deux excavations satellites. Les actions de l'association sont par la suite étendues à 6 autres villages voisins de la mine de Yatéla quand cette dernière rentre en exploitation.

2003: Mécontentement parmi les villages voisins des deux mines, au sujet de la nature, de la répartition et de l'étendue des actions de développement. Le processus PADI est lancé.

Source : PADI, 2004.

Annexe 3 Etat de répartition des dons aux autorités administratives, locales et sages à l'occasion de la fête de Tabaski et fin d'année 2008 à Siguiri

| Les grandes familles de Siguiri | Montant (en FG) |
|--|------------------------|
| <i>Grandes familles de Siguiri</i> | 1 000 000 |
| <i>Autorités préfectorales</i> | |
| Mr le Préfet | 2 500 000 |
| Général Taliby | 1 000 000 |
| Commandant aéroport | 200 000 |
| Directeur MTO | 200 000 |
| Commissaire Police Kourémalé | 300 000 |
| Commandant gendarmerie Kourémalé | 300 000 |
| Chef de bureau Douane Kourémalé | 300 000 |
| Directeur préfectoral mine de Siguiri | 200 000 |
| Sous-total | 5 000 000 |
| <i>Comité de défense</i> | |
| Mr le Juge | 500 000 |
| Capitaine du camp | 5 00 000 |
| Commissaire de Police | 500 000 |
| Commissaire de gendarmerie | 500 000 |
| Douane | 500 000 |
| Contrôleur du travail | 500 000 |
| Sous-total | 3 000 000 |
| <i>Les huit imams de Siguiri</i> | 1 600 000 |
| <i>Les treize imams du Bouré</i> | 2 600 000 |
| <i>Les treize doyens du Bouré</i> | 2 800 000 |
| <i>Autorités préfectorales</i> | |
| Sous-préfet Kintinian | 300 000 |
| Adjoint sous-préfet | 200 000 |
| Président CRD Kintinian | 200 000 |
| Vice président CRD | 200 000 |
| Trésorier | 200 000 |
| Sous-préfet Doko | 300 000 |
| Président de la CRD Doko | 200 000 |
| Doyen Doko | 200 000 |
| Imam Doko | 200 000 |
| Police village de Boukaria | 200 000 |
| Gendarmerie village Boukaria | 200 000 |
| Police village de Fatoya | 200 000 |
| Gendarmerie village Balato | 200 000 |
| Police village Kintinian | 200 000 |
| P.A Kintinian | 200 000 |

| | |
|-------------------|-------------------|
| Sous-total | 3 200 000 |
| Total | 19 200 000 |

Source : SAG, 2008.

Annexe 4 Caractéristiques géologiques des mines étudiées

Caractéristiques géologiques du bassin de Siguiri

La concession de la SAG est dominée par des roches birimiennes protérozoïques qui se composent de séquences sédimentaires à faciès de turbidité. Il y a deux principaux types de gisements qui se présentent dans le bassin de Siguiri: la minéralisation latéritique et la minéralisation liée aux veines de quartz. Le premier se produit comme des bandes de colluvions ou comme des paléochânes de graviers latéritiques alluvionnaires contigus. La minéralisation liée aux veines de quartz est abritée dans des méta-sédiments avec la meilleure minéralisation associée aux stockweirks. Elle se produit de préférence dans les silstones et les grès plus grossiers et cassants. Les roches minéralisées ont été profondément altérées au dessous de 100m par endroits pour former la minéralisation à saprolite.

Source : Anglogold, Guinée, 2007.

Caractéristiques géologiques des mines de Sadiola et de Yatela

Le gisement de Sadiola apparaît dans une fenêtre de roches birimiennes métamorphosées à faciès de greenschiste. Cette fenêtre est celle de Kéniéba. Les roches spécifiques qui abritent la minéralisation sont les marbres et les grauwackes. Elles ont été extrêmement altérées à une profondeur maximale de 200 m. Une série de failles de direction nord-sud apparaît et nourrit la minéralisation de Sadiola. A la suite d'un évènement de compression régionale est-ouest, une déformation est survenue le long d'un contact de marbre-grauwacke de direction nord-sud, augmentant la porosité de cette zone. Des structures de direction nord-est, qui entrecoupent le contact nord-sud, ont introduit la minéralisation, principalement avec le marbre. Le gisement de Sadiola se compose généralement de deux zones: un chapeau oxydé supérieur et une zone sulfurée sous-jacente. De 1996 à 2002, l'oxydé à saprolite peu profond a été la principale source de minerai. Depuis 2002, le minerai sulfuré saprolitique plus profond est exploité et remplacera progressivement les réserves oxydées en épuisement (Anglogold, Mali, 2007: 5). La minéralisation de Yatela survient comme un corps en forme de quille dans les metacarbonates birimiens. Cette quille est centrée sur une faille qui alimentait la minéralisation mesothermique originale. La minéralisation survient comme une couche le long des cotes et au fond de la quille. Le minerai s'incline presque verticalement sur le

membre ouest et plus faiblement vers l'ouest sur le membre est, avec une fermeture serrée au Sud.

Source : AngloGold, Mali, 2007.

Caractéristiques géologiques de la mine de Sabodala

Le site de Sabodala est fait d'une séquence de roches mafiques à ultramafiques minéralisées en or. Le métamorphisme est de type schiste vert. Sabodala est considéré comme un gisement aurifère mésothermal présentant des similitudes avec les formations birimiennes du Ghana, du Mali, de la Guinée et celles de Eastern Goldfields en Australie. Le gisement de Sabodala se situe sur les flancs ouest d'une chaîne de petites collines dites de Sambaya, orientées suivant une direction nord-nord-est et comprenant en majeure partie des metabasaltes non altérées. La cuirasse ferrugineuse couvre les bas terrains à l'ouest de Sabodala. Cela suggère un soulèvement post-tertiaire des collines de Sambaraya le long de la faille méridionale observée à Sabodala. Le corps minéralisé de Sabodala est situé dans une zone de cisaillements. La minéralisation serait synchrone à une déformation orientée nord-ouest avec un pendage de 65° vers le nord-est. La minéralisation est de type disséminé et est portée par les grains de pyrite.

Source : Tropica., 2006.

Annexe 5 Site d'exploitation artisanale de l'or dans la CRD de Kintinian



Source : cliché F B MBODJ, 2008

Annexe 6 Avantages fiscaux et douaniers sous le code minier malien de 1999

Les détenteurs de permis de recherche ou d'autorisation de prospection sont exonérés de tous les droits et taxes (y compris la TVA) sur le marché national ainsi qu'à l'importation sur les équipements et matériaux nécessaires à leurs activités (sauf les produits pétroliers). Ils jouissent, pour la durée de leur titre, du bénéfice du régime de l'admission temporaire au prorata temporis gratuit pour les équipements, destinés à être réexportés. Ils sont exonérés de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), de l'impôt sur les Revenus de Valeurs Mobilières (RVM), de l'impôt sur les revenus fonciers, droits de patente et cotisations annexes.

En phase d'exploitation, les détenteurs de permis d'exploitation et d'autorisation d'exploitation de petite mine jouissent jusqu'au démarrage de la production, du régime de l'admission temporaire au prorata temporis gratuit pour les équipements et véhicules figurant sur la Liste Minière, régime qui devient payant à partir du démarrage de la production. Jusqu'au démarrage de la production, les détenteurs jouissent également de: l'exonération totale des droits et taxes sur l'outillage, les produits chimiques, les produits pétroliers, etc. nécessaires à leur activité ; et l'exonération de tous les droits et taxes à la sortie pour les objets et effets du personnel ainsi que l'équipement ayant servi à l'exécution des travaux d'exploitation. Jusqu'à la fin de la troisième année suivant le démarrage de la production, les détenteurs de titres sont exonérés de la TVA. Les détenteurs jouissent également de l'exonération totale des droits et taxes (à l'exception des prélèvements communautaires) exigibles sur les produits pétroliers nécessaires à leur activité, y compris les installations pour les travailleurs, pendant toute la phase d'exploitation.

Source: Ordonnance N° 99-032/P-RM du 19 août 1999.

Annexe 7 L'eau, l'air et la terre de Sadiola sont menacés. La survie de notre population est menacée.

L'exploitation aurifère de Sadiola, région de Kayes, fut financée aux 2/3 (soit 160 millions de \$ sur 246 millions de \$ investis) par les prêts de banques publiques nationales et internationales : Caisse Française de Développement 18 millions, Proparco 12 millions (France) ; FMO 15 millions (Hollande) ; DEG 15 millions (Allemagne) ; BEI 40 millions (Europe) ; SFI 60 millions (Banque Mondiale) - cf. worldbank.org : Sadiola financing plan

Ces sommes furent dirigées vers les Compagnies multinationales minières privées qui exploitent le site - l'Etat ne touchant que le minimum légal en vigueur pour livrer l'accès à ses ressources minières. Elles furent catalysées par la Banque Mondiale, sur la base des garanties environnementales formulées dans l'Etude d'Impact Environnemental Envirolink 1994.

L'exploitation de la mine a drainé un afflux massif de population : mineurs (souvent célibataires), camionneurs, hommes en quête de travail - d'où la dégradation des mœurs de notre Commune, la démultiplication de la prostitution professionnelle ou occasionnelle... en conséquence, la propagation alarmante du VIH dans notre région.

Ces ouvriers travaillent dans des conditions dangereuses : conduite de véhicules vétustes, respiration permanente de poussières, exposition aux émanations toxiques des produits de traitement. Nous constatons le décès ou l'invalidité de dizaines d'ouvriers de l'exploitation.

L'extraction du minerai comme la circulation de véhicules de fort tonnage sur la route Sadiola-Kayes, non bitumée, génère des poussières très importantes en particules respirables, chargées d'arsenic, plomb, cadmium, antimoine... Nous constatons l'augmentation de la fréquence des maladies respiratoires au sein des populations locales, en particulier chez les personnes âgées et les enfants.

Le minerai est traité au cyanure utilisé par dizaines de milliers de tonnes, et rejeté dans le bassin de boues de Sadiola dépourvu de tout revêtement ou, pour l'exploitation annexe de Yatela, revêtu d'un film plastique sans aucun contrôle des eaux de surface ou souterraines. Nous constatons que ni les recommandations formulées dans le rapport

Envirolink (1994), ni les lignes directives de la Banque Mondiale dans le domaine minier (1995) sur la qualité de l'eau et de l'air ne sont appliquées à Sadiola. En effet, la SEMOS (Société d'Exploitation des Mines d'Or de Sadiola) ne s'est pas dotée d'instruments de mesure garantissant l'application de ces normes. De plus, malgré leurs lacunes les mesures effectuées à Sadiola demeurent préoccupantes ; ainsi le taux de cyanure total du puits de contrôle BH1 s'élève jusqu'à 0,5 mg/l à la saison des pluies 1998, révélant une contamination des eaux de surface à cette période. (L'EIE Envirolink 1994 préconise un taux de cyanure total maximum de 0,1 mg/l pour les eaux de boisson). Nous constatons de nombreuses fausses couches et décès d'enfants en bas âge dans les villages les plus exposés lors des débordements des bassins à boue. Nous constatons la perte de cheptel ovin et bovin, la perte de terres cultivables, la violation de nos sites sacrés...

Nous sommes préoccupés par le drainage acide minier généré par l'extraction de minerai sulfuré depuis 2002, particulièrement dans la carrière principale de Sadiola ainsi que les carrières satellites - provoquant à moyen et long terme l'infiltration de métaux lourds jusqu'aux nappes phréatiques.

L'eau, l'air et la terre de Sadiola sont menacés. La survie de notre population est menacée. Aujourd'hui se profile la calamité écologique sur notre région. Demain, qu'en sera-t-il de Sadiola ?

Enfin, les exploitations minières se multiplient sur le Mali. A Syama, aujourd'hui désaffectée, les populations meurent tout doucement de maladies non diagnostiquées. Les eaux souterraines et les eaux de ruissellement sont polluées. Les mines de Morila, Loulo sont entrées à leur tour en production. Les explorations se poursuivent intensivement sur tout le territoire malien. Nous exigeons la mise en place d'un contrôle fiable des normes environnementales sur ces exploitations, afin de protéger la santé des populations locales.

Source : le maire de Sadiola, Forum des peuples de Siby, Mali, le 3 juin 2003

Annexe 8 Réformes administratives et territoriales au Sénégal, au Mali et en Guinée

Le Sénégal a été l'un des tous premiers laboratoires d'expérimentation de la décentralisation en Afrique de l'Ouest. Ce processus, connu d'abord sous l'appellation « communalisation », est le résultat d'une longue gestation historique amorcée depuis le XIXe siècle. En effet, l'expérience de décentralisation administrative et territoriale y est introduite pour la première fois en 1872 avec la création des communes de Saint-Louis et de Gorée le 10 Août 1872 ; et celles de Rufisque et de Dakar respectivement en 1880 et 1887. Elles sont toutes les quatre des communes de plein exercice. Parallèlement, des collectivités locales sont créées en 1904 sous l'appellation de communes mixtes. Leurs organes représentatifs sont un administrateur-maire (chef de la circonscription) et une commission municipale dont les membres sont nommés. La loi portant réorganisation municipale en Afrique Occidentale Française (AOF) est votée le 18 Novembre 1955. Elle élargit également le processus de décentralisation, jusque là limité aux communes urbaines, aux communes de Thiès Diourbel, Kaolack, Ziguinchor et Louga. Elle institue une nouvelle forme de commune : la commune de moyen exercice dont le conseil municipal est élu tandis que le maire est un fonctionnaire nommé. Ainsi, au moment d'accéder à l'indépendance, le Sénégal comptait 34 communes, toutes de plein exercice, qui élisent un conseil et disposent d'un maire. Ce nombre revient à 33 avec le rattachement de Gorée à Dakar en 1961 (Mamadou Diouf, 2010¹³⁰).

Seulement, suite aux indépendances, l'ampleur du processus connaît un ralentissement, comme pour la plupart des pays de la sous-région, avant de redémarrer au milieu des années 1960. En effet, si la reconnaissance des collectivités est un acquis évident, l'Etat central peine à enlever sa tutelle sur les pouvoirs locaux. Car, en 1964, il délègue à chaque grande commune, à travers la loi n° 64-02 du 19 Janvier, un administrateur ordonnateur chargé de contrôler le pouvoir politique local. En vérité, l'innovation majeure dans la politique sénégalaise de décentralisation administrative réside dans la création, en 1972, des collectivités locales en milieu rural par la loi 72-25 du 19 Avril 1972. Cette phase est appelée « ruralisation ». Elle correspond également à la période où la carte administrative du Sénégal (faisant part des limites d'arrondissement et de communautés rurales) commence à se dessiner. Ainsi, avec la réforme de

¹³⁰ Politique de décentralisation au Sénégal : finances locales, budget participatif et contrôle des collectivités locales.

http://www.aidtransparency.org/at/images/docs/research_results/decentralisation_et_collectivites_locales/tb_et_decentralisation_budgetaire_au_senegal/tb3_diouf.pdf (Consulté en mars 2010). 62 pages.

l'administration territoriale et locale, 320 communautés rurales ont progressivement vu le jour. Cependant, les fonctions d'administrateur de crédits, et d'ordonnateurs du budget communautaire sont confiées, à titre transitoire, au sous-préfet d'arrondissement (Piveteau A, 2005 : 3 ; Boutinot L, 2003 : 2).

En revanche, la période 1990-1996 correspond à la phase de consolidation de la décentralisation. Grâce à la loi n° 90-35 du 8 octobre 1990, toutes les communes sont désormais administrées par un maire élu au suffrage universel et non par un fonctionnaire nommée par les pouvoirs publics. Dans la même mouvance, la loi n° 90-37 du 8 octobre 1990, modifiant la loi n°72-25 du 19 avril 1972, transfère la gestion des communautés rurales du sous-préfet au Président du conseil rural qui devient, à l'instar du maire, ordonnateur du budget communautaire (Piveteau A, 2005 : 3).

En 1992, un projet de loi voit le jour. Il érige la région, jusque là simple circonscription administrative, en collectivité territoriale décentralisée dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Cette réforme institutionnelle de la région correspond à la troisième et à la phase d'expérimentation de la décentralisation. Elle repose sur les principes suivants : un statut unique pour toutes les régions ; un équilibre entre la décentralisation et la déconcentration ; une meilleure répartition des centres de décision dans le cadre des ressources disponibles ; un contrôle aménagé a posteriori ; l'unité nationale, l'intangibilité des frontières et l'intégrité territoriale. Ces principes visent à clarifier les rapports entre les trois ordres de collectivités locales fondés sur l'égalité tout en tenant compte de la spécificité de chacune d'elle. A partir de cette phase, les objectifs de la réforme apparaissent clairement. Il s'agit entre autres d'assurer le développement économique, social, et culturel de chaque région ; d'installer une administration proche des usagers ; et d'instituer des régions dynamiques dans le cadre d'un Etat unitaire (Mamadou Diouf, 2010 : 8-10).

En 2004, le Sénégal compte 441 collectivités locales : 321 communautés rurales, 110 communes dont 43 communes d'arrondissement dans les villes de la région de Dakar, et 11 régions. En outre, d'importantes compétences ont été transférées aux collectivités locales en 1996, en plus de leurs compétences générales dans le développement économique et social. C'est la loi 96-07 du 22 Mars 1996 qui détermine les domaines transférés en distinguant ceux qui sont dévolus aux régions, aux communes et aux communautés rurales. La première génération de compétences ainsi transférée concerne

les domaines ci-après : domaines, environnement et gestion des ressources naturelles, santé, population et action sociale, jeunesse, sports et loisirs, culture, éducation, planification, aménagement du territoire, urbanisme et habitat. Les élus des différents paliers de la décentralisation ont créé les associations des présidents des conseils ruraux (APCR), des Maires (AMS) et des présidents de conseils régionaux (APR) (Boutinot L, 2003 : 2 ; Piveteau A, 2005 : 3).

L'importance de ce transfert réside dans le fait qu'il permet aux responsables locaux d'intervenir dans des secteurs touchant directement le vécu quotidien des populations, donc de s'impliquer de manière significative dans la voie du développement. En 2002, de nouvelles réformes donnent naissance à une onzième région, de nouvelles communes et le redécoupage de quelques communes rurales.

Concernant le cas malien, certes, pendant toute la période coloniale le Soudan français (l'actuel Mali) a disposé de 13 communes urbaines au statut de communes mixtes selon la loi n° 55-1489 du 18 novembre 1955. Le Mali indépendant a hérité de cette structure territoriale, que les autorités postcoloniales ont très vite remise en cause en raison de son caractère trop centralisateur. C'est ainsi que le Rassemblement Démocratique Africain (US-RDA) s'est évertué à obtenir, en 1958, la suppression des cantons qui étaient sous l'administration des chefs traditionnels, alliés du pouvoir colonial. Dans le cadre des nombreux changements entrepris, une nouvelle structure administrative est annoncée par l'article 41 de la constitution du 22 sept 1960, selon lequel « *les collectivités territoriales de la nouvelle république du Mali sont : les régions, les cercles, les arrondissements, les tribus nomades, les communes, les villages et les fractions de nomades* » (Kassibo I, 2007 : 3).

Toutes ces circonscriptions peuvent désormais s'administrer librement mais sous la tutelle de l'Etat. Par ailleurs, la loi n° 66-9/AN-RM du 2 mars 1966, portant code municipal au Mali, uniformise le statut des 13 communes qui sont devenues toutes des « communes de plein exercice ». Dans sa logique de renouvellement de la politique administrative coloniale qui accordait des privilèges aux autorités traditionnelles, le pouvoir de la première république décide de nommer les fonctionnaires de l'Etat sur des critères plus objectifs : compétences professionnelles, engagements politique etc. Les chefs de village ne sont plus que des représentants du droit coutumier ; ils servent de relais à l'administration pour la collecte des impôts. Malgré ces efforts bien affichés, cette

politique reste toujours caractérisée par une « démocratie centralisée » véhiculée grâce à un « centralisme administratif » (Kassibo B, cité par Mbodj F B, 2005 : 54). Elle fonctionne selon une pyramide suivant le modèle colonial ; un système que le ministre du développement rural Sada Sy¹³¹ qualifie de « structure tunnel ». En novembre 1968, le régime dictatorial procède à un nouveau découpage administratif suivant l'ordonnance 77-44/CMLN¹³² de juillet 1977. Bamako bénéficie alors d'un statut particulier ; celui de district, avec ses six communes qui deviennent des collectivités déconcentrées (comme les 13 autres existantes) mais avec à sa tête un gouverneur nommé par les pouvoirs publics. La même ordonnance donne possibilité à l'arrondissement de devenir commune. A ce remaniement territorial s'ajoute la mise en place d'un vaste programme de développement basé sur la participation des populations rurales. Elles sont sollicitées autant dans la conception que dans la réalisation des projets par l'intermédiaire d'organes compétents comme les Conseils de comité de développement. Le fonctionnement des projets est assuré par le Fonds de Développement Régional et Local (FDRL) issu des taxes et impôts divers. Tout porte à croire à une réelle volonté d'assurer le développement à la base grâce à l'association des populations locales. Mais le régime militaire qui, par essence, est dictatorial ne leur offre toujours pas le pouvoir décisionnel (Kassibo B, 2007 : 3).

En fait, le processus de décentralisation n'est véritablement lancé qu'après la chute du régime dictatorial de Moussa Traoré en mars 1991. Dans un contexte sociopolitique très tendu (rébellion touareg dans le Nord, contestations des professionnels, revendications estudiantines et paysannes), la troisième république s'engage dans une nouvelle démarche dont l'objectif principal est de « *réaliser le partage équitable des biens et des richesses du pays entre ses différents fils, au nom de la solidarité et de la justice sociale* », (Kassibo B, cité par Mbodj F B, 2005 : 54). Le processus de décentralisation au Mali s'est distingué par son dynamisme. En effet, divers organismes en appui aux collectivités locales ont été mises en place et leur nombre a augmenté de manière significative. En outre, alors qu'en 1995 seules 19 communes étaient concernées par les élections ; en 1999 elles ont été rejointes par 684 autres. Quant aux collectivités du Nord, elles ont obtenu un statut particulier (grâce à une clause de l'accord de paix signé avec la rébellion touareg en 1992) (Observatoire de la décentralisation, 2003 : 229). La

¹³¹ Il a assumé la fonction de ministre du développement rural avant de devenir, sous la troisième République, ministre de la défense.

¹³² Comité Militaire de Libération Nationale.

décentralisation est assurée par des institutions spécifiques sous la forme d'administrations de missions, avec des dénominations telles les « missions de décentralisation », « commissions nationales de décentralisation », « haut commissariat de décentralisation », etc. Du point de vue chronologique, l'échelonnement des événements les plus marquants se présente comme suit (Observatoire de la décentralisation, 2003 : 233) :

1990 : les revendications de la rébellion du nord du pays (*asawad*) débouchent sur la signature d'un accord de paix avec l'Etat ;

1991 : le renversement du régime dictatorial, au mois de mars, ne remet pas en cause les acquis; ce qui a permis au processus d'avancer. Car entre les 29 juillet et 12 août, une conférence s'est tenue entre le gouvernement et les rebelles. L'objet du débat fut la question de l'administration territoriale. De cette conférence déterminante est ressortie l'idée d'accélérer le processus ;

1992 : le 15 janvier, la Constitution est renouvelée. A cela s'ajoute la création du Haut Conseil des Collectivités locales défini comme une sorte de deuxième Parlement spécialisé dans les questions de décentralisation. Tout ceci semble avoir une influence positive sur le climat politique et social. En effet, un pacte national réaffirmant le principe de l'Etat unitaire est scellé le 11 avril ;

1993 : le caractère institutionnel du processus se renforce grâce à l'adoption de plusieurs lois et de missions de décentralisation. L'Association des maires de Mali voit le jour également (AMM) ;

1998 : des élections se tiennent dans les 19 communes existant jusqu'alors ;

1999 : des élections sont organisées dans les autres communes. Ce sera également le début de l'installation des Conseils de Cercles et de Régions ;

2001 : L'AMM devient l'association des municipalités du Mali. En dehors de ces avancées considérables, d'importants changements ont été apportés aux niveaux institutionnel, juridique et organisationnel.

Toujours selon l'étude de l'observatoire de la décentralisation (2003 : 233-234), les réformes institutionnelles se traduisent par la mise en place de structures particulières. Celles-ci sont au nombre de 5 et visent toutes à créer un meilleur cadre politique pour la bonne gestion des collectivités territoriales :

« Le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL) » joue un rôle très important, car il se charge de coordonner toutes les interventions des autres structures administratives et techniques.

« La mission de décentralisation », créée par le décret n° 93-001/PM-RM du 6 janvier 1993, est chargée de concevoir, de proposer et de faciliter la mise en œuvre de la décentralisation.

« La Direction Nationale des Collectivités Territoriales (DNCT) », créée par l'ordonnance n° 99-003/P-RM du 31 mars 1999, coordonne et contrôle l'action des autorités administratives, des services et organismes publics impliqués dans le déroulement du processus de décentralisation.

« L'Autorité pour le Développement Intégré du Nord du Mali » (ADINM) est créée par la loi n° 00-040 du 07 juillet 2000. Son champ d'action se limite aux collectivités territoriales des régions de Tombouctou, de Gao et de Kidal et cherche à les appuyer dans la mise en place des actions de développement.

Le « Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT) », créé par la Constitution, assure la représentation de tous les Maliens, y compris ceux de l'extérieur, grâce à des membres élus par les citoyens établis hors du territoire.

Sur le plan juridique, une pléthore de lois est adoptée par le Mali, pour renforcer les mécanismes de participation locale. Elles sont au nombre de 11 pendant que les décrets et ordonnances sont respectivement de 6 et 2. Concernant l'organisation administrative, elle est devenue plus démocratique. La décentralisation se fait à trois niveaux : la commune, le cercle et la région. Cela n'empêche pas Bamako de maintenir toujours son statut particulier de district. La loi instaure un système de relation intercommunale à plusieurs options, selon les régions, avec au sommet un représentant parlementaire des collectivités locales. La structure actuelle du territoire malien a été

définie par la loi de 1995. En effet, il est divisé en 8 régions. Chacune d'entre elles comprend plusieurs cercles. Le pays en compte 49, divisés en 703 communes.

De 1958 à 1984, la République de Guinée a vécu sous un régime présidentiel de parti unique fortement centralisé. En 1984, l'armée prend le pouvoir suite à un Coup d'État et s'engage dans la construction d'une société plus libérale. Le 22 décembre 1985, le discours-programme du nouveau Chef de l'État, le colonel Lansana Conté, affirme la volonté des nouvelles autorités de créer les bases d'une démocratie pluraliste avec une participation élargie et effective des populations aux décisions les concernant (Condé A, 2003 : 51). Il déclarait ainsi que « [...] *des communes seront créées à partir des quartiers. Les nouvelles collectivités s'administreront librement et auront à leur disposition des ressources suffisantes pour leur assurer une réelle autonomie financière* ». Selon une étude de Sylla et al (2003 : 13-14) et de Condé A (2003 : 53-55), cette nouvelle politique a connu deux périodes très contrastées :

de 1986 à 1992 : mise en place d'un Secrétariat d'Etat chargé de la décentralisation, puis d'un Ministère de la décentralisation de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD) et d'une Direction nationale de la décentralisation (DND) ; création de trois niveaux de collectivités décentralisées : districts ruraux (2300) et quartiers urbains (330), communautés rurales de développement (CRD - 303), communes urbaines (CU- 39) incluant la ville de Conakry (5 quartiers) ; création de huit régions administratives gérées par des gouverneurs nommés par décret présidentiel, mais l'entité « région » est dépourvue de budget et ne bénéficie que de crédits alloués par l'État ; promulgation de nombreux textes législatifs et réglementaires ; et adoption d'une loi fondamentale (1990) qui fut révisée en 2001 ;

de 1992 à 2003 : l'ensemble des collectivités décentralisées bénéficient d'une relative autonomie financière et sont dotées d'un organe délibérant (conseil communal pour les communes et conseil communautaire pour les CRD), et d'un organe exécutif (maire CUD¹³³ ou président de CRD) assisté par un vice-président et un secrétaire. Cet organe est reconnu dans tous les domaines du développement local en matière d'élaboration, de vote et exécution du budget et des comptes, de gestion de l'État civil et du domaine public. Les ressources des collectivités sont celles provenant de la fiscalité

¹³³ Commune urbaine de développement.

locale : impôts directs (IMDL), taxes diverses et revenu du domaine ou exceptionnellement de subventions, dons et legs, emprunts.

Une révision de la Loi Fondamentale (2001) a supprimé la possibilité de création d'échelons plus élevés de la décentralisation et a semé davantage de confusion à la base entre décentralisation et déconcentration. Les districts et quartiers urbains, qui étaient des démembrements territoriaux des CRD, deviennent des circonscriptions territoriales avec un mode non plus vraiment électif mais selon un mode de désignation, marquant un certain recul dans le processus de décentralisation. La préfecture représente la structure la plus opérationnelle de l'administration déconcentrée. Elle abrite tous les services techniques liés aux départements ministériels et dispose de ressources propres. Le Préfet, nommé par décret du Président de la République, assure la tutelle des communes urbaines et des communautés rurales. Il est appuyé par un Secrétaire général chargé des collectivités décentralisées et un Directeur des micro-réalisations (DMR). Un Conseil préfectoral de développement (CPD) avait été prévu pour jouer le rôle de concertation, de coordination et d'évaluation des plans et programmes de développement et d'élaboration de schémas d'aménagement, mais il n'a jamais été fonctionnel.

Annexe 9 Textes législatifs de la décentralisation en Guinée

- Décrets n°081/PRG/SGG/87 du 19 juin 1987 déterminant les conditions de nomination et les attributions des préfets, des secrétaires généraux de préfecture, des sous-préfets et des sous-préfets adjoints,
- Ordonnance n°002/PRG/SGG du 5 janvier 1989 portant statut particulier de la ville de Conakry,
- Ordonnance n°003/PRG/SGG/89 du 5 janvier 1989 portant délimitation de la ville et des communes de Conakry,
- Ordonnance n°010/PRG/SGG/90 du 6 mars 1990 portant régime fiscal et financier de la ville et des communes,
- Ordonnance n°019/PRG/SGG/90 du 21 avril 1990 portant organisation et fonctionnement des communes, en République de Guinée,
- Ordonnance n°021/PRG/SGG/90 du 21 avril 1990 portant formation, organisation et fonctionnement du conseil de la ville de Conakry,
- Décret n°093/PRG/SGG/90 du 21 avril 1990 fixant les attributions et organisation des conseils de quartiers de Conakry
- Ordonnance n°091/PRG/SGG/90 du 22 octobre 1990 portant régime financier et fiscal des communautés rurales de développement (CRD) en république de Guinée
- Ordonnance n°092/PRG/SGG/90 du 22 octobre 1990 portant organisation et fonctionnement des communautés rurales de développement en république de Guinée
- Loi organique n°91/012/CRTN portant code électoral
- Décret n°91/263/PRG/SGG du 27 décembre 1991 portant dispositions règlementaires du Code électoral
- Ordonnance n°92/012/PRG/SGG du 06 février 1992 portant institution du régime fiscal des communes urbaines de l'intérieur et aménagement des ressources des préfectures
- Décret n°92/040/PRG/SGG du 7 février 1992 fixant les conditions d'attribution et le montant des diverses indemnités attribuées aux membres des assemblées délibérantes des collectivités territoriales décentralisées de la Guinée
- Décret n°076/95/PRG du 14 avril 1995 portant organisation et fonctionnement du corps des gardes communaux

(Source : observatoire de la décentralisation, 2003 : 220)



Arrivée des industries aurifères en Afrique de l'Ouest : Quels impacts sur l'orpaillage ?



En Afrique de l'Ouest, l'orpaillage est pratiqué depuis des siècles. Il a permis le rayonnement de puissantes constructions étatiques précoloniales, comme les empires du Mali et du Ghana.

L'orpaillage est toujours une activité importante dans les économies locales des zones de production, où il s'articule à l'agriculture et fournit un complément de revenus à de nombreux ruraux.

Le nombre de mineurs artisanaux est estimé à 200 000 au Burkina et au Mali, à près de 100 000 en Guinée.



De l'informel à l'industrie : un nouveau contexte

Depuis le début des années 1990, les zones aurifères ouest-africaines voient arriver des sociétés minières industrielles stimulées par le cours de l'or et par la réforme des codes miniers nationaux.



De l'or blanc à l'or jaune



Les économies agricoles font face à de grandes difficultés. Les filières cotonnières maliennes et burkinabè sont confrontées à des chocs liés à l'instabilité des prix. L'exploitation industrielle de l'or, au Mali et au Burkina Faso, a récemment permis de détrôner le coton comme premier poste d'exportation et de recettes fiscales de l'Etat.



L'exploitation industrielle concurrence l'orpaillage sur le plan territorial. Le cadre légal privilégie l'extraction moderne.

Mali - Sadiola



industrialisation → 1 sur 3

Burkina Faso - Essakane



industrialisation → - 50 %

Effets positifs de la présence minière

- L'industrie minière stimule d'importantes migrations et une croissance urbaine régionale. A Siguiri, au Sénégal, des orpailleurs rentabilisent leurs gains en investissant dans l'immobilier.

- Au Burkina Faso, la société Essakane SA (IamGold) a lancé une activité marchère au bénéfice de 280 personnes. Ce sont en majorité des anciens orpailleurs qui ont opté pour cette activité plus sécurisante, qui fournit un revenu régulier.



- Embauche locale au sein des sociétés minières

Présence plus faible d'enfants sur les sites d'orpaillage ; la scolarisation augmente



Realisation :
MBOJ Faty, Docteur en Géographie humaine, mobjfa@gmail.com
GILLES Sandrine, Université Rouen, UMR IDEES GeoSuds, Doctorat Géographie Humaine, gillessandrine1@gmail.com

